La réflexion des universitaires

Québec, 14, 15 janvier 1980

Colloque sur

l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec

Graphisme et édition :
Claire Minguy-Dechêne
Lucie Morin
Claude Sirard

104-04664/ CATALOGUED JUL 2 9 1980

La réflexion des universitaires

Québec, 14, 15 janvier 1980

Colloque sur
l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec

LEGISLATIVE LIBRARY OF MANITOBA
MAY 27 1981
RECEIVED

La réflexion des universitaires

Québec, 14, 15 janvier 1980

Colloque sur
l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec

Communications des universitaires suivies des interventions des participants au colloque tenu à Québec, les 14 et 15 janvier 1980.

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec
deuxième trimestre 1980

ISBN 2-551-03795-6

Avant-propos

Le présent ensemble de communications présentées à l'occasion du colloque sur l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec se veut un document de référence à l'intention des chercheurs et des gens d'action qui souhaitent prendre connaissance ou approfondir la pensée des universitaires sur la coopération.

À trois semaines de la conférence socio-économique sur la coopération, ce colloque a été l'occasion d'introduire, dans les débats préparatoires, les réflexions d'universitaires québécois, susceptibles d'éclairer les participants et d'éveiller les coopérateurs aux enjeux prochains du développement coopératif. Tour à tour chercheurs, témoins, critiques ou prophètes de la société québécoise, les universitaires ont livré leur analyse de la situation et les perspectives qu'ils entrevoient pour l'entreprise coopérative au Québec.

Cet événement, préparé conjointement par le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le Conseil de la coopération du Québec, la Société de développement coopératif et le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques du Québec, aura attiré à Québec, les 14 et 15 janvier 1980, quelque 300 personnes, représentants du mouvement coopératif, fonctionnaires de l'État, universitaires et journalistes.

Le présent document rassemble le détail des délibérations du colloque et en respecte le déroulement chronologique. Pour chacun des thèmes abordés à cette occasion, on trouvera, dans un premier temps, les communications des universitaires puis, dans un second temps, les réactions des participants de la salle.

Nous nous sommes efforcés de reproduire, le plus fidèlement possible, la transcription des interventions des participants: nous n'en avons retouché la forme qu'exceptionnellement, là où le passage d'une communication parlée à un texte écrit exigeait une meilleure compréhension. On y perd peut-être en qualité littéraire, mais on y gagne, par contre, en fidélité des échanges.

Nous sommes au service de ce dialogue.

Gilles Châtillon,
Directeur général
Secrétariat permanent
des conférences socio-économiques du Québec

Table des matières

Avant-propos V

Chapitre 1 L'ouverture du colloque
par Roland Pigeon 1

Chapitre 2 Une promotion de la personne

- L'enseignement coopératif à la portée de tous
  par France Bilodeau 7
- La priorité du capital humain sur le capital financier
  par Gilles Comtois 10
- L'éducation coopérative
  par Yves Durand 13
- Des méthodes de formation à la coopération
  par Gilbert Leclerc 18
- Interventions de la salle 23

Chapitre 3 Un style de gestion

- Une place pour des régies coopératives?
  par Fernand Morin 41
- Les caisses et la réglementation bancaire
  par Raymond Brulotte 44
- La gestion marketing en milieu coopératif
  par Jacques Boisvert 48
- Le choix entre le conservatisme et le changement social
  par Claude Larivière 51
- Coopérative et technocratie
  par Gérard Barbin 55
- Interventions de la salle 58

Chapitre 4 Une expression du dynamisme social

- Pour une pédagogie coopérative des dynamismes locaux et des ensembles
  par Jacques Grand-Maison 71
- Les dynamismes du passé
  par Georges-Henri Lévesque 76
- Une société démocratique de développement
  par Gérald Fortin 80
- De la solidarité protectrice à la solidarité économique
  par Yves Martin 84
- Interventions de la salle 86

Chapitre 5 Un outil de développement économique

- Les freins de l'idéologie et de la législation
  par **Harold Bhérer** 101
- Le développement coopératif, un essai d'interprétation
  (Coopératives et structures de marché)
  par **Paul T. Perreault)** 104
- Quelques considérations sur le développement coopératif
  (Stratégie de développement et secteurs-cibles)
  par **Roland Parenteau** 109
- Une approche industrielle et économique
  par **Georges Davidovic** 114
- Développement coopératif et développement économique du Québec : contraintes et potentialité
  par **Roch Bastien** 118
- Interventions de la salle 122

Chapitre 6 Un projet de société

- Esquisse d'une prospective
  par **Gabriel Gagnon** 137
- Un développement économique enraciné
  par **Claude Pichette** 141
- Le rôle de l'intercoopération régionale
  par **André Roy** 144
- Interventions de la salle 147

Chapitre 7 La clôture du colloque
par **Guy Joron,** ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières 161

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec 169

Chapitre 1 — L'ouverture du colloque

L'ouverture du colloque

Louis-Georges Gervais
directeur général
Conseil de la coopération du Québec

Mesdames, messieurs, il me fait plaisir de vous introduire celui qui ouvrira officiellement ce colloque de nos universitaires québécois, colloque qui a été préparé en collaboration avec le Conseil de la coopération du Québec, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le Secrétariat des conférences socio-économiques et la Société de développement coopératif.

Monsieur Roland Pigeon est président de la Coopérative fédérée de Québec et il est aussi président du Conseil de la coopération du Québec.

Le Conseil de la coopération est un organisme qui regroupe les fédérations de coopératives existantes dans la province de Québec, ou les coopératives qui ont un caractère provincial.

Monsieur Pigeon est tout désigné pour ouvrir ce colloque d'universitaires puisqu'il est un cultivateur et je pense qu'on va situer les différents niveaux de réalisme entre le cultivateur qui, de par sa profession, a constamment les pieds vraiment à terre et les universitaires qui, de par leur profession, sont obligés, eux, de survoler un peu plus haut.

Alors, je pense que les antipodes se rejoignant, l'homme tout désigné pour ouvrir ce colloque est monsieur Roland Pigeon que je vous présente immédiatement.

Roland Pigeon
président
Conseil de la coopération du Québec

Mesdames, messieurs, en tant que président du Conseil de la coopération du Québec, j'ai accepté de présider l'ouverture officielle du présent colloque traitant de l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec.

Ce colloque d'universitaires québécois qui se situe dans le contexte du prochain sommet de la coopérative veut être en quelque sorte une réflexion à haute voix de ce que pensent les universitaires de l'entreprise coopérative comme instrument de développement économique.

Les deux partenaires dans le sommet, soit l'État et le mouvement coopératif, pensent que vos réflexions et vos échanges seront de nature à fournir un éclairage aux deux parties dans leurs démarches pour faire de la coopération un instrument privilégié du développement économique du Québec.

À partir de thèmes spécifiques que chacun des panelistes a personnellement choisis, l'organisation du colloque a formé cinq tables ou cinq ateliers en regroupant les sujets.

Je constate qu'il y a dans la salle bon nombre de fonctionnaires gouvernementaux qui se sont déplacés pour venir entendre et échanger avec les panelistes.

Je vois là une belle occasion pour vous de plonger dans une profonde réflexion sur la coopération et ses possibilités en tant qu'agent de développement économique.

Se trouvent également dans cette salle des coopérateurs et des sympathisants coopérateurs venus se ressourcer et aussi d'autres personnes intéressées à mieux connaître la formule coopérative et je souhaite que tous profiteront des prochaines heures pour prendre un bain rafraîchissant de coopération.

Aux panelistes, je souhaite d'apporter le meilleur d'eux-mêmes à ce colloque, et aux autres qui les entendront, je souhaite qu'ils puissent en tirer le meilleur profit possible.

Que dans un état d'esprit de solidarité et de recherche commune pour un meilleur développement, nous vivions ce colloque pour le plus grand bien de la coopération.

Afin d'assurer un bon fonctionnement de ce colloque, pour la journée et demie que nous allons passer ensemble, nous avons décidé d'inviter un spécialiste pour diriger les délibérations et je vous présente à l'instant ce spécialiste, monsieur Laurent Laplante, que probablement tous les participants, ici, connaissent bien, parce qu'il a été assez longtemps journaliste. Je souhaite à monsieur Laplante le meilleur succès possible dans la direction de ce colloque, et à tous, le meilleur des succès pour le bénéfice de la coopération.

Merci monsieur le président.

Laurent Laplante
président des délibérations

Bienvenue! Alors, je précise rapidement les quelques règles du jeu que nous allons essayer de suivre ensemble. Je pense bien que ce sont des règles qui font la différence entre un *free for all* et puis un échange à peu près civilisé.

Nos panelistes ont des textes en main. Ils vont nous faire part, selon le thème choisi, de leur pensée pendant chacun à peu près une dizaine de minutes.

Après coup, s'ils ont vraiment le besoin incoercible de mettre des virgules ou des points sur les «i» par rapport aux communications de leurs trois collègues, ils le feront aussi brièvement que possible, de façon à ce qu'on puisse ensuite vous donner le droit de parole pour que vous puissiez, à votre tour, poser des questions aux participants et obtenir des précisions supplémentaires.

Chapitre 2 — Une promotion de la personne

Une promotion de la personne

France Bilodeau
Télé-université, université du Québec

L'enseignement coopératif à la portée de tous

En coopération, le premier principe est sans nul doute le contrôle démocratique.

Sans ce pouvoir démocratique de contrôler et d'orienter que possèdent les membres, la coopération ne serait pas la coopération. Le contrôle démocratique est son fondement et sa justification.

Mais cet exercice du pouvoir démocratique dans la réalité n'est pas sans poser des difficultés majeures. Les membres réunis annuellement en assemblée générale sont, trop souvent, peu ou pas préparés à prendre des décisions touchant l'orientation de leur coop. Dans ce contexte, la démocratie est combien de fois galvaudée. Il suffit d'assister à quelques assemblées générales de coopératives pour réaliser que soit les conseils d'administration, quand ils sont forts, soit les gestionnaires orientent, voire manipulent leurs membres.

Comment se fait-il que les sociétaires ne puissent pas se réapproprier ce pouvoir de décider démocratiquement des grandes orientations de leur coopérative?

La raison, à mon avis, en est fort simple: ils ne sont pas suffisamment conscients du pouvoir qu'ils ont entre les mains. Ils ont un outil d'une puissance extraordinaire qu'ils laissent trop souvent et trop naïvement peut-être aux mains des technocrates. Les sociétaires perdent leur pouvoir au profit de leurs employés.

Ils se laissent convaincre plutôt que l'inverse. Le problème n'est pas nouveau et c'est pourquoi il est d'autant plus urgent d'intervenir massivement auprès des membres usagers eux-mêmes afin de leur permettre de se réapproprier cet instrument qui est leur. Se réapproprier cet instrument veut dire le bien connaître: pour ce faire, il faut l'apprendre, il faut en saisir l'essence même d'abord, en comprendre les caractéristiques fondamentales et les valeurs qu'il véhicule.

La vraie pratique coopérative sans l'éducation des membres, à notre avis, est utopique. Pour les universitaires que nous sommes, le défi reste toujours entier même si plusieurs gestes ont été posés en ce sens et que des expériences valables ont été vécues. Permettez-moi ici de relater, bien modestement, l'une d'elles.

En '74, la Télé-université, alors à ses premiers balbutiements, lançait un cours d'initiation à la coopération en collaboration avec d'autres constituantes de l'Université du Québec. Loin de vouloir former des spécialistes en théorie coopérative, elle souhaite plutôt initier au phénomène coopératif les membres usagers de coopératives, les employés et les dirigeants. Le besoin d'une telle intervention pédagogique était criant. La réponse fut massive. En effet, pas moins de 4300 personnes se sont inscrites à ce cours en 1974. Un tel succès fut possible grâce en partie à la participation du mouvement Desjardins. Se trouve également à l'origine de cette réussite notre formule de l'enseignement à distance.

Forte de ce triomphe, la Télé-université aurait pu exploiter le filon de la coopération, mais là n'était pas son mandat et d'autres universités se chargeaient de creuser, d'approfondir la recherche en ce domaine. Il s'agissait plus pour la Télé-université de diversifier ses champs d'intervention en développant davantage l'enseignement universitaire aux adultes et à distance. Elle a en même temps poursuivi ses activités pédagogiques dans le domaine coopératif après 1974. Elle a continué d'offrir régulièrement depuis ce temps le cours

«Coop-001» en le modifiant, le transformant même afin de l'ajuster à la réalité mouvante de la clientèle qu'elle rejoint. On aurait été justifié en '74 de croire que la veine était épuisée, mais depuis ce temps, plus de 3000 autres personnes se sont formellement inscrites à ce cours et ce, dans toutes les régions du Québec.

Ce cours de trois crédits s'inscrit dans le programme de certificat «Connaissance de l'homme et du milieu». Il permet à l'étudiant de connaître les principes coopératifs, de prendre contact avec les pionniers de la coopération tant au Québec que dans le monde occidental, de saisir les lois qui régissent les coopératives, d'apprendre à maîtriser le processus de prise de décision en groupe et de planifier les opérations d'une coopérative.

Ces apprentissages pratiques permettent aux coopérants de comprendre qu'une coopérative poursuit des objectifs économiques aussi bien qu'idéologiques. Quelques exemples pris dans différents secteurs de l'activité coopérative viennent illustrer le fonctionnement d'une coopérative dans la réalité, au moyen de documents audio-visuels. Des coopératives d'habitation et des coopératives d'alimentation furent l'objet d'une attention particulière puisque ces deux besoins touchent tout le monde. Tout individu ou groupe d'individus peut s'inscrire au cours «Initiation à la coopération» et il recevra le contenu du cours chez lui et l'encadrement pédagogique nécessaire.

La Télé-université fournira aux groupes inscrits au cours «Coop» un animateur choisi localement qui réunira les étudiants environ cinq fois durant les 15 semaines que dure le cours, autour de thèmes de discussion, d'échange et d'activités choisis par le groupe lui-même. L'étudiant fait une partie du travail individuellement ou en petite cellule et vient confronter et mettre en commun les connaissances acquises au moment des rencontres de son groupe.

Certains groupes ont préparé le démarrage de leur coopérative à partir du cours «Initiation à la coopération» de la Télé-université. D'autres ont donné un second souffle à leurs coopératives en stimulant les sociétaires autour d'une telle activité d'apprentissage. Les exemples sont variés et multiples. Qu'il nous suffise ici d'en relater quelques-uns.

Les 36 membres d'une coopérative de laçage de raquettes du Saguenay sont aux prises avec des problèmes d'implication et de participation car ils ne saisissent pas réellement le sens de leur entreprise. Ils se donnent le cours chez eux dans leur local, démystifiant des concepts qui les apeuraient et sont prêts à relancer les activités de leur coopérative alors chancelante.

Il y a aussi le groupe de 130 propriétaires de maisons mobiles de la Manicouagan qui, avant de se constituer en coopérative, s'est donné une formation à domicile par le biais du cours «Coop-001».

D'autres petits groupes dispersés ici et là, artisans de Pointe Mingan, bûcherons de Lac Saguay, membres de coopératives d'aliments naturels de St-Hyacinthe, moins prestigieux parce que moins nombreux mais tout aussi engagés dans le développement coopératif du Québec, sont venus chercher à la Télé-université cette formation de base qu'est le cours «Initiation à la coopération».

Il ne faut toutefois pas croire que les seuls étudiants inscrits à «Coop» sont des membres actifs d'une coopérative aux prises avec des problèmes; de nombreux individus, que le phénomène coopératif intéresse, s'inscrivent à ce titre. Ils sont, pour la plupart, membres de coopérative d'épargne et de crédit — sans trop le savoir — et souvent deviennent plus impliqués par la suite.

Avec ce cours, nous ne prétendons pas à la panacée, mais nous disons simplement que cet outil existe, qu'il appartient à tous et qu'il peut être utile à bien des chefs.

De nombreux étudiants, inscrits à «Coop», stimulés et intéressés à en savoir plus long et à creuser le domaine de la gestion, ont en particulier exprimé clairement des demandes dans ce sens à la Télé-université, si bien que cette institution offre depuis '77 un cours pratique de un crédit en gestion, afin de permettre aux étudiants de démystifier des

concepts trop souvent obscurs et de connaître les grandes techniques à la disposition des gestionnaires. Plus de 1600 étudiants s'y sont inscrits depuis.

Des collaborations entre la Télé-université et différents organismes ont également été établies permettant ainsi d'agrandir le bassin de la population touchée par la formation coopérative. La Télé-université a mis au point, à l'intention des dirigeants de l'Union régionale de Montréal des caisses populaires Desjardins, dans le cadre de leur programme de formation Foradir, deux cours de un crédit chacun; l'un porte sur la prise de décision, l'autre, sur la planification dans une entreprise coopérative. Cette entente entre nos deux organismes a profité à plus de 1000 dirigeants des caisses populaires de l'Union de Montréal. Cette collaboration est sans cesse renouvelée et elle est sur le point de s'établir avec d'autres unions régionales.

Reconnaissant son mandat de service à la collectivité, la Télé-université a conclu une entente spéciale avec la Société d'habitation du Québec récemment. Nous avons élaboré un instrument d'information, à l'intention des gens aux prises avec des problèmes de logement pour qui la coopérative d'habitation de type locatif pourrait être une solution. Cette activité populaire vise à faire prendre conscience aux gens de leur problème et à les aider à faire des choix quant aux solutions possibles et accessibles. Elle s'inscrit dans le cadre du programme «Logipop» de la Société d'habitation du Québec; elle sera diffusée par la Société et devrait être en circulation incessamment.

La Télé-université, pour sa part, entend bien continuer à offrir de telles activités de formation dans le domaine de la coopération car, il faut bien l'avouer, elle a un faible pour le monde coopératif: c'est le monde coopératif qui a assuré les assises de la Télé-université.

Par ailleurs, il nous apparaît que les objectifs visés par l'éducation coopérative, à savoir développer l'autonomie collective des coopérateurs et la réappropriation du principe de la démocratie, correspondent très directement avec la mission que la Télé-université s'est donnée: développer chez les Québécois l'autonomie d'apprentissage. Et la prise en charge collective garante de l'autonomie collective, ne passe-t-elle pas par l'autonomie des individus?

La Télé-université offre des outils qui peuvent paraître bien modestes dans le développement de l'éducation coopérative au Québec mais c'est dans une intervention directe dans le monde ordinaire qu'elle peut prétendre avoir voix au chapitre de la formation universitaire.

À quoi sert de développer de grandes théories, de citer des chiffres, d'empiler les études, de multiplier les signes de piastres et les succès économiques, si le membre lui-même ne sait pas à quoi il adhère et quel est son pouvoir? Lui offrir les moyens de s'instruire c'est lui permettre de se rapprocher du pouvoir coopératif et le contrôler. Tous en sont conscients, on y revient constamment, le consensus est fait depuis belle lurette autour de cette question.

Les instruments existent, des actions ont été et continuent d'être posées, il faut les encourager, les promouvoir et en appuyer la diffusion.

Merci.

Gilles Comtois
Faculté des Arts, université de Sherbrooke

La priorité du capital humain sur le capital financier

Au début de cette nouvelle décennie des années '80, les personnes, les institutions et même les gouvernements tendent à mettre l'accent sur l'aspect *qualitatif* plutôt que sur l'aspect *quantitatif*. Et c'est dans cet ordre d'idées que je dis qu'il faut accorder la priorité du capital humain sur le capital financier.

La vision de la société industrielle prête à réflexion, surtout dans le contexte des problèmes majeurs de l'heure dont nous sommes tous assez conscients.

Nous traversons actuellement une phase de transition radicale qui soulève une véritable crise de civilisation après avoir assisté à la création du mythe de la surbondance.

La collectivité québécoise a besoin donc, de réévaluer la qualité de vie exprimée au sens large, c'est-à-dire au plan social, professionnel, familial, intellectuel, etc., le tout pouvant se résumer par une qualité simplement d'Homme.

Il s'agit donc bien d'une réévaluation des objectifs de la société industrielle et, par voie de conséquence, du contexte même d'un développement économique québécois à se faire. Il s'agit d'une réorientation de valeurs de la collectivité québécoise dans ce cadre-là.

Et je dis donc que le mot d'ordre de la décennie '80 serait alors: *revenons à une société d'équilibre et la prochaine révolution devrait être qualitative.*

À la question plus spécifique que je me pose, à savoir si la priorité du capital humain sur le capital financier ne serait-elle pas le facteur stratégique d'un véritable développement intégré dans l'économie du Québec?, je réponds oui.

Je réponds oui, si l'on replace cette proposition dans le contexte d'un développement intégré tel que nous le verrons, et également selon la conjoncture du développement coopératif actuel, c'est-à-dire avec son bilan financier si significatif, surtout lorsqu'on regarde les réseaux financiers et agro-alimentaires, et cela dans le contexte de vie d'aujourd'hui où le capital humain est essentiellement et prioritairement lié à la notion d'éducation permanente.

C'est pourquoi je retiens trois idées.

La première, la notion de développement intégré qui peut s'identifier assez bien à la nouvelle conception du développement économique proposé par le gouvernement du Québec dans son énoncé de politique économique.

Deuxièmement, la notion d'éducation permanente, entendue non pas dans le sens d'éducation des adultes, ni de formation continue, mais de projet complet visant à intégrer l'éducation à toute la durée de l'existence, à tous les aspects de la personne et à toutes les formes de la vie en société.

Enfin, troisièmement, une autre idée qui est la juxtaposition de la société éducative à la société coopérative, dans la réalité socio-économique elle-même, c'est-à-dire, dans la pratique du quotidien de l'entreprise coopérative.

Premièrement, la notion de développement intégré.

Pour moi, elle est essentielle quand on parle de coopération, même quand il s'agit de discuter de l'entreprise coopérative. Parce que l'entreprise coopérative ne se limite pas simplement à l'étendue du contenu, c'est-à-dire le développement économique pur et

simple, mais l'entreprise coopérative signifie aussi une méthode à laquelle on se réfère pour en assurer la réalisation. Et cette méthode est elle-même dépendante d'une idéologie implicitement ou explicitement adoptée par des communautés.

Et donc, le type de développement auquel tend la coopération, incluant donc l'entreprise coop, est différent du type de développement qui n'est pas de l'idéologie coopérative.

L'idéal coopératif vise précisément le développement intégré. Si le développement économique du Québec, dont la préoccupation fait l'objet de nos réflexions auxquelles nous sommes aujourd'hui conviés, signifie en fait croissance économique, il en est tout autrement pour le développement auquel se réfère l'entreprise coopérative.

Bien sûr, il renferme la notion de croissance économique, mais il va beaucoup plus loin. Il est beaucoup plus intégré, en ce sens qu'il va comprendre et l'aspect culturel, et l'aspect social et le spirituel.

C'est dire alors que l'entreprise coopérative, dans la pratique, doit être un projet intégré. C'est le projet de développement par excellence.

On se préoccupe non seulement d'atteindre des objectifs de production ou de revenu, mais aussi d'améliorer le niveau de vie et le mode de vie des gens. Elle doit faciliter l'intégration des différents secteurs de la vie économique et sociale d'une population.

Et je me réfère ici à la définition de François Perroux sur le véritable but, si vous voulez, de l'entreprise coop, et il nous dit:

Il existe une économie du développement et elle est distincte de l'économie de croissance (distincte mais profondément liée). La construction de l'homme par l'homme est le tout *du développement. Par le marché et par d'autres procédés, nous ne changerons le monde matériel que pour* agir les uns sur les autres, *pour nous* entreproduire *les uns et les autres. Et le développement est le premier dans la mesure où, par la réciprocité des services, il prépare la réciprocité des consciences.*

Il est bien évident qu'il faut unir et inclure la croissance à l'intérieur du développement. Ces deux fins sont nécessaires l'une à l'autre. Elles sont en étroite dépendance. C'est là la nouvelle conception du développement économique dont on parle dans l'énoncé de politique économique du gouvernement.

La notion d'éducation permanente.

Je me réfère encore une fois à la définition de l'UNESCO, qu'ils avaient définie à Nairobi, en '76; c'est celle-ci:

L'éducation permanente, c'est un projet intégré qui vise aussi bien à structurer le système éducatif existant qu'à développer toutes les possibilités formatives en dehors du système éducatif; dans un tel projet, l'homme est agent de sa propre éducation par l'interaction permanente entre ses actions et sa réflexion. L'éducation, loin de se limiter à la période de scolarité, doit s'élargir aux dimensions de l'existence vécue, s'étendre à toutes les compétences et à tous les domaines du savoir, pouvoir s'acquérir par des moyens divers et favoriser toutes les formes de développement de la personnalité.

C'est donc dire que le concept d'éducation a une extension beaucoup plus vaste que simplement l'aspect de continuité dans le temps. Elle envisage un de ces projets qu'on a déjà appelé «projet intégré», qui n'ambitionne néanmoins que de transformer la société actuelle.

À savoir, donc, un but terminal complet ou d'épanouissement complet de tout homme, et de tout l'homme, en voie de s'acheminer vers une nouvelle société, une société à bâtir.

La troisième idée, et celle probablement qui s'empare des deux autres idées énoncées avant, nous arrivons donc à la juxtaposition de société éducative et de la société coopérative.

Puisque nous arrivons à favoriser par les deux notions déjà énoncées, une société qui soit également éducative. C'est-à-dire que l'entreprise coop devient le véhicule d'un mode éducatif, d'un processus de vie qui vise à ce projet intégré complet que nous avons suggéré plus haut et qui se traduit par le développement intégral de l'homme. Celui-ci, à son tour, par son action collective, vise au développement d'une nouvelle société, tout en commençant prioritairement par le développement économique.

Les problèmes économiques sont, en effet, ceux qui amènent la crise à son état le plus aigu, et tout autre développement ne saurait démarrer sans une attention soutenue à ce secteur de la croissance qui demeure toujours un élément essentiel du développement.

Et c'est précisément l'entreprise coop qui sera le lieu de prédilection de cette juxtaposition très étroite d'une société coopérative avec la société éducative.

C'est à elle à faire cette unité entre l'éducation et la vie. En plus, donc, de partager les mêmes ambitions, objectifs et tout, à savoir une société alternative, la société coopérative et la société éducative se développent selon les mêmes grands principes.

Gilbert Leclerc, à côté de moi, a déjà fait un parallèle remarquable sur la ressemblance de ces principes de la société coop et de la société éducative. Je la laisse à plus tard.

Donc, si l'on parle aujourd'hui de rapatrier notre économie québécoise, je dirais: quel outil merveilleux nous avons pour le faire, tant sur le plan individuel que collectif, par cette juxtaposition de la société coopérative et de la société éducative, puisque toutes deux ont en commun le désir de remettre le plus possible entre les mains de chaque membre le plein exercice de sa liberté et de son autonomie et l'entière responsabilité de sa destinée individuelle, aussi bien que collective.

Toutes deux ont en commun le désir de considérer chaque individu comme ayant un droit fondamentalement égal devant la société, peu importe ses coordonnées personnelles, sociales ou politiques et de faire appel également, le plus possible, à la participation éclairée de chacun.

La manifestation la plus évidente de l'éducation permanente dans la vie du praticien est celle de la participation de celui-ci à sa propre formation, alors qu'on lui laisse la plus grande marge de liberté, au point de devoir parler d'auto-formation assistée.

Il y aurait quatre formes, si vous voulez, que je peux suggérer, qui viennent d'ailleurs de Bertrand Schwartz, quatre formes dont on peut se servir.

Il y a d'abord une relation d'assistance sur le plan plutôt technique où le maître devient médiateur des moyens qui servent à communiquer le savoir.

Une relation d'assistance au niveau de la pédagogie qui assure le suivi pédagogique continu de l'étudiant au plan des contenus et objectifs, comme au plan des moyens et procédures d'évaluation.

Il y a une relation d'assistance au niveau des attitudes, cette fois, qui a essentiellement pour but de l'aider à réfléchir sur ses propres attitudes et à se libérer des modèles récupérés ou véhiculés par le formateur. C'est une appropriation par l'éduqué ou le *s'apprenant* par rapport à celui qui aide à apprendre.

Une autre relation également d'assistance par une équipe de professeurs dont les buts principaux sont de permettre une souplesse dans le fonctionnement de professeurs et d'assurer une plus grande variété dans la guidance et l'orientation de ces gens qui peuvent s'apprendre, *s'apprenant*.

Je conclus en disant que ce qu'il faut, c'est d'abord comme Henri Desroches le disait:

Que l'éducation coopérative retourne à ses origines en célébrant sa noce avec l'éducation permanente.

Des épousailles qui permettent que société coopérative et société éducative se confondent pour déboucher sur le développement intégré comme objectif commun, en empruntant la formule de l'entreprise coopérative. Celle-ci demeure en effet le véhicule indispensable de la production, de l'investissement, et à partir de là, de l'expansion économique.

Ainsi, le rythme de cette expansion dépend-il en partie de la structure d'entreprise d'une économie. Mais l'entreprise coop sera plus encore et, dans la pratique elle-même, une priorité du capital humain sur le capital financier, parce qu'elle véhiculera ce qui est essentiellement propre à la coopération, ses valeurs et ses principes coopératifs qui respectent au plus haut degré la qualité d'Homme et une société bâtie à son image.

Yves Durand
Éducation permanente, université de Montréal

L'éducation coopérative

J'ai l'intention de parler surtout de l'éducation coopérative au Québec, particulièrement au sein du mouvement coopératif québécois.

J'aborderai la question de l'éducation coopérative en insistant particulièrement sur l'éducation du public, du membership, des travailleurs des entreprises coopératives, à la pensée et à la réalité coopératives québécoises.

J'espère, quant à moi, que l'exposé que je vais vous livrer va pouvoir provoquer une certaine discussion, provoquer un certain débat sur la place de l'éducation coopérative au Québec, tant dans le mouvement coopératif que dans les milieux scolaires, que dans le public en général.

L'entreprise coopérative, en fait, est mue par une philosophie, par des principes et par des règles de fonctionnement qui la distinguent fondamentalement de ces autres formes d'entreprise économique que sont notamment les entreprises capitalistes ou les entreprises publiques ou ce qu'on appelle communément des sociétés d'État.

La plupart des dirigeants et de nombreux militants d'entreprises coopératives accordent à cette «personnalité distinctive» une importance sans cesse croissante. Les écrits de nombreux dirigeants du mouvement coopératif québécois tendent en fait à démontrer combien ceux-ci tiennent à leur «différence» et désirent l'expliquer et mieux la faire comprendre à de nombreux citoyens du Québec.

Une telle préoccupation fait appel à la promotion même de l'idéologie coopérative et de façon plus précise à la mise en place de mécanismes aptes à garantir une plus grande éducation à la coopération et ce, à tous les niveaux de la société.

L'éducation coopérative encourage à une meilleure connaissance de la philosophie et de la réalité coopérative québécoises, à ce qui constitue l'essence même de la coopération, soit ses principes, la pensée qui soustend l'entreprise coopérative, les traits caractéristiques de l'entreprise coopérative même, ses règles de jeu spécifiques — car l'entreprise coopérative a des règles de jeu qui lui sont véritablement spécifiques.

Cette reconnaissance de la personnalité coopérative et la mise en évidence des valeurs et des traits qui distinguent fondamentalement l'entreprise coopérative des autres formes d'organisations économiques semblent donc préoccuper le mouvement coopératif québécois. On peut même croire, à la lumière des écrits de nombre de ses dirigeants, qu'une certaine unanimité entoure cette reconnaissance de la nécessité d'une action davantage planifiée, cohérente, soutenue et efficace en matière d'éducation coopérative.

Il faut reconnaître effectivement que l'entreprise coopérative a une personnalité bien spécifique. L'entreprise coopérative appelle la participation du citoyen au développement social et économique de son milieu; elle constitue un outil véritable de libération économique qui appelle à la fois à l'effort individuel et collectif et qui invite le citoyen à se placer dans son propre milieu, dans sa paroisse, dans son quartier, dans son milieu de vie, qui appelle donc, ce citoyen, à se placer en situation de responsabilité et de participation.

De par la pensée même qui l'anime, l'entreprise coopérative appelle à une plus grande justice sociale et, par conséquent, à une plus juste utilisation du savoir-faire collectif de même qu'à une plus juste redistribution de la richesse collective.

L'entreprise coopérative constitue en quelque sorte un lieu de rassemblement et d'action collective au plan social et économique. Société de personnes bien avant d'être une société de capitaux, l'entreprise coopérative propose une remise en question de certaines valeurs traditionnelles d'une société qui a toujours mis au premier rang l'individualisme, la primauté du capital et même la recherche presque folle et infinie d'un «rendement» sans cesse croissant.

Les entreprises coopératives sont nombreuses au Québec. On en compte plus de 2500 œuvrant dans une multitude de secteurs de l'activité économique, réparties sur l'ensemble du territoire et regroupant plus de 4,5 millions de Québécois.

Il n'est à peu près pas une région, il n'est à peu près pas une paroisse même, qui n'ait au moins une entreprise coopérative œuvrant dans l'un ou l'autre des domaines de l'activité économique.

Il s'agit là d'un bilan qui, à première vue, impressionne et laisse croire que la coopération est bien ancrée au sein de nos communautés. L'adhésion aussi massive de Québécois aux entreprises coopératives de chez nous nous laisse croire également qu'un nombre important de nos concitoyens ont «acheté» la formule coopérative, qu'ils s'identifient à sa philosophie et qu'ils acceptent d'assumer les règles du jeu qui lui sont particulières.

Pourtant, je crois qu'il en est autrement. Il faut bien admettre que la coopération, et les valeurs fondamentales qu'elle véhicule, est relativement peu connue des citoyens québécois, et ce, malgré le fait qu'il existe 2500 entreprises qui œuvrent partout sur le territoire du Québec et qui regroupent plus de 4,5 millions de nos concitoyens, soit environ un peu plus de deux personnes sur trois dans notre société.

On sait bien sûr qu'il existe des entreprises coopératives — à peu près tout le monde sait ça —. On se dit de plus en plus conscients de leur importance au sein de notre économie et il est devenu cliché que d'affirmer qu'elles peuvent constituer une voie de développement pour tous ceux qui ont à cœur un développement économique assuré et contrôlé par les gens de chez nous et voué avant tout à bien les servir.

Mais cela signifie-t-il pour autant que notre population et particulièrement le membership de ces entreprises coopératives connaissent bien la coopération, sa philosophie, ses principes et ses règles de fonctionnement bien spécifiques? Je crois qu'il faut bien admettre que non!

La coopération est mal connue au Québec. Elle est mal connue et souvent ignorée par plusieurs éléments de la fonction publique; elle est mal connue de nombreux enseignants qui ont pour charge d'assurer la formation économique de notre jeunesse; la coopération est le plus souvent totalement ignorée ou absente des préoccupations de la jeunesse québécoise; la coopération est généralement peu connue de ces milliers de citoyens qui, à chaque année, choisissent la voie coopérative, pour répondre à un ou des problèmes économiques communs; la coopération et ce qu'elle véhicule de valeurs fondamentales et d'objectifs sociaux et économiques est même parfois relativement peu connue des membres, des employés et parfois des dirigeants de nombreuses entreprises coopératives.

Ces observations ont été identifiées à maintes reprises par de nombreux dirigeants et promoteurs de l'entreprise coopérative. Jamais d'ailleurs au cours des dernières années, n'aura-t-on parlé de façon aussi significative en ces milieux de l'importance de l'éducation coopérative.

Les dirigeants des entreprises coopératives admettent généralement eux-mêmes l'absence de conscience coopérative suffisante au sein de leur propre milieu, au niveau de leur propre membership, et il n'est pas rare de voir plusieurs d'entre eux entreprendre des efforts réels pour donner à la dimension coopérative, à la connaissance même du fait coopératif, toute la place qui devrait normalement lui revenir au sein même de l'entreprise coopérative.

Les dirigeants des entreprises coopératives ont répété, à maintes reprises au cours des

dernières années, qu'ils avaient à cœur la promotion de l'idéal coopératif et ils ont souhaité que plus d'efforts soient entrepris à tous les niveaux pour que soient sensibilisés davantage la population et les coopérateurs eux-mêmes à la personnalité propre, au dynamisme et aux potentialités de la coopération québécoise.

Mais, du désir à la réalité, de la volonté politique à la mise en chantier, il y a parfois des marges qui sont importantes. L'observation de la réalité coopérative québécoise nous démontre qu'il en est ainsi de l'éducation coopérative, souhaitée par tous, mais relativement peu définie, articulée et implantée tant au sein du mouvement coopératif lui-même qu'au sein des réseaux scolaires ou du public en général.

On semble éprouver des difficultés majeures à mettre en place des politiques ou des programmes en ce domaine. Malgré l'expression ferme d'une volonté d'agir en ce domaine, malgré l'existence d'une multitude d'activités éducatives réalisées en milieu coopératif et malgré l'appui que sont prêts à accorder à de telles démarches de nombreux intervenants du monde de l'éducation et de l'économie, il faut bien constater l'absence de programmations ou tout au moins d'actions d'envergure et significatives, planifiées, concertées et efficaces en matière d'éducation coopérative.

Ces écarts entre l'expression de cette volonté, ce désir qu'ont l'ensemble des universitaires, les dirigeants d'entreprises coopératives, de nombreux militants de coopératives, ce désir qu'on retrouve partout de faire davantage l'éducation économique et coopérative, entre l'expression de cette volonté et l'action, il y a donc une marge qui est importante.

Et je pense que cette marge-là peut s'expliquer par un ensemble de facteurs, parmi lesquels je vais en retenir cinq.

Le premier de ces facteurs est le suivant: d'une part, la nécessité pour de nombreux secteurs de concentrer leurs efforts et particulièrement leurs investissements vers la consolidation ou le développement de leurs entreprises coopératives dites «structurées», regroupées dans des ensembles, dans des fédérations provinciales, œuvrant généralement dans des secteurs d'activité économique où la concurrence est extrêmement vive. Préoccupés par la viabilité même de leur entreprise, certains dirigeants ou gestionnaires ne pourront retenir des ressources suffisantes aux fins d'une éducation coopérative faisant référence à des principes, à une philosophie, à une idéologie et à des règles de fonctionnement; ce type d'investissement dans l'éducation coopérative donc, devient d'autant moins prioritaire qu'il n'a généralement d'effets positifs sur le développement de l'entreprise qu'à moyen ou long terme.

Un deuxième facteur est un manque de ressources financières, au sein des entreprises coopératives particulièrement, pour des programmes relativement coûteux, n'ayant que des effets à moyen ou long terme sur la viabilité même de l'entreprise et l'absence de contenus et d'outils didactiques aptes à soutenir l'action éducative souhaitée par tant d'entreprises coopératives.

On manque de ressources financières parce que, de toute évidence, la concurrence même sur les marchés nous impose de nous donner des priorités qui sont de l'ordre de la formation de nos gestionnaires, qui sont de l'ordre de l'amélioration de notre compétitivité sur les marchés. D'une part, les ressources financières deviennent relativement limitées quand il s'agit de s'orienter vers des objectifs d'éducation coopérative qui ont vraiment des conséquences sur la viabilité, qui ne sont qu'à moyen ou à long terme.

Et d'autre part, on manque de contenu coopératif. Il n'y a pas d'outils, de matériaux éducatifs aptes à permettre aux dirigeants des entreprises coopératives de réaliser, en cette matière, tous les gestes et toutes les politiques qu'ils souhaiteraient eux-mêmes réaliser.

En matière d'éducation coopérative, les opérations les plus coûteuses ont généralement trait à la recherche, à l'élaboration et à la conception d'outils didactiques bien faits et présentant la pensée

et la réalité coopératives québécoises. Or, cette recherche est presque inexistante et les outils présentant cette pensée et cette réalité coopératives québécoises, il faut bien le dire, sont extrêmement rares.

Les entreprises coopératives et même plusieurs fédérations coopératives provinciales attendent donc d'organismes spécialisés, tant en matière de coopération que d'économie et d'éducation, le soutien nécessaire à l'exercice, en leur propre milieu, d'une action éducative efficace. Elles souhaitent — et elles l'ont manifesté à plusieurs reprises — que s'élaborent et leur soient rendus disponibles des éléments de contenus, outils didactiques et personnes ressources compétentes en matière de coopération et aptes à soutenir leur volonté politique d'agir en matière d'éducation coop.

Un troisième facteur qui peut expliquer le fait que, dans la réalité quotidienne, l'éducation coopérative n'a pas toujours la place qu'on voudrait bien qu'elle ait, c'est, je pense, l'absence d'un certain leadership en matière d'éducation coopérative au Québec, leadership capable de définir la place de l'éducation coopérative et de fournir aux entreprises coopératives l'encadrement et le soutien qu'elles réclament depuis longtemps. Le mouvement coopératif québécois réalise déjà un ensemble d'activités éducatives; celles-ci sont nombreuses et diversifiées, mais également peu planifiées, peu cohérentes et généralement non inscrites dans une programmation d'ensemble.

Alors qu'existe une certaine unanimité quant à la nécessité de faire plus et d'améliorer la qualité de nos interventions en ce domaine, il ne semble pas ressortir un lieu ou un organisme ou une structure capable de prendre en main une politique globale d'éducation coopérative, capable de réfléter les attentes et de répondre aux aspirations de l'ensemble des intervenants en éducation économique et coopérative, et capable surtout de fournir aux entreprises coopératives, au réseau scolaire et plus largement au public, les outils et soutiens nécessaires à l'exercice efficace de l'éducation coopérative.

Un quatrième facteur est la non-utilisation ou l'utilisation restreinte des ressources mises à la disponibilité des entreprises coopératives par l'État et par de nombreuses ressources permanentes de notre société.

L'État québécois dispose de nombreux programmes gouvernementaux accessibles autant aux groupes populaires qu'aux comités de citoyens, qu'aux petites et moyennes entreprises ou qu'aux coopératives.

Les entreprises capitalistes utilisent largement ces programmes aux fins d'éducation économique, d'éducation populaire ou même de formation professionnelle. Un éveil plus grand du mouvement coopératif québécois à ces programmes et une plus grande recherche de leur part quant à leur utilisation possible seraient sans aucun doute de nature à les appuyer notamment au chapitre de leurs programmes de formation professionnelle et populaire. Les programmes de subventions ou d'aide technique ainsi disponibles aux fins d'éducation populaire peuvent dès lors permettre une action plus vigoureuse en matière d'éducation économique et coopérative proprement dite.

Cette non-utilisation efficace, notamment des programmes gouvernementaux existants en cette matière, ne vient en fait que retarder la mise en place d'un programme d'envergure en matière d'éducation coopérative. Bien utilisés, ces programmes seraient sans aucun doute de nature à ouvrir la voie à des actions encore plus nombreuses et soutenues en éducation coopérative.

Moi, j'ai toujours pensé, pour avoir été dedans aussi, que le mouvement coopératif, dans son ensemble, utilisait relativement mal l'ensemble des programmes gouvernementaux déjà existants. Il y a une multitude de programmes d'aide au développement de l'entreprise, d'aide à la formation professionnelle, d'encadrement à l'éducation populaire, de subventions, de ressources techniques, de fourniture de ressources humaines, si vous me passez l'expression, qui sont disponibles et qui, dans l'ensemble, sont relativement peu utilisés par les entreprises coopératives, alors que toutes les autres formes d'entreprises économiques de notre société les utilisent déjà très largement, sinon plus qu'il ne le faut.

Un dernier facteur, enfin, et je vais terminer là-dessus, qui explique l'écart entre la volonté politique d'agir et l'action elle-même est l'absence ou le trop peu de recherches fondamentales en matière de coopération. Un peu à l'image de l'action éducative déjà existante, les activités de recherche en matière de coopération sont multiples et diversifiées, les actions en ce domaine réalisées tant par le mouvement coopératif, notamment le CCQ, que par le gouvernement du Québec, particulièrement le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières ne sont pas, là aussi, nécessairement complémentaires, cohérentes et efficaces dans la perspective d'une recherche d'une éducation coopérative plus vaste et plus soutenue.

L'éducaction coopérative, à mon avis, est trop importante pour qu'on la laisse ainsi s'articuler de façon plus ou moins cohérente, plus ou moins structurée, plus ou moins planifiée, plus ou moins efficace. Parce qu'elle appelle à une meilleure connaissance de la pensée et de la réalité coopératives québécoises, parce qu'elle contribue à la sensibilisation du citoyen à la place et au potentiel de l'entreprise coopérative, parce qu'elle met au premier rang ces valeurs qui appellent la responsabilité et la participation des individus au développement social et économique de leur milieu, l'éducation coopérative doit prendre sa place au sein de l'ensemble de notre société, dans les entreprises coopératives d'abord, dans le réseau scolaire ensuite, chez les enseignants et chez les étudiants; dans le public enfin et de façon toute particulière auprès de ces nombreux citoyens qui chaque année, fondent quelque 100 à 200 nouvelles entreprises coopératives.

Abordée dans la perspective d'une recherche d'une plus grande sensibilisation du citoyen à la formule coopérative et à son potentiel, l'éducation coopérative doit être considérée comme un facteur de développement même de l'entreprise coopérative.

Il est permis de croire que cette forme particulière d'éducation trouvera sa place au sein de notre société puisque le mouvement coopératif lui-même a réclamé qu'une intervention plus importante soit faite à ce niveau.

Je pense que, à ce chapitre, il y a peut-être trois grands intervenants qui sont directement touchés par la mise en place d'une action planifiée, cohérente et efficace en matière d'éducation coopérative au Québec: c'est le milieu coopératif, c'est le milieu universitaire et c'est le milieu gouvernemental.

Rarement l'absence d'une action éducative n'aura-t-elle été si clairement identifiée et reconnue par un ensemble d'acteurs. Rarement également une telle attente, celle d'une plus grande éducation à la coopération, n'aura-t-elle soulevé autant d'unanimité au sein du mouvement coopératif et rarement le besoin d'une action urgente en ce domaine ne se sera-t-il fait autant sentir.

La volonté politique devrait désormais pouvoir se transporter en actes, en projets et en programmes d'action aptes à donner à l'éducation économique et coopérative la place qui lui revient et ce, à tous les niveaux de notre société.

La définition et la mise en place d'une telle programmation exigera bien sûr du temps, de la concertation et je pense que c'est du côté de cette concertation, du dialogue entre l'ensemble des intervenants qui va véritablement conduire, monsieur Laplante, à l'établissement d'une véritable programmation en matière d'éducation coop.

Gilbert Leclerc
Éducation permanente, université de Sherbrooke

Des méthodes de formation à la coopération

Vous allez constater une étonnante convergence de vues entre mon exposé et puis les exposés qui ont précédé, spécialement ceux de Gilles Comtois et de Yves Durand, en particulier, en ce qui concerne une sorte de plaidoyer en faveur d'une éducation à la coopération et, en même temps, au niveau d'un certain nombre de principes sur la manière d'envisager l'éducation coopérative.

Alors, je commence immédiatement par une constatation qui a été faite par monsieur Durand en particulier: l'éducation des membres à la coopération n'est certainement pas, dans la pratique actuelle, une des premières préoccupations des mouvements coopératifs au Québec. Il est d'ailleurs tout à fait significatif que parmi les titres des panels de ce colloque, on ne retrouve pas le titre: *éducation à la coopération*. On l'a noyé un peu dans un titre plus vaste et plus vague, celui de *la promotion de la personne*.

Et parmi les divers problèmes touchant l'éducation à la coopération, celui des méthodes de formation n'a sûrement pas la priorité non plus. On est encore à s'interroger sur la façon de rendre concrète, pratique, l'éducation à la coopération plutôt que sur les méthodes.

J'ai choisi pourtant de vous parler de méthodes de formation à la coopération, car je suis persuadé que l'éducation à la coopération, tout d'abord, est l'un des problèmes essentiels du mouvement coopératif actuel et que, parmi ces problèmes-là, les méthodes de formation sont sûrement le problème qui va venir en tout premier lieu lorsqu'on aura à se pencher sur la manière d'éduquer les membres à la coopération.

Et je crois que si le mouvement coopératif désire garder ou peut-être acquérir sa spécificité et son originalité par rapport au système capitaliste au Québec, par exemple, il doit se pencher avec toute urgence sur le problème de l'éducation des membres à une véritable coopération.

J'ai déjà eu l'occasion ailleurs, au cours d'un autre colloque, de faire le parallèle qu'il y avait entre l'éducation coopérative et l'éducation permanente.

Je reprendrai certaines de ces vues-là ici, mais pour l'appliquer cette fois à la façon d'envisager les méthodes de formation à la coopération.

Je tâcherai d'esquisser surtout, non pas indiquer telles quelles, quelles méthodes il faut prendre pour éduquer, mais surtout un certain nombre de paramètres ou de critères de choix et d'utilisation de méthodes qui iraient davantage dans la ligne d'une véritable éducation à la coopération.

Mon exposé sera bref, monsieur Laplante et se déroulera à la manière d'un syllogisme.

Il doit y avoir identité de nature, — ce que j'appelle ici *isomorphisme* —, entre les méthodes de formation et les buts de la coopération. Or, les buts de l'éducation à la coopération sont tels, et par conséquent, les méthodes de formation à la coopération doivent être également telles.

Je définirai quelles sont les qualités que doit avoir, en conséquence, la méthode de formation à la coopération.

Tout d'abord, la question d'isomorphisme des méthodes et des buts d'une formation à la coopération.

Quand on réfléchit à la signification d'une méthode qui est, comme l'étymologie l'indique

μετα ουδος, c'est-à-dire *un chemin vers un but à atteindre*, c'est presque une lapalissade de dire qu'il n'y a pas de bonne ou de mauvaise méthode en soi.

Elles ne deviennent bonnes ou mauvaises que dans la mesure où elles permettent d'atteindre un but. Et elles ne peuvent le faire que s'il y a isomorphisme, c'est-à-dire homogénéité parfaite entre les méthodes de formation et les buts à atteindre.

Si, par exemple, l'un des buts poursuivis est de former quelqu'un à la participation, à l'entreprise coopérative, il est absolument nécessaire que les méthodes de formation laissent une large place à la participation de l'étudiant; en d'autres mots, que la formation de même que l'entreprise soient «agies», soient prises en main par l'étudiant, par le coopérant.

Il ne servirait à rien de donner des cours sur la participation à l'entreprise coopérative, si la formation elle-même n'est pas déjà une entreprise répondant en tous points aux exigences de la coopération.

Le vieil adage demeure profondément vrai, ici: «c'est en forgeant qu'on devient forgeron». C'est en coopérant, c'est en participant étroitement à la formation qu'on pourra devenir un excellent coopérant aussi.

On pourrait paraphraser ce vieil adage en disant: les méthodes de formation à la coopération doivent déjà être en actes inchoatifs, l'exercice même de ce qu'on veut faire acquérir par l'étudiant aux termes de sa formation.

Or, c'est la première partie de mon syllogisme.

La deuxième. Quels sont les buts de la formation coopérative?

Quel type d'homme veut-on voir apparaître, aux termes?

Le coopérant, c'est celui qui est à la fois propriétaire et usager, celui qui a et qui donne, ou celui qui n'a pas et qui reçoit. Il jouit d'une certaine forme d'indépendance, celle du propriétaire qui peut disposer, dans une certaine mesure, de son bien, mais dont la liberté est limitée par celle de tous les autres qui, avec lui, disposent collectivement des biens de l'entreprise coopérative.

Il doit éviter à la fois d'agir comme s'il était seulement propriétaire, en tentant, par exemple, d'accaparer pour lui seul les biens, l'information, l'autorité étant l'entreprise coopérative; ou comme s'il était seulement usager, en se déchargeant sur les autres de sa responsabilité de propriétaire.

La coopération oblige à faire la synthèse toujours difficile entre l'individuel et le collectif.

Autre trait du coopérant: il se sent responsable de toute l'entreprise et participe à sa gestion, parce que chaque coopérant doit être pleinement informé et formé de manière à devenir pleinement libre et autonome dans l'exercice de sa responsabilité. Idéalement, la gestion d'une entreprise coopérative devrait devenir une autogestion et une cogestion.

Un dernier trait que j'aime à relever de l'entreprise coopérative et du coopérant, c'est que, en faisant de chaque usager un propriétaire à part entière, l'entreprise coopérative tend à rapprocher au maximum la gestion de la situation réelle vécue par les gens à la base, les usagers. En principe, un tel mode de gestion offre des conditions idéales pour lutter contre la séparation habituelle entre la gestion, les problèmes de gestion et les problèmes de la vie concrète et du milieu.

Et la troisième partie de mon syllogisme.

Pour que les méthodes de formation soient isomorphiques par rapport aux traits qu'on vient de relever de la coopération, il est donc nécessaire qu'on y retrouve en tous points les traits qui caractérisent la coopération. Il faut que les habiletés, les attitudes et les comportements qu'on exige du coopérant se retrouvent tout au long de la formation. En d'autres mots, il faut que la formation elle-même devienne une entreprise coopérative, une entreprise donc où se trouve appliqué

intégralement l'ensemble des principes qui régissent ou, du moins, devraient régir la coopération.

Cela suppose, en tout premier lieu, que la formation soit autogérée par ceux-là qui ont à se former. Il serait non seulement malvenu, mais contradictoire, de vouloir que les membres coopérants développent des attitudes à l'autonomie et à l'autogestion à travers des méthodes de formation où tout est décidé par d'autres à leur place.

Seules les méthodes de formation où l'apprenant est responsable à part entière de sa formation et où il est obligé d'assumer à tout instant cette formation collectivement, c'est-à-dire en tenant compte des besoins, de ses besoins à lui et des besoins des autres, seul ce genre de formation peut vraiment former à la coopération.

Une telle approche exclut, à priori, les méthodes de formation où le maître est seul à posséder le savoir et où il est seul à décider des orientations, des méthodes de la formation, du processus, du rythme ainsi que de l'évaluation.

Une véritable formation à la coopération exige que tous les éléments de la formation soient assumés et contrôlés par les participants eux-mêmes en interaction et en interdépendance avec la personne-ressource et les uns par rapport aux autres.

La formation à la coopération devrait faire essentiellement appel aux méthodes qui laissent une place à l'autonomie, à la participation de l'étudiant, et où toute la formation est en quelque sorte prise en main par l'étudiant lui-même, donc, aux méthodes d'autoformation et d'autoformation assistée comme le remarquait, tout à l'heure, mon confrère Gilles Comtois.

Elle devrait privilégier, en outre, le groupe comme le lieu par excellence de l'exercice de la responsabilité démocratique, d'une responsabilité collective aussi bien qu'individuelle vis-à-vis de la formation.

Elle devrait également veiller à ce que ce soit les problèmes issus de la vie réelle qui deviennent la matière même sur laquelle s'exerce l'activité éducative et à ne jamais séparer la formation de la vie et de l'expérience de ceux qui ont à se former, aussi bien que de l'ensemble de leur formation.

Et je rejoins, ici, l'idée aussi de développement intégré dont faisait part monsieur Gilles Comtois.

En résumé, certaines méthodes de formation s'harmonisent mieux que d'autres avec les buts de la coopération, ce sont des méthodes où il y a autogestion de la formation, c'est-à-dire prise en main personnelle de la formation par l'apprenant. Elle est sa propriété. Il apprend à la diriger, à la gérer. L'accent est mis ici sur la responsabilité, la participation, l'autonomie et l'autoformation.

Les méthodes où il y a cogestion de la formation, c'est-à-dire prise en main collective en étroite association et collaboration avec tous les autres apprenants et avec la personne-ressource, ceux-ci apprennent ensemble et avec la personne-ressource à mettre en commun leur savoir et même à faire fructifier ce savoir, un peu comme dans une entreprise coopérative, grâce à une interaction entre les apprenants eux-mêmes. L'accent est mis, ici, sur la communication, la collaboration, la négocation, la concertation.

Et finalement, globalisation, ou ce que monsieur Comtois appelle «développement intégré», en ce sens qu'on se préoccupe de lier étroitement la formation à des problèmes et à des situations de la vie réelle et en même temps à ne jamais isoler une dimension seulement dans l'apprenant, la dimension économique par exemple, mais vraiment de lier l'ensemble de ces dimensions, ce que j'appelle «la globalisation de la formation».

Les étudiants apprennent à transformer en savoir leur expérience de vie et leur pratique et à transformer l'ensemble de leur personne à travers une éducation de coopération. L'accent est mis, ici, sur l'interaction constante entre l'action et la réflexion.

Laurent Laplante
président des délibérations

Si madame et messieurs ont des choses à ajouter quant aux communications de leurs collègues, c'est maintenant à cette phase que nous passons.

France Bilodeau

J'aurais quelque chose à souligner, ici, dans l'intervention de monsieur Durand. Quand il a dit que la coopération est mal connue, je pense qu'il y a un consensus là-dessus.

De dire qu'il n'y a pas d'outils, là, j'ai des réticences personnellement et je pense que mon exposé peut le prouver; et je crois aussi que certains organismes qui travaillent fortement à la formation des coopérateurs, devraient réagir dans ce sens-là aussi.

Il existe, à mon avis, des outils, et je crois que les outils qui existent sont mal connus et c'est peut-être beaucoup plus là que se situe le problème.

Yves Durand

Dans la partie du texte que je n'ai pas eu le temps de lire, il était précisément question de la part extrêment significative que certains milieux universitaires au Québec ont apporté vis-à-vis du mouvement coopératif, particulièrement dans cette recherche d'une plus grande éducation coopérative à tous les niveaux, mais particulièrement au niveau du membership des entreprises coopératives.

Et je pense que la formation des *RECUS*, les centres de gestion des coopératives, la mise sur pied de certificats en coopération au sein des diverses universités, la formation du CIRIEC, particulièrement, le travail que fait la Télé-université sont exactement des pas dans le sens de la mise en place d'une infrastructure au Québec qui est capable de créer des outils, des contenus et puis de faire des recherches qui vont favoriser le développement de l'éducation coopérative.

Je pense, en ce sens-là, que ce qu'a apporté madame Bilodeau vient relativer cet énoncé-là et, en cela, je suis d'accord avec elle: il y a des pas de faits, mais il en reste drôlement plus que ça à faire encore.

France Bilodeau

Je pourrais peut-être ajouter là-dessus, Yves, qu'il est vrai, toutefois, à mon avis, que le leadership en éducation coopérative au Québec est relativement faible.

Il y a beaucoup de choses qui se font, mais c'est dispersé un peu partout et, en tout cas, au moins des colloques comme ça peuvent contribuer à créer peut-être une forme de leadership mais — c'est peut-être une question qu'on devrait se poser, là, aujourd'hui — qui peut assumer une telle forme de leadership?

Quel type d'organisme?

Est-ce que c'est nécessaire d'en créer un autre?

Je ne sais trop, mais je sais qu'on arrive souvent à cette conclusion-là dans les colloques: les coopérants manquent d'éducation coopérative. On n'a pas les moyens de la diffuser. On n'a pas les moyens de les intégrer, si vous voulez, dans la coopération comme telle.

Et finalement, le problème, c'est que, au fond, il existe des outils à mon sens, mais qui va prendre en charge ce leadership-là?

Gilles Comtois

Une remarque, si vous voulez: il y a eu un colloque international de l'AUPELF, à l'université de Sherbrooke, en septembre dernier, et leur thème était: *L'éducation permanente et le défi de ces années '80.*

Donc, ce sont des gens qui sont venus d'un peu partout et il y avait trois thèmes:

le premier traitait de l'éducation dans le milieu universitaire;

le deuxième parlait de l'éducation et la recherche;

et le troisième thème était l'éducation et le milieu avec le public.

À ce colloque, on s'est aperçu un peu tout le monde, je crois, que l'éducation permanente, en fait, intervient dans le public par le médium des institutions, et peut-être pas suffisamment sous la forme de projets de développement.

Et d'après moi, l'entreprise coop, dont on parle est le milieu tout à fait de prédilection pour qu'on puisse le faire. Il faut essayer, il faut rechercher, mais en faisant des choses, et non pas laisser aux universitaires donner des cours, ça ne suffit pas.

Il faut vraiment qu'on leur donne la chance de pouvoir appliquer certaines de leurs théories — enfin «théories», il faut s'entendre — et vraiment appliquer l'éducation permanente dans le milieu et l'entreprise coop serait justement ce milieu-là. C'est une idée que je reprends, si vous voulez, mais justement c'est que tous ces universitaires qui parlaient d'éducation n'arrivaient pas à déboucher véritablement dans le milieu.

Et je pense que c'est une réflexion comme celle d'aujourd'hui qui, possiblement, pourrait faire avancer véritablement, dans la pratique, cet aspect de pratique.

Yves Durand

Dans cette ligne d'idée-là, il y a un phénomène qui me frappe et puis qui m'impressionne beaucoup dans l'expérience que nous a racontée France Bilodeau, c'est toute cette perspective de décentralisation qui est à la base même du concept de la Télé-université.

Télé-université est vraiment une expérience d'éducation populaire qui va rejoindre le citoyen chez lui, dans son village, dans son milieu, dans sa maison même, ça va très loin.

C'est donc l'université vraiment mise à la disposition de tous. C'est vraiment une activité où on met les ressources universitaires, en tant qu'outil de ressources humaines, à la disponibilité des citoyens.

Et ça, je pense que ce concept-là de décentralisation de l'éducation et de la formation m'apparaît être extrêmement révélateur de toute la potentialité qui se cache derrière ce que l'université peut nous offrir, parce que les coopérateurs sont des gens qui vivent dans leur milieu, sont des gens quand même relativement terre à terre.

Si on développe dans une université des programmes très sophistiqués, il n'est pas certain que les travailleurs des entreprises coopératives ou les membres des coop ou du club de consommation vont nécessairement aller s'asseoir sur un banc d'université ou un banc de cégep.

Je pense qu'il y a là une perspective extrêmement dynamique dans ce que nous a présenté France Bilodeau.

France Bilodeau

J'ajouterais là-dessus aussi — je remercie d'abord Yves de ce plaidoyer en faveur de la Télé-université —, mais j'ajouterais là-dessus que, comme monsieur — je pense que c'est monsieur Comtois qui a dit que la formation coopérative devait devenir une entreprise coopérative.

Bien, à certains égards — et ça, encore une fois, modestement et puis sans prétention, la Télé-université a effectivement contribué à certains coopérateurs à se prendre vraiment en charge.

Et je l'ai dit aussi: ça correspond, disons, au mandat de la Télé-université de développer l'autonomie, mais c'est lié aussi à la coopération et c'est pour cela que la Télé-université, je vous le dis, a un faible pour la coopération, parce qu'il me semble que les deux grands mandats se rejoignent au bout du compte et puis je pense que la Télé-université peut être un instrument fort précieux dans le sens de l'enseignement à distance.

Laurent Laplante
président des délibérations

Merci bien.

Alors, la parole est maintenant à l'assemblée.

Interventions de la salle

Thomas-Louis Tremblay

J'excepte monsieur Comtois, mais j'ai rarement vu des gens aussi jeunes nous véhiculer des clichés aussi vieux.

Au sujet de la démocratie, moi, je connais le milieu agricole et le milieu forestier. Je vais vous emmener au bout du pays, dans une assemblée de forestiers où celui qui a une maîtrise, c'est celui qui a un *timberjack*, et puis vous allez voir que la démocratie, elle est respectée.

Et ça me surprend et puis ça ne me surprend pas, parce qu'on engage des universitaires. ils arrivent chez nous: «C'est comme ça que ça se passe? Mais ce n'est pas comme ça qu'ils nous ont enseigné».

Vous êtes déphasés, messieurs les jeunes!

Moi, c'est mon point de vue.

Votre Télé-université, elle a été bonne, mais il faudrait qu'elle sorte de la maternelle et puis qu'elle rentre dans le futur.

Les universités, c'est précieux à condition d'être à date, mais vous êtes 30 ans en arrière.

Je voudrais qu'on puisse au moins dire ce qu'on pense aussi, nous autres, des universités, parce qu'on ramasse chez nous, dans notre milieu, des gens qui prêchent des choses épouvantables. Si vous les voyiez arriver, vous seriez surpris, ça nous prend trois ans à les reformer.

Laurent Laplante
président des délibérations

Ce n'est pas si mal. Dans certains cas, les universités ont pris quatre ans pour donner le diplôme!

Est-ce que quelqu'un veut réagir?

Madame?

France Bilodeau
paneliste

Les universités, c'est bon à condition qu'on en sorte: je suis bien d'accord avec vous, monsieur, dans le sens qu'il est juste que les clichés, comme vous dites, qu'on a peut-être véhiculés sont vieux comme le monde. Mais je pense que, effectivement, les problèmes que la coopération vit, et puis Yves l'a souligné aussi, bien, malheureusement, sont vieux comme le monde.

Elle est mal connue. Elle est peu connue. Peut-être que dans vos milieux, elle est bien connue, mais, en tout cas, l'impression qu'on en a, vue d'ici, on a l'impression vraiment qu'elle est mal connue encore.

Je voudrais qu'on me dise le contraire et puis, si on me dit le contraire, je vais l'accepter. Je vais être très contente, d'ailleurs.

Yves Durand
paneliste

Il y a un autre point aussi que j'aimerais apporter.

Je pense, pour rendre justice à la fois au mouvement coopératif et aux universités et ça, je pense que plusieurs des personnes qui sont ici pourraient en témoigner: jamais depuis les dernières années il n'y a eu autant de rapprochement, de dialogue et même de travail en commun, de comités mixtes et tout ce que vous voudrez, entre certains milieux universitaires et certains éléments du mouvement coopératif québécois.

Je pense qu'il se produit, à l'heure actuelle, au niveau des milieux universitaires, une ouverture comme jamais il n'y en a eu au niveau de la réalité coopérative, vis-à-vis des besoins du mouvement coopératif.

Et il y a véritablement un dialogue qui se fait de ce côté-là.

Je pense que le mouvement coopératif a effectivement aussi un rôle à jouer pour sensibiliser davantage les universitaires à ce qu'est leur réalité et à ce que sont leurs besoins réels.

Mais je pense, pour rendre justice aux deux parties, qu'il y a un travail très important qui a été fait en ce sens-là depuis quelques années, entre autres, entre le CCQ, la SDC, le MCCIF, et plusieurs universités qui ont des cours en coopération ou qui font de la recherche en cette matière.

Pierre Hogues

Je suis professeur au HEC et je suis impliqué dans le milieu coopératif. Je voudrais demander à madame Bilodeau la source et la base de son énoncé dans sa première page, ses premières phrases. Elle doit avoir fait des recherches et il doit y avoir des données de recherches scientifiques pour qu'elle se soit permis de dire que les conseils d'administration dans le milieu des coopératives manipulaient les sociétaires.

Ça va de soi que j'ai réagi fortement et je l'amène comme une réaction, d'une part, parce que je suis un universitaire et puis que, quand on fait des énoncés de cette nature, on doit les supporter scientifiquement.

Et d'autre part, parce que dans le milieu où j'évolue, j'ai le sentiment honnête qu'on ne manipule pas nos 18 000 membres à la caisse populaire Saint-Alphonse d'Youville.

Ma deuxième remarque — et c'est une question — j'aimerais que monsieur Comtois puisse me permettre ou nous permettre de discuter ou d'avancer davantage dans son énoncé et d'y introduire la notion de normalisation.

Je souscris en grande partie à ce que monsieur Comtois donne, et ça va de soi que ma formation m'amène à privilégier l'humain sur l'économique, mais j'ai, dans mon milieu d'activités, à faire face à cette notion de normalisation et j'aimerais que monsieur Comtois, avec l'expérience qu'il a, puisse m'éclairer davantage.

France Bilodeau
paneliste

Au risque de déplaire à monsieur, ma réponse ne sera pas scientifique. Ma réponse ne sera pas une réponse d'universitaire.

Ma réponse va être une réponse de membre de coopérative. Et ça m'est arrivé assez souvent d'assister à des assemblées générales de caisses populaires, des assemblées générales de coopératives agricoles, pour le plaisir, parce que je m'intéresse à la coopération et que je suis membre de certaines coopératives; et j'ai réalisé, moi, personnellement — et je vous avoue que c'est uniquement moi, je n'appuie pas mon texte sur des grandes théories, des grands théorèmes —, j'ai eu ce sentiment-là de me faire personnellement manipuler, — bien, peut-être le mot est exagéré — ou, en tout cas, de me faire un peu organiser et j'avais l'impression aussi que toute l'assemblée était en train de se faire organiser.

Il y a certaines personnes qui ont certainement déjà vécu ça. Pour ma part, ça m'était sauté aux yeux et je me suis permis de le souligner ici un peu pour soulever la question de la difficulté de l'application du principe démocratique.

C'est beaucoup plus dans ce sens-là que je l'ai soulevée et dans le sens de la nécessité de faire apprendre la démocratie aux gens, de faire apprendre le fonctionnement démocratique.

Mais c'est basé sur mon expérience personnelle. Je suis obligée de l'admettre. C'est une réponse de coopérateur plus que d'universitaire.

Gilles Comtois
paneliste

Monsieur Hogues, je crois, vous parlez de normalisation et, venant d'un économiste, c'est tout à fait une question appropriée.

Ceci dit, je me suis basé, pour avancer ce que j'affirmais, sur un livre qui s'appelle: *Québec, contexte socio-économique*. C'est un livre d'à peu près 300 pages qui a été préparé par des étudiants d'administration à l'université de Sherbrooke, en '76, et qui prend secteur par secteur et qui analyse chacun d'entre eux pour en arriver précisément — et là, ce serait beaucoup trop vaste de vous élaborer tout ça — à dire: «essayons de rechercher une société d'équilibre, parce qu'il y a eu surabondance certainement au point de vue de l'accumulation de biens matériels, et les gens ont été, jusqu'à un certain point, sursaturés de ces biens matériels et ont délaissé certaines valeurs qui appartenaient à d'autres dimensions.» Bon. C'est un point.

Un autre également, c'est que si vous lisez à la page 32 du livre: *Bâtir le Québec*, même un énoncé de politique économique arrive à dire: une nouvelle conception de développement. C'est à peu près une page. Je pense que ce n'est pas tellement long à lire. Ça serait bon de vous la lire.

Ces gens-là ont donc étudié, analysé ce problème d'économie, et eux-mêmes arrivent à dire: «essayons d'équilibrer davantage, de normaliser une certaine situation qui s'est créée surtout dans les années '60 à '80.

Un autre livre également, ça serait *La crise du développement Québec 60-80*, qui est un compendium de textes réunis par Luc Martin et Gabriel Gagnon et qui, justement, finit par une sociologie de développement, donc normaliser jusqu'à un certain point la situation.

Et eux écrivaient, en '73, — si vous relisez le chapitre de Claude Lemelin qui parle de la décennie '73 par rapport à celle que l'on commence actuellement, c'est étonnant, d'après moi, que l'on arrive à une affirmation comme celle qu'il faut normaliser jusqu'à un certain point, des choses qui se sont faites.

Je n'explique vraiment pas et je ne réponds vraiment pas, parce que je crois que je serais beaucoup trop long. Je vous cite simplement trois lectures, peut-être qui sont plus appropriées et nous pourrions peut-être échanger sur la question.

Je pense, monsieur le président, que ça serait une question trop élaborée pour y répondre adéquatement et je suis heureux qu'elle vienne d'un économiste, encore une fois, parce que, justement, ça appelle à une discussion multidisciplinaire et je pense que c'est la seule façon pour pouvoir s'entendre, en fin de compte.

Pierre Blouin

Je suis dans un service d'éducation aux adultes.

Je pourrais répondre, moi, à la suite de madame Bilodeau, que comme administrateur et aussi comme animateur en milieu coopératif par le biais du travail que je fais, j'ai ressenti ça souvent aussi une certaine forme de manipulation. Je ne veux pas parler, ici, de malhonnêteté. Peut-être qu'on pourrait faire cette nuance-là, mais d'une certaine forme de manipulation au titre, peut-être, d'une certaine efficacité.

On vise toujours une efficacité à court terme.

Et ça, ça me laisse inquiet. Et cette inquiétude-là, je la reporterais surtout au niveau de ceux qui ont une prise de décision dans le développement coopératif. Et ceux qui, je crois, ont une prise de décision, ce sont principalement des gens comme des directeurs généraux ou des présidents de fédération, si on veut réellement faire du développement.

Les ressources, elles sont là. On peut parler d'outils. Il y en a eu de toutes sortes. On peut parler de programmes, de format d'apprentissage, de méthodes techniques. Je pense qu'on pourrait en parler encore bien longtemps. Et puis si on n'a pas réellement de prise de décision, les ressources ne se développeront pas.

Et je pense que le problème majeur, dans tout ça, c'est de revenir à ceux qui ont réellement l'information et les ressources financières entre les mains, qui peuvent développer des planifications de leur association-entreprise et pas seulement entreprise et, à ce moment-là, on pourra avoir du développement.

France Bilodeau
paneliste

Je serais prête à faire la nuance avec monsieur Blouin, quand il dit: «manipuler», il faudrait peut-être préciser, c'est plus dans le sens d'une orientation qui n'est pas consciente souvent, qui n'est pas méchante non plus, bien sûr. Dans ce sens-là, je suis d'accord avec la nuance.

Pierre Blouin

J'ajouterais peut-être: souvent un peu trop de myopie!

France Bilodeau
paneliste

Peut-être.

Fernando Lavoie

Je m'adresse à monsieur Leclerc. Je pense qu'il a été assez clair dans son affaire, à savoir quand même que lui, il préconise peut-être des écoles coopératives d'éducation.

Moi, je suis complètement d'accord avec vous, à cent pour cent. Mais de là à le réaliser, je pense qu'il va falloir encore attendre une décennie parce que nous autres mêmes, au point de vue de la forêt, nous avons essayé de former une école coopérative forestière mais la chicane a pris dans la cabane, dans la MEQ, et je pense que c'est très difficile à réaliser.

Et la formation selon les besoins du milieu, en '80, ça va être encore difficile à réaliser.

Or, si vous avez peut-être une formule idéale à dire, j'aimerais peut-être la savoir.

Gilbert Leclerc
paneliste

Je crois que je suis tout à fait d'accord avec l'idée que c'est une formule très difficile à appliquer.

Cependant, il y a déjà des expériences de faites, surtout du côté de l'éducation permanente — ma spécialité, moi, c'est en éducation permanente — et ce type d'approche-là de la formation avec des méthodes beaucoup plus centrées sur l'autoformation, la participation, sur la cogestion de la formation, s'est déjà réalisé en grande partie dans bien des domaines de l'éducation des adultes et de l'éducation permanente.

Et je pense que, à ce point de vue-là, je reprendrai l'idée d'une association et d'un mariage intéressant qui pourrait se faire entre l'éducation permanente et l'éducation coopérative.

C'est une idée que j'avais déjà soulevée au colloque sur l'université coopérative internationale et il y aurait sûrement une meilleure collaboration à faire que ce qui existe actuellement.

Il y a des choses qui se font, évidemment, en éducation coopérative et qui respectent d'ailleurs, déjà, beaucoup ces principes-là. Il suffirait, au fond, de s'en inspirer et puis j'ai l'impression que, à la longue, on se rendrait peut-être compte que c'est ce type de formation qui est le plus facile à réaliser, beaucoup plus que l'autre; parce qu'il répond en tous points aux désirs des membres. Ils ne veulent pas se faire endoctriner quand il viennent se former. Ils veulent simplement profiter de leur savoir, de leur expérience et puis, à partir de là, évoluer, trouver quelque chose de nouveau.

Et puis si on trouvait des méthodes adaptées à ça, je pense qu'on entrerait dans le mille.

Yves Durand
paneliste

Dans cette lignée-là, l'éducation à la coopération, sur mesure — on pourrait

appeler ça comme ça —, je sais que dans le domaine forestier il y a eu une expérience absolument extraordinaire qui a été vécue. On a tenté de mettre sur pied une espèce de centre de formation coopératif s'adressant directement aux travailleurs forestiers, bâti sur mesure en fonction de leurs besoins et puis de leurs attentes réelles. Ç'a été une expérience qui, je pense, a fait ses preuves, qui malheureusement n'a pas eu les suites que normalement elle aurait dû avoir au niveau gouvernemental, mais qui a constitué une véritable expérience d'école populaire, vraiment faite sur mesure pour les travailleurs forestiers.

Mais je pense que ce concept de formation sur mesure pour les coopératives ou les coopérateurs ne passe pas nécessairement par la formation coopérative en milieu institutionnel, dans des cégeps, dans des polyvalentes, dans des universités.

Je pense qu'il y a peut-être, là, entre les autorités publiques, les représentants du gouvernement et les représentants du mouvement coopératif, il y a des voies à explorer qui pourraient conduire à l'instauration d'une espèce d'école populaire ou de centres de formation qui ne sont pas nécessairement parallèles au milieu institutionnel, mais qui viennent compléter les lacunes que le milieu institutionnel ne peut combler au plan d'une clientèle très spécifique comme celle de la coopération.

Et je pense que l'expérience du secteur forestier est un modèle en ce sens-là et que, du côté gouvernemental, il y a une certaine ouverture d'esprit de ce côté-là de plus en plus et je me demande si la conjoncture actuellement n'est pas apte à faire en sorte que ce que vous souhaitiez, messieurs, ne puisse pas se réaliser d'ici dix ans, mais peut-être d'ici dix mois. Moi, je le crois, en tout cas, sauf qu'il faut inventer là-dessus.

Il faut en bâtir un modèle, parce que vous avez prouvé que ça se faisait, et je pense que les esprits sont mûrs pour s'asseoir et puis regarder comment il pourrait prendre forme.

Gérard Marotte

Monsieur le président, ma question ou mes questions, parce que j'en aurai deux, s'adresseraient aux panelistes qui auront peut-être quelque chose à ajouter suite à mes questions.

La première, monsieur le président, je voudrais tout simplement attirer l'attention sur le fait qu'on semble dire que, au niveau des coopératives, on s'intéresse peu à l'éducation coopérative.

Alors moi je pense, monsieur le président, que ça serait peut-être plus juste de dire que, dans le monde coopératif, on est conscient de l'importance de l'éducation coopérative de ses membres, mais par contre, ce que l'on déplore —, parce que, très souvent, il y a de nombreuses coopératives qui font des tentatives dans ce sens-là, pour tenter de regrouper leurs membres, de faire de la formation et donner de l'information —, le problème réside au niveau de l'intérêt de la réponse que nous recevons du membership.

Alors, monsieur le président, ma première question, parce que quand même il faut admettre que nous avons présentement des outils, les fédérations coopératives, de quelque type qu'elles soient, elles ont quand même un minimum à offrir au membership des coopératives, je me demande, monsieur le président, si la prochaine démarche ne serait pas une de recherche pour savoir davantage sur le comportement des membres des coopératives face à cette question de formation, d'éducation coopérative.

Il semblerait que les membres, ce sont eux qui décident si oui ou non, ils vont participer à des séances d'information ou de formation.

On pourrait se donner, au niveau universitaire ou au niveau collégial ou ailleurs, des instruments pour tenter de former les membres des coopératives. Mais si on ne peut pas recevoir la réponse des membres, les faire participer, eh bien, la personne qui a une Cadillac et qui n'a pas de gazoline, elle ne peut pas aller bien loin.

Alors, je pense, monsieur le président, c'est un peu la même chose.

Ma deuxième question...

Laurent Laplante
président des délibérations

Alors, votre première question, c'est de savoir pourquoi il y a tant de passivité chez les membres eux-mêmes.

Gérard Marotte

Tout juste.

Laurent Laplante
président des délibérations

Bon. D'accord.

Deuxième question?

Gérard Marotte

La deuxième question ça serait, monsieur le président, quand on parle de membership, de membres de coopératives, nécessairement on parle d'adultes, et d'adultes de tous âges. Je ne sais pas quelle est la moyenne d'âge des membres des coopératives à travers le Québec.

Alors, il faut bien penser aussi que, rendu à un certain âge, l'intérêt qu'un adulte peut démontrer face à une formation ou à une éducation quelconque n'est pas le même qu'il aurait eu l'âge de 10 ans, 15 ans, ou 20 ans.

Alors, est-ce que, face à ce phénomène de fin de non-recevoir de la part des membres des coopératives actuelles, on ne peut pas dire qu'il y a nécessairement des générations de perdues, mais l'important, est-ce qu'on ne devrait pas, le plus tôt possible, s'en aller au niveau de tout le système scolaire et de l'élémentaire pour, justement, former des générations futures de coopérateurs qui, à mon point de vue, seront bien différentes de celle que nous avons aujourd'hui.

Laurent Laplante
président des délibérations

Merci beaucoup.

Alors, on revient à la première question, si vous voulez bien.

Monsieur Durand?

Yves Durand
paneliste

Oui.

Monsieur Marotte, dans ce que vous avez dit, il y a une chose qui, je pense, est évidente et puis elle se vérifie : le mouvement coopératif québécois est préoccupé par l'éducation coopérative et il en a fait la preuve à maintes reprises au cours des années passées.

C'est vraiment ancré dans le cadre de ses préoccupations majeures et même dans le cadre de ses priorités.

Et je pense que l'action du CCQ est une démonstration de cette priorité-là.

Concernant la démocratie, la réponse des membres à l'appel ou aux activités d'information et d'éducation, je pense qu'il y a du vrai dans ce que vous dites.

Tantôt on parlait de démocratie, est-ce qu'on se fait charrier ou pas?

Je pense qu'il y a toujours deux côtés à une médaille. Moi-même j'ai travaillé dans une caisse populaire et puis on faisait appel à toute une campagne de sensibilisation et d'éducation de notre membership pour venir assister aux assemblées de la caisse et, des fois, on était drôlement déçu et ce, malgré de nombreux efforts qu'on avait faits en ce sens-là.

Il y a des efforts importants qui, à certains niveaux, se font de toute évidence, mais qui ne donnent pas lieu à des résultats aussi significatifs qu'on le souhaiterait.

Comment répondre à cette lacune-là?

Je pense que c'est par la mise en place de programmes planifiés à long terme. On a souvent tendance à démissionner, des fois, dans certaines entreprises coopératives. On fait de la publicité, de la promotion pour que les gens viennent à nos assemblées générales ou participent davantage. On est déçu une fois, deux fois, trois fois. Après ça on se dit : «bien, *coudonc*, le monde ne veut pas participer. Il n'y a plus rien à faire!»

Je pense que, au contraire, l'éducation coopérative, c'est une chose qui se fait sur une très longue durée. C'est une histoire de générations, c'est à long terme qu'on forme une population et puis qu'on la sensibilise à la participation qu'elle doit apporter à l'entreprise coop.

Et je pense qu'il ne faut pas lâcher. Il faut continuer à mettre en place des programmes tant et aussi longtemps qu'on n'a pas garanti la participation maximale de notre membership à notre entreprise.

Et puis, enfin, sur le niveau scolaire, je pense que tout le monde est d'accord avec ça, on veut tous que la jeunesse soit sensibilisée à la place de la coopération mais il y a un problème que moi j'identifie et je pense qu'il est majeur, c'est celui de la formation des enseignants.

Les enseignants qui donnent des cours d'économie, de sociologie dans les cégeps n'ont pas nécessairement la connaissance du fait coopératif, de la pensée coopérative et de la réalité, de la façon avec laquelle elle se vit au Québec.

Et je pense qu'il y a un défi majeur, d'abord, à réaliser de ce côté-là. Il faut sensibiliser d'abord ces gens-là, leur fournir les outils et la connaissance qu'il faut pour qu'eux-mêmes puissent devenir des véritables animateurs de la dimension coopérative.

Gilbert Leclerc
paneliste

J'ajouterais simplement une chose à ce que dit monsieur Durand.

C'est qu'il me semble, aussi, qu'il y aurait une action à faire du côté de l'entreprise coopérative elle-même.

Si l'entreprise coopérative donne l'impression aux membres qu'elle est conduite exactement de la même façon qu'une entreprise de type capitaliste, évidemment personne des membres ne sentira le besoin de s'informer et puis de se former davantage à une véritable coopération.

Je pense que l'éducation et l'action de transformation dans l'entreprise elle-même sont deux réalités qui interagissent l'une sur l'autre et qui se prêtent un mutuel concours.

Si les gens ont l'impression que, de toute façon, ça ne sert à rien de se former à la coopération, parce que l'entreprise est menée très bien, ça va très bien comme ça, il n'y a pas de problème; évidemment, il n'y a aucune motivation qui pousse les gens à se former.

Mais si, au contraire, on sent de plus en plus du côté de l'entreprise coopérative un désir de transformer vers une véritable coopération inscrite dans les structures elles-mêmes de l'entreprise, il y aura peut-être un sentiment de besoin qui va naître de plus en plus, une motivation de la part des membres de s'embarquer dans une entreprise comme celle-là.

Alors, les deux, je pense, sont nécessaires, du côté de l'éducation elle-même et du côté de l'action de transformation de l'entreprise dans le sens d'une véritable coopération.

Roger Pelletier

Ma question s'adresserait à madame Bilodeau, parce que, quand elle a dit que la démocratie était *galvaudée*, ç'a été répondu à mon sens, mais en partie seulement —, par les conseils d'administration ou par les gestionnaires ou par les gérants de coopérative —, je dirais qu'elle a peut-être raison, mais ce sont des cas d'exception. Il ne faudrait pas généraliser à mon sens.

Il ne faut quand même pas oublier que les coopératives ou les coopérateurs, ça reste des humains. C'est bien sûr qu'il n'y a pas là de la perfection.

C'est peut-être arrivé dans des cas où les gestionnaires ou les administrateurs veulent aller trop vite pour l'éducation qu'ils ont donnée ou l'information qu'ils ont donnée à leurs sociétaires. Ce sont des choses qui peuvent arriver.

Maintenant, il me semble qu'il faut s'attendre à des choses comme il se passe aujourd'hui, c'est une réflexion des universitaires. C'est bien dit dans le document.

On parle d'un Québec à bâtir et on parle aussi d'un développement économique du Québec par la coopération.

Monsieur Durand vient de souligner une chose qui m'a plu: c'est quand on parle d'éducation coopérative, on a peut-être commencé par les universités. Et c'est peut-être heureux qu'elles aient commencé, parce qu'il n'y aurait peut-être pas eu de démarrage.

Alors, c'est sûr que le mouvement coopératif de tout temps a fait de l'éducation avec les moyens qu'il avait.

Mais je pense qu'il manque beaucoup de mailles à notre chaîne actuellement. Et on a fait de l'éducation depuis toujours et on le fait encore au système capitaliste.

Et tous, en autant qu'on est, on est des capitalistes en puissance. On travaille tous pour vivre et on travaille tous en compétition avec son voisin pour sauver sa vie.

Tandis que dans le système coopératif — et je pense que c'est monsieur Comtois qui a souligné que ça se tient, ça, le social, l'économique et même le spirituel —, je pense qu'il va falloir y revenir un petit peu à ça. Il va falloir revenir au principe coopératif qui dit que c'est un principe de partage.

Ça, ce n'est pas facile pour bien des gens d'accepter ça en '79 avec la formation au capitalisme qu'on a eue: chacun pour soi.

Et tant qu'on n'aura pas les structures et des professeurs qualifiés pour enseigner à nos jeunes dès le primaire, que la formule coopérative peut être valorisante pour l'humain et peut être un outil de développement économique puissant et fort pour les Québécois, on va toujours patauger — excusez l'expression — dans le même sens. On aura toujours de la difficulté à rejoindre les deux bouts, parce qu'on prend des gens à l'âge adulte, qui ont eu une formation au système capitaliste, chacun pour soi, et on leur parle de coopération.

On réussit, bien sûr, à en amener un bon groupe, mais on a toujours cet esprit de «chacun pour soi» qui a tendance à faire surface.

Alors, je dis, comme monsieur Durand, c'est un travail de longue haleine. Il va falloir travailler de plus en plus à avoir, bien sûr, des professeurs compétents.

Je regarde chez nous, dans nos cégeps, dans nos ITA, on a des cours qui se donnent, des bribes de cours, mais c'est loin d'être de la coopération. C'est de la coopération de «chacun pour soi». C'est de la coopération économique: «ça va te profiter davantage si tu rentres dans la coopérative».

Mais ça va t'engager davantage, et ça, il faudrait le dire. Ça va t'imposer, par exemple, à aller acheter à ta coopérative même si c'est plus cher, parfois.

Alors, ce sont toutes ces choses-là qu'il va falloir dire dans l'enseignement coopératif, pas rien que les avantages qu'on en retire.

Et, malheureusement, actuellement, il y a des professeurs qui n'ont pas eu une formation à la coopération et puis qui donnent des cours sur les avantages de la coopération. Il y a aussi les engagements.

Je pense que ça, c'est important.

Alors, je voudrais bien que madame Bilodeau corrige au moins cette partie-là, si elle pense pour elle-même, là, que ce sont des cas d'exception ou si on a tendance à généraliser ça dans la province de Québec.

France Bilodeau
paneliste

Je l'ai dit tout à l'heure: c'est une réponse personnelle et je parle à titre personnel de mes expériences.

Je suis contente que ça ait soulevé quand même ces interrogations-là.

Et je dirai: si, effectivement, ce n'est pas généralisé, si mes expériences ou mes sentiments ne sont pas généralisés, j'en suis très heureuse.

Mais je trouve que vous soulevez quand même un point très important par la suite quand vous parlez de la difficulté de juxtaposer les deux systèmes, coopératif et capitaliste, et c'est peut-être ce qui soulève le problème majeur de la motivation des gens.

Les gens, on l'a soulevé tantôt, ont de la difficulté à participer en coopération, ont de la difficulté à s'intéresser à l'éducation coopérative.

Et on se demande toujours pourquoi.

Je pense qu'essentiellement c'est cette difficulté de vivre dans deux systèmes. Quand ils sont membres d'une coopérative, oup!, il faut qu'ils fassent référence à un autre système économique avec lequel ils ne sont pas habitués à vivre quotidiennement.

Je veux dire, quand ils vivent, ils regardent la télévision, à tous les jours, ce n'est pas ce système économique-là qui leur est présenté continuellement, c'est le système capitaliste et, tout d'un coup, on leur dit: «Oup!, tu es membre d'une coopérative et il faut que tu fasses référence à un autre système économique, à un autre schème de référence», et ça, ça devient très complexe.

Maurice Bergeron

Vous me permettrez de m'identifier un petit peu plus étant donné que je vais parler de quatre individus.

Je suis Maurice Bergeron qui est un éducateur, donc, des fois on parle que les enseignants, au niveau secondaire, ne sont pas trop trop qualifiés pour enseigner la coopération.

Je suis aussi gérant d'une caisse d'économie, donc, je suis un gestionnaire.

Je suis aussi administrateur de la Ligue des caisses d'économie, suspendu temporairement, et administrateur du Conseil de la coopération du Québec.

Donc, à ce moment-là, je charrie à gauche puis je charrie à droite une fois de temps à autre.

Mois, je crois qu'à tous ces niveaux-là, je m'aperçois que les gens parlent d'éducation coopérative, on n'en fait pas suffisamment et puis nos réussites ne sont pas tellement grandes.

Je crois que, dans 20 ans, on parlera encore que nos succès ne sont pas encore tellement grands, étant donné qu'un acte éducatif se fait toujours à partir d'un besoin.

Ce n'est pas parce que, moi en tant que gestionnaire de la caisse d'économie ou en tant qu'administrateur de la Ligue ou du CCQ je ressens le besoin de diffuser la philosophie et l'idéologie coopératives que les membres qui sont usagers à Deux-Montagnes, eux, vont ressentir ce besoin-là.

C'est seulement lorsque eux vont ressentir le besoin qu'on va pouvoir faire l'acte éducatif de l'éducation permanente, avoir vraiment ce projet d'éducation permanente, lorsque ces individus-là ressentiront, comme lorsque je l'ai ressenti il y a sept, huit ans, parce que j'ai ressenti un besoin à un certain moment donné, parce qu'on m'a nommé président d'une caisse d'économie.

C'était juste pour ça que j'ai ressenti le besoin, parce que je ne connaissais absolument rien d'une coopérative auparavant. Depuis ce temps-là, j'ai fait un bout de chemin dans le domaine coopératif. J'aime ça la coopérative. J'aime l'idéologie coopérative: un homme, un vote, l'égalité entre les individus. Je trouve ça vraiment passionnant.

Mais il faut que je le diffuse alentour de moi.

Et vous me permettrez de charrier une fois de temps à autre et puis de manipuler les gens pour les amener à cette philosophie coopérative.

Je vais essayer de ne pas trop les manipuler sur le côté financier mais, sur le côté de les amener à s'éduquer au point de vue coopératif.

Donc, j'espère que vous me permettrez cela.

Yves Durand
paneliste

Il y a une chose à laquelle j'aimerais réagir.

Je pense que la génération spontanée de coopérateurs ou de gens conscients de leur apport au développement économique et social à leur milieu, ça ne tombe pas du ciel, ça.

Je pense que les générations spontanées, ça n'existe pas.

Et je pense que si on est nous-mêmes des coopérateurs, si on croit en la formule coopérative, si on se marie à l'espèce de conception de la vie en société qui se cache derrière la pensée coopérative, je pense qu'on a un devoir envers nous-mêmes de devenir des éléments contagieux de la coopération et puis d'essayer de prendre prétexte à chaque jour —, dans notre milieu, dans notre conseil d'administration, dans notre relation avec nos confrères de travail, avec nos étudiants ou avec tous ceux avec lesquels on est appelé à vivre —, pour faire ressortir ce à quoi on croit, à un point tel qu'on y consacre du bénévolat et puis du temps.

Alors, j'irais peut-être un peu plus loin en disant: moi, je ne suis pas prêt à attendre que les gens nous demandent de la coopération ou que les gens souhaitent vouloir devenir des coopérateurs. Je vais essayer, si vraiment je suis un coopérateur, d'être moi-même contagieux et puis de mettre tous les moyens en œuvre possibles pour que ma contagion touche le plus grand nombre d'individus possible.

Gilles Comtois
paneliste

Durant toutes ces dernières questions, on a mis l'accent sur l'éducation coopérative et on s'est peut-être éloigné de la notion d'éducation permanente qui est justement coexistante avec la vie et c'est pour ça qu'on a de ces problèmes qu'on se pose des plus jeunes par rapport aux plus vieux, des cheveux gris par rapport aux blonds, etc.

C'est-à-dire qu'on ne voit pas assez que l'entreprise coop met en marche un processus éducatif qui s'étend à tous, les jeunes, les moins jeunes et les plus vieux et tout ça, ça forme une espèce de tout.

Et à certain moment, limité dans le temps, on peut parler d'une autre formation, d'une éducation coop avec des programmes, avec des écoles et tout le reste.

Mais je pense que, pour moi, ça va beaucoup plus loin que ça. Il faut aller jusqu'à la notion même d'éducation permanente qui est une idée de vie et d'éducation.

Gilles Baribeau

J'aimerais réagir à mon tour aux propos de madame Bilodeau en ce qui touche la manipulation.

J'aimerais, si vous voulez, mettre un point final à la question.

En tant que gestionnaire de coopérative, cette question de la manipulation, je pense qu'elle existe, il ne faut pas se le cacher, une tendance au nom de l'efficacité, si on veut, mais il y a cette tendance.

Et je pense qu'un moyen de diminuer cette tendance, voire même de l'extirper, c'est par l'éducation, mais pas l'éducation uniquement au niveau du membre.

On a parlé beaucoup, tout à l'heure, de l'éducation du coopérant. On visait le membre comme tel. Mais il y a un secteur bien important qu'on a oublié, ce sont ceux qui font marcher la coopérative au jour le jour, ceux qu'on appelle *les payés par*, les employés, les gestionnaires.

Je pense que ceux-là, il ne faut pas les oublier.

Et je pense que c'est par l'éducation de ce groupe-là qu'on va justement éviter la manipulation parce que, autant que je sache, c'est par l'éducation qu'on va développer le respect du membre, et celui qu'on respecte, on ne pense pas à le manipuler.

France Bilodeau
paneliste

Effectivement, je crois que l'éducation des gestionnaires et des employés du mouvement coopératif, dans une certaine mesure, laisse à désirer quoique, encore une fois, il y a beaucoup d'organismes qui mettent des efforts là-dessus et c'est remarquable. Toutefois, il ne faut pas trop exagérer dans ce sens-là, dans le sens de dire: bon, la formation coopérative des gestionnaires est faible.

Mais il faut effectivement que les gestionnaires se mettent dans l'esprit que c'est un système économique différent auquel ils font référence et ça, c'est important aussi.

Jacques Robitaille

Je vais venir défendre un peu madame Bilodeau.

J'ai participé, par exemple, à 10 à 15 assemblées générales annuelles de différentes coopératives, la plupart des caisses populaires.

Ici on parle du charriage, là, entre guillemets, manipulation, je vais donner trois exemples comment est-ce que ça s'est passé dans celles que j'ai vues. Je n'ai pas participé à toutes celles du Québec, là.

Mais, mettons la hâte d'en finir pour aller prendre le goûter. Alors, si quelqu'un posait trop de questions, ou trop de personnes posaient des questions, on sentait chez ceux qui étaient en avant, les directeurs, les administrateurs, que ça les agaçait, ils avaient hâte que ce soit fini. C'est une façon, ça, d'éloigner le monde.

Une autre manifestation: quelqu'un démissionne sur le conseil d'administration deux mois où à peu près avant l'assemblée annuelle qui est supposée d'avoir lieu à telle date. Et puis, on remplace la personne pour ne pas la faire élire à l'assemblée annuelle. C'est que, finalement, c'est le conseil d'administration qui choisit la personne, ce n'est pas l'assemblée des membres.

Et un autre exemple, ce sont les administrateurs, sans doute très compétents, élus cinq fois, six fois, sept fois sur le même conseil d'administration. À un moment donné, ça coupe l'herbe à ceux qui auraient un peu d'espoir d'y être.

Ce sont trois manifestations que j'ai constatées pour mettre des choses concrètes.

Ce n'est pas pour ça que je viens surtout, c'est pour émettre une idée, une suggestion, si elle n'a pas été faite déjà, c'est que j'ai envie de payer un voyage à une équipe de personnes.

Il faudrait peut-être aller voir comment les Anglais, les Français, les Espagnols, les Suédois, les Allemands s'y prennent pour former leurs coopérateurs, si ça n'a pas été fait.

Il faudrait que ç'ait une action après, produire un bon rapport et puis que ce rapport-là, beaucoup de monde pourraient en prendre connaissance dans le mouvement coopératif et puis que, ensuite, ça ait des applications concrètes.

Yves Durand
paneliste

Moi, j'aimerais répondre aux deux aspects de l'intervention de monsieur.

Le premier concernant la démocratie.

Moi, en tout cas, je suis de ceux qui croient que la démocratie, elle existe dans le mouvement coopératif. Elle est là. Et elle est constamment là, potentiellement tout au moins.

Vous savez, des fois, il y a des assemblées de caisses ou de coop de consommation ou de n'importe quel autre secteur, je pense qu'il n'y a pas de secteur plus qu'un autre là-dedans, dans lequel on retrouve des participations relativement limitées aux assemblées annuelles, dans lesquelles on peut retrouver aussi des conseils d'administration qui sont là de génération en génération et qui se remplacent relativement peu.

Mais ça, je pense que c'est la conséquence et puis c'est l'image même du membership de l'entreprise coopérative.

Il est permis à tous les membres d'une entreprise coopérative d'assister à leur assemblée générale, de faire valoir leur désapprobation à leur conseil d'administration, s'ils ne sont pas d'accord avec les politiques ou les décisions qui ont été prises en cours d'année, de changer les administrateurs s'ils ne sont pas d'accord avec eux.

Il existe une potentialité réelle de vie démocratique dans les entreprises coopératives. Mais il y a aussi un fait qu'il ne faut pas se cacher — il y a deux côtés à une médaille — la population, le membership des groupes coopératifs utilise généralement relativement mal le pouvoir de participation que leur offre leur entreprise coopérative. Et ça, je pense que c'est un aspect qu'il ne faut pas négliger aussi dans l'analyse.

Concernant le deuxième point, concernant les recherches ou les expérimentations qui ont pu être faites ailleurs, en Europe. Je pense qu'il doit se faire une bonne douzaine, sinon deux bonnes douzaines de voyages annuellement de coopérateurs et d'universitaires en France, en Suède, en Espagne, entre autres, au cours de la dernière année, pour partager des échanges et des informations concernant la façon avec laquelle les coopérateurs de ces pays-là agissent.

Je pense que l'information, elle est disponible. On a des briques pour en jeter un peu partout, tant au niveau coopératif qu'au niveau gouvernemental, et au niveau universitaire probablement.

Et je pense qu'il s'agit simplement de mettre cette information-là sur la table, de faire le bilan, de mettre de l'ordre là-dedans et puis voir ce qu'on peut en retirer pour nous-mêmes, ce qu'on peut en retirer qui répond à nos besoins réels, et puis faire en sorte à ce que ça, ça débouche sur des perspectives d'action.

Thomas-Louis Tremblay

Monsieur le président, je me demande, des fois, si, quand on prend comme base pour évaluer le degré de démocratie, l'assemblée générale uniquement, si dans un certain sens, on ne se leurre pas aussi, un peu; quoique c'est important l'assemblée générale.

Moi, je fais partie des caisses d'entraide économique, des caisses d'établissement, des coopératives agricoles et c'est surtout ce milieu-là, dans un milieu rural que je connais.

Alors que l'assemblée générale, je serais tenté de dire que, dans les caisses d'entraide économique et d'établissement, et même dans notre caisse populaire, ça paraît aller vite.

Mais en cours de route, la caisse d'établissement nous consulte assez régulièrement.

La caisse d'entraide économique nous consulte et, nous autres, on est obligé, forcément, de consulter nos membres sept, huit, neuf, dix fois par année, nos membres du bureau de direction et nos membres de l'assemblée générale.

C'est peut-être là que l'université qui va juste aux assemblées générales, ou les professeurs d'université ou Télé-université, qui vont juste aux assemblées générales, sont surpris.

Quand on a des coopératives qui font 100$ millions, 50$ millions de chiffre d'affaires. Vous êtes à l'assemblée générale pour élire des gestionnaires, pas pour faire de l'éducation. Vous vous devez de faire de la législation et vous vous dépêchez de la faire.

Mais en cours de route, venez dans notre région et puis venez voir si vous allez être capable de manipuler 300 cultivateurs: on joue avec leur portefeuille et puis leur lait.

Il y a 3000 cultivateurs dans notre secteur, nous autres. Il y en a 600 à l'assemblée générale. Ils ont dit cette année: «Tremblay, vous allez réaliser une usine d'engrais chimiques».

On a dit: «Ce n'est pas payant».

«Ça fait assez longtemps que vous le dites que ce n'est pas payant. Cette année, vous allez la réaliser».

Le gestionnaire est obligé de la réaliser. Et puis, en cours de route, on les consulte. On les consulte régulièrement et on fait de l'éducation.

C'est pour ça que, quand monsieur Landry a convoqué le sommet coopératif économique, il disait: «Mettez au moins un aspect pour nous rendre le témoignage qu'on dépense. Nous autres, on évalue à 400 000 piastres par année ce qu'on dépense en éducation et puis en formation en dehors des assemblées générales».

Alors, c'est cet as[illegible] à que je voulais souligner.

Je voudrais poser peut-être la question à monsieur Comtois.

France Bilodeau
paneliste

Je voulais juste souligner que ce que monsieur Durand a soulevé tout à l'heure répond partiellement, je pense, à monsieur Tremblay.

Effectivement, la structure démocratique, elle existe dans le monde coopératif. Elle est très présente. Elle est même très puissante.

Et je regrette un peu qu'on ait soulevé la question, peut-être à partir seulement de la première page de mon exposé de tout à l'heure, parce que j'ai basé un peu mon exposé là-dessus pour dire que, effectivement, les coopérateurs, souvent, utilisent mal leur instrument, parce qu'ils manquent, à mon sens, d'informations quant à cet instrument-là.

Tant mieux si au sein de beaucoup de coopératives — et peut-être que je nuancerais davantage, là, après vous avoir entendu — tant mieux si au sein de plusieurs coopératives ce problème-là n'existe pas, parce que les gens ont compris l'instrument démocratique qu'ils ont entre les mains.

Ls structure existe. Elle est présente. S'ils s'en servent, tant mieux.

Mais là où on s'en sert moins, je dis: bien, il manque peut-être, justement, d'information et d'éducation à ce niveau-là.

Gilles Comtois
paneliste

C'est seulement pour reprendre le mot, monsieur Tremblay, que vous m'aviez lancé.

Je suis tout à fait heureux de savoir que ce que vous avez dit existe.

Démocratiquement, les gens en sont encore imbus, si vous voulez, pas dans des actions situées en tant que lieu ou occasion, mais en tant qu'attitude et comportement tout au long d'une année.

Et je veux tout simplement ajouter qu'à Sherbrooke, justement, il y a un groupe de professeurs qui a amorcé deux recherches pour sonder l'aspect démocratique des entreprises coopératives pour voir jusqu'à quel point, au niveau du comportement, attitudes, etc., la chose existe. Alors, c'est l'échelle bas ou très haut, etc., de un à dix. Vous connaissez tout le système de grilles, etc.

On vous rendra rapport de cette recherche, peut-être dans un an et demi ou quelque chose.

Henri-Paul Rheault

On se pose des questions, je pense, question de donner des cours en coopération. Moi, j'aurais peut-être un conseil à donner aux universitaires: lâchez donc votre banc d'école et venez donc directement en forêt pour un an.

Vous allez vous apercevoir, peut-être, que ce n'est pas la même chose qu'assis à un pupitre ou assis à un banc d'école.

Si je parle de cette façon-là, moi-même j'ai appris par un gérant de caisse populaire qu'est-ce que c'était que la coopération. Il a les deux pieds dans les plats. C'est de même que j'ai appris.

Ça, c'est à peu près comme un cuisinier qui veut faire un gâteau, qui met tous ses ingrédients autour du plat, mais il n'ose pas les mélanger. Il n'aura pas grand gâteau au bout.

Maintenant, l'autre point, c'est un exemple que nous vivons actuellement, nous autres, dans le Nord: le gérant, pardon, le président que nous avons à l'Union régionale, c'en est un gars qui a fait de l'université et qui a passé à peu près toutes les échelles en foresterie et depuis à peu près quatre ans, qu'il est pris avec une coopérative pour la gérer, il dit: «J'en ai appris».

C'est pour vous dire que c'est à peu près le seul milieu, c'est directement dans le milieu où ça se passe qu'on peut apprendre quelque chose pour pouvoir le donner ensuite.

Michel Saint-Cyr

Mon intervention est très courte. Elle fait suite à une question qui a été soulevée par madame Bilodeau: quel sera celui qui aura le leadership en matière d'éducation?

Je voulais simplement, m'adressant à tout le monde, à tous ceux qui sont participants, qui assistent à cette réunion, souhaiter que le Conseil de la coopération du Québec exerce le leadership en matière d'éducation.

Gabriel Gagnon

J'enseigne dans un certificat de coopération en éducation permanente.

Moi aussi je pense que, même si je suis universitaire, j'ai un peu de pratique.

Je pense qu'une des choses fondamentales qu'on pourrait faire ici, c'est d'essayer d'organiser cette sorte de coordination, dont parlait Durand justement, entre ce qui se fait dans les universités, ce qui se fait dans le mouvement coopératif et ce qui se fait aussi ailleurs en éducation coopérative.

Parce que moi je distingue trois types de public que je rencontre dans mes cours dans le certificat d'éducation permanente.

Il y a d'abord les gestionnaires ou les gens qui travaillent dans le mouvement coopératif. En général, je pense que le mouvement coopératif a de bons instruments pour s'occuper d'eux.

Il y a aussi les gens qui sont en train de former ou travaillent dans des coopératives. Et là, je pense qu'on vient de le dire, ça, ça ne se fait pas dans les universités. La meilleure façon de travailler ou de donner des cours à des groupements coopératifs, c'est d'aller travailler avec eux sur une longue période, non pas d'assister seulement à une de leurs assemblées générales, mais de les suivre sur une très longue période et travailler avec eux, parce que, à ce moment-là, l'apprentissage se fait des deux côtés. C'est la seule façon.

Et je pense que ce type-là n'est pas assez poussé.

Mais il y a le troisième type d'enseignement, et je pense que celui-là est peut-être le plus négligé et peut-être le plus important, c'est celui de l'idéologie coopérative, parce qu'on aura beau travailler avec des coopératives, on aura beau travailler

avec des gestionnaires, mais si on ne forme pas des coopérateurs dans les prochaines générations de Québécois, comme le disait monsieur Marotte tantôt, il n'y en aura peut-être plus de coopératives dans un certain nombre d'années, ou ça sera devenu des coopératives qui sont semblables aux entreprises capitalistes, ça sera devenu de grosses technocraties.

Et pour ça, il faut avoir un enseignement de l'idéologie coopérative qui rejoint tous les milieux qui n'ont pas été touchés jusqu'à date par le mouvement coopératif.

Et c'est là-dessus que la coordination devrait être la plus importante entre les universitaires, les gens du mouvement coopératif et le gouvernement.

Et moi, j'aimerais bien, on n'aura pas le temps ce soir, mais que, dans le cours de ce colloque-là, une des résolutions, une des façons dont on puisse déboucher sur des choses concrètes, et non seulement sur des beaux discours, ça soit d'organiser quelque chose comme ça qui mettra en relation, pas seulement pour deux jours, les gens qui travaillent dans les coopératives à la base et les universitaires.

Yves Durand

paneliste

Moi, j'aimerais reprendre l'idée de monsieur. Je pense que, tantôt, on a parlé du Conseil de la coopération du Québec, de son rôle privilégié en matière d'éducation coop.

Et monsieur parle de la nécessité d'une concertation ou d'une collaboration plus grande entre l'ensemble des intervenants en matière d'éducation coop.

Moi, je suis de ceux qui croient que c'est par là que l'éducation coopérative va passer.

D'une part, le CCQ a un mandat privilégié à jouer là-dessus, puisqu'il est déjà le rassemblement du mouvement coopératif structuré.

Il y a des aménagements à trouver de façon à s'assurer de ce que les 900 coopératives non fédérées au Québec, puissent trouver une certaine place là-dedans, en termes d'éducation coopérative.

Il y a un ensemble d'autres intervenants, la SDC, le ministère des Institutions financières, les universités, le ministère de l'Éducation. Ce sont tous des acteurs qui, de façon directe ou indirecte, à un moment ou l'autre de l'intervention éducative, ont un rôle à jouer.

Et je pense qu'il faut aller du côté de la concertation, de l'établissement d'une concertation permanente entre l'ensemble de ces acteurs-là, de façon à ce que la situation de l'éducation coopérative soit mise sur la table, qu'on fasse le point là-dessus, qu'on évalue ses forces et ses faiblesses, qu'on évalue quelles seraient les grandes orientations d'une programmation qui pourrait permettre à l'ensemble de ces intervenants-là de jouer de façon complémentaire et cohérente un rôle actif en matière d'éducation coop.

Et dans ce sens-là, monsieur, ce que vous dites là, moi je pense que ça devrait être une des conclusions de nos débats de cet après-midi.

Je pense que c'est du côté de cette action commune là qu'on doit s'orienter si on ne veut pas, dans dix ans, se retrouver et puis refaire les mêmes constatations.

Chapitre 3 — Un style de gestion

Un style de gestion

Fernand Morin
Faculté de droit, université de Montréal

Une place pour des régies coopératives?

Compte tenu des objectifs de ce colloque et du temps très limité qui nous est réparti à chacun des panelistes, je me limite ce soir à poser une question, une seule, que je formule à peu près ainsi:

Outre les sociétés d'État, les régies, les commissions et les offices, y aurait-il place au Québec pour un autre type de structure, celle de la coopérative publique ou, selon le cas, de la régie coopérative?

Vous pourriez immédiatement répondre: ce n'est pas un problème de structure que l'on vit actuellement. Et s'il y en a un problème de structure, ç'en serait un de «structurite», c'est-à-dire ce mauvais réflexe qui consiste à vouloir régler un problème en touchant la forme pour éviter le fond.

Pour cette raison, il m'apparaît nécessaire de situer cette question et de tenter de la justifier.

À titre simplement d'hypothèse de travail, je propose la définition suivante:

cette coopérative ou cette régie publique, selon le degré, serait une entreprise jugée d'intérêt public, formée par la libre association de personnes, à l'instigation ou avec l'aide de l'État — c'est l'élément-clef — pour la production d'un bien ou d'un service et administrée exclusivement par et pour ses membres.

Il est entendu qu'un tel organisme, une telle entreprise devrait respecter les principes fondamentaux de la coopération et, je le crois, pourrait comporter les caractéristiques suivantes, au nombre de cinq.

Une véritable association libre de personnes, compte tenu de la nature de son objet. L'État participe — puisque j'ai dit que c'est une entreprise jugée d'intérêt public — à sa mise en place, à sa réalisation par un prêt, par un apport financier, concession ou privilège d'exploitation.

Malgré ce support financier et juridique des pouvoirs publics, la régie coopérative et ses points principaux jouit d'une complète autonomie de gestion, de marketing, d'administration, financière, et de personnel.

Quatrièmement, cette entreprise fournit un service ou un bien aux sociétaires usagers, au meilleur coût.

Et enfin, outre les réserves normales, les surplus sont redistribués directement ou indirectement aux usagers et la règle de la dévolution désintéressée s'applique.

En sachant utiliser cette structure, il serait possible — et c'est l'objectif — de soustraire la production de certains biens ou services du régime du profit maximum aux seuls avantages des intermédiaires et, en même temps — deuxième avantage — sans que l'État se fasse encore une fois, ou encore plus, entrepreneur.

Déjà, au seul niveau des principes, les tenants de l'orthodoxie de la coopération pourraient objecter qu'une entreprise ainsi constituée n'aurait que la façade «marketing», si vous me permettez l'expression, de la coopérative sans véritablement être issue de la coopération, parce que, dirait-on ou pourrait-on dire:

une telle entreprise ne résulterait pas strictement et spontanément des usagers; une véritable coopérative doit venir du domaine privé et doit y demeurer; et une coopérative dite publique ou régie coopérative confond les genres.

Enfin, on pourrait carrément s'opposer à cette formule sous prétexte qu'il s'agit par cette voie d'une intrusion de l'État dans le monde de la coopération.

Sans tenter immédiatement, bien sûr, de répondre à ces objections ou à toutes les autres que vous avez et que vous formulerez sans doute, je ferai ces trois observations préliminaires.

La spontanéité n'est pas un gage de pureté, sauf peut-être pour les «naturalistes».

La ligne de démarcation entre le privé et le public, s'il en est encore une, est très mince et très difficile à préciser, notamment au Québec.

Les tutelles, contrôles, supports, ce sont des méthodes utilisées dans bien d'autres milieux de la coopération sans qu'on remette en cause la qualité de coopération des entités qui en résultent.

Car l'essentiel n'est-il pas que les usagers puissent se retrouver, en quelque sorte, des deux côtés du même comptoir, en éliminant ainsi des intermédiaires, et que ce service soit sous leur contrôle et à leur avantage?

Finalement, en soulevant cette question, il s'agirait de savoir si de tels objectifs peuvent être aussi atteints par la coopérative publique.

Mais, avant de discuter des qualités intrinsèques de cette formule, il conviendrait de souligner la pertinence d'une telle question.

Pour des raisons d'ordre historique, politique, psychologique, l'entrepreneur, excusez-moi, l'État québécois s'est fait moult fois entrepreneur. Il a pris en main, directement ou par personnes morales interposées ou qui lui servent d'écran, un grand nombre d'entreprises: *Sidbec-Dosco*, *Marine Industries*, bientôt *Asbestos Corporation* et combien d'autres.

Il nous faut pourtant constater que l'État-entrepreneur n'a pas modifié sensiblement le statut des salariés visés, la qualité des relations de travail de ces mêmes entreprises ni les relations de ces entreprises avec les usagers, consommateurs et le public en général.

Compte tenu des résultats, d'une part, et de l'objectif de ces lourds investissements pour acquérir notre destin économique, peut-être alors pourrions-nous trouver d'autres moyens que ceux qui consistent à étatiser, que ceux qui consistent à augmenter le nombre de Québécois qui acquièrent, souvent involontairement, le statut de quasi-fonctionnaire, celui encore de grever le trésor public, ou à étendre l'empire du Conseil du trésor ou de faire dépendre l'évolution de bien des entreprises de la conjoncture politique et des contraintes très ponctuelles des politiciens.

C'est en ce sens que la coopération publique, adaptée à nos besoins — il y a un travail à faire — pourrait peut-être nous permettre d'atteindre les premiers objectifs de telles aventures, tout en délestant l'emprise de l'État sur l'économie.

C'est selon cette formule qui nous permettrait de socialiser, en certains milieux et en certaines circonstances, sans nécessairement étatiser.

Il s'agit donc de savoir comment et à quelle occasion il serait possible ou il nous serait profitable d'utiliser pareille formule.

Il va sans dire qu'une telle structure ne peut être retenue pour véhiculer toute intervention de l'État en économique ou pour la production de tout bien ou service subventionné par l'État. Un certain nombre de conditions préalables doivent être satisfaites si l'on veut retrouver les bénéfices et profits déjà mentionnés.

Au risque de soulever une controverse ou peut-être de faire dévier le débat de tout à l'heure, je prendrai, à simple titre d'illustration, sans dire que c'est ce qu'on aurait dû faire jadis, la situation de *Sidbec-Dosco*.

Si on considère alors l'investissement initial de l'État dans ce complexe, et les multiples apports de capitaux depuis, si on considère la part réelle du marché de *Sidbec-Dosco*

depuis, si on considère les retombées économiques et sociales de l'aventure, on peut alors s'interroger à savoir si la formule qui fut alors retenue était la meilleure?

Et si, à ce moment, on se pose de telles questions, on pourrait, par voie de simulation, se demander quels auraient été les effets si on avait entrepris la même aventure sous la formule d'une coopérative publique?

Un autre exemple, dans un tout autre domaine, peut-être aussi par déformation, prenons le cas du régime complémentaire de rente élaboré dans le cadre de la négociation collective. Puisque ces fonds sont constitués d'une part d'un salaire déjà gagné mais différé, ne pourrions-nous pas mettre au point une coopérative publique de gestion de ces fonds où les sociétaires seraient les syndicats accrédités et les employeurs?

Alors que ces sociétaires, tous et respectivement, auraient un intérêt à une gestion dynamique, au moindre coût et des plus fructueuses. Et de plus, une telle administration ne serait pas influencée par les aléas de la politique ni par les intérêts des bailleurs de fonds.

Un autre exemple: on pourrait envisager de mettre sur pied une police d'assurance-feu et responsabilité au plus bas prix possible, dans des formules très simples, pour les propriétaires résidants du Québec et administrées par eux sur une base régionale.

On pourrait encore retenir la formule ou, du moins, l'étudier, dans le but de permettre aux cégeps et aux hôpitaux d'une région de se doter de services communs et ainsi réduire leurs frais d'opération: entretien d'immeubles, approvisionnement, service de sécurité. De tels sociétaires publics auraient intérêt à réduire les coûts actuels de ces mêmes services et accroître ainsi leur très petite marge de manœuvres pour satisfaire d'autres besoins.

Déjà, en 1927, Bernard Lavergne présenta le premier exposé théorique sur la régie coopérative et il disait que son étude avait pour objectif de:

découvrir une formule de gestion qui unisse à la fois les avantages sociaux de l'entreprise d'État à la valeur commerciale et technique de l'entreprise privée.

Un tel objectif au Québec m'apparaît encore d'actualité.

Si on considère le nombre d'offices, régies, commissions, sociétés de toutes sortes et autres organismes mis sur pied annuellement par l'État et ses institutions satellites, et le nombre encore plus grand d'entreprises qui devront être constituées ou contrôlées par l'État au cours de la prochaine décennie si on veut infléchir notre économie, il y a lieu de s'interroger sérieusement sur le type de structure appropriée, en chaque cas, pour atteindre nos véritables objectifs nationaux et sociaux.

À ce sujet, je ne crois pas personnellement que la tendance actuelle qui consiste à travestir, plus ou moins directement, une forte majorité de Québécois en quasi-fonctionnaires soit, en elle-même, un objectif valable.

Je ne crois pas davantage qu'une gestion sans responsabilité économique, sans être véritablement tenu d'équilibrer revenus et dépenses, puisse générer des administrateurs responsables et dynamiques si, à chaque fois qu'il y a un déficit, on va faire un tour au gouvernement.

C'est dans ce contexte que la formule coopérative publique ou régie publique peut, en certains cas, mais non pour tous, être avantageusement retenue et qu'on pourrait dire que *coopératiser* au lieu d'étatiser, c'est certes possible et parfois, je le crois, certainement souhaitable.

Raymond Brulotte
Télé-université, université du Québec

Les caisses et la réglementation bancaire

Les économistes (américains, canadiens ou québécois) ont porté jusqu'ici assez peu d'intérêt à l'endroit des caisses d'épargne et de crédit. Le peu de *littérature* sur le sujet nous le prouve bien. Les caisses d'épargne et de crédit sont néanmoins des institutions financières importantes, principalement au Québec. Sur les marchés où elles sont présentes, elles constituent des concurrents sérieux pour les banques à charte.

Le débat autour de la nouvelle loi sur les banques, qui devait normalement être adoptée par le parlement canadien en 1977 et qui nous est maintenant promise pour 1980, aura eu cependant comme effet de souligner la place de plus en plus grande des caisses d'épargne et de crédit dans l'ensemble du secteur financier canadien mais aussi de mettre en relief l'importance des caisses en regard de l'efficacité et de l'équité de la réglementation des institutions bancaires.

Au sein du mouvement coopératif, par ailleurs, ces événements ont donné lieu à une concertation de pensée et d'action, encore jamais vue, des six fédérations de caisses d'épargne et de crédit, dont on ne peut que se réjouir.

Le propos qui suit veut soulever certains éléments de réflexion sur la question de la réglementation des institutions de dépôts au Canada. Et en examinant certains aspects historiques et techniques de la réglementation bancaire canadienne, nous voulons ce soir nous interroger sur le sens de l'opposition manifestée par les caisses d'épargne et de crédit aux propositions initiales du gouvernement fédéral tel que contenues et exprimées dans le Livre blanc publié en 1976.

Les institutions de dépôts sont parmi les entreprises les plus fortement réglementées.

En quoi consiste la réglementation gouvernementale des institutions? Essentiellement, il s'agit de dispositions concernant l'émission et la gestion de monnaie ainsi que le contrôle des opérations des intermédiaires financiers. Mais, plus spécifiquement, selon les termes du Conseil économique du Canada, réglementation désigne «toute démarche des pouvoirs publics visant à prescrire ou modifier le comportement des institutions privées habilitées à recevoir des dépôts». Les actions gouvernementales visant à gérer l'offre de monnaie constituent la politique monétaire.

Les objectifs poursuivis par la réglementation des institutions de dépôts au Canada sont en gros les suivants:

— la protection des déposants,
— le fonctionnement de la politique monétaire,
— la séparation des activités financières et non financières,
— l'encouragement de la concurrence dans le système bancaire,
— l'amélioration de l'efficacité du système, et
— la préservation du caractère canadien des institutions de dépôts.

L'importance relative accordée à ces divers objectifs a varié selon les époques.

On doit reconnaître cependant que les institutions de dépôts elles-mêmes ont un rôle important à jouer dans la définition des règles qui régissent leur fonctionnement. Un économiste, entre autres, Neufeld, souligne que la réglementation des institutions bancaires est en partie déterminée par le degré de succès (ou d'insuccès) des normes de comportement que s'imposent ces institutions elles-mêmes, notamment via leur association, entre autres.

Si la question de la réglementation des institutions de dépôts apparaît plus complexe aujourd'hui que par le passé, ce n'est pas uniquement pour des raisons d'ordre économique ou technique, car l'informatisation des opérations permet un meilleur contrôle mais aussi, en partie, parce que les groupes de pression sont plus nombreux et les intérêts plus diffus.

La complexité de la réglementation concernant les institutions de dépôts n'est pas due qu'à la complexité des opérations; elle résulte également de la pluralité des autorités qui ont comme responsabilité de réglementer ces champs d'activités régulatrices. Au Canada, les banques sont de juridiction exclusivement fédérales mais un grand nombre d'autres institutions peuvent être incorporées en vertu de législations provinciales ou fédérales. On en arrive donc à une situation où des sociétés effectuant des activités semblables peuvent être soumises à des règlements très différents. C'est le cas des caisses populaires, entre autres, et de toutes les autres formes de caisses d'épargne et de crédit qui, strictement parlant, sont des institutions de dépôts comparables aux banques et qui se trouvent sous juridiction provinciale.

C'est à ce type de situation que réfère le Conseil économique du Canada quand il suggère de substituer à une conception institutionnelle de la réglementation, une conception dite fonctionnelle. Dans une conception fonctionnelle, ce ne sont donc plus les institutions qui sont réglementées mais les sphères d'activités, et plutôt que de définir les opérations permises et défendues pour un type d'institution, la réglementation fonctionnelle permettrait à toutes les institutions d'exercer les mêmes pouvoirs en réglementant plutôt les champs d'activités.

La Commission Porter avait recommandé dès 1962 que toutes les institutions de dépôts soient soumises aux mêmes dispositions. Mais s'il est une caractéristique de la réglementation des institutions financières au Canada, c'est d'évoluer lentement, graduellement, à la lumière de l'expérience et sous les pressions des intervenants.

Les premières réglementations bancaires étaient contenues dans les chartes des banques et ce n'est qu'en 1871 que fut adoptée la première Loi des banques qui devait être revisée tous les dix ans. La Banque centrale ne vit le jour qu'en 1935 et ce n'est que quelques années plus tard que les banques perdirent leur privilège d'émettre de la monnaie.

On constate que le système financier canadien a présenté de fortes résistances, dès ses origines, à épouser le modèle de développement adopté aux États-Unis, permettant la constitution d'un grand nombre d'institutions d'envergure locale et pouvant émettre de la monnaie sur la base d'obligations provinciales. Sous les pressions des grandes banques à charte et de la métropole britannique, le gouvernement canadien favorise dès l'origine le développement d'un système de grandes banques commerciales avec succursales. Ce qui fait que politiquement, les liens entre le gouvernement et les banques rendent ces dernières inattaquables et que, sur le plan économique, ce système est remarquablement stable. Par ailleurs, l'adhésion aux principes de la liquidité bancaire conduit à définir des pratiques bancaires qui répondent d'abord et avant tout aux besoins du commerce et non à ceux des individus.

Si on examine les caisses d'épargne et de crédit en fonction de la réglementation, on voit tout d'abord que les caisses, fondées en 1900, ne purent être incorporées en vertu des lois fédérales et ce malgré les efforts déployés par le Commandeur Desjardins en ce sens. L'histoire rapporte que ce sont les pressions des associations d'hommes d'affaires anticoopératifs qui en sont la cause.

On peut cependant se demander si le fait que les caisses populaires se présentaient comme des institutions d'envergure essentiellement locales et tournées vers les besoins des individus plutôt que du monde des affaires n'aurait pas eu une certaine importance dans cette décision. On doit en effet se rappeler qu'à l'époque, l'activité bancaire était conçue comme étant reliée directement à l'activité commerciale et

industrielle. Et, à la même époque, le ministère fédéral de la Justice avait par ailleurs émis l'opinion qu'une telle incorporation était hors de la juridiction fédérale.

Ne pouvant obtenir d'incorporation de la part du gouvernement fédéral, Desjardins se tourna donc vers le gouvernement provincial qui lui accorda son statut d'incorporation sur la base de son pouvoir d'incorporer les sociétés faisant affaires avec leurs membres.

Le débat autour de la question de la réglementation des caisses par l'autorité fédérale ne devient bataille qu'en 1962, suite à la parution du rapport de la Commission Porter, aux pressions des banques à charte et au développement accéléré des caisses populaires. On peut penser, en effet, que les banques se sont peu préoccupées de la place qui était occupée par les caisses tant que celle-ci ne se taillait pas à leurs dépens. Or, dans les années d'après-guerre, la croissance rapide des caisses, due à leur expansion dans des secteurs fermés aux banques, réveilla ces dernières qui réclamèrent à la fois l'extension de leurs pouvoirs et l'imposition aux institutions financières non bancaires des règles auxquelles elles étaient soumises.

Ces réclamations rencontraient les suggestions faites pour libéraliser le système, pour assouplir la réglementation, en vue, pensait-on, d'atteindre une plus grande concurrence et, surtout, plus d'efficacité. Ce à quoi les caisses populaires ont réagi, soulignant leur nature particulière d'organisation coopérative mandataire de ses membres et au service de ces derniers.

Depuis les années '60, donc, les caisses interviennent en position défensive pour se soustraire au contrôle monétaire de la Banque du Canada, et notamment à l'obligation de maintenir des réserves primaires sous forme de dépôt à la Banque du Canada.

En tant qu'institutions financières non bancaires, les caisses n'ont pas à maintenir un dépôt actuellement à la Banque centrale. Ce qui ne signifie nullement qu'elles ne disposent pas de réserves pour faire face aux retraits de dépôts ni qu'elles ne sont pas affectées par les décisions de la Banque du Canada dans sa gestion de la masse monétaire. Elles ont cependant un statut différent, qu'elles ont conservé, et cela malgré les pressions des gouvernements et des banques à charte.

Les interventions des caisses d'épargne et de crédit sur la question de la réglementation bancaire depuis près de 20 ans s'apparentent en fait à un long combat pour préserver leur autonomie par rapport à la Banque centrale mais aussi pour préserver leur intégrité coopérative.

En effet, les caisses d'épargne et de crédit se définissent comme différentes des institutions bancaires et exigent par conséquent le maintien d'un traitement différent de celui des banques en regard des réserves. Les caisses sont des institutions provinciales et elles ont dans leurs règlements des dispositions relatives au maintien d'un coefficient de liquidité, ce qu'elles recherchent, c'est de demeurer libres de définir leurs politiques de liquidité et refusent toute velléité de double juridiction.

La position des caisses d'épargne et de crédit du Québec telle qu'exprimée dans leur mémoire de 1976 repose en fait sur quatre principes:

— le maintien de la juridiction provinciale et le refus d'une double juridiction,
— la préservation du caractère coopératif des institutions,
— l'accès direct à la compensation sans obligation de maintenir un dépôt à la banque centrale, et
— le refus de se voir imposer l'obligation de détenir des réserves statutaires comme les banques.

Alors que les énoncés concernant les questions de juridiction, de compensation et de caractère coopératif peuvent être considérées respectivement comme des arguments de nature politique, technique et idéologique, celui concernant la question des réserves statutaires est essentiellement de nature économique.

Il y a deux types de réserves: les réserves primaires, que les banques à charte doivent détenir sous forme de dépôt et les réserves secondaires des banques et les liquidités des autres institutions financières, qui sont constituées de titres gouvernementaux. Alors, seules les banques sont obligées d'immobiliser des fonds non rémunérés comme réserves primaires à la Banque centrale. Les réserves obligatoires des autres types d'institutions s'apparentent aux réserves secondaires des banques.

Actuellement, la nécessité de protéger les déposants ne constitue pas une justification pour le maintien des réserves. L'existence de réserves primaires obligatoires se justifie principalement pour des raisons de fonctionnement de la politique monétaire quoique ceci a été mis en doute par le Conseil économique du Canada.

Par ailleurs, les exigences en matière de réserves secondaires et de liquidités répondent à d'autres justifications. Les réserves secondaires imposées aux banques sont conçues en vue de contribuer à la gestion de la dette nationale; et les liquidités sont destinées à assurer une saine gestion des institutions financières.

Les banques étant les seules institutions à devoir détenir des réserves primaires, on devrait s'attendre de leur part à ce qu'elles réclament, pour des raisons d'équité, un traitement identique à l'égard des autres institutions financières, notamment pour les caisses populaires qui ont connu depuis deux à trois décennies une croissance remarquable, ceci en partie à leurs dépens. Or, il ne semble pas évident que des raisons d'équité puissent justifier le maintien de réserves primaires, à la Banque du Canada, par les caisses populaires.

Et, toujours selon les caisses populaires, le maintien de réserves primaires à la Banque du Canada n'est pas non plus nécessaire pour des fins d'efficacité de la politique monétaire.

Or, au plan économique, c'est cette question de l'efficacité qui soulève le plus de discussions et c'est une question qui n'est pas résolue de façon satisfaisante. Certains économistes soutiennent que l'existence d'un groupe d'institutions qui ne sont pas soumises à l'obligation de détenir des réserves primaires est une source de déficience dans le contrôle de la masse monétaire au Canada, alors que d'autres soutiennent que l'existence de réserves obligatoires uniformes pour toutes les institutions n'amélioreraient pas le contrôle monétaire. Pour conclure sur cette question, soulignons que la Commission Porter ainsi que les gouverneurs de la Banque du Canada Raminsky et Bouey ont soutenu pour leur part que les actions de politique monétaire menées par la banque centrale affectaient en fait les institutions non bancaires même si celles-ci n'y détenaient pas de dépôt.

On conclut donc que, d'une brève analyse, ni l'efficacité de la politique monétaire, ni le bon fonctionnement du mécanisme de compensation ne justifient le maintien par les caisses d'épargne et de crédit de dépôt à la Banque centrale.

En somme, le débat fondamental qui oppose, dans le cadre de la réglementation bancaire, les caisses populaires d'une part et le gouvernement fédéral et les banques à charte d'autre part, c'est celui de la multiplicité de la réglementation. Alors que le Livre blanc présenté par le gouvernement fédéral en '76 énonce qu'on ne peut avoir un bon système national s'il existe des différences de réglementations ou des incertitudes engendrées par toute une gamme de normes de solvabilité et de surveillance, le Conseil économique du Canada soutient qu'il n'est pas essentiel de retrouver au niveau du gouvernement fédéral la responsabilité de réglementer toutes les institutions de dépôts; c'était d'ailleurs l'opinion de la Commission Porter.

Les caisses d'épargne et de crédit semblent avoir eu gain de cause encore cette fois-ci et la future loi devrait reconnaître le fait qu'elles sont de juridiction exclusivement québécoise. Mais la période d'accalmie ne durera qu'un temps et l'on doit s'attendre à ce que le combat reprenne lors de la prochaine révision de la loi.

Et si l'évolution des structures politiques faisait en sorte qu'il n'y avait plus de révision de la loi fédérale en 1990, les caisses auront encore à démontrer qu'elles sont des institutions fondamentalement différentes des banques pour conserver leurs droits acquis en ce qui concerne la gestion de leurs réserves.

Jacques Boisvert
Département de l'administration économique,
université du Québec à Trois-Rivières

La gestion marketing en milieu coopératif

Il est évident que, au niveau du marketing, déjà là on pense en termes de concept capitaliste. Alors, ce que je vais essayer de véhiculer à l'intérieur de mon exposé, ce sont les possibilités d'application d'un marketing à la fois économique et à la fois social en milieu coopératif.

Dans son interprétation la plus globale, le marketing a pour objectif d'améliorer la satisfaction d'un marché visé par l'effort de mise en marché et également d'améliorer l'efficacité des composantes du mixte marketing, c'est-à-dire le produit ou le service que la coopérative offre, le prix auquel elle vend ce produit ou ce service, les activités de promotion ou d'éducation ou d'information, et finalement la distribution ou la localisation que la coopérative adoptera.

En ce qui a trait à l'application du marketing en milieu coopératif, les deux objectifs précités ont à la fois, pour champ d'application, le domaine économique et le domaine social, ce qui la différencie de l'entreprise dite privée ou capitaliste, où surtout des objectifs économiques sont à la base des orientations.

En ce sens, c'est un défi pour le gestionnaire en milieu coopératif d'appliquer un véritable marketing axé sur la satisfaction des membres, et un moyen de passer d'un marché régional à un marché national, voire même international.

Le marketing appliqué dans un contexte coopératif peut donc se définir de la façon suivante:

l'ensemble des activités par lesquelles un produit et/ou un service est conçu et fabriqué pour un marché, distribué, publicisé, connu et vendu à la satisfaction des besoins sociaux, psychologiques et économiques des membres constituant la société à l'intérieur de laquelle l'institution évolue.

Dans un contexte économique capitaliste, la survie d'une institution coopérative dépend, à maintes occasions, de ses objectifs économiques, puisque la concurrence provient surtout d'entreprises privées où les moyens marketing sont identiques. Ça, nous sommes d'accord sur ce point. Mais les fins sont tout autres.

En ce qui concerne le volet marketing, la justification première de l'entreprise à caractère coopératif dépend de la réalisation d'objectifs sociaux et, encore là, les outils marketing s'avèrent des moyens efficaces s'ils sont utilisés adéquatement.

L'institution coopérative, tout autant que l'entreprise privée, se doit de systématiser ses décisions marketing. Les composantes marketing peuvent être regroupées en quatre grandes classes en ce qui a trait aux politiques:

les politiques de produit ou de service qui sont des décisions courantes que l'on retrouve au sein des coopératives, tout autant que de l'entreprise privée;

les décisions de prix;

les politiques de promotion

et de distribution.

Ici je m'arrête, parce que je veux souligner deux volets, c'est-à-dire que vous avez le volet qui a trait au niveau de la philosophie coopérative qui peut être véhiculée à l'aide de moyens de mise en marché, et aussi les produits ou les services de la coopérative qui peuvent être véhiculés via des moyens de marketing.

Quelle que soit la taille et le type d'activités de l'institution coopérative, nous devrions retrouver ces quatre politiques, évidemment à

des degrés d'intensité variables en fonction du nombre de membres et du genre d'activités.

Je sais très bien que parmi les membres de l'assemblée, ici, il y en a certains qui vont nous dire qu'on applique intégralement une politique de marketing, compte tenu des activités de leur coopérative.

Il est évident qu'il faut penser en termes de fédération. Il faut penser en termes de type d'institution. Il faut penser aussi en termes de la coopérative au niveau local qui se doit d'appliquer une approche marketing pour réaliser certains des objectifs coopératifs.

La coopérative étant avant tout un regroupement d'individus qui sera influencé par des domaines sociologiques, c'est-à-dire que nous devons tenir compte de la culture dans laquelle la coopérative évolue, des classes sociales, de la structure familiale, etc., et aussi les différentes approches psychologiques, comme ça s'est produit cet après-midi, pour tout ce qui a trait à l'éducation.

Alors, l'apprentissage dans nos vies, chacun d'entre nous, au jour le jour, est une forme de développement, et cette forme peut être accentuée vers les développements coopératifs par une bonne politique d'information et d'éducation sur le phénomène.

La perception de la coopération, aussi, est très importante, et les activités de marketing peuvent aider à vraiment bien faire percevoir les activités de la coopération et les bienfaits que ça peut avoir pour la société.

Les habitudes d'achat. Il est évident que nous vivons, qu'on le veuille ou pas, dans un système capitaliste qui nous a éduqué, qui nous a formé des habitudes d'achats, des critères d'évaluation d'achat. Le mouvement coopératif peut amener d'autres critères d'évaluation.

Les décisions relatives au lancement de la coopérative elle-même et à la commercialisation des produits et au service qu'elle offrira seront influencées par le milieu environnant et devront être prises en fonction d'éléments des politiques sociologiques, psychologiques et économiques.

Or, par la commercialisation des produits et des services et également la commercialisation de la philosophie coopérative, on peut faire appel à des études qui nous permettent d'avoir de meilleures informations sur le comportement des individus et également de mieux développer nos activités de commercialisation de la coopérative.

Or, cet après-midi, il y a eu une question à l'effet: comment se fait-il que les membres ne se présentent pas aux assemblées?

Ça, c'est une étude de comportement que l'entreprise privée peut qualifier du comportement du consommateur, que l'entreprise coopérative peut qualifier d'étude de comportement de ses membres. Ça, c'est du marketing: essayer de savoir les besoins et les raisons pour lesquelles les gens agissent de telle façon.

Déjà, à ce stade initial, le marketing entre en jeu, avant même l'instauration de certaines politiques. Par surcroît, ces quatre facteurs d'environnement — politique, sociologique, psychologique et économique — influenceront directement l'établissement des politiques internes de l'institution.

Une meilleure connaissance du milieu dans lequel on vit: plus d'information on a, plus à ce moment-là la coopérative sera en mesure de répondre aux besoins de la société dans laquelle elle existe. Il deviendra primordial d'examiner, à l'aide d'une recherche approfondie, les besoins qui justifient la création d'une institution.

Par ses objectifs sociaux et économiques, le milieu coopératif constitue, en fait, un secteur unique permettant la réalisation d'une véritable approche marketing axée sur la satisfaction du consommateur ultime.

C'est au sein des coopératives que nous retrouvons des objectifs sociaux qui ne sont pas relégués au second plan, après les objectifs de profits.

L'atteinte de la satisfaction des utilisateurs n'est donc pas fonction de la réalisation d'un profit, mais bien assujettie à une condition de couverture, tout au moins, des investissements, c'est-à-dire à une rentabilité assurant la survie économique de l'institution.

Cette dernière remarque n'empêche pas pour autant la coopérative de se fixer des objectifs de vente et de part de marché, tout comme l'entreprise privée. Au contraire, ces objectifs constituent des stimulants qui, lorsqu'ils seront atteints, fourniront des satisfactions à un plus grand nombre de membres et d'utilisateurs, et ainsi contribueront au mieux-être de la société.

Monsieur Pigeon, président de la Coopérative fédérée à cette époque, a particulièrement bien souligné ce fait — et c'est tiré de la revue *Ensemble:*

La coopérative agricole de Granby a accumulé en 40 ans un avoir de 40$ millions. Cela constitue un fait que l'on retrouve rarement, même dans l'entreprise capitaliste. Mais plus encore, cela ne s'est pas fait sur le dos des agriculteurs. Cela s'est fait en payant ordinairement le lait aux agriculteurs membres plus cher que la compétition. Ça, ça s'est fait à force de compétence, de volonté et de coopération.

Plusieurs spécialistes du domaine de la coopération reconnaissent l'importance du marketing en tant que facteur d'expansion du système coopératif, et ceci tout autant sous la bannière économique que sociologique.

Entre autres, déjà en 1958, monsieur H. Thomas mentionnait:

Les coopératives ayant pris conscience de l'évolution des méthodes commerciales de marketing, due au manque de fluidité des marchés, à la place dominante des consommateurs, à l'âpreté de la concurrence, doivent s'adapter.

L'époque où le marketing se limitait à un processus de vente initié par une équipe de vendeurs est maintenant révolue. Les coopératives, indépendamment du secteur d'activités où elles œuvrent et de leur taille, nécessitent une approche marketing adaptée à leurs besoins. Pour certaines, la dimension sociale du marketing sera plus importante. Pour d'autres, ce sera la dimension économique du marketing qui sera primordiale.

Or, l'atteinte minimum de ce seuil de rentabilité économique est subordonnée à l'attente d'une certaine rentabilité sociale. C'est là qu'entre en jeu le marketing communément catalyseur des deux dimensions.

Ainsi, le marketing permet la détermination de la clientèle qui aura accès aux biens, aux services d'une institution coopérative.

La réponse à la question: «À qui vendrons-nous?» peut être donnée via une étude de marché appropriée où la dimension sociale est intégrée à la dimension économique du marché.

Ceci nous amène à conclure, compte tenu du temps limite qui nous est accordé, sur deux propositions que nous aimerions avancer au niveau de la coopération et au niveau de sujets de discussion par la suite des exposés.

Nous croyons qu'il est nécessaire de créer une certaine forme de coopérative, une certaine forme d'organisme qui desservirait les coopératives des différents niveaux, en matière d'étude de marché intérieur et également de marché extérieur.

Déjà le gouvernement nous parle des exportations. Comment le mouvement coopératif peut-il s'intégrer au niveau des exportations?

C'est une question qui peut être répondue à la fois par des études de marché, de manière à bien répondre aux différentes questions que se posent les membres en matière de développement international.

Une autre question ou suggestion qui peut être avancée: c'est voir à ce qu'il y ait une intégration des activités, du producteur au consommateur sous la bannière coopérative, de rechercher une intégration qu'on peut appeler verticale, c'est-à-dire du moment où il y a production jusqu'au moment où il y a consommation, que ça soit intégralement coopératif, et là, on fait appel à de l'intercoopération: est-ce que c'est possible en milieu québécois?

Et dans un deuxième temps, de parler en termes d'intégration horizontale, c'est-à-dire des différentes composantes des produits ou des services que l'entreprise coopérative peut offrir.

Claude Larivière
Département des sciences humaines,
université du Québec à Hull

Le choix entre le conservatisme et le changement social

Avec plus de 14$ milliards d'actifs et une présence marquante dans le domaine des services financiers, des assurances, de la production agricole et des pêcheries, le mouvement coopératif québécois semble se bien porter.

Et pourtant, en dépit de ses nombreux succès commerciaux, ce mouvement a accumulé des échecs significatifs, en particulier dans le domaine des coopératives étudiantes, de l'habitation et des coopératives forestières.

À l'aube des années '80, le mouvement coopératif québécois traverse une crise d'orientation et de confiance. S'il revenait parmi nous aujourd'hui, il n'est pas sûr qu'Alphonse Desjardins se sentirait à l'aise dans certaines caisses dites «populaires» où, selon le président de l'une d'entre elles, les «technocrates» de l'union régionale et les notables locaux couchent dans un même lit, sous la couverture de la morale coopérative pour détourner l'institution de sa fin première.

On assiste, par ailleurs, à une multiplication des conflits entre travailleurs syndiqués, producteurs agricoles et gens du milieu, d'une part, et administrateurs peu coopératifs, d'autre part.

Quels sont donc les freins au développement du coopératisme?

Le coopératisme québécois est né, comme la majeure partie de nos institutions, dans le giron de l'Église et son développement repose avant tout sur l'exploitation de courants fondamentaux chez les Québécois francophones, soit l'esprit d'épargne et d'entraide communautaire et l'identification à des institutions qui nous sont propres. C'est ainsi que les membres des premières caisses populaires furent recrutés un à un par ces petites gens qui avaient, les premiers, décidé de croire dans cette formule communautaire et qui acceptaient d'y consacrer bénévolement leur temps et leurs énergies.

Ces filons qui assurèrent le succès des premières coopératives d'épargne et de crédit sont aujourd'hui abandonnés au profit d'une image nouvelle axée sur l'efficacité technocratique — l'inter-caisse, par exemple — la consommation d'un produit concurrentiel — les caisses d'entraide économique n'ont jamais versé moins de 10% sur leur capital social — et le gigantisme — le gouffre financier de la Place Desjardins en est l'illustration la plus prestigieuse —.

Mais c'est l'idéologie conservatrice, tout autant que le gigantisme des institutions et la contamination capitaliste qui rongent les principes et transforment la pratique du mouvement coopératif québécois. Examinons un à un chacun de ces chancres et leurs conséquences.

Regardons d'abord l'idéologie conservatrice. Le mouvement coopératif québécois est un ensemble d'institutions assez limitées, assez spécialisées, dominées par un groupe de cadres, souvent empruntés à la technocratie plutôt qu'issus du mouvement lui-même. Cette élite autochtone francophone fonctionne à l'abri des interventions étatiques grâce aux pouvoirs exceptionnels qu'elle a obtenus en 1964 sous le Conseil de la coopération du Québec qui lui sert de sénat pour régler ses différends et d'agent de représentation idéologique pour défendre l'orthodoxie coopérative en bloquant la création de certaines coopératives différentes. L'attitude du CCQ, par exemple, face à la Fédération des caisses d'entraide économique du Québec ou son parti-pris évident dans le conflit opposant la

Coopérative agricole de Granby et sa volonté monopoliste aux producteurs de lait nature regroupés en coopérative, illustrent bien son rôle au niveau de l'establishment coopératif. Ce conservatisme tranquille, qu'un document-synthèse de la maison CROP préparé pour le congrès du mouvement coopératif identifiait au fait que les dirigeants des caisses sont des conservateurs nationalistes qui gardent bien en tête la nécessité de la sécurité des fonds, a comme conséquence que les seules innovations que se permettent les dirigeants du mouvement coopératif sont celles qui lui permettent de garder ou d'accroître sa part du marché, notamment en achetant des entreprises capitalistes. La Société de développement coopératif apparaît, dans ce sens, plus comme une manœuvre permettant de faire porter à l'État tout le poids et le risque du développement coopératif, tout en se gardant bien cependant de s'assurer le contrôle de l'opération via celui du conseil d'administration de la SDC. On attend, en vain sans doute, que le CCQ élabore un plan de développement des coopératives québécoises.

Le deuxième frein est le gigantisme des institutions. Sans doute inévitable, la croissance, pour naturelle qu'elle soit, à d'importantes répercussions. À l'origine issue d'un milieu paroissial fort restreint et fondée sur un ensemble de relations personnelles, la caisse populaire a perdu ces deux caractéristiques après la seconde guerre mondiale. Une étude récente faite auprès d'une caisse de l'Estrie démontre que 65 pour 100 des 5000 membres résident à l'extérieur des limites indiquées dans la déclaration de fondation de la caisse. L'identification au milieu et la participation démocratique à la gestion de la caisse dont se réclament les porte-parole du mouvement Desjardins ne sont plus alors que des symboles.

Mises à part de petites caisses rurales, les caisses populaires sont généralement devenues des réservoirs de capitaux importants où l'épargne des petits travailleurs et des personnes âgées entre autres est regroupée en vue d'être utilisée pour le financement de prêts hypothécaires à ceux qui peuvent encore se permettre d'acheter des propriétés ou encore de spéculer.

Il y a d'ailleurs trois types d'institutions financières coopératives bien distinctes: les caisses d'économie regroupent essentiellement des travailleurs et on y retrouve des dépôts moyens — chiffre de 1976 — de 1250$ par membre. Elles sont d'abord et avant tout au service de leurs membres et pratiquent davantage de prêts personnels que de prêts hypothécaires.

Les caisses populaires, assez représentatives du Québécois moyen, disposent d'un dépôt moyen, en 1976 toujours, de 1940$. La Fédération de Québec prête 44,8% de ces sommes en prêts hypothécaires et seulement 21,7% en prêts personnels, toujours données de '76.

Quant à la Fédération de Montréal, très centrée sur la croissance de ses caisses, les prêts hypothécaires y sont passés de 34 à 53% entre les années '72 et '77.

Les troisièmes institutions sont les caisses d'entraide économique qui regroupent davantage des commerçants, des petits industriels et des professionnels et on y retrouve des dépôts moyens de 3300$ en '76, et elles prêtent essentiellement en hypothèques et en prêts aux commerces. Sans parler des millions de dollars d'épargne non disponibles pour les petits épargnants parce que consacrés à acheter des entreprises non coopératives ou à investir dans des projets de prestige comme le Complexe Desjardins.

Ces coopératives québécoises emploient 28 600 personnes: combien parmi elles travaillent à la croissance et au renforcement des structures et combien œuvrent à assurer l'intégration des coopératives dans leur milieu et la participation des sociétaires au contrôle de la gestion?

Le troisième frein que j'identifie c'est la contamination d'un esprit dont on a parlé d'ailleurs cet après-midi: capitaliste.

Les coopératives évoluent dans une économie de marché et sont soumises aux mêmes règles que les entreprises capitalistes. Leur croissance actuelle en fait des réservoirs de capitaux qui permettent à une génération de

gestionnaires technocratiques de s'assurer le contrôle d'une partie de l'économie québécoise sans posséder de capitaux propres.

Alors que les premiers gestionnaires du mouvement coopératif étaient des leaders issus de ses rangs, les cadres actuels sont généralement des professionnels formés dans le creuset du MBA et proviennent par exemple de Campeau Corporation ou de la Banque Mercantile, pour ne citer que deux cas parmi d'autres. Peu importe leur absence d'expérience coopérative, puisque les principes de gestion et de marketing de la Fiducie du Québec sont les mêmes que ceux du Montreal Trust.

Les caisses populaires Desjardins sont tellement peu convaincues de l'importance des coopératives qu'elles ne leur ont prêté que 31,5$ millions, sur des actifs de 6,3$ milliards, en 1976, soit ½ de 1%! Les mêmes caisses étaient prêtes à engloutir quatre fois plus, soit 125$ millions dans le financement du Complexe Desjardins... Cette mentalité de grands entrepreneurs rejoint les préoccupations des administrateurs des caisses locales, dont l'étude de CROP révélaient «que la moitié de ces bénévoles sont par ailleurs des gestionnaires de petites et moyennes entreprises ou des professionnels».

J'essaie maintenant de souligner des espoirs pour une relance du coopératisme.

Ma critique est en quelque sorte le bilan d'une dizaine d'années d'observation et de pratique du coopératisme. Elle vise avant tout le développement d'une société qui réponde de façon équilibrée à chacun des besoins socio-économiques de ses citoyens. C'est dans cet esprit que j'aborderai maintenant la description de trois forces dynamiques sur lesquelles peut et doit s'appuyer le mouvement coopératif québécois s'il veut cesser d'être un agent de conservation et devenir un levier de changement socio-économique. Ces trois forces, ce sont les dynamises communautaires, l'association des travailleurs à la gestion des entreprises et la contribution des femmes.

Premièrement, les dynamismes communautaires. S'il naît de plus en plus de nouvelles coopératives au Québec, chacun sait que cela est essentiellement le fruit d'une volonté d'organisation communautaire, beaucoup plus que la résultante d'une campagne de développement coopératif. La formation de 44 nouvelles coopératives d'habitation en 1978-1979, par exemple, malgré les obstacles soulevés par le Conseil de la coopération du Québec dans l'affaire de la coopérative de la Côte de la Visitation et la politique locative au prix du marché, est un exemple de dynamisme communautaire là où l'expérience de la Fédération Coop-Habitat s'était avérée un échec cuisant pour ceux qui pensaient planifier le développement d'en haut.

Là où des difficultés certaines s'annoncent, c'est dans la définition juridique de la coopérative. On songe, semble-t-il, à ne plus considérer que les coopératives à fins économiques, la coopérative étant essentiellement considérée comme une entreprise.

Or, de plus en plus de Québécois conçoivent la coopération comme une forme d'organisation sociale qui leur permette, par exemple, de ne plus être soumis à des structures autoritaires de travail. D'autres utilisent la formule coopérative afin de créer des emplois ou de revaloriser des travailleurs marginaux, par exemple des handicapés, des assistés sociaux, des ex-détenus. Ceux-là aussi sont menacés de se voir fermer la porte.

Que fait-on de la rentabilité sociale?

Deuxième possibilité de dynamisme: l'association des travailleurs à la gestion des entreprises.

Comment peut-on expliquer que sur la centaine d'entreprises capitalistes achetées depuis 1950 par le mouvement coopératif québécois, pas une seule n'ait été transformée en coopérative et remise entre les mains de ses travailleurs ou de ses usagers?

Que sont ces entreprises capitalistes au sein du mouvement coopératif sinon des formes de «capitalisme social» par lequel la force de milliers de travailleurs est détournée en vue de profiter aux sociétaires-actionnaires de certaines grosses coopératives. Ainsi, chaque pêcheur-membre des Pêcheurs Unis du Québec actif en 1977, avait-il trois travailleurs en usine à son service. Or, lorsque les Madelinots ont exprimé leur volonté de créer une société populaire pour relancer la Gordon Pew, les gestionnaires des Pêcheurs Unis se sont empressés de s'opposer à tout partage du contrôle de l'entreprise, ne permettant qu'une participation minoritaire aux gens des îles.

En dépit du peu de support qu'ils rencontrent dans leurs efforts, des groupes de travailleurs ont multiplié au cours des dernières années les expériences de gestion ouvrière. Citons les cas de Tricofil, ce n'est pas une coopérative, Tembec, 30 pour 100 des actions sont aux mains des travailleurs. Celui de Cabano, celui de la Coop de tomates de Manseau et de l'imprimerie Harpell sont les plus connus.

Si plusieurs de ces entreprises ne sont pas des coopératives c'est parce que, loin de comporter des avantages, ce statut juridique est vue présentement comme une difficulté supplémentaire au financement et au fonctionnement de ces expériences. On peut se demander ce qu'attend le mouvement coopératif pour intéresser ses travailleurs à la gestion des entreprises qui les emploient.

Le troisième dynamisme est celui de la contribution possible des femmes.

A une réunion récente des dirigeants des fédérations et des institutions coopératives, regroupant près de 25 personnes, il n'y avait que l'ombre furtive d'une femme, celle de la secrétaire qui apportait les messages à ces messieurs très sérieux!

Au sommet qui se tiendra dans trois semaines, les femmes seront les grandes absentes, s'il y a parmi les délégués plus que cinq ou six femmes, ça sera déjà un exploit.

La vérité c'est que le mouvement coopératif québécois, sans en avoir conscience sans doute, pratique une forme de sexisme quotidien en limitant la main-d'œuvre féminine aux tâches les moins rémunérées de caissières, de secrétaires, de dépeceuses de poisson et d'évideuses de volaille. Il y avait 1561 caisses d'épargne et de crédit au Québec au 31 décembre 1978 et vous pourriez compter sur les doigts de vos mains celles où des femmes occupent le poste de gérant.

Connaissez-vous une seule figure dominante du mouvement coopératif québécois qui soit une femme? Un dépouillement du *Répertoire des coopératives du Québec* démontre que les femmes se voient refoulées dans des secteurs qui leur sont traditionnellement confiés, par exemple, l'artisanat, les clubs de consommation, les coops étudiantes et les garderies, et que les coopératives traditionnelles les ignorent presque complètement. Cette situation mérite d'être dénoncée. Il est inexplicable que le mouvement coopératif ne se donne pas des moyens pour rectifier cette situation. Comment peut-on se dire le reflet d'un milieu quand on ne fait aucun effort pour que les femmes y occupent la place qui leur revient?

Je terminerai en rappelant ce que l'éditorialiste Jean-Claude Leclerc écrivait à propos des malaises actuels du coopératisme québécois:

Dans un mouvement aussi développé, bureaucratisé, et à certains égards centralisé que le mouvement Desjardins, il est inévitable que des erreurs et des injustices surviennent. Elles doivent être promptement corrigées. Autrement, il faudra exiger du législateur qu'il retire au mouvement déjà constitué le pouvoir de vie ou de mort qu'il s'est fait accorder sur l'avenir des nouvelles coopératives et des nouveaux coopérateurs. La coopération, en effet, appartient chez nous à tout le peuple, non au seul establishment en place, si méritoire soit-il.

Gérard Barbin
président-directeur général
Radio-Québec

Coopérative et technocratie

Monsieur le président, je n'aime pas ça ces panels-là. C'est trop long. Il y a tellement d'idées et c'est tellement difficile d'engager le dialogue, pourtant j'ai accepté d'y venir. Je me demande comment vous allez faire, parce que moi je vais prendre un sujet qui est très différent de ce qui a été abordé jusqu'à présent.

D'ailleurs, je me demande ce que je viens faire ici, à quel titre j'ai été invité!

Je ne suis pas un universitaire.

Peut-être qu'on m'a invité parce que je suis un ancien sous-ministre — ce qui est déjà un titre de gloire peut-être — des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières.

Peut-être aussi parce que j'ai été attaché pendant plusieurs années au mouvement coopératif comme directeur général d'une institution du mouvement Desjardins.

De toute façon, je me sens un peu mal à l'aise de vous présenter un exposé qui n'est pas en quatre points, huit volets et trois conclusions comme on sait très bien le faire quand on sait bien écrire dans le milieu universitaire.

Ce que je fais aujourd'hui ce sont des réflexions modestes plutôt d'un homme qui, pour préparer un exposé comme celui-ci, a fouillé dans ses notes du passé, parce que ce n'est pas un intellectuel qui se renouvelle beaucoup. Et puis je suis allé voir si ce que j'avais écrit il y a plusieurs années, quand je bataillais pour l'éducation coopérative dans le mouvement Desjardins, alors qu'on avait cette folle idée d'aménager un centre de formation qui s'appelait *L'Institut coopératif Desjardins*, qui est mort de sa belle mort sans que ça paraisse. Je suis allé voir ce que ça signifiait, ce que j'avais dit à cette époque et si ça s'appliquait encore, et il me semble qu'avec le recul et un peu d'expérience dans d'autres milieux, mes réflexions sont toujours d'actualité.

Le thème qu'on m'avait demandé de suggérer, je l'avais formulé à peu près comme ceci:

La coopération est-elle toujours d'actualité? Cette formule n'est-elle pas avalée par la technocratie?

C'est devenu dans le programme: Coopérative et technocratie.

J'ai dit: «Ça doit être ça que je voulais dire!» Mais je vais vous expliquer ce que je voulais dire.

Alors, ce sont quelques idées et ne cherchez pas de rationnel là-dedans, ça vient à la fois de l'esprit et du cœur.

Un des traits caractéristiques majeurs de la formule coopérative, c'est la participation du propriétaire-usager au pouvoir.

Ceux qui sont ici me connaissent, ils vont vouloir sursauter sur leurs chaises parce qu'ils vont dire: «Il essaie de passer encore ça!» Mais je m'essaie à nouveau.

Une démocratie économique, c'est tout un défi. Mais mon inquiétude, c'est que, au fur et à mesure que la coopération se complexifie en se développant, c'est de moins en moins vrai que le propriétaire-usager participe vraiment au pouvoir. C'est la technocratie qui prend le pouvoir.

Par ailleurs, au niveau gouvernemental, quand des hommes politiques élus prennent davantage de responsabilités administratives, c'est qu'ils sont eux-mêmes, en plus d'être

des représentants élus et des législateurs, des technocrates de profession. Et je ne pense pas qu'il soit nécessaire de vous nommer des noms.

Par analogie, les porteurs de l'idéologie coopérative sont de plus en plus loin de la base. Ce ne sont plus des usagers ou si peu. Ce sont des employés. Ce sont des cadres, ce sont des technocrates. Et cette base qui est représentée par des administrateurs élus au niveau local et régional, et qui sont nombreux dans le mouvement coopératif, il faut le dire, plusieurs milliers, plusieurs dizaines de milliers, mais ces gens-là sont de plus en plus encadrés, balisés et incapables vraiment de changements majeurs à court terme.

Cette formule est efficace, puisque nous avons connu dans le mouvement coopératif du succès; mais le propriétaire-usager est presque aussi loin du pouvoir que le client de l'Hydro-Québec.

Joseph Folliet, un sociologue décédé, qui avait fait, il y a plusieurs années, un exposé à Lévis devant le mouvement Desjardins, avait bien raison quand il identifiait trois étapes au développement coopératif — je n'avais pas trois volets, mais j'ai trois étapes — ....

Première étape: celle des pionniers, hommes dévoués, plus ou moins compétents au point de vue technique, mais qui ont beaucoup d'idées et de cœur. On l'a connue cette étape-là et on la connaît encore dans de nouvelles coopératives. Mais il y en a peu.

La deuxième étape, celles des organisateurs qui ont un peu plus d'expérience administrative, mais qui sont encore assez près des origines.

La troisième étape, celle des profiteurs. Les profiteurs, je ne pense pas aux technocrates, mais je pense aux membres, aux propriétaires-usagers qui bénéficient des services sans vraiment trop s'impliquer.

Et le sociétaire, le membre d'une coopérative, ne fait pas tellement la différence, pourtant il est un propriétaire-usager.

Il y a un danger que le mouvement coopératif se développe sous de fausses représentations — c'est déjà arrivé, ça se fait encore — en laissant croire qu'elles sont des entreprises vraiment différentes des autres. Elles sont différentes quant à la structure, c'est vrai, quant au partage des profits.

Il faut cependant, si on veut éviter cette fausse représentation, ramener au pouvoir les élus non fonctionnaires, replacer la technocratie au service des membres. C'est toute une révolution, et sans doute que la coopération serait condamnée à un peu plus de lenteur.

Mais est-ce que le développement économique est plus important que le service aux membres?

Et qu'est-ce qu'on ne fait pas aujourd'hui pour améliorer la qualité de la vie, même si ça coûte plus cher. Est-ce qu'on ne doit pas améliorer la qualité de la démocratie coopérative, puisque c'est un instrument de contrôle entre les mains des citoyens pour répondre à leurs besoins et jusqu'à quel point sommes-nous prêts à payer une note plus élevée et à être moins concurrentiels?

Le défi de la coopération, c'est d'assurer le développement tout en laissant le pouvoir aux usagers, si l'on ne veut pas se retrouver avec des coquilles vides, vidées des principes qui ont assuré la naissance de ce type d'entreprise où l'homme est plus important que l'argent, dit-on; coquilles vides, mais prestigieuses qui font l'orgueil des Québécois, cependant.

Qui se ressemble s'assemble, et je ne vise personne, je vise tout le monde en même temps, c'est moins dangereux de manquer son coup. Quand nos dirigeants de coopératives se retrouvent plus naturellement dans les milieux d'affaires, sur la rue St-Jacques ou ailleurs, ou dans les milieux de technocrates, plutôt que dans des groupes sociaux, qu'auprès de la base, que dans des groupes populaires, que dans des groupes culturels, que dans des groupes de réflexion universitaire, on peut se poser des questions.

Je pense que le remède profond pour la coopération — et c'est une vieille idée que je

n'ai pas lâchée — c'est l'éducation. Mais il ne faut pas juste le dire une fois le dimanche ou une fois à l'assemblée générale. Il faut vraiment investir d'une façon majeure dans ce secteur. Et si on ne fait pas cela, on continuera à développer des coopératives entre les mains de groupes de personnes qui penseront pour les autres, comme ça se fait d'une façon générale, et les porteurs d'idées seront remplacés de plus en plus par les gestionnaires, comme ça se passe de plus en plus maintenant. Les hommes politiques de plus en plus seront remplacés par les technocrates qui n'ont plus de contact avec la base, même s'ils sont compétents, qui n'ont plus de contacts chaleureux qui favorisaient autrefois la valorisation et qui continueront d'exposer des succès qui laisseront les membres ébahis, *ébaubis*, surpris: Ah! et qui applaudissent.

Le mouvement coopératif doit maintenir sa voie démocratique et laisser le pouvoir véritable aux membres, à la population. Il doit, en se développant, en se technicisant, se prémunir, d'une part, contre le désintéressement des membres sur le plan de la participation et, d'autre part, contre la centralisation des pouvoirs entre les mains d'une technocratie qui le fait dévier de ses objectifs.

«Un peuple», écrivait St-Just,

Un peuple chez lequel serait établi le préjugé qu'il doit son bonheur à ceux qui gouvernent, ne le conserverait pas longtemps.

J'ai envie de finir avec ça, parce que j'ai l'impression que nos succès coopératifs sont si grands qu'on a le goût de laisser tous les dirigeants et les technocrates en place, vous tous, messieurs, en partie, continuer à faire ce genre de succès. Mais la base et le monde ordinaire, est-ce qu'ils comprennent? Est-ce qu'ils sont capables de suivre?

Dans la coopérative, instrument par excellence du développement, où la participation a un sens, parce qu'elle laisse au citoyen le soin de fonctionner à sa façon et de décider à son aise, le rôle de l'administrateur, du dirigeant est essentiel.

Il y a quelqu'un qui a écrit, et je voudrais vous le lire, ce n'est pas long, et je vais terminer là-dessus même s'il me reste quelques pages, mais il me semble que cela conclurait bien sur ces idées que j'ai essayé, avec quelques blagues, mais avec quand même une bonne insistance de vous communiquer aujourd'hui:

La structure de l'économie coopérative,

écrivait Albert Thomas, un coopérateur français,

puisqu'elle repose sur un très grand nombre de petites unités économiques qui sont comme ses antennes vers les besoins et les possibilités de la vie quotidienne, dispose d'une sorte d'appareil sensoriel comparable à celui d'un organisme vivant. Cet appareil ne se contente pas de transmettre par étape jusqu'aux organes centraux des informations que ceux-ci élaborent et traduisent en action raisonnée, il permet en outre, jusqu'à un certain point, les réactions automatiques, les réflexes de défense ou de compensation, les directions qui préviennent des déséquilibres et les erreurs définitives lourdes de conséquences.

Bon. Il y avait aussi une phrase que je voulais citer, c'est en anglais, c'est parce que je trouvais ça bon, j'ai dit: «Ça va avoir l'air impressionnant: *None of us is as smart as all of us.*

Je vais terminer là-dessus monsieur le président, ç'a l'air bon, ça.

Merci.

Interventions de la salle

Thomas-Louis Tremblay

Ma question, monsieur le président s'adresse à monsieur Morin, je pense.

J'aimerais savoir — j'ai trouvé que sa conférence avait quand même passablement de profondeur et puis d'innovation aussi — et j'aimerais savoir si c'est une conférence nouvelle, ou si elle a été perçue déjà par des gens qui sont en autorité, par exemple, parce qu'elle nous a ouvert un vaste secteur, lequel, je pense, on pourra occuper et je suis d'accord avec lui là-dessus avec beaucoup plus d'efficacité.

Alors, monsieur Morin, ça serait ça ma question: est-ce que votre point de vue a été partagé par quelqu'un?

Fernand Morin
paneliste

Non, non, absolument pas.

J'enseigne le droit sur les coopératives et c'est une question qui, depuis trois ans, m'a toujours laissé en suspens et je n'ai jamais rien trouvé sur ce thème-là au Québec.

Dans tout ce que j'ai lu, on n'avait absolument rien sur ça et c'est pour ça que j'ai proposé de le développer.

Mais c'est un texte qui était tout à fait inédit. C'est la première fois que j'en fais part ici.

Par conséquent, je ne suis pas messager d'un ballon quelconque, et je n'ai aucun mandat particulier, vous pouvez être sûr.

Je ne suis pas en politique non plus.

Léopold Marquis

Cet après-midi, c'étaient ceux qui avaient les cheveux blancs qui ont passé au *bat*, pour prendre l'expression courante; ce soir, je pense que c'est à ceux qui n'en avaient pas beaucoup, monsieur le président, mais ça a tout l'air que c'est ni l'un, ni l'autre, mais ce sont ceux qui sont traités de *sénateurs*.

J'ai ce privilège d'être sénateur dans la Société de développement coopératif et également membre du Conseil de la coopération.

Alors, j'aimerais demander une question à monsieur Larivière, portant sur la deuxième partie de son intervention.

La première ne m'a pas agacé trop. On l'a entendue assez souvent, évidemment. Ceux qui sont de l'âge de 45 ans trouvent que ceux qui ont 60 sont trop âgés et conservateurs.

Ceux qui ont 25 trouvent que ceux qui ont 40 sont conservateurs.

Tout est relatif, évidemment, dans la question de conservatisme. Alors, ça, j'ai été habitué à ça, et c'est avec ça qu'on a fait 20 ans de coopération.

Maintenant, il reste que la deuxième partie de votre intervention m'intéresserait beaucoup et j'aimerais que vous nous disiez, avec un petit peu plus d'élaboration, ce que vous entendez par *du non-conservatisme appliqué à la formule coopérative*; parce que les prêts hypothécaires, les prêts personnels, vous avez tout énuméré ça, ce sont des choses qui sont faites, correspondant à des besoins du temps.

Mais j'aimerais ça que vous élaboriez juste quelque peu pour au moins être capable de faire nos propres interventions, je ne sais pas, avec un petit peu plus, je dirais, d'intelligence.

Votre exposé est très bon, la première partie, je l'ai bien aimée. La deuxième, moins, elle est moins complète, parce que je trouve que c'est une chose facile de dire : conservateur, c'est ça, et puis pas conservateur, ça serait autre chose.

Claude Larivière
paneliste

Évidemment, j'étais limité dans le temps.

Je pense que ce que j'aurais peut-être dû vous dire au début, c'est que mon intervention était peut-être moins celle d'un professeur d'université que celle d'une personne qui vit quotidiennement les problèmes d'organisation et de développement d'une coopérative de production.

Je pense que ce que je voulais surtout souligner, c'est qu'il me semble — et je dois souligner aussi que l'idée des régies coopératives m'apparaît particulièrement intéressante — je ne crois pas qu'on puisse toujours, dans tous les cas, tenter d'intéresser les travailleurs à la gestion de leur milieu.

Mais je ne comprends pas, par exemple, par rapport à cette question de la participation ouvrière à la gestion, il y a sans doute des entreprises où ce n'est pas possible pour des raisons d'organisation de marché ou d'autres, de financement.

Mais je ne comprends pas, par exemple, que parmi — je sais que la Coopérative agricole de Granby a acheté, à elle seule, 82 entreprises privées ou capitalistes, appelons-les comme on veut — qu'on n'ait pas fait des efforts de façon à ce que certaines de ces entreprises soient relancées sous forme de coopératives qui permettent donc aux travailleurs — et j'ai moi-même travaillé dans une de ces usines — qui permettent aux travailleurs de reprendre en main la gestion de leur entreprise et d'y trouver une satisfaction dans le travail qu'ils n'ont généralement pas actuellement.

Dans le domaine du développement communautaire, j'aimerais — je sais qu'il y a des caisses populaires, qu'il y a des unions régionales qui font des efforts dans ce sens-là — j'aimerais que, de façon systématique, on essaye d'associer des groupes populaires, des groupes communautaires au développement de projets coopératifs dans toutes les régions du Québec.

Au niveau de la question des femmes, par exemple, je m'attendrais à ce que le mouvement Desjardins, avec ses ressources de formation, choisisse, à l'intérieur, par exemple, d'un certain nombre de ses caisses, de ses institutions-membres, des femmes qui ont certainement la capacité d'occuper des postes supérieurs à ceux qu'elles occupent actuellement et de façon prioritaire, on les favorise là où elles ont été défavorisées dans le passé.

Alors, ce sont des initiatives de ce genre-là auxquelles je pense et je pense aussi qu'il y en aurait sans doute d'autres à élaborer.

Et je pense que c'est le rôle des universitaires que d'essayer de soulever ce genre de critiques. Et je suis surpris, d'ailleurs, que le Conseil du statut de la femme n'ait pas encore attaqué le mouvement coopératif sur cet aspect-là.

Paul-Émile Blain

J'ai assisté avec beaucoup d'intérêt aux exposés de cet après-midi et de ce soir, et suite à ça, j'ai essayé de faire une espèce de résumé que je voudrais traduire dans le sens de ce que j'appellerais un deuxième souffle.

Alors, il y a eu quand même, sans faire l'historique de la coopération, la naissance des coopératives, naissance qui correspondait à un besoin. Ça remonte au niveau des caisses d'épargne et de crédit, au Commandeur Desjardins. Bon.

Alors, cette naissance a eu lieu. Le système s'est développé. Ça correspondait à des besoins et ç'a évolué avec le temps.

Aujourd'hui, nous entendons des universitaires qui viennent faire des

diagnostics qui prennent l'allure d'un bilan sur les réalisations ou les manques à gagner du système coopératif au moins dans le domaine des caisses populaires.

Dans un premier temps, il faut constater que si les pionniers n'avaient pas été là, aujourd'hui, les universitaires ne seraient pas là.

Dans un deuxième temps, au lieu qu'on se limite à faire des diagnostics et à poser des jugements critiques, il serait peut-être heureux qu'on puisse formuler — mais formuler sur le plan pratique — des suggestions ou des propositions qui permettraient de prendre le tournant 1980 pour permettre à ce secteur du monde de l'épargne et du crédit coopératif de répondre aux besoins renouvelés des participants et des membres de la coopération.

C'est facile de critiquer, mais dans le quotidien des choses, c'est plus difficile d'améliorer quand on a la responsabilité de la marche en avant.

C'est simplement une constatation que je voulais faire, l'impression que j'avais retirée de ce que j'ai entendu aujourd'hui.

Jacques Boisvert

paneliste

Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez d'énoncer et c'est pour ça que ça m'amène à vous poser une certaine question au niveau de l'intervention, parce qu'il n'y a rien comme des universitaires aussi pour s'auto-critiquer entre eux.

Au niveau de monsieur Larivière qui mentionne certaines volontés et moi, de mon côté avec l'approche de marketing, je me demande si, effectivement les besoins qui sont soulignés sont les besoins exprimés par les membres, entre autres à l'argument où on dit: il faut absolument un dix pour cent de rentabilité, sinon, on ne véhicule plus les mêmes valeurs.

Je me demande ce que les membres feraient à une diminution de dix pour cent à cinq pour cent par exemple, en termes d'esprit coopératif.

Et c'est ça pour lequel moi je n'ai pas de réponse et il n'y a pas d'études à ma connaissance qui me démontrent que les membres demeureraient membres de la coopérative dans le cas d'une situation telle que je viens de vous citer. Et c'est cette information-là qu'il nous manque, je crois, au niveau des discussions qu'on a jusqu'à maintenant.

C'est-à-dire qu'on a des valeurs, d'une part, des valeurs d'autre part, mais on n'a pas l'information de la base qui nous dirait c'est quoi ces valeurs-là.

Moi, c'est l'impression que j'en retire.

Henri-Paul Rheault

J'aimerais répondre à monsieur Boisvert.

Cette chose-là, c'est vécu dans l'Abitibi au niveau de la forêt. Dans des périodes creuses, on a baissé le coût du bois pour les bûcherons sur une période de deux ans. Et ça fait seulement un an ou deux à peu près que les prix sont rétablis, vu la perte qu'ils avaient accumulée antérieurement.

C'est pour dire, nous autres, dans le Nord, la coopération se vit à la base.

C'est pourquoi cet après-midi, l'intervention que j'ai faite, vous dire de venir vous impliquer directement dans le milieu afin de connaître la mentalité des gens parce que, partout à la grandeur de la province, chaque région a sa mentalité, a sa façon de voir les choses et a sa façon de vivre. C'est ça qui fait toute la différence, des fois, pour appliquer une règle.

À date, depuis un an, c'est le mode de travail au niveau de l'union coopérative que je fais dans le Nord, en collaboration avec le Conseil de la coopération et, en même temps, des institutions financières coopératives, parce qu'on est après faire un regroupement de coopératives, on prépare les premières ébauches, ils viennent étudier sur place les besoins des personnes qui sont là et, à la suite de ça, on prépare un document qui deviendra acceptable par la loi et surtout par les membres.

Claude Larivière
paneliste

Bien justement, pour reprendre ce que vous disiez, ce que je trouve tragique : c'est qu'on en soit rendu à mesurer la fidélité de l'adhésion d'un sociétaire à une caisse en fonction du rendement qu'on peut lui assurer sur son épargne, exactement comme une banque. C'est finalement une question de concurrence.

Alors que la conception que j'ai de la coopérative, c'est une unité qui, en plus d'être économique, a des fins sociales, correspond à un milieu, permet de réaliser des choses ensemble, et c'est ça qu'on ne retrouve plus avec le gigantisme actuel.

C'est ça que je trouve tragique et c'est contre ça que j'en ai.

Et je connais énormément de gens qui ne sont évidemment pas ici, parce qu'ils n'ont pas les moyens de se déplacer mais qui, dans leur cœur et dans leur tête, en ont de plus en plus contre le mouvement coopératif qu'ils identifient à une forme de société multinationale comme une autre, même si elle est québécoise.

M. Harvey

Un groupe communautaire qui fait une demande à la Fédération des caisses d'entraide économique, il est traité comme un autre qui demande un prêt.

Or, que les groupes communautaires nous assurent de leur force financière et nous sommes prêts à les financer comme tout autre.

Il faut d'abord avoir une rentabilité. Nous sommes dans le jeu commercial. Nous sommes dans la même ligne que les banques, les caisses populaires. Alors, il faut absolument assurer une rentabilité à nos placements.

Si les groupes communautaires ont assez de volonté pour mener à bien une entreprise, qu'ils se présentent, ils vont être reçus comme les autres.

Robert Létourneau

Deux choses.

Monsieur Barbin, je suis complètement d'accord avec vous quand vous dites, là, qu'il y a des gens qui perdent des plumes à la base, c'est que j'ai personnellement des craintes de ce côté-là, j'ai passé quelque temps à mon union régionale et quelque temps à la Fédération comme administrateur, malgré mon jeune âge, et puis avec les lois sur les caisses d'épargne qui sont modifiées, avec les contrôles qui augmentent, on a l'impression, nous, à la base, que de plus en plus, la technocratie, par des moyens d'influence, va prendre de plus en plus d'ampleur aux lois pour donner plus de force à la technocratie et puis que la base perde de plus en plus de pouvoir, pour un.

Pour deux, pour monsieur Larivière, les caisses populaires, on est à la base, et puis je pense que vous généralisez facilement.

À la base, je pense qu'il n'y a pas rien que des expériences négatives. Si on remonte à tous les jours ce qui se fait dans chacune des caisses populaires au Québec, s'il y a plus d'hypothèques à une place, qu'il y a de billets d'encaissements de dettes dans d'autres, c'est parce qu'il y a un marché, il y a une demande comme celle-là. On répond à la demande des membres de la base et puis je ne suis pas sûr que ce n'est pas ça dont ils ont besoin.

Pierre Foisy

Monsieur Barbin, j'aurais simplement aimé savoir ce que vous pensez des commentaires de monsieur Morin concernant une régie coopérative d'État, une régie coopérative publique, vous qui avez travaillé comme sous-ministre et puis qui êtes président d'un organisme d'État, vous avez sûrement dû y réfléchir un peu.

Gérard Barbin
paneliste

Tout ce que je peux dire, c'est que toutes les institutions qu'on crée, qui doivent pouvoir

permettre que ceux qui sont en bas se retrouvent et que ça ne devienne pas tellement complexe que ça ne soit plus vraiment un contrôle démocratique.

Parce que l'objectif des coopératives, ce n'est pas de se développer pour développer de grands empires financiers, mais c'est de se développer pour répondre aux besoins des membres.

Et souvent, beaucoup d'entreprises, beaucoup de régies sont des choses très sophistiquées qui répondent peut-être à des grands besoins de sophistication, mais il faudrait attendre que les gens à la base comprennent vraiment ça avant de les développer. C'est l'interrogation que je ferais, mais tout ça est bon.

Thomas-Louis Tremblay

Monsieur le président, moi, je ne voudrais pas que ma question soit trop mal comprise, mais étant donné que la coopération, on est d'accord sur une chose, que c'est une chose importante, que c'est une chose vitale pour des gens qui ne sont pas riches en général.

Est-ce que, messieurs les universitaires — parce qu'on a besoin de vous autres même si on va vous critiquer aujourd'hui — est-ce que vous en êtes assez conscients pour que, lorsque vous recherchez un titulaire qui va enseigner aux gens qui vont nous remplacer, que vous en faites le tour — comme ils font au niveau du droit, comme ils font au niveau de l'administration — ou si vous ne prenez pas n'importe qui qui se présente.

Nous autres, des fois, on en voit arriver des professeurs qui vont venir enseigner la coopération, après avoir fait tout autre chose que de la gestion et puis après avoir fait un voyage en Europe et puis là ils nous arrivent docteur. Quelques-uns, je ne veux pas dire tous.

Mais est-ce que les universités, vous êtes assez conscients que c'est important pour chercher à obtenir la crème des professeurs, parce que c'est ça qu'on aurait besoin, c'est ça qu'on venait chercher nous autres aujourd'hui.

Dans trois semaines, on va être devant le sommet coopératif. On pensait que vous alliez nous donner des conseils.

Vous venez de nous dire qu'on est des pouilleux et puis qu'on est des gars qui ne s'administrent pas.

Mais vous autres, les universités, on en aurait besoin.

Vous pouvez peut-être pas me répondre à soir, mais j'aimerais bien que demain vous nous disiez le bilan, que vous nous fassiez le bilan de vos professeurs qui enseignent la coopération dans les universités.

Raymond Brulotte
paneliste

Je veux juste ajouter un grain de sel.

Je pense que les universités ont autant de difficulté à recruter un personnel qui corresponde aux qualités que vous venez d'énumérer, que les coopératives elles-mêmes ont de la difficulté souvent à trouver le gestionnaire qui soit à la fois efficace dans ses tâches fonctionnelles et, en même temps, qu'il ait un esprit assez ouvert pour correspondre et intégrer les principes de la coopération.

Je pense que c'est un élément dont les coopératives sont conscientes actuellement, et elles doivent le reconnaître. Mais, disons qu'elles ont quand même une difficulté à trouver un personnel qualifié autant sur un plan administratif que coopératif et le même phénomène se retrouve aussi dans les universités.

Gabriel Gagnon

C'est une question pratique à monsieur Morin à propos des régies coopératives.

Je voudrais comprendre un peu mieux, pratiquement, comment est-ce que ça pourrait se faire?

Vous avez donné des cas comme Sidbec ou l'Asbestos Corporation, à supposer que le gouvernement réussisse à la nationaliser un

jour, cette compagnie, il va en faire une régie coopérative au lieu d'une société d'État.

Est-ce qu'il la nationalise, ensuite il la donne aux mouvements coopératifs organisés?

Ou bien, est-ce qu'il la nationalise, ensuite la donne aux travailleurs de cette entreprise-là qui vont la gérer et la tranformer en coopérative de production?

Autrement dit, pratiquement, qui est-ce qui va gérer ça?

Est-ce que ça va être les gens qui travaillent là-dedans?

Théoriquement, à mon avis, ça devrait être cela, si on prend une entreprise et qu'on veut la socialiser, ça veut dire qu'on va la donner aux propriétaires-usagers, c'est-à-dire aux travailleurs.

Ou bien, est-ce qu'on va la donner au mouvement Desjardins, c'est-à-dire aux coopératives d'épargne et de crédit en pensant qu'ils mettront de l'argent là-dedans?

J'aimerais bien voir, pratiquement, ce que ça voudrait dire par rapport à une société d'État?

Fernand Morin
paneliste

Bon. Même si je ne suis pas politicien, je vais quand même choisir mon champ de réponses et je ne prendrai pas votre exemple, étant donné que le dossier est trop chaud.

Je vais en prendre un autre, celui de la firme d'exploitation de betteraves à sucre — la raffinerie de sucre du Québec.

Je vois très bien moi, que les agriculteurs qui font l'exploitation de la betterave à sucre, d'une part, et en aval, les Cooprix, par exemple, prennent possession de cette entreprise, tous les deux étaient intéressés, en amont et en aval du processus économique, et qu'ils soient comme propriétaires et usagers au vrai sens du terme.

C'est une formule qui, je crois, pour certains services, peut être utile. Elle est à étudier avant de prendre toujours la même formule pour toute prise en main par l'État d'une entreprise, mais ce n'est pas une formule-miracle pour tout type d'entreprise.

Gabriel Gagnon

Si je vous comprends bien, vous mettez les gens qui achètent, mais vous ne mettez pas les travailleurs de la raffinerie dans le...

Fernand Morin
paneliste

Je ne les exclus pas nécessairement, mais je vous donnais un exemple, entre autres.

Mais ça pourrait être tripartite.

Jean Fortier

Je voudrais réagir et puis poser une question.

Je voudrais réagir à l'exposé de monsieur Barbin et puis un petit peu rapidement à celui de monsieur Larivière.

Mois, je suis assez jeune, ça ne fait que quatre ans que je suis président de ma caisse populaire, et puis le peu que j'ai vu, ça me confirme dans ce que monsieur Barbin a dit. Ce que j'observe, c'est malheureusement la place grandissante de la technocratie dans le mouvement Desjardins: à mon niveau d'observation, ça correspond à une réalité.

Et deuxièmement, en ce qui concerne monsieur Larivière, quand il parle des espoirs d'avenir dans les dynamismes communautaires et les autres solutions, ça m'apparaît des voies d'avenir possibles, mais ça me semble très problématique, compte tenu de l'énorme fossé qu'il y a entre les gens qui militent dans ces organisations-là communautaires, leur culture, les valeurs qu'ils véhiculent par rapport aux gens qui se retrouvent, par exemple, chez nous, dans le mouvement coopératif.

Ça reprend peut-être un peu ce que monsieur Barbin disait tantôt, au niveau des lieux de rassemblement.

En tout cas, tout ça pour amener une question: c'est sûr que là, avec mon commentaire, je ne suis pas un président standard au niveau des caisses populaires mais, de toute façon, moi, ce qui m'intéresse, et c'est là que je voulais en venir, quelle solution est-ce qu'on peut trouver à ça, pour faire en sorte qu'on développe cette participation-là?

Et je suis sûr qu'il ne s'agit pas nécessairement d'un sombre complot de la technocratie, que tout ça, ça se fait toujours dans une optique de maximisation des profits dans le meilleur intérêt des sociétaires.

Mais, concrètement, quelles actions est-ce qu'on peut prendre pour faire avancer, dans le sens de la participation?

Mais, finalement, vous, vous nous véhiculez une solution de cet ordre-là, mais les gens qui ont la possibilité de prendre les décisions là-dessus ne se retrouvent pas ici.

Tout ce qu'on peut espérer de l'échange qu'on a actuellement c'est seulement la réflexion et l'espèce de pression que peut constituer la mise sur la place publique de cette question-là.

Mais, concrètement, comment faire en sorte que les dirigeants élus, comment faire en sorte que les simples sociétaires soient mis plus dans le coup, soient rapprochés du pouvoir, soient rapprochés des centres de décision dans nos caisses populaires, dans nos unions régionales?

Gérard Barbin
paneliste

C'est difficile de répondre à cela. Moi, j'ai travaillé pendant plusieurs années, je peux dire dix ans à l'Institut coopératif Desjardins où on a essayé de faire comprendre au bailleur de fonds qui s'appelait le mouvement Desjardins, à l'époque, qu'il était absolument essentiel d'investir d'une façon majeure, comme aucune entreprise ne peut le faire, et même si c'est difficile et même si c'est moins rentable, dans l'éducation, parce que c'est vraiment ce défi-là que le mouvement coopératif a: c'est de faire la preuve que c'est possible, la démocratie de participation dans une coopérative.

Mais pour cela, tous les moyens à utiliser sont nécessaires, que ce soit les moyens de masse sur le plan de l'éducation permanente. Mais ça prend des sommes très importantes. Et souvent, ce sont ces sommes-là qu'on coupe quand on fait le bilan, en fin d'année.

Et on n'a pas fait, d'une façon soutenue, un effort majeur. On a fait des efforts importants. Tout le monde dit ce que je dis, mais ça n'évolue pas beaucoup et, au contraire, depuis des années, au fur et à mesure l'entreprise se développe, ça se complique.

Les gens le savent ce qu'il faut faire: il faut que la structure tienne compte de la décentralisation, et cette décentralisation, elle est paralysante.

Il est plus important, plutôt que de créer des régies raffinées qui vont encore développer l'entreprise, de créer des groupes de travail au niveau de la base pour vraiment faire la participation.

Je n'ai pas d'autres réponses. Tous les éléments sont là, mais il faut mettre vraiment beaucoup d'efforts.

Et là-dessus, j'avais déjà demandé à tous ceux qui s'occupent d'éducation, d'éducation permanente, aux universitaires en particulier, de faire cet effort pour trouver la formule qu'il faut.

Ce n'est pas particulier au Québec. C'est dans tous les pays du monde. À partir du moment où une coopérative devient importante — prenons les coopératives de consommation — en Europe, ça devient plus important d'acheter une fabrique d'allumettes pour pouvoir compléter le réseau, que de vraiment investir dans une école pour développer l'éducation des membres.

Et c'est là le défi, ce sont des choix à faire, et l'éducation, il faut qu'on y mette vraiment tous les efforts.

Claude Larivière
paneliste

Je dirais que, sans être ni optimiste, ni pessimiste, je pense que le débat est posé dans la réalité quotidienne par tous ceux qui travaillent actuellement comme pionniers, pour employer l'expression de tout à l'heure, à bâtir de nouvelles coopératives, des coopératives qui sont de petites coopératives, qui sont dépourvues de moyens, qui ne sont pas fédérées, qui ne se reconnaissent pas ni dans le Conseil de la coopération ni dans le mouvement coopératif actuel, dans ces grandes institutions.

Et ces coopératives-là ont l'intention de faire connaître leur point de vue au sommet de la coopération qui s'ouvre dans deux ou trois semaines, et je pense que ça devra être un dialogue entre les défavorisés et les favorisés du mouvement coopératif, sinon il y aura scission ou conflit.

Paul Perrault

Je sens ici un petit peu le besoin de donner ma double identité.

Je suis le seul membre masculin du conseil d'administration de ma garderie.

Alors, mes cartes de créance étant énumérées, je me demande dans quelle mesure, ici, notre rôle n'est peut-être pas un petit peu ambigu et peut-être qu'il y a des gens, ici, qui ont raison d'avoir des attentes déçues.

Je pense que, en ta[illegible]u'universitaires, on se devait de s'attaquer à une compréhension du phénomène coopératif québécois.

L'aspect bilan et puis l'aspect réquisitoire comme tel, pour moi, paraît davantage du domaine du jugement de valeur, et puis je pense que ce n'est pas tout à fait notre champ d'activités privilégié.

À ce point de vue-là, je trouve un peu regrettable qu'on ait glissé sur ce terrain-là. On devrait s'en tenir à la compréhension du phénomène et, personnellement, moi, c'est ça que je suis venu chercher ici: émettre des idées, mais des idées sur ma compréhension du phénomène, quitte à ce que j'aie des retours de la salle, ou je me trompe et puis qu'on corrige le tir et puis qu'on développe une approche vraiment scientifique face à l'étude du mouvement coopératif. Donc, c'est une première remarque.

Ma deuxième remarque est plus spécifique, elle s'adresse à monsieur Morin.

Monsieur Morin, son idée des régies coopératives, je la trouve extrêmement intéressante.

Maintenant, je trouve qu'il a une hypothèse qui est extrêmement forte dans ça, c'est que la régie coopérative, l'entreprise coopérative va nécessairement réduire les frais d'opération.

Pour moi, ça m'apparaît quelque chose qui est nettement à vérifier, là. C'est du domaine de l'hypothèse scientifique qui est instable et puis j'ai certains doutes là-dessus.

Maintenant, ça peut être désirable, et puis là ça rejoint peut-être le point de vue de monsieur Barbin: peut-être que c'est socialement désirable.

En tout cas, il y a sûrement un prix qu'on aura à payer pour prendre ce billet-là. Maintenant, ce prix-là est peut-être inférieur à la régie d'État, c'est possible.

Mais je regarde les expériences, on a quasiment des régies coopératives qui sont en devenir quand on regarde nos corporations d'hôpitaux, à l'heure actuelle, où nos hôpitaux tentent de faire participer la population. Il n'y a rien de plus facile que de se faire élire sur le conseil d'administration.

Ma question, finalement, c'est: dans une régie coopérative, comment conciliez-vous la grande liberté d'entrée et de sortie qui est la pierre angulaire, je dirais, des grands secteurs de la coopération.

Ces grands secteurs-là qui sont, à toute fin pratique peut-être 80% de la population coopérative mondiale, ces grands secteurs-là

sont caractérisés par cette liberté d'entrée et de sortie qui m'apparaît peut-être déficiente dans la régie coopérative.

Fernand Morin
paneliste

Bien, je ne sais pas au juste comment prendre votre question, parce que j'aurais le goût de discuter de la participation ou du système des premières années '70, du système de constitution des conseils d'administration des cégeps ou des hôpitaux, et tout. Et si vous prenez ça comme embryon des régies coopératives, on n'y est pas du tout.

Je ne pense pas que la présence de représentants de parents ou d'hospitalisés a changé grand-chose sur le conseil d'administration. Ça fait un écran. Ça fait une allure démocratique, mais c'est tout ce que ça peut donner. Alors, loin de là.

Je suis convaincu que si les agriculteurs spécialisés dans la betterave à sucre étaient sur le conseil d'administration et si, en même temps, les représentants de Cooprix étaient sur le conseil d'administration, non entre autres, mais comme directement intéressés à une très bonne gestion au coût le moindre, pour ce qui est de la vente et au coût le plus fort pour ce qui est de l'achat, je suis convaincu, sans avoir étudié de près le bilan de cette entreprise, on serait surpris, après un certain nombre d'années, de la réduction des frais.

C'est ce que je voulais dire, par exemple, et si les cégeps, par exemple, ou les hôpitaux de la région de Québec se donnaient des services en commun sous forme de coopératives et si, selon ce régime, les économies de dépenses sur ces points-là étaient, pour eux, un montant qu'ils pouvaient conserver pour une administration générale de leurs propres hôpitaux, je suis convaincu qu'ils y verraient leur avantage et verraient à diminuer les coûts et rechercher une administration dynamique.

Ce n'est pas une simple présence. Il faut être directement intéressé pour une administration sérieuse et dynamique.

C'est dans ce sens-là que j'ai voulu dire que les administrateurs qui ne sont pas responsables, à toute fin pratique, au niveau économique, je n'entends pas au niveau juridique — et qui, à chaque fois qu'il y a un déficit, ont simplement à faire une grande démonstration peut-être d'un marketing à leur député ou au ministre responsable pour avoir un budget de flottement, bien je trouve que ce n'est pas une administration rentable et ce n'est pas comme ça qu'on fait des administrateurs forts.

Odette Lavoie

C'est juste pour que vous compreniez un petit peu plus, peut-être, le sens de mon intervention.

Alors, disons que, moi, comme bilan au niveau de monsieur Barbin, ce qu'il a dit, et de monsieur Larivière, je suis assez d'accord avec l'évaluation qui est faite.

Si je le mentionne, c'est parce qu'il y a le sommet, entre autres, et je trouve ça très important, également, les évaluations, parce que c'est ça qui va amener aussi pour trouver les moyens de faire des choix.

Je trouve que, actuellement, les coopératives parlent beaucoup en termes de sociétaires, de bien-être des sociétaires d'une coopérative souvent et oublient peut-être plus l'aspect de la société, du monde, de la population.

Et donc, à partir de là, quand arrivent les priorités de faire des choix dans des mécanismes, soit de priorité de moyens, d'investissements, d'acquisitions, pensent davantage encore au bien-être des sociétaires propres. Bon. Je ne dis pas que c'est négatif, je trouve qu'il faut que ça se fasse aussi.

Mais il y a également l'autre volet qui, à mon avis, est tout aussi important et qui est souvent oublié, ce qui fait que peut s'expliquer la critique ou, en tout cas, l'évaluation de monsieur Larivière dans le

sens de tout un autre secteur qui est oublié, et c'est un appel — moi, je le prends comme ça — à la solidarité. Il y en a un autre qui est en germination et qui demande et du cœur et de la conviction et des investissements financiers et énergiques aussi.

Et je pense que, ça, c'est un peu ce que vous aviez besoin, les fondateurs, les pionniers comme on les appelle, au départ aussi, même pour les caisses, même pour tout ce secteur-là, qui est davantage financier.

Donc, cette confiance-là dont vous aviez besoin. Et cette confiance-là, maintenant, elle est là avec peut-être moins d'assise financière et moins de preuve productrice que ça fonctionne ou que ça va fonctionner.

Mais je pense que l'expansion, elle est là aussi. Et là, je suis partie dans mes grandes élaborations, mais c'est juste pour dire que, à mon avis, au sommet économique, c'est surtout vous autres qui allez avoir la parole, parce que c'est vous autres qui êtes en plus grand nombre et qui êtes en fédération beaucoup aussi.

Et c'est donc à vous autres d'essayer de voir comment, dans les changements, va être amené et appuyé ce volet-là et cette expansion-là aussi, de ce qui a amené monsieur Larivière et aussi, à mon avis, qui fait appel à la critique que monsieur Barbin a apportée dans tout son historique sur le développement coopératif.

Chapitre 4 — Une expression du dynamisme social

Une expression du dynamisme social

Jacques Grand-Maison
Faculté de Théologie, université de Montréal

Pour une pédagogie coopérative des dynamismes locaux et des ensembles

Mes chers amis, avant d'entrer dans le vif du sujet, je veux préciser quelques préoccupations qui m'habitent en relation avec le mouvement coopératif, particulièrement depuis quelque temps.

J'ai été témoin et partie prenante de situations qui confirment une interrogation de fond que je formulerais ainsi:

Est-ce que le mouvement coopératif s'est préparé, se prépare à faire face au tournant actuel?

Dans la décennie '70, toutes les institutions ont été fortement secouées, au point qu'on se demande qu'est-ce qui peut bien les faire tenir ensemble.

Le mouvement coopératif, particulièrement les caisses, a été épargné.

J'ai la conviction, à tort ou à raison, qu'on s'est plus ou moins mal préparé, par exemple — je dis bien: «par exemple» — à l'entrée plus ou moins massive du syndicalisme. Encore moins s'est-on préparé à la redéfinition nécessaire du syndicalisme dans le cadre coopératif.

Il faut dire que le syndicalisme lui-même a sa responsabilité dans ce domaine-là. Et ce n'est qu'un exemple.

Dans le tournant actuel marqué par les traits inédits peut-être d'un nouvel âge, je ne pense pas que les agents coopérateurs soient allés très loin dans une révision et une prévision dynamique de l'expérience coopérative à la lumière des nouvelles requêtes qualificatives de ce nouvel âge.

Je sais, les exceptions confirment la règle. Je n'ai pas le goût ici de m'enfermer dans un procès facile. On ne va pas très loin quand on met en cause toute la société et son père à chaque pas qu'on fait.

Mais en même temps, il faut reconnaître que le tournant actuel ne peut être assumé que d'une façon superficielle avec de nouvelles recettes.

Dans une perspective positive, je veux faire ressortir cinq caractéristiques de fond qui marquent ce tournant, ce nouvel âge, des caractéristiques qui sont à la fois des problèmes de fond, des défis cruciaux, des points d'appui pour l'avenir, des atouts, quoi, et je les nomme:

Cette très forte sensibilité montante à l'autonomie personnelle et sociale.

Deuxièmement, une remotivation qualitative.

Troisièmement, par-delà la crise institutionnelle, de nouvelles solidarités.

Quatrièmement, l'énorme défi d'articuler ce que j'appelle une nouvelle dynamique des noyaux, des micro-expériences et le génie des ensembles.

Cinquièmement: un éveil inédit à l'intérêt économique.

L'autonomie personnelle et sociale

Moi, j'avoue que de ce côté-là, j'ai fait un assez fort tournant dans ma vie par rapport à cette dynamique de l'individualité, peut-être à cause de ma tradition spirituelle, j'ai toujours craint que ça vire au narcissisme. Mais je m'aperçois actuellement que c'est en train de déboucher au plan social et au plan collectif. Il y a une sorte de convergence des autonomies qui se dynamisent les unes les autres un peu comme un mouvement vital, profond, parfois souterrain, dynamique, qui se cherche des mains, autonomie du jeune, de la femme, du travailleur de base, du professionnel. Autonomie de l'institution

locale, du milieu, de la région. Autonomie des collectivités particulières, des minorités, de la base sociale par rapport aux états-majors. Autonomie de la société comme telle.

L'idée de se prendre en main fait son chemin dans presque tous les domaines. Ce n'est pas un slogan creux, loin de là, malgré les fortes tentations sécuritaires de dépendance.

Le mouvement coopératif a été historiquement chez nous un lieu qui exprimait semblable volonté. Saura-t-il saisir cette nouvelle chance historique que constitue la poussée actuelle de la dynamique d'autonomie personnelle et sociale?

Je devrais dire: la servir plutôt que l'utiliser.

Les agents coopérateurs devront comprendre qu'une telle force n'est pas un pur instrument économique, mais un mode de vie individuel et collectif, un objectif vital, une motivation décisive et même une philosophie de base, un art de vivre.

Ici, le culturel se noue à l'économique, le social se cheville au politique, le psychologique se conjugue au communautaire, le spirituel se marie au matériel. Les gens en ont assez de cette espèce de *split* dans la vie, de vie fragmentée, taylorisée, fragmentarisée.

La coopérative de demain deviendra multidimensionnelle ou elle ne sera pas. Elle ne pourra plus être un pur outil économique, une structure à côté des autres, une machinerie banquière un peu plus communautaire.

La dynamique d'autonomie personnelle et sociale veut s'exprimer dans des expériences intéressantes, fécondes qui ne se ramènent pas aux discours de fin d'année en assemblée générale.

Dans les institutions coopératives actuelles, s'inspire-t-on assez de ce qui réussit, de ce qui a déclenché intérêt, enthousiasme, effort collectif, solidarité soutenue, effet d'entraînement dans les milieux où elles sont implantées?

Je sais qu'il y a d'admirables exceptions. Mais, règle générale, combien d'énergies passent à geindre sur ce qui ne va pas dans sa boîte?

Le poivre de la méfiance — et je me réfère à certaines expériences récentes que j'ai trouvées pénibles de ce côté-là — le poivre de la méfiance et le sel de la critique sont parfois les seuls ingrédients sur la table de nos discussions, sur le menu du personnel de nos structures.

Au lieu de voir l'autonomie personnelle et sociale comme un obstacle, il faut en faire une valeur de dépassement, une rampe de lancement, une source de créativité mieux intégrée à l'organisation formelle.

Une remotivation qualitative

deuxième point, rapidement.

On parle beaucoup du climat de morosité, d'incertitude, d'insatisfaction, de décrochage qui prévaut ici et ailleurs dans le monde, surtout dans les sociétés occidentales.

Mais voici que les crises multiples commencent à déclencher une nouvelle conscience qualitative, plus profonde, plus résolue, mais aussi plus exigeante. La qualité de vie se donne des mains, se donne des visages plus concrets, des projets. Elle s'inscrit dans des styles de vie, de travail, d'engagement. Elle se fait tout autant quotidienne que politique. Elle interroge une logique purement administrative, syndicale ou professionnaliste.

Cette remotivation qualitative interpelle un mouvement qui parfois oublie que l'éducation coopérative est à reprendre à toutes les générations.

J'appartiens à une génération où la majorité des miens à l'école, au collège ont fait une expérience ou l'autre de coopération. Le mouvement vit trop, je pense, sur cet acquis. On l'a signalé d'ailleurs hier.

Faut-il encore rappeler ici certaines choses oubliées?

La coopération ne va pas selon notre pente naturelle. Hier aussi on l'a souligné. Mais je veux ajouter des choses.

C'est une instance à contre-courant, surtout en régime capitaliste. La coopération meurt le jour où elle perd sa mystique. N'ayons pas peur des mots.

Voyez ce qui est arrivé à nos communautés religieuses. C'est un exemple. C'est un type de mouvement coopératif, si vous voulez, au plan spirituel, mais aussi avec des mains, quoi. Je pense qu'il faut être capable de regarder un petit peu ce qui se passe aussi dans notre histoire et puis dans notre évolution récente.

Est-ce que nos coops risquent de prendre le même coup de vieux?

Je lis cette affirmation étonnante chez un spécialiste des sciences humaines — ces hauts lieux des nouvelles élites champions de la critique sociale — *Peut-il exister création d'œuvres dans une société qui ne croit en rien, qui ne valorise vraiment et inconditionnellement rien?*

Ce n'est pas un curé qui dit cela, c'est un savant athée, tout à coup pris de vertige par le vide moral et spirituel de son beau monde. Bien des gens simples ont fait cette prise de conscience bien avant cette cote d'alerte de nouvelles élites empêtrées dans leurs tuyauteries mentales et idéologiques.

Et il arrive que les meilleurs construisent à côté actuellement des initiatives qu'ils jugent plus signifiantes, plus engageantes, initiatives qu'ils considèrent peu possibles dans un style de boîtes déchirées, neutralisées par des jeux de pouvoirs artificiels, par des stratégies administratives et syndicales occultes.

C'est ce qui m'amène à parler de ce troisième point, encore là, très rapidement.

Par-delà la crise institutionnelle, nouvelles solidarités

Ces dernières remarques nous incitent à mieux comprendre l'évolution institutionnelle récente à laquelle le mouvement coopératif n'échappe pas. Évolution marquée par l'affirmation d'une jeune administration, d'un jeune syndicalisme, d'un jeune professionnalisme. Ces trois forces ont mobilisé bien des énergies, y compris dans leurs luttes entre elles. Certains se demandent si elles ne sont pas en train de virer chacune en corporatisme. Pour moi, ce n'est pas d'abord le capitalisme, actuellement, le socialisme, le souverainisme, c'est le néo-corporatisme. C'est un des aspects qui m'inquiètent le plus.

Dans ce jeu récent, c'est l'idée et la réalité même de l'institution qui se sont estompées.

Combien d'institutions portent sur une poignée de gens qui se crèvent à les rendre viables, alors que beaucoup d'autres dans l'institution s'en servent uniquement comme source de revenu, comme moyen d'ascension professionnelle, comme terrain de combat syndical ou politique.

Un deuxième constat, c'est le fait qu'on n'a pas encore compris qu'une rationalité administrative, une rationalité syndicale, une rationalité professionnelle, isolément ou ensemble, ne constituent pas d'elles-mêmes une institution. C'est beaucoup plus exigeant que ça.

Une véritable entreprise coopérative, plus que toute autre institution, confirme ce diagnostic qui révèle une profonde crise d'appartenance, à la suite d'une critique débridée de tout ce qui est institution.

L'appartenance institutionnelle est complètement à repenser avec des repères plus complexes reliés aux changements de tous ordres des dernières décennies.

Par exemple, sur tous les terrains, on tente de remembrer les diverses dimensions de la vie, remembrement des diverses expériences de base, vie intérieure, travail, éducation, cadres de vie, rapports fondamentaux, options politiques; remembrement des apprentissages en éducation, remembrement des fonctions du quartier, remembrement des activités au travail. Tout se passe comme si on passait du modèle mécanique imposé par le taylorisme à des modèles organiques plus libres, plus diversifiés, plus individualisés et plus communautaires à la fois.

C'est comme si nous reprenions actuellement les choses par le fond. Or, il me semble que l'entreprise coopérative est de toutes les institutions celle qui correspond le plus à ce tournant historique où l'on expérimente à tâtons des formes inédites de vivre ensemble et des chantiers plus pertinents.

L'articulation des dynamiques locales et du génie des ensembles

Actuellement — je laisse mon texte pour aller plus rapidement — il se développe une certaine pédagogie des noyaux, des micro-expériences collectives, avec un certain pragmatisme à l'affût des dynamismes là où ils se trouvent.

D'un autre côté, est-ce que nous allons livrer la responsabilité des ensembles et de l'ensemble à une rationalité techno-bureaucratique qui est de plus en plus rejetée par de fortes sensibilités culturelles et politiques qui vont dans un tout autre sens. À cet égard, l'idée de décentralisation peut être piégée, dans la mesure où les agents institutionnels de la base gardent la mentalité de leurs homologues d'en haut.

Et j'ai le goût d'ajouter ici: moi, j'avoue que je suis de plus en plus mal à l'aise par rapport à ces oppositions que je trouve simplistes, à savoir: est-ce qu'on est capable de discerner ce qui doit être centralisé, ce qui doit être décentralisé?

Il y a des vieilles attitudes qu'il va falloir démystifier, anti-économiques, anti-technologiques, anti-intellectuelles.

J'entendais hier — et je rugissais intérieurement — cette espèce de disqualification mutuelle. Il y a une façon de rejeter le capitalisme qui conduit à rejeter l'économie tout court. Il y a une façon de rejeter le domaine de la pensée qui est une façon intellectuelle, alors que je pense à Smith, par exemple, chancelier, qui dit que dans dix ans 90% des exportations de l'Allemagne vont être des brevets.

Méprisez, messieurs, l'intelligence, vous allez voir les conséquences de ça!

Nous avons beaucoup de chemin à faire pour apprendre à être efficaces, audacieux, inventifs et démocratiques au plan des ensembles et de l'ensemble. Voyez ce qui arrive chez nous dès que le défi d'expansion, de concertation plus large apparaît.

Et je dois dire ici, comme pédagogue social, impliqué dans diverses entreprises collectives depuis 20 ans, j'ai trouvé ici le seuil critique le plus fréquent. J'ai vu tant de micro-expériences prometteuses qui n'ont pas su grandir. J'ai vu tant de vastes projets devenir de lourdes machineries plus ou moins stériles. Est-ce que c'est notre histoire au mouvement coopératif?

Est-ce que, ce qui fait naître une institution, ce qui la fait grandir, c'est exactement la même chose?

Il n'y en a pas de recettes dans ce domaine-là. Alors, ça nous empêche d'idéaliser le passé, mais, en même temps, ça nous empêche de le liquider bêtement comme, d'ailleurs, une certaine histoire a fait chez nous.

Les nouveaux dynamismes de noyaux sont un atout, mais on ne saurait se passer du génie efficace des ensembles. Cette espèce de critique d'identifier toute administration à un monde de technocrates. Je me dis: une administration bien conçue, c'est le génie des ensembles et on en a besoin autant que le dynamisme local.

Cinquièmement — j'ai l'air d'un gars choqué ce matin —

Éveil inédit à l'intérêt économique

L'expérience de la révolution — et je finis par là — de la révolution tranquille nous a appris qu'une société de services ne suffit pas. Moi, ça me fait rire. Encore là, je vais vous parler comme curé: on bâtit une société de services et puis, en même temps, on méprise l'esprit de services comme si c'était une valeur plus crue, cul-de-sac total. Vous appellerez ça du moralisme, je m'en fous!

L'expérience d'une certaine prospérité un peu artificielle dans notre cas nous a enseigné que la distribution des richesses est inséparable de la création des richesses.

Je vois de plus en plus, et ça c'est un facteur d'espoir, d'équipes d'hommes et de femmes enthousiasmées par leur mise en chantier de projets intéressants et difficiles. Je vois de plus en plus d'étudiants, parmi les meilleurs et les plus sains, s'intéresser à la science, à la technologie, à l'administration, au commerce, à des projets socio-économiques.

Je vois un tas de gens développant des apprentissages qui débouchent sur des formes d'initiatives, d'entrepreneurship soit inconnues jusqu'ici, soit marquées de ces élans qui ont façonné notre originalité historique.

Je vois des institutions locales, des lieux communautaires, des centres régionaux où se déploie un dynamisme contagieux aux plans culturel, social, et j'espère bientôt, économique.

Et je me demande si bien des états-majors gouvernementaux, patronaux, syndicaux ou même coopératifs ne sont pas décalés par rapport à ces concertations quotidiennes, volontaires, solidement articulées à des objectifs essentiels, vitaux, organiques.

Une base coopérative animée par une volonté résolue d'autonomie personnelle et sociale est peut-être en train de naître. Ce sommet ne saurait l'ignorer, sans perdre de vue le défi d'assumer ces dynamismes locaux dans un génie des ensembles qu'il nous faut à tout prix développer.

Je sais tout le chemin à faire pour passer de la morosité, de la dépendance à l'excellence, pour vaincre ces peurs dont parlait récemment le président des caisses d'entraide économique, un gars qui fatigue bien du monde, mais moi que j'aime pas mal. Il disait:

Il y a ceux qui ont peur des Anglais, des Américains, des Japonais, ceux qui ont peur des séparatistes, des socialistes, de la crise économique, ceux qui ont peur des banquiers, des taux d'intérêt, des succès des autres, ceux qui ont peur des journalistes, des révolutionnaires, du référendum, et quoi encore...

Nous ne bâtirons pas une société avec des gens qui ont la frousse, mais avec des gens décidés à lutter et à combattre pour un développement continuel qui nous permettra de bâtir des régions fortes, une métropole forte et un Québec fort.

Je le cite.

Et je finis: nous entrons dans des temps difficiles et, pour moi c'est une conviction, où les solidarités vont être beaucoup plus exigeantes. Une certaine classe moyenne a pu être généreuse dans le cadre de la prospérité, mais là nous entrons dans des temps difficiles où souvent il faudra plus d'intelligence et d'efforts, plus d'excellence de travail pour des résultats plus modestes qu'au temps de la prospérité facile.

Mais moi je me dis: ça aussi c'est peut-être un autre atout historique pour un second souffle du mouvement coopératif.

Georges-Henri Lévesque

Les dynamismes du passé

Mes chers amis, j'espère bien que, avec mes dynamismes du passé — pas les miens, mais ceux des autres — je ne vous apparaîtrai pas trop comme une sorte de revenant au milieu de tous ces exposés sur la dynamique du passé, de l'avenir, les exposés brillants que j'ai entendus depuis hier.

Mais tout le monde sait que l'Ancien Testament — je dis bien «Testament» — a précédé le nouveau. Et le nouveau vient de vous être présenté magnifiquement par mon confrère.

Et je pense que je vais vous présenter un moment de notre histoire coopérative où il y a eu vraiment une mystique, cette mystique dont il a parlé tout à l'heure.

Il y a une quarantaine d'années — 40 ans — se fondaient à Québec, et plus précisément à l'université Laval et le 2 avril 1939, le Conseil qu'on disait supérieur dans ce temps-là de la coopération du Québec et, quelques mois plus tard, son organe d'information et de formation, la revue *Ensemble*.

Quel dynamisme, j'oserais dire, «quelle mystique» a donc suscité ces deux événements qui comptent sûrement parmi les temps forts de l'évolution du mouvement coopératif québécois?

Ces deux créations ont été une réponse collective à un profond besoin communément ressenti alors par les différents organismes particuliers œuvrant séparément dans le domaine de la coopération.

Ces organismes pouvaient se réduire à trois catégories: premièrement, ceux qui pratiquaient la coopération, ceux qui étaient directement engagés dans la coopération, les coopératives agricoles et celles de consommation, comme les caisses populaires, les Pêcheurs unis et les mutuelles, ou indirectement aussi comme la section de coopération du ministère de l'Agriculture d'alors.

Deuxième catégorie, ceux qui s'intéressaient à l'enseignement de la coopération, comme les écoles d'agriculture de Saint-Anne-de-la-Pocatière et d'Oka et le MacDonald College de McGill, ainsi que l'École des hautes études commerciales de Montréal et la Faculté des sciences sociales à Laval.

Troisième catégorie, les organismes qui s'adonnaient à la propagande — pratique, enseignement propagande — coopérative comme les syndicats catholiques et l'Union catholique des cultivateurs.

Chacun de ces organismes accomplissait, certes, un travail merveilleux dans son domaine particulier, mais ils se heurtaient parfois entre eux. Par exemple: les coopératives agricoles et celles de consommation accusaient les caisses populaires d'être un peu trop avares de leur crédit et l'UCC jugeait la Coopérative fédérée comme une entreprise capitaliste et essayait même de l'absorber quelquefois.

De plus, tous étaient loin d'avoir la même idéologie coopérative. Enfin, chacun commençait à se sentir un peu trop isolé devant les menaces montantes des adversaires de la coopération: ça fait longtemps que ç'a commencé!

Déjà, en effet, les banques lorgnaient les caisses populaires comme de dangereuses concurrentes, tout comme l'Association des marchands détaillants voyait un socialisme condamné, voire un communisme aussi.

Je me souviens fort bien, moi, d'avoir été demandé chez le Cardinal Villeneuve pour me demander de répondre à une lettre où un grand homme d'affaires de Québec disait qu'il venait de se lancer, à l'université Laval, un mouvement communiste, c'est-à-dire, la coopération. Mais il y a 40 ans de ça.

S'imposait donc à tous ces organismes la nécessité de s'unir dans une même institution pour s'entendre sur une même idéologie, pour harmoniser leurs efforts particuliers, pour présenter un front commun contre toute opposition possible et promouvoir partout l'idéal coopératif. Il fallait, en somme, un rassembleur pour rassembler les idées et les actions des mouvements particuliers dans un mouvement coopératif global, éclairé et puissant.

Et voilà le dynamisme; cette sorte de mystique qui a provoqué la naissance du Conseil de la coopération: organisme de pensée, d'action, de défense, d'éducation et d'animation.

Pour mieux éclairer la grande histoire de l'avénement du Conseil, permettez-moi d'y ajouter une petite histoire personnelle. Après avoir discuté de la nécessité de cet organisme avec les principaux leaders coopératistes, j'étais sûr que tous étaient favorables à sa mise sur pied. Mais qui pouvait ou devait prendre l'initiative? Chacun redoutait le reproche de vouloir monopoliser l'entreprise au profit de son propre mouvement. Et l'on hésitait!

J'avoue que, personnellement, j'étais fortement tenté de me lancer dans l'aventure, convaincu que tous seraient d'accord si je leur offrais de se rencontrer dans un milieu neutre et sur un sommet, c'est-à-dire, à l'université et d'autant plus tenté qu'à ce moment-là —, c'était la première année de la Faculté des sciences sociales de Laval — il me fallait absolument comme doyen, prouver que les sciences sociales, ça pouvait être pratique!

En effet, dans les milieux politiques, économiques, scolaires et même cléricaux, on répétait, même à nos étudiants qu'on ne se gênait pas de ridiculiser.

On disait que cette faculté risquait d'augmenter gravement le nombre des chômeurs instruits (donc dangereux!), puisqu'il n'existait pas alors de professions d'économistes, de sociologues, de politicologues, de démographes, de conseillers en relations industrielles, etc.

Il n'en fallait pas tant, vous comprenez bien, pour m'amener rapidement à une décision positive. J'invite donc les principaux chefs coopérateurs à une rencontre qui aura lieu 15 jours plus tard à l'université Laval. Tous, mais absolument tous, répondent affirmativement et avec empressement.

Le 2 avril 1939, ils sont non seulement présents, mais aussi très représentatifs.

Voyons plutôt: ce sont messieurs Cyrille Vaillancourt des caisses populaires et des producteurs de sucre d'érable, Victor Barbeau des coopératives de consommation et des Hautes études commerciales, Henri C. Bois de la Coopérative fédérée, Alexandre Boudreau des Pêcheurs unis et de l'École de Sainte-Anne, le père Norbert de l'École d'Oka, Alex Sim du Collège MacDonald, Gérard Filion de l'UCC, Philippe Lessard des Syndicats catholiques, Louis-Philippe Rot sous-ministre de l'Agriculture et enfin Berthe Louard la directrice de la Guilde des coopératrices de Montréal.

Malgré la longueur de cette liste j'ai quand même tenu à vous la présenter parce que chacune de ces personnalités représente tout de même, à juste titre, un dynamisme particulier qui justifie le dynamisme général du Conseil.

Et je vois, ici, à côté de moi, monsieur Laplante. Il y a quelqu'un, Rodolphe Laplante, son père, qui n'est pas nommé ici, parce qu'il n'a pas été un des fondateurs du Conseil. Mais, personnellement, je puis vous dire qu'il m'a fortement encouragé à poser le geste dont je viens de parler.

Le Conseil est fondé séance tenante. Son siège social a été fixé à la Faculté des sciences sociales de Laval. Le doyen de celle-ci est élu président et Victor Barbeau, vice-président et deux autres professeurs de la

Faculté, Jean-Marie Martin et Marie-Louis Beaulieu, sont respectivement nommés secrétaire et conseiller juridique.

Et le lendemain, grand tapage dans les journaux, c'était prouvé que les sciences sociales, ça pouvait être pratique.

On se met immédiatement à l'œuvre. La première tâche à accomplir est d'assurer, sur l'essentiel, l'unité de pensée de tout le mouvement coopératif et c'est pourquoi le Conseil décide de publier incessamment, en s'inspirant des pionniers de Rochdale, un manifeste qui proposera à tous les principes fondamentaux de la coopération ainsi que les règles et méthodes qui lui sont propres, janvier 1940.

Deuxièmement, le Conseil s'empresse de fonder la Revue *Ensemble*, presque immédiatement, aujourd'hui journal important — qui devient vite un lien précieux entre les divers secteurs coopératifs. Il organise aussi le premier congrès général des coopérateurs qui, désormais, se répétera annuellement et constituera le lieu dynamique et privilégié de leur rapprochement, de la rencontre de leurs intérêts spéciaux et communs, de leur rangement en front commun et de lancement de leurs nouveaux projets comme ceux qui ont favorisé la coopération dans l'assurance et l'habitation.

En outre, le Conseil soutient efficacement la Faculté dans l'institution, à Québec, de cours du soir sur la coopération et de cours par correspondance — il y a eu 12 petits volumes de 150 pages chacun de distribués un peu partout dans toute la province, ainsi que dans l'organisation de trois voyages d'études et d'enquêtes coopératives qui ont couvert Antigonish, le Nouveau-Brunswick, la Gaspésie et le Lac-Saint-Jean. On voulait que les universitaires se rapprochent de la base.

Ces cours et ces voyages ont intéressé des centaines de personnes, y compris des gens de la stature d'Alfred Rouleau par exemple, du docteur Philippe Hamel, qui était assidu chaque soir, de René Chalout, du maire Grégoire de Québec, etc.

Le dynamisme accumulé de tous ces efforts, déployés presque simultanément, n'a pas été — on le devine facilement, sans avoir un impact considérable sur l'essor de l'idéal et de l'engagement coopératifs dans toute la province.

Cet essor fut surtout marqué par l'accent qui devenait presque une mystique — qu'on mettait sur cinq points particuliers.

Premièrement, l'accent sur le caractère populaire et démocratique de la coopération. N'oublions pas qu'au début des années '40, c'était la guerre contre les dictatures européennes et aussi, le commencement chez nous, de la lutte contre l'impérialisme capitaliste.

Deuxièmement, l'accent sur l'importance primordiale des cercles d'études qui se transformaient d'ailleurs souvent, et merveilleusement, en instrument d'éducation populaire générale, comme on disait bien: intégré ou globalisé.

On soutenait assidument que pour avoir de bonnes coopératives, il fallait commencer par former de bons coopérateurs. Y en a-t-il encore beaucoup de ces cercles d'études? Mais ils ont peut-être été remplacés et efficacement par des initiatives comme celles dont on a parlé hier.

Troisièmement, l'accent sur la distinction fondamentale entre bénéfice-ristourne et profit. Beaucoup d'anciens sont étonnés aujourd'hui, pour ne pas dire scandalisés lorsqu'ils entendent à la TV des entreprises dites coopératives, utiliser à plein des formules publicitaires chères au capitalisme: «parlons d'argent»... «c'est profitable»... etc.

Quatrièmement, l'accent sur la conception globale d'une économie mixte dans laquelle la forme coopérative vient s'insérer comme la voie du juste milieu entre l'individualisme capitaliste et les socialisations d'État.

Cinquièmement, enfin, l'accent sur la coopération comme facteur de la survivance française. Je me souviens d'avoir donné à Paris, à l'ISEA, Institut de sciences

économiques appliquées, de François Perroux, à sa demande d'ailleurs, une conférence intitulée: «La Coopération, force et espoir du Canada français».

Et je me souviens aussi qu'un jour, la Cooperative Union of Canada a invité notre Conseil à s'affilier à elle. Le Conseil a préféré prendre l'initiative et c'est lui qui a pris l'initiative de créer, avec les coopérateurs francophones des autres provinces, un organisme plus conforme aux besoins de notre identité culturelle.

Ainsi naquit, en 1946, le Conseil canadien de la coopération qui se donnait en outre la mission de collaborer avec la Cooperative Union dans un comité conjoint, chaque fois que des objectifs communs l'exigeraient. Ce qui est d'ailleurs arrivé plusieurs fois, ainsi par l'établissement d'un front commun des coopérateurs canadiens à l'occasion de l'enquête royale sur la taxation des coopératives.

Évidemment, un pareil essor, si rapide et si généralisé, n'a pas été sans causer des heurts, ni poser des problèmes. C'est la loi de tout dynamisme. Nous ne rappellerons qu'un seul de ces accidents de parcours, disons plutôt incidents de parcours, d'abord parce que le temps nous manque et que, de plus, il s'agit d'un «cas» dont la solution a joué un rôle capital dans le dynamisme de l'évolution même de la société québécoise: la crise de la confessionnalité des coopératives.

Parmi les principes de Rochdale, il y a celui de la neutralité religieuse. Sur le plan religieux, le Conseil ne pouvait évidemment pas accepter le concept théorique de la neutralité pure. Il a été décidé de le remplacer par celui, plus juste et plus pratique, de la non-confessionnalité. C'est l'expression qu'il a inscrite dans le texte même de son manifeste de 1939, mais sans soulever alors la moindre objection.

Durant six ans, pas de problème! Mais voici qu'un jour, à la demande de plusieurs leaders coopératistes qui souhaitaient plus d'éclairage sur ce point, pour des cercles d'études, paraît, dans la revue *Ensemble*, un article élaboré prônant et expliquant abondamment la non-confessionalité des coopératives.

Alors, le feu éclate! Et il éclate en même temps chez ceux qui, en fait, avaient souvent, sinon toujours, considéré les coopératives comme des œuvres catholiques et aussi chez ceux pour qui, au Québec, toutes les organisations économico-sociales — c'était leur expression — devraient toujours être confessionnelles. L'article est fortement, vigoureusement dénoncé auprès des coopérateurs et du grand public et qui plus est à coups d'encycliques, auprès des évêques, du délégué apostolique, et, enfin, à Rome, au Saint-Office — c'est vrai — On demande la condamnation de l'article comme hérétique en même temps que, presque l'excommunication universitaire de son auteur.

Le Mouvement et le Conseil lui-même en sont profondément ébranlés. Heureusement, Rome refuse absolument toute condamnation. Et le calme revient. Toutefois, le mouvement coopératif a sonné là une nouvelle note dans la profonde mutation socio-religieuse du Québec, une note que, à leur tour, les syndicats catholiques joueront quelques années plus tard.

Voilà, mes chers amis, un rapport fort incomplet sur «les dynamismes du passé». J'en suis bien conscient. J'aurais aimé y souligner davantage les dynamismes particuliers de chaque secteur coopératif. Mais le temps ne me le permettait pas. Il ne me permettait pas ces quelques évocations générales, présentées à travers la présence vraiment rayonnante du Conseil. Des évocations que je trouve tout de même assez révélatrices du caractère dynamique de notre histoire coopérative québécoise.

Lorsque Lionel Groulx disait: «notre maître: le Passé», j'étais d'accord, mais j'ajoutais aussitôt: «notre autre maître: l'Avenir».

Le passé recèle nos racines. Il nous offre leçons, exemples et inspirations. Mais c'est surtout nos objectifs et nos projets d'avenir qui doivent orienter et dominer le présent auquel nous sommes actuellement attelés.

Que l'Avenir inspire donc à nos présentes études un dynamisme plus puissant encore que celui de notre Passé!

Gérald Fortin
Institut national de la recherche scientifique

Une société démocratique de développement

Je voudrais faire une courte remarque au début. Par rapport aux universitaires, hier soir, on a dit: «Les universitaires, ça devrait être des chercheurs».

Ce matin, avec le Père Lévesque, on voit que ce sont aussi des hommes d'action.

Et il y a une autre catégorie d'universitaires où dans l'universitaire, ça fait aussi partie de son rôle, c'est d'être des utopistes, c'est-à-dire des gens qui ont le temps de rêver à ce que pourrait être la société et essayer même, parfois, de concrétiser ces rêves de l'avenir dans des propositions.

Je pourrais sortir des résultats de recherches. J'en ai fait pour les caisses abondamment. Homme d'action, je l'ai été à mes heures. Mais j'ai été aussi utopiste, et c'est peut-être ça qu'on m'a demandé d'être ce matin.

Il faut dire aussi que l'utopie, ça nous permet de juger, c'est-à-dire qu'une fois qu'on a des résultats de recherches, une fois qu'on a constaté dans la réalité, telle ou telle chose, on peut se poser le problème: *est-ce que c'est bon? C'est mauvais? Où ça nous amène en tant que société?*

L'idée de société démocratique de développement, c'est une idée que j'avais inventée à l'occasion de la Commission Castonguay-Nepveu.

Cette société démocratique de développement, c'est une société bâtie sous la forme de prospective. Une société qui serait possible et qui pourrait être souhaitable — et là, ça dépend des valeurs. Une société qui n'est pas nécessairement pour demain. Elle est possible, pas nécessairement probable très bientôt.

Pour la caractériser, je dirais que c'est une société où l'occupation principale des citoyens serait, non pas de faire du travail productif, mais plutôt de se gouverner eux-mêmes et non de se faire gouverner par les autres.

Je n'ai pas le temps d'entrer dans les détails de la prospective, c'est tout le rôle du travail et de l'importance du travail dans la vie des individus dans les années à venir, étant donné la technologie et de son développement. Et qu'est-ce qu'il reste à faire aux gens s'ils n'ont plus de travail, ou de moins en moins de travail, disons?

Et il me semblait que ce qui était important à ce moment-là, le seul rôle important qui leur restait, c'était de se reprendre en main, de se gouverner, d'avoir le temps d'étudier les problèmes et de prendre les décisions sur ces problèmes.

Se gouverner soi-même politiquement, mais aussi se gouverner soi-même économiquement et socialement.

Politiquement — d'ailleurs, le terme avait été inventé surtout politiquement — on l'a appelé la société démocratique de développement. C'est une société où le développement, justement, de la société, à la fois global, politique, économique, social et culturel répond aux choix conscients des citoyens. Ce serait peut-être une société où les référendums seraient encore plus fréquents.

C'est une société aussi qui supposerait qu'il y ait une nouvelle structure politique, de façon à ce que, à partir du niveau local jusqu'au niveau supérieur, les individus, les citoyens soient toujours impliqués dans les décisions, bien sûr avec certaines formes de délégation

— on n'a pas le temps d'entrer là-dedans — mais c'est une société où, dès le premier niveau, il y aurait prise de décisions et exécution des décisions.

Les CLSC dont on a parlé hier soir sont un très faible survivant de ce qui avait été présenté comme structure politique à la Commission Castonguay, en ce sens que ce que l'on proposait, c'était véritablement au niveau local, un niveau décisionnel avec contrôle des niveaux supérieurs, mais beaucoup moindres que ceux qui existent actuellement.

Les conseils de quartier dont nous parle le ministre des Affaires municipales depuis deux ans — sans jamais trop y donner suite — seraient un premier pas aussi dans l'auto-gouvernement.

Dans le domaine économique et social, on pourrait parler, quand on parle de cette société utopiste, on pourrait parler de coopératisme. D'autres parlent d'autogestion ou de cogestion.

Personnellement, je fais une équation d'équivalence entre coopératisme et autogestion.

Par ailleurs, ce qu'il faut bien voir, c'est que dans la création du mouvement coopératif au Québec, le mot *autogestion* n'a jamais été employé. C'était un de ces mots qui faisaient partie du vocabulaire socialiste et ce qui était socialiste, le Père Lévesque le sait, c'était méchant.

Par ailleurs, même les pionniers dont on a parlé aussi hier, et au... els même le Père Lévesque faisait rappel, étaient des élites. Des élites qui étaient des curés, des agronomes, des instituteurs, des universitaires qui voulaient protéger les petits contre les usuriers, contre les ramasseurs d'animaux qui passaient dans les rangs pour acheter à prix très faible les animaux et les revendre aux abattoirs, les frères Robin en quête de coopératives, etc.

Aujourd'hui, on a aussi, je pense, une nouvelle élite qui est aussi désintéressée que la première, qui sont les gestionnaires qui sont devenus professionnels, soit par expérience à l'intérieur du mouvement coopératif, soit par des diplômes universitaires.

Et contrairement à d'autres pays, la coopérative, ici, ou la coopération n'est jamais née du mouvement ouvrier, ni du mouvement agricole. On se souviendra que l'UCC a été fondée après des coopératives agricoles, donc, l'UCC n'a pas pu être au point de départ de la coopération agricole.

La coopération aussi, ce n'est pas l'utopie des pauvres. C'est la solution des élites. Je ne dis pas ça de façon péjorative. Ça correspond à notre histoire collective, de ce qu'on était au Québec. Mais je pense qu'il faut aussi le voir très clairement que notre histoire coopérative se situe dans une autre ligne que le mouvement même des pionniers de Rochdale ou le mouvement coopératif français.

Ce qui plus est, c'est que, même aujourd'hui, la petite coopérative dont certains ont parlé hier soir, les petites coopératives défavorisées et naissant des milieux de façon plus ou moins spontanée, n'est pas non plus le fait des pauvres, le plus souvent. Il y en a, mais pas toutes.

Elle est le fait, je dirais, assez souvent, sinon majoritairement, de la classe moyenne instruite, frottée d'un peu de socialisme et qui découvre, justement, l'autogestion.

Et je dirais que la différence fondamentale, malgré tout, de ce nouveau mouvement coopératif au Québec, c'est qu'on pense coopérative en termes d'autogestion et non plus en termes de secours à une population décentralisée ou, je dirais même, d'auto-secours. Je pense qu'on peut même aller dire que le premier mouvement coopératif a été un mouvement d'auto-secours.

On passe maintenant à autogestion, je pense que c'est tout à fait différent.

Personnellement, je pense que si on veut, un jour, avoir une société démocratique de développement, il va falloir passer, au point de vue économique et au point de vue social,

à l'autogestion et, en ce sens-là, peut-être que ce deuxième mouvement coopératif est-il un embryon de cette société nouvelle.

Est-ce qu'on peut y arriver dans les organismes coopératifs actuels, c'est-à-dire les mastodontes de la première génération?

Je dirais que, dans certains cas, oui. Et ces cas, je les situerais moins en termes de secteurs qu'en termes de régions. Je pense que dans les régions marginales il y a encore un dynamisme, il y a même un nouveau dynamisme qui de plus en plus va, lui aussi, vers l'autogestion.

On n'a pas le temps, ici, de faire l'histoire des conseils régionaux de développement qui sont nés justement dans les régions marginales, mais déjà ces conseils régionaux de développement étaient un indice d'une prise en main d'un milieu.

Dans la majorité des cas, par ailleurs, je dirais : non. Ce n'est pas un non catégorique et final. C'est un non en ce sens que si on veut réintroduire dans le mouvement coopératif l'idée d'autogestion, il faut revenir à la base.

Et vous allez me permettre de répéter deux choses que j'ai déjà dites dans deux congrès des Caisses populaires, un il y a douze ans, l'autre il y a huit ans, qui sont des suggestions très pratiques. On demandait des suggestions pratiques hier soir, je vais vous en donner deux suggestions très pratiques que le mouvement des caisses n'a jamais voulu suivre.

La première étant fonction, justement, de la majorité de la population, et donc, j'allais dire des clients des caisses et du mouvement coopératif, parce que j'ai l'impression que, de plus en plus, on est défini comme des clients, qui sont des urbains. Déjà, mon collègue Martin, d'ailleurs, était avec moi à ce moment-là dans un des congrès des caisses. On a fait une étude pour la Fédération, de l'attachement de la population à leur paroisse, à leur quartier, du lieu de résidence par rapport à la caisse dont ils étaient membres.

Il était très clair que, à Montréal, à Québec, à Sherbrooke, la paroisse était éclatée.

Par ailleurs, cette dissolution de la paroisse qui est un phénomène, je pense, pas seulement religieux, mais qui est dû à toutes les pratiques d'urbanisme, les pratiques de transformation du milieu actuel, cette disparition laisse un vide épouvantable.

Et si on veut revenir à la base, c'est qu'il faut se retrouver à la base un lieu où la population peut se retrouver. Elle se retrouvait à l'église le dimanche matin, elle ne s'y retrouve plus et elle n'a plus de place.

Ma suggestion très pratique — bon, le complexe Desjardins, on ne peut pas le détruire. Il va falloir vivre avec — mais il faudrait créer au niveau, pas nécessairement des paroisses, des anciennes paroisses, mais de quartiers plus petits que ceux des quartiers municipaux, créer des centres coopératifs, des centres d'achats coopératifs, mais c'est parce que je n'aime pas le mot *achats*, il faudrait trouver un autre mot que *centre d'achats*. C'est-à-dire une bâtisse multifonctionnelle où on retrouverait tout ce qui peut être coopératif au niveau local et ça encore, ça pose un problème, je pense, à une définition, j'allais dire, ancestrale de la coopération où depuis des années on travaille de façon sectorielle.

Au niveau local, on ne peut pas travailler au niveau sectoriel. Il faut travailler de façon globale et il faut penser à la coopération au niveau local, non pas les caisses, les comptoirs, les ci, les ça. Il faut penser à la coopération dans un milieu.

Et cette coopération dans un milieu, il faut qu'elle ait un siège social, un siège concret dans lequel elle puisse s'abriter.

Donc, qu'on vende d'abord nos caisses populaires construites comme des banques. On peut les vendre à la BN dont les caisses sont en partie propriétaires, d'ailleurs. Ça devrait se faire assez facilement, et qu'on construise des immeubles, pas nécessairement des immeubles riches, puissants, mais des immeubles polyfonctionnels où on trouvera des caisses, des garderies coopératives, des cafés coopératifs, une taverne coopérative — pourquoi pas — des garages coopératifs, des

comptoirs coopératifs, des groupes d'artisans qui sont groupés en autogestion ou en coopération et j'irais même jusqu'à dire qu'on les fasse un petit peu plus grands et puis qu'on réussisse à louer une partie de cet édifice aux CLSC qui sont des organismes locaux de services communautaires, à l'Aide juridique, aux conseils de quartiers si jamais on en a, et à toute autre *bébelle* gouvernementale qui a une certaine idée d'aller s'ingérer dans le milieu local.

Ç'a l'air bien comme ça, mais je pense que c'est à peu près une des seules solutions concrètes qui permettrait au niveau local de recréer le dynamisme dont on parlait tout à l'heure, qui va donner des cercles d'études, qui va donner des solidarités nouvelles au niveau local. On verra par la suite comment les raccrocher aux fédérations.

Deuxième idée: financer et aider en expertises, parce qu'ils n'ont pas juste besoin d'aide financière, mais souvent, ils ont besoin d'aide de gestion — vous êtes très bons là-dedans — les groupes populaires et puis les coopératives de base.

Et puis si vous ne voulez pas prendre de risques sur l'argent que vous pourriez leur prêter, bien, vous avez dans vos institutions, si je me souviens bien, une affaire qui s'appelle *le fonds social*, trois pour cent de je ne sais pas quoi. Bien, prenez-le. Je ne sais pas ce que vous faites avec pour l'instant, mais prenez-le, quitte à le perdre, parce qu'un fonds social, d'habitude, c'est un fonds perdu, pour financer les affaires qui ont l'air complètement *fofolles*, qui ne présentent pas de grande sécurité de succès, en tout cas, à moyen terme ou à court terme.

Vous avez déjà des fonds prévus dans vos constitutions pour ça, et je pense que vous ferez les calculs vous-mêmes, mais sur 10 ou 12 milliards, ça devrait faire quelques cents pour aider les groupes de base et les groupes populaires.

Et justement, pour les intégrer, ces groupes de base, ces groupes populaires, au niveau d'une institution locale. Dans le fond, ce que je vous demande, c'est de recréer, pas simplement au niveau des caisses, au niveau du mouvement coopératif, mais de recréer au niveau de nos villes, une assise locale qui n'est plus là, pas nécessairement par votre faute, mais elle n'est plus là.

Et je pense que s'il y a un rôle social que le mouvement coopératif peut jouer dans le Québec de 1980, c'est de recréer des assises locales à une société qui est trop cernée dans sa tête à Québec ou dans ses bureaucrates.

Yves Martin
recteur
université de Sherbrooke

De la solidarité protectrice à la solidarité dynamique

Le titre que j'ai retenu ou que j'ai eu la prétention de retenir pour la présente communication, «*De la solidarité protectrice à la solidarité dynamique*», est peut-être en un sens trop explicite. Il laisse facilement deviner la problématique par rapport à laquelle je situe le thème de «l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec».

Mais, par le fait même, ce titre est ambitieux et doit se lire, pour donner à mes propos de plus modestes proportions, avec un sous-titre précisant qu'il s'agit de «quelques observations sur l'apport de l'entreprise coopérative au développement du Québec».

Ces observations, très sommaires, ne sont pas le fruit de recherches particulières; elles ne s'appuient pas non plus sur une connaissance un peu approfondie de l'entreprise et du mouvement coopératifs: ce sont, à proprement parler, et comme l'indique le programme du colloque, des réflexions d'un universitaire profondément attaché à la réalité coopérative au Québec.

Au départ, je dirai, sans aucune originalité, que ce qui m'apparaît constituer le fondement de l'entreprise coopérative authentique, c'est la solidarité des groupes et des personnes sur lesquels elle s'appuie. Beaucoup plus que les modalités de fonctionnement de cette entreprise.

Pendant longtemps, ce qui me semble avoir caractérisé le mouvement coopératif au Québec — et ce qui en a assuré le développement, à plusieurs égards spectaculaire, c'est une orientation fortement marquée par un type de solidarité que je qualifie de «protectrice». Et je le dis tout de suite, ce type de solidarité a été, à l'origine et pendant longtemps, bien accordé au contexte sociologique et culturel des collectivités locales et régionales francophones du Québec. Ou bien il s'agissait de collectivités paysannes ou encore fortement marquées par notre culture traditionnelle, ou bien il s'agissait de collectivités récemment transplantées en milieu urbanisé où elles étaient économiquement dominées de l'extérieur et, dans tous les cas, laissées à elles-mêmes en l'absence d'un leadership politique qui fut, au niveau de l'ensemble du Québec, véritablement soucieux du développement de notre société, plutôt que de l'exploitation tranquille, consciente ou inconsciente, de nos valeurs traditionnelles au bénéfice de quelques notables et de leurs intérêts, le plus souvent non québécois, qui les maintenaient au pouvoir.

À l'origine, c'était tout naturel ici, la paroisse a été — on l'a rappelé — le lieu des solidarités de base sur lesquelles s'est fondé le mouvement coopératif. Par une sorte de réflexe tout à fait explicable dans le contexte du Québec des débuts du XX[e] siècle, ce sont des actions protectrices qui ont d'emblée guidé les bâtisseurs du mouvement coopératif: canalisation et protection de l'épargne, utilisation prudente du crédit à l'échelle restreinte de la famille ou de l'entreprise familiale. Dans ces conditions, le mouvement coopératif ne pouvait évidemment pas être un lieu de développement de compétences en gestion moderne d'entreprises financières, commerciales ou industrielles, ni un lieu de sensibilisation aux exigences de l'innovation technologique, ni un milieu spontanément ouvert à l'entrepreneurship.

Mais, dans le même temps, le mouvement coopératif s'est donné, au Québec, de très solides assises: aurait-il obtenu ce résultat s'il avait trop tôt modifié ses stratégies et, plus particulièrement, sa référence aux solidarités

proprement locales? Il est permis d'en douter. A-t-il trop tardé à le faire? Je crois que oui, mais la transition, me semble-t-il, est désormais bien engagée.

Transition qui devrait résolument orienter désormais le mouvement et l'entreprise coopératives dans le sens d'une solidarité dynamique.

Les solidarités de base ne peuvent plus, de toute évidence, être les mêmes aujourd'hui. Et le mouvement coopératif a démontré, notamment au cours des années 1970, qu'il entend s'adapter aux nouvelles réalités sociologiques et culturelles du Québec.

En même temps qu'il reconnaît que les solidarités de base doivent être perçues en fonction d'ensembles plus larges — la région et même l'ensemble du Québec — en raison de son poids dans notre économie le mouvement coopératif paraît déterminé, encore peut-être avec quelque hésitation, à devenir un mouvement de solidarité dynamique.

Et c'est là, à mon sens, le rôle qu'il peut et doit maintenant assumer, de façon explicite, nettement affirmée, dans le développement économique du Québec. Ce ne sera pas trahir l'idéal coopératif que d'engager l'entreprise coopérative, des entreprises coopératives existantes ou à créer, dans le processus de développement économique de chacune des régions et de l'ensemble du Québec. S'il n'est pas le seul sur lequel il faut compter, l'apport du mouvement coopératif est essentiel et sera sûrement déterminant dans cette perspective.

De quel levier plus puissant, en effet, dispose le Québec pour réaliser les objectifs de son développement par lui-même, de son développement «endogène», qui constituera à l'avenir la clé essentielle de notre progrès, comme le souligne fortement et à juste titre Bâtir le Québec, l'énoncé de politique économique du gouvernement du Québec. «Le développement de l'économie du Québec, lit-on dans ce document, repose pour l'essentiel sur les initiatives internes et sur le dynamisme des agents québécois».

Levier financièrement puissant, le mouvement coopératif n'est pas que cela. Il est aussi, et surtout, ce que j'appellerais notre chance collective privilégiée de réaliser un modèle de développement économique intimement accordé — comme jadis la caisse populaire l'était au niveau de la paroisse — aux aspirations culturelles des Québécois d'aujourd'hui et de demain. J'ai personnellement la conviction que le mouvement coopératif peut, au Québec, jouer un rôle éminent dans cette perspective de construction d'une économie dynamique, fondée sur nos solidarités à nous et placée au service de nos objectifs collectifs à nous, ce qui n'exclut évidemment pas — ce qui exige même, au contraire — une ouverture sur le monde extérieur. Quelle entreprise ici peut mieux que l'entreprise coopérative œuvrer dans le sens proposé par Schumacher dans *«Small is beautiful, une société à la mesure de l'homme»*, ouvrage auquel je suis spontanément retourné au moment de préparer cette intervention, et dont je cite un court extrait en terminant, pour me limiter aux dix minutes prévues:

Le développement économique est quelque chose de beaucoup plus vaste et de beaucoup plus profond que l'économie, sans parler de l'économétrie. (...) On ne peut pas le «produire» au moyen de greffes adroites, exécutées par des techniciens étrangers ou par une élite locale ayant perdu le contact avec le peuple. Il ne peut réussir qu'à la seule condition de s'affirmer comme un vaste «mouvement de reconstruction» populaire, insistant avant tout sur la pleine utilisation de l'énergie, de l'enthousiasme, de l'intelligence et de la force de travail de tout un chacun.

Je vous remercie.

Interventions de la salle

Raymond Brulotte

Je voudrais faire une remarque à monsieur Gérald Fortin lorsqu'il parle de ses centres coopératifs. Il a peut-être aussi oublié de mentionner les coopératives funéraires qui pourraient se retrouver dans le centre, quoique sa liste n'est peut-être pas exhaustive. Bon.

Ma remarque s'adresse à monsieur Grand-Maison.

Monsieur Grand-Maison parle de la nécessité de retrouver une mystique coopérative dans nos institutions.

Si on prend l'exemple de nos coopératives agricoles, elles produisent du lait. Ce sont des entreprises efficaces et on se rend compte qu'elles sont obligées, de par la force des choses, de se retrouver dans des nouveaux contextes des marchés internationaux parce qu'on produit plus de lait qu'on en consomme, donc, on doit faire face à une concurrence internationale qui nécessite d'avoir des gens qui sont d'abord efficaces sur ce plan, de façon à remplir la mission première de la coopérative qui est de procurer aux agriculteurs un revenu adéquat et l'écoulement de leurs produits.

Si on insiste sur l'efficacité de ces personnes, on doit donc retrouver des gens qui sont privilégiés dans la sélection du personnel, des personnes qui sont d'abord efficaces.

Il est quand même assez difficile de retrouver, à la fois des gens qui sont efficaces et qui sont ouverts à la dimension coopérative.

Et je me demande si on n'est pas devant un cul-de-sac, à ce moment-là, dans le besoin de personnel spécifique aux coopératives, étant donné que le système d'éducation actuel ne privilégie pas dans ses programmes et dans ses matières, l'enseignement de la dimension coopérative.

J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

Jacques Grand-Maison
paneliste

Moi, je pense que vous posez très bien le problème et c'est ça, moi, que je ne veux pas qu'on sépare.

Je me dis, surtout à l'intérieur du mouvement coopératif, je ne peux pas séparer l'efficacité.

La dimension économique, c'est une dimension d'efficacité. Moi, je dis: nous, les Québécois, nous avons toutes les institutions, sauf — j'entends en termes de tradition largement répandue, là, parce qu'il y en a des expériences économiques intéressantes, on en a dans le coopératif.

Mais le fait que, comme expérience largement répandue, on n'ait pas de tradition économique, pour moi, l'économie c'est une école d'efficacité, de décision.

Moi, j'ai vieilli de 20 ans dans certaines expériences coopératives récentes que je n'ai pas besoin de nommer. Ç'a été pour moi — je dis, les sociaux comme moi, on n'a pas abouti à l'économique et puis les économiques ont toutes les difficultés du monde à comprendre cette révolution culturelle que j'ai mentionnée tout à l'heure.

Je dis: les motivations qualitatives, si on est d'accord que la démarche coopérative ne suit pas la pente naturelle, surtout dans un contexte capitaliste, si on ne cultive pas des

motivations qualitatives, si on ne va pas chercher celles qui existent déjà, de telle sorte que, pour moi, nous sommes confrontés dans le mouvement coopératif et ailleurs à ce que j'appelle les deux extrêmes: l'efficacité, le pragmatisme, et puis en même temps, des motivations fortes.

Vous savez, derrière même le capitalisme, vous avez une culture. Les sources mêmes avaient des modifications profondes.

Mais le jour où — Daniel Bell vient de le faire sortir d'ailleurs dans *La crise du capitalisme*, je ne veux pas réduire ce qu'il apporte, mais, au fond, si vous vous retrouvez, par exemple, dans une société capitaliste où le comportement-type est un comportement de consommateur, et donc passif, la motivation ne va pas très loin.

Or, si on retrouve dans les chantiers, derrière les chantiers collectifs de l'histoire, vous avez de très fortes motivations.

Moi je me refuse, vous savez, à séparer ces choses, le réalisme de l'outil et les motivations, l'intelligence, le bon sens, le génie des ensembles, une pédagogie sociale des noyaux.

Je pense que dans le nouvel âge dans lequel nous entrons, c'est ça au Québec qu'il va falloir reconjuguer.

Roland Pigeon

Mesdames, messieurs, si vous me le permettez, moi je voudrais profiter de cette circonstance que je trouve un peu privilégiée, en tant que président du Conseil de la coopération du Québec, de dire un grand merci au père Georges-Henri Lévesque pour avoir fondé le sénat de la coopération, il y a 40 ans.

Comme l'a dit monsieur Larivière hier soir, les sénateurs comme nous, moi, j'en suis président. Si vous saviez quelle sorte de sénat que c'est et comment nous sommes traités, peut-être qu'on changerait de qualificatif.

Mais je voudrais dire ça surtout au père Lévesque, je suis fier de voir qu'il voyait aussi loin que ça, il y a 40 ans.

Si on n'avait pas eu le Conseil de la coopération dans Québec, bien, vous auriez eu 25 cellules distinctes qui auraient travaillé chacune de leur côté.

Ce n'est pas si facile que ça, vous savez, de travailler à l'intérieur du Conseil, parce que nos intérêts sont divergents passablement. Ç'a été mentionné entre les coopératives agricoles et la fédération des magasins. Nos intérêts sont complètement divisés.

La responsabilité des magasins, eux autres, c'est de fournir la marchandise à leurs sociétaires à meilleur compte possible; et celle des coopératives agricoles, c'est d'aller chercher le plus d'argent possible pour améliorer le revenu des agriculteurs. C'est aussi éloigné que ça.

Et avec ce Conseil que vous avez fondé il y a 40 ans, bien on continue de se parler, de faire de l'intercoopération et probablement que nous ne serions pas rendus, en 1980, où nous sommes rendus en coopération.

Il ne faut tout de même pas oublier, ça ne fait pas 300 ans que ça existe, ça, la coopération dans Québec. Moi, je me souviens, dans ma génération, les gens de mon âge, quand on allait à la petite école, dès qu'il y en avait un qui avait du talent, on l'envoyait au cours classique, et puis l'autre, qui n'en avait pas tellement, lui, il faisait un habitant.

Bien, monsieur, c'est avec ça qu'on a fondé notre mouvement coopératif agricole, avec ces gens-là, et puis regardez où nous sommes rendus aujourd'hui.

Je suis heureux d'entendre monsieur Brulotte, un universitaire aujourd'hui, qui vient nous donner un exemple. On est obligé d'aller vers les marchés d'exportation, d'aller se défendre avec les autres, au niveau international quand on produit trop.

Et je vais aller un petit peu plus loin que ça, parce qu'hier, il y en a qui ont accusé la

Coopérative de Granby d'avoir acheté 82 entreprises.

Ce n'est pas 82, ils en ont fusionné. Il y avait une politique de fusionnement d'entreprise, un moment, avec l'aide du ministère de l'Agriculture pour rendre les entreprises plus rentables, plus grandes, pour pouvoir évoluer.

Si la Coopérative de Granby n'avait pas évolué, elle n'aurait pas acheté sept multinationales qui opéraient dans la province de Québec, dont les directives et les décisions étaient prises en dehors de la province et les bénéfices s'en allaient en dehors de la province. Je pense que c'est important de le dire, ça, quand on parle de coopérative, outil de développement économique dans la province de Québec.

C'est grâce à ça. Et c'est grâce aussi à son système d'animateurs que la Coopérative de Granby a développé un animateur par dix sociétaires pour la tenir près de la base tout en évoluant et en grandissant.

Et comment pouvez-vous faire face à des entreprises comme Sealtest et puis Dominion Dairies qui est une des grandes multinationales américaines en industrie laitière si vous n'avez seulement qu'une petite coopérative de 25 sociétaires dans un bout de rang comme on avait il y a 30 et puis 40 ans?

C'est à ça qu'il faut faire face. Comme dans notre domaine, chez nous, dans les engrais chimiques, nos compétiteurs sont tous des multinationales pour qui les engrais chimiques représentent très peu dans leur volume d'affaires. Il faut être sacrement efficaces pour faire face à ces gens-là, et c'est ça qu'on est obligé de faire et puis je dis qu'on n'a pas le droit de rester petit pour faire face à cette compétition-là.

Monsieur Fortin, tout à l'heure, il a oublié une cellule qu'on est en train de perdre dans la société aussi, c'est la plus importante à mon point de vue, c'est la famille. Je pense bien qu'on ne pourra pas en créer avec des coopératives, ça.

Non, moi, ça me désarme. Pour nous, les francophones, quand la famille, nos grandes familles, ç'a été notre richesse, ç'a été notre force et c'est comme ça qu'on s'est développé, malgré notre ignorance. Tout de même, on a réussi à faire quelque chose.

Et puis je suis heureux de l'entendre aussi quand il a parlé d'un autre niveau, là. Les curés, ils ont dominé passablement à un moment donné. On peut se le dire un peu aujourd'hui, là, c'est moins vrai.

Vous savez, il s'en est fait des bêtises chez nous, dans notre monde: quand on a bâti des églises à millions et puis que les gens de la base n'avaient pas les moyens de les payer, bon Dieu, on l'a fait, ça, et puis ça n'a pas toujours été les francs tenanciers qui ont décidé.

Je voulais faire ce message-là et puis, remercier sincèrement le père Lévesque parce que, aujourd'hui, si on ne l'avait pas eu, le Conseil, on ne se parlerait pas à l'intérieur des mouvements. C'est ça qui a permis aussi de convaincre Desjardins à prêter de l'argent aux coopératives agricoles et puis à la Fédération des magasins. Ça, ça s'est fait de mon temps, n'oubliez pas ça. Ça ne fait pas 50 ans.

Ça s'est fait depuis que je suis arrivé président de la Coopérative fédérée. Avant ça, Desjardins, il n'avait pas confiance à nous autres, il prêtait aux autres, mais pas à nous autres.

C'était à l'intérieur du Conseil que ça s'est fait et puis je pense qu'on est heureux de voir ça. Ça n'existe pas ailleurs au Canada un conseil comme le nôtre. Alors, merci infiniment, père Lévesque, je voulais vous dire publiquement ça.

Georges-Henri Lévesque

paneliste

Juste deux minutes.

Tout d'abord, je veux remercier bien cordialement monsieur Pigeon de son témoignage.

Quand il me demande si j'ai prévu tout ce qui est arrivé, je n'ose pas dire oui. Mais j'avais des espoirs immenses, par exemple. Mais je n'ai jamais été prêt de prévoir que ça se serait développé tant que ça.

Ce qui me console le plus et ce qui m'encourage le plus et ce qui me rend le plus heureux, c'est de voir que le Conseil a subsisté, parce que ce n'était pas facile, même dès le début et les difficultés ont dû augmenter au fur et à mesure que le mouvement se développait.

Et je suis très heureux de voir que le Conseil, d'abord, a subsisté, et puis qu'il est devenu plus fort et, ensuite, plus démocratique. Au début, on ne pouvait pas en faire un conseil proprement démocratique comme ce qu'il est aujourd'hui.

Je suis très heureux de voir qu'il s'est tellement développé et je le salue.

Henri-Paul Rheault

Il y a un paneliste, hier, qui a mentionné le mot «forêt», très vite. C'est la seule fois où je l'ai entendu dans toute la conversation.

Si je vous disais que, au niveau de la coopération, en Abitibi, il y a quoi? Des mines et de la forêt. S'il n'y avait pas ça, l'Abitibi n'existerait pas. Une bonne partie du Lac-Saint-Jean n'existerait pas. La Côte-Nord, le Saguenay et on entend absolument rien parler au niveau des universitaires concernant la forêt.

Ce n'est pas pour rien, hier, que je vous ai dit: «sortez donc et puis venez donc voir ce qui se passe».

C'est pour vous dire: payez donc un gars pour venir là-bas pendant une semaine ou deux, qui va ramasser le matériel nécessaire pour vous donner un document, preuve avec des choses qui sont de la base et non tout simplement, penser entre quatre murs, dans un bureau.

Maintenant, je vais vous donner un exemple qui, je crois, à l'heure actuelle, est à peu près la seule dans toute la province de Québec qui a été faite par un gérant de caisse populaire.

C'est un bonhomme qui a suivi une coopérative pendant 15 ans. Il partait à pied et il allait à la chasse à la perdrix et puis il montait aux chantiers et puis il allait dîner avec les gars et puis il voyait ce qui se passait.

Quand la coopérative est arrivée pour placer une demande de crédit, il était au courant de quoi.

Donc, c'est à peu près la seule coopérative en Abitibi qui, à date, au niveau de l'Union des caisses, a une marge de crédit de 2,5$ millions. Ça ne veut pas dire qu'ils l'utilisent. Ils peuvent utiliser 250 000$ dans un an.

Mais c'est pour vous dire que le gars, il s'est déplacé de sur son rond de cuir et puis il est allé voir ce qui se passait.

Pierre Blouin

J'aimerais revenir sur deux mots qui sont ressortis hier par un paneliste et puis qui sont revenus aussi — et puis qui ont été commentés par des gens au micro, par la suite.

Je pense au premier mot où on parlait de *manipulation* et puis le deuxième qui est revenu hier soir où on parlait de *sénat*.

Je suis inquiet un peu, moi, lorsque par exemple, on emploie, pour donner une image d'une situation qu'on perçoit, comme sénat qui est peut-être pour moi une photo, un instantané de certains moments, peut-être, qu'on peut avoir du Conseil de la coopération mais que, peut-être, aussi, on aurait d'autres photos à prendre qui seraient autres que le mot *sénat*.

Mais mon inquiétude, c'est surtout dû au fait que, lorsque, par exemple, on entend des mots comme ça, on a souvent une attitude défensive et on ne se sent pas correct, face à

d'autres qui nous situent comme ça, plutôt que de voir, dans des mots comme ça ou des images qu'on essaye de nous présenter, un outil de réflexion et puis de voir le pourquoi qu'on a des images de sénat à certains moments, et de voir aussi comment on pourrait peut-être corriger ces images.

Et je souhaiterais, moi, qu'on voit davantage dans un processus comme aujourd'hui, et puis peut-être au mini-sommet, des attitudes, les pourquoi de ces images-là plutôt que de trouver des façons de s'en défendre et puis d'essayer de trouver les situations correctes et puis d'en mettre et puis d'en mettre, pour dire qu'on est bien correct.

C'est vrai qu'on a des points forts, mais essayons donc de renforcer nos points faibles aussi.

Thomas-Louis Tremblay

Monsieur le président, ma question ou ma réaction, peut-être, s'adresse à monsieur Yves Martin qui nous a brossé plusieurs avenues du développement possible des coopératives au Québec.

Et vous savez, on n'est pas, quand même, le mouvement coopératif, en situation de monopole en ce sens que nous sommes obligés de nous débattre dans la concurrence comme on l'a si bien dit.

Alors, j'aimerais, monsieur Martin, que vous nous disiez en même temps que les avenues que vous nous avez ouvertes, comment est-ce que vous voyez le rôle de l'État?

Parce que le rôle de l'État est considérable, et je ne veux pas dire que c'est l'État qui fait ça, mais vous avez remarqué: il y a une mentalité, il y a presque un proverbe qui est en train de s'établir au Québec: *quand ça va mal, on fait une coopérative avec ça.*

S'il y a une entreprise en faillite: *Ah, faisons une coopérative!*

Alors, sur ce côté-là, dans les endroits où ça va bien, ordinairement, on ne le sait pas, on se réveille et puis il y a une compagnie de formée et puis, eux autres, ils marchent avec ça.

Je ne sais pas si vous saisissez.

Yves Martin
paneliste

Sur le rôle de l'État, je dirais ceci par rapport à votre question: personnellement, je pense qu'il y a bien sûr, des rôles de l'État, mais ce n'est pas son rôle essentiel de faire le développement.

Moi, je crois beaucoup, surtout dans notre contexte à nous, au développement endogène; ça veut dire que les gens prennent en main à l'intérieur des régions, comme dans l'ensemble du Québec — et ça, je ne pense pas que l'État puisse le faire à la place des gens. Il peut apporter un certain appui, un certain support.

Dans certains cas, il y a une justification pour que l'État prenne en main un développement donné dans le domaine de l'économie, comme c'est le cas dans le domaine social plus général. Mais je pense que ça, ça ne nous mène pas tellement loin si les dynamismes locaux, les dynamismes régionaux ne se définissent pas eux-mêmes des objectifs et se donnent les moyens pour les réaliser.

Et de ce point de vue-là, je pense que les leviers qu'on a, ils ne sont pas très très nombreux, mais l'un des principaux, c'est le levier du mouvement coopératif dans son ensemble qui devrait, beaucoup plus que l'État, finalement, être agressif du point de vue du développement et s'engager dans des entreprises plus risquées, je dirais, qu'auparavant, mais, *risquées* exactement en empruntant les mêmes modèles que ceux qui ont réalisé les développements économiques.

Là-dessus, je pense que je reprendrai l'expression de Jacques Grand-Maison: *il faut être efficace si on veut aller quelque part,* donc, ça suppose des conditions de compétence, des conditions d'analyse de marchés et qu'on peut tout à fait réaliser maintenant avec le personnel, les ressources humaines qu'on a au Québec.

C'est dans ce sens-là que, moi, je pense que l'essentiel doit être fait comme développement à partir des dynamismes locaux, à partir des dynamismes régionaux et plus particulièrement des dynamismes de l'ensemble des agents économiques au Québec, dont le mouvement coopératif est un des plus importants.

Le rôle de l'État étant là pour favoriser ces développements-là.

Pierre Hogues

Monsieur le président, je vais faire deux remarques. Ma première intervention va s'adresser au chanoine qui pourra comprendre les méandres de ma pensée qui n'est pas économiste, ni économique.

Et ma deuxième question va s'adresser à monsieur Gérald Fortin.

Monsieur le chanoine, au début de votre intervention, vous dites qu'on s'est préparé dans le mouvement plus ou moins à la venue du syndicalisme et vous pouvez parler d'autres préparations, là, plus ou moins réussies.

J'accroche ce premier énoncé à votre premier point où vous parlez des agents coopérateurs qui auraient la chance de saisir la réalité présente.

Alors, la première partie de votre texte nous situe. Elle nous dit peut-être que le mouvement coopératif ne s'est pas très bien préparé à la venue soit du syndicalisme ou de l'informatique ou de quoi que ce soit.

Est-ce que, d'après vous, il serait possible d'étendre cet énoncé à plus qu'au mouvement coopératif, et dire la même chose aux universités ou aux universitaires ou au monde entier?

Je voudrais l'accrocher à une idée qui m'est chère mais qui doit être sûrement vieillotte — au fait que le mouvement coopératif et les Canadiens français ayant travaillé davantage au niveau de leurs valeurs et les ayant protégées davantage, on a peut-être sauté une génération de technologie et puis il semble que les Américains, entre autres, tous les anglophones, les Anglo-Canadiens sembleraient vouloir rapatrier ces notions fondamentales de famille, comme monsieur Pigeon l'a mentionné, de santé, de travail, etc.

J'aimerais que le chanoine puisse commenter ça.

Jacques Grand-Maison
paneliste

Moi, cette question-là, ça fait partie de mes préoccupations profondes.

Je dis que, actuellement, dans le tournant que nous vivons, après avoir développé un jeune syndicalisme, un jeune professionnalisme, une jeune administration, moi, je n'ai pas le goût de disqualifier les compétences spécialisées qu'on s'est données.

Je dis que nous entrons dans un âge où nous passons maintenant au défi de ce que j'appelle «des compétences communes», et c'est un autre registre où on va recommencer à recomposer ensemble ces dynamismes qui sont allés de tout bord, tout côté.

Vous avez des *splits* actuellement, entre ce que j'appelle les «culturels» et les gens qui ont des préoccupations économiques.

Et par ailleurs, il y a toute une révolution culturelle où les gens n'acceptent plus d'être séparés comme ça, n'acceptent plus comme on a fait, parce que qu'est-ce que c'est qu'un adulte?

C'est celui qui est capable d'assumer son passé, de le décanter, d'aller chercher le meilleur, de faire face au présent, d'être capable de risquer l'avenir.

Je me dis: une vérité, c'est la même chose.

Moi, je suis convaincu qu'il faut s'en rendre compte que nous avons une histoire brisée. En 1960, nous avons simplement tourné la

page, pas parce qu'on n'a pas fait des choses intéressantes, mais il me semble qu'il est temps de retomber sur ses pieds et de commencer à mettre ces morceaux ensemble et d'éviter, d'abord, des fausses disqualifications. Ça vaut jusque dans le tissu urbain.

Rapidement. Je regarde une ville comme chez nous et puis je pense que c'est partout ailleurs la même chose. Vous aviez une certaine organicité des différentes fonctions de la ville. Il y avait un cœur dans la ville qu'on appelait le *Carré* — c'est un anglicisme remarquez bien.

Actuellement, la seule institution-clé qui existe chez nous, c'est le centre d'achats et des centres d'achats qui sont tous les mêmes.

Je dis: il ne s'agit pas de refaire le *Carré* d'hier, mais de se rendre compte que si on ne trouve pas des solutions, on peut traiter Fortin d'utopiste.

Moi, comme pédagogue social, je me dis: j'écoute Fortin et puis je prends son idée de retrouver une certaine organicité.

Est-ce que c'est forcément tout de suite, au point de départ, un centre multi-coopératif?

Je me disais: si c'est le cégep qui est le centre dynamique, là, où pourrait s'établir une certaine convergence, une certaine recomposition, je me dis: on part de là. Vous savez, un certain pragmatisme.

Et par rapport à ça, si je le fais de façon un petit peu plus large — et je finis par là — c'est qu'il y a des conditions.

Je viens de voir une série de dossiers qui sont présentés au gouvernement, de jeunes, d'initiatives coopératives où tout de suite on mise sur une subvention.

Moi, après 20 ans, les groupes dynamiques que j'ai vus, ce sont des groupes qui arrivaient à s'autofinancer. Je dis: on est passé par-dessus certaines étapes.

Je dis: l'autofinancement, ça apporte aussi une fierté. Moi, j'ai vu chez des gars, le drame des ouvriers de Tricofil, c'était de ne pas arriver à leur autofinancement, parce qu'ils sentaient que ça brisait même au plan qualitatif leur fierté de base. Bien sûr, il y avait toute une série d'autres raisons de ce côté-là.

Mais par rapport à ce que j'appelle les conflits idéologiques et de classes sociales inévitables dans notre société, il y en a qui véhiculent ça.

Je me dis, actuellement, une petite nation comme la nôtre et puis regardons ce qui s'est passé chez les autres petites nations, il va falloir qu'on soit capable, même au sein de conflits profonds, de ne pas briser ce que j'appelle des solidarités de base, certaines identifications, nos propres institutions.

Je comprends que les ouvriers de Chrysler de Oshawa ne suivent pas la même logique que les ouvriers de Chrysler aux États-Unis qui s'identifient à leur institution.

Mais je me dis: une petite nation comme la nôtre, si les institutions qui sont les nôtres, on n'arrivait pas à s'identifier comme ça, si moi, au nom de quelle idée — je ne sais pas de quelle idéologie, je ne peux pas dire: mon université.

Il y a des choses très profondes. Quand je parlais de l'érosion de l'appartenance institutionnelle. Ça, ce sont des attitudes de base qui rejoignent votre question, monsieur Hogues.

Laurent Laplante
président des délibérations

Merci monsieur Grand-Maison.

Monsieur Hogues, votre question à monsieur Fortin?

Pierre Hogues

Oui, c'est une autre préoccupation qui est peut-être plus terre à terre, là, mais ma

déformation de psychologue m'appelle à penser souvent en termes de normalisation.

Lorsque monsieur Fortin parle de cette utopie que j'aime beaucoup, je me demande comment on pourrait normaliser.

Grand-Maison commence à nous donner une réponse en disant: «bien, ça pourrait être à travers une institution déjà existante».

Comment est-ce qu'on pourrait normaliser, par exemple, cet ensemble dont Fortin parle à l'intérieur d'un milieu comme celui que je connais le plus, le nord de la ville à Montréal où il y a une caisse, où il y a des institutions autour, mais comment est-ce qu'on pourrait normaliser ça?

Parce qu'il me semblait que la paroisse avait comme une entité juridique. Cette entité serait une entité sociale comme spontanée mais où placerions-nous la fin de nos normes?

Gérald Fortin
paneliste

Bien là, je pense que vous posez la question peut-être avant qu'elle ne se pose.

Il faut parfois le faire.

Je n'ai pas de réponse qui serait une norme. Je pense que ce qu'il faut faire, ce sont des inventions.

Et la façon dont le nord de Montréal peut se normaliser par rapport au centre-sud peut être très différente.

Dans le centre-sud, par exemple, vous avez déjà trois cafés coopératifs, vous avez toute une série d'organismes populaires qui existent. Il y a peut-être une organisation à faire avec une ou deux caisses. Il faudrait peut-être penser à des fusions de caisses, je ne le sais pas.

Dans le nord de la ville que je connais moins, peut-être qu'il y a d'autres façons de normaliser.

Là, actuellement, je pense qu'on a à inventer des modèles. Ça ne sera pas la même chose à Hull, au centre-ville que dans une paroisse ou dans un quartier de banlieue sur l'Île Laval, c'est bien sûr.

Maintenant, je voudrais juste profiter pour essayer d'éclaircir une espèce d'opposition qu'il y a entre moi et mon confrère Martin.

Bien, c'est que Yves Martin met l'accent, je pense, sur le rôle global du mouvement coopératif dans le développement global du Québec, alors que moi j'ai mis l'accent sur les solidarités au niveau de la base.

Il a l'air à dire que la solidarité au niveau de la base, c'est dépassé, c'est protecteur alors que l'autre est dynamique.

J'ai l'impression que, dans le fond, il n'y a pas de conflit, sauf qu'on parle à deux niveaux. Je pense qu'Yves parle au niveau de la quantité, le développement économique en tant que quantité et, à ce moment-là, ce qu'on a comme solidarité profonde, c'est le fait que ça nous appartient, c'est à nous autres, c'est québécois.

D'ailleurs, déjà, en 1958 lorsqu'on demandait aux gens qu'est-ce qu'il y a de bon dans les caisses populaires, ils répondaient: «Ça nous appartient».

Mais ce n'était pas: «Ça nous appartient local», c'était un «appartient collectif». Et depuis '58, c'est de plus en plus fort, c'est que les caisses populaires, c'est quelque chose qui est québécois.

Et là-dessus, je pense que le mouvement coopératif, le gros mouvement coopératif ça nous appartient et il faut faire quelque chose avec comme Québécois à ce moment-là, de la même façon que nos ingénieurs qui ont construit des barrages, ils sont fiers de faire des barrages québécois, comme Québécois, de la même façon qu'on a un très grand nombre de fonctionnaires gouvernementaux, maintenant, qui se disent capables d'être aussi bons que les fonctionnaires du fédéral.

Par ailleurs, moi, j'ai mis l'accent sur la qualité. C'est le conflit peut-être que Grand-Maison mettait aussi entre l'efficacité et la participation de base.

Le problème qui se pose : est-ce qu'on est assez — est-ce qu'on en a assez pour se poser le problème de qualité?

C'est-à-dire, est-ce qu'on est au niveau où le problème c'est d'avoir assez, mettons, de nourriture pour pouvoir se remplir le ventre, sans être rendu à se poser le problème qu'est-ce qu'on se met dedans?

C'est une question qui est importante. On en a assez si on le prend en termes de biens; est-ce qu'on en a assez en termes de pouvoir collectif sur nos biens, pour commencer à se poser le problème de la qualité du pouvoir qu'on a dessus?

Moi, je dis : c'est sûr que, encore pendant plusieurs années, on va se poser le problème de la quantité. Donc, il faut, à ce moment-là, comme mouvement global, s'embarquer dans un pouvoir collectif où les membres n'ont pas de pouvoir en tant que tel. C'est le mouvement qui a un pouvoir et, à ce moment-là, ce sont plutôt les techniciens, les technocrates du mouvement qui ont le pouvoir.

Par ailleurs, en même temps, je pense qu'il faut se demander le problème de la qualité. En même temps qu'on dit : le problème majeur va rester celui de la quantité, il ne faut pas perdre de vue la qualité et puis, il faut jouer dedans constamment. Il faut expérimenter déjà pour que, si un jour on a un pouvoir collectif assez fort, qu'on puisse déjà savoir comment on pourra, ce pouvoir collectif, le rendre à la population.

Michel Doray

Et ma question s'adresse soit à Gérald Fortin, soit à Yves Martin.

Est-ce que, d'une part, entre ces centres de vie, centres locaux de vie coopérative et communautaire, pour leur donner au moins un nom provisoire, qui ont été évoqués depuis plusieurs années par Gérald Fortin et, d'autre part, cette revitalisation des gros, ou cette revitalisation du CCQ dont on parle et dont on a parlé depuis hier, est-ce que, entre ces deux niveaux, il n'existe pas une place importante dans cette stratégie en vue d'un deuxième ou d'un troisième souffle pour la multiplication, la consolidation de ce qui commence à se développer, à savoir des conseils régionaux d'intercoopération qui, commencent à se donner, pour prendre les termes de Jacques Grand-Maison, à la fois des mains, mais aussi des pieds, une tête, dans l'Outaouais ainsi que dans la région du Saguenay/Lac-Saint-Jean. On sait qu'il y a des tentatives dans certaines autres régions pour faire ça.

Donc, dans le fond, entre ces deux stratégies, l'une plus globale, l'autre plus locale, est-ce que cette stratégie de développement coopératif régional n'est pas une carte majeure à jouer au cours des prochaines années?

Gérald Fortin
paneliste

Bien, moi, je suis absolument d'accord avec vous, c'est qu'on a eu le temps de traiter le bas et le haut, mais, comme vous dites : le milieu est très important et c'est peut-être là que va s'établir la charnière, justement, entre les deux.

Jacques Grand-Maison
paneliste

Simplement, à propos de la question de la régionalisation, on en a fait cinq, n'oublions pas ça.

J'espère qu'on va faire le bilan de ça à un moment donné, parce que je regarde ma petite expérience où j'ai été impliqué dans ces cinq régionalisations-là et je me dis : c'est comme la question de la décentralisation, ça peut être piégé, parce qu'on peut, à un autre palier, reproduire exactement les mêmes travers.

Mais ce que je veux faire ressortir là-dedans, c'est que nous avons eu, depuis 20 ans, particulièrement dans le cadre de la nouvelle société, ce que j'appelle des objectifs à long terme et, parce que nous ne les avons pas réalisés, on s'est mis à saborder des bateaux qui n'étaient pas mouillés.

Bâtir une dynamique régionale, ça ne prend pas cinq ans, ça ne prend pas même dix ans. On commence, dans certaines régions, qui commencent même à se dire: il y a des dynamismes intéressants en Beauce, au Saguenay/Lac-Saint-Jean.

Ce que je veux faire ressortir là-dedans: il y a une fonction critique qui est tout à fait légitime. Mais il y a une fonction critique qui est stérilisante, quand on n'est pas capable de discerner entre ce qui se fait à court terme, à moyen terme et puis à long terme.

Des initiatives comme une nouvelle dynamique régionale, ce sont des initiatives qui sont à long terme.

Léopold Marquis

Hier, je me suis identifié parmi les sénateurs. Aujourd'hui, je voudrais m'identifier aux panelistes, comme dans la lignée des gens coopérateurs qui croient et qui continuent d'être dans la saine ligne de la rentabilité tellement dénoncée ou même mise sousjacente dans toutes les interventions.

Je dirais que depuis hier, je suis frappé par le jugement — je ne dis pas sévère, il est très nuancé aujourd'hui — mais le jugement qui fait abstraction d'un contexte dans lequel nous avons vécu, nous qui présentons ceux qui depuis 20 ans ont décidé de faire quelque chose en coopération et je parle du début des années '60 où nous étions, nous autres, balayés par de forts mouvements nationalistes au Québec qui voulaient que tous les Québécois reprennent leur entreprise en main, leur économie en main.

Ça, c'était après la vague qui avait été caractérisée, je pense bien, par la semence du père Lévesque, mais qui se voulait beaucoup plus au point de vue aspiration, un développement de la coopération dans la notion d'association.

Après quelques années, comme tous les autres mouvements, nous avons été appelés à faire la preuve mathématique que la coopération, ça devait produire des coopératives, ne pas rester juste sur le plan des associations *bona fide*, mais produire des coopératives rentables parce qu'elles étaient d'ordre économique.

Et si je me souviens bien, en 1960, c'est ce à quoi on nous appelait, nous, les gens de 30 ans à ce moment-là. Et nous sommes embarqués. D'autres étaient déjà embarqués depuis quelques années.

Et aujourd'hui, il me semble qu'on oublie toute cette dimension dans laquelle nous avons travaillé depuis 20 ans, cette dimension nationaliste où il nous fallait reprendre ou faire la preuve de notre économie possible par le biais des coopératives.

Alors, il me semble que, aujourd'hui, on devrait applaudir le succès des caisses populaires. S'il fallait un autre complexe Desjardins, moi j'en mettrais un tout de suite, demain matin, au lieu de blâmer ceux qui ont décidé d'en faire un seul. Il en faudrait peut-être 4, 5.

J'applaudirais les remarques que l'on fait, au lieu de blâmer, par exemple, tout le secteur agricole. J'applaudirais. On dit que c'est devenu quasiment des multinationales, mais je me dépêcherais à applaudir.

Alors, il me semble que des efforts ont été faits et on a oublié que le défi que nous avions, c'était précisément de prouver que, dans certains secteurs, la coopération pouvait vivre de façon rentable.

Il y a d'autres secteurs qui n'ont pas été bien reçus, avec autant de succès: l'habitation, la forêt, d'accord.

Mais moi, je m'inscris dans ceux qui pensent qu'il y a encore dix ans à passer au niveau de la preuve à faire dans ces secteurs nouveaux — je pense à la pêcherie et je pense aux coopératives surtout de production, coopératives ouvrières de production où la preuve n'est pas faite. Je pense à ces secteurs-là.

Si on oublie ça, on va revenir aux premières aspirations, peut-être de la

coopération et on va retomber dans un certain angélisme qui me fait peur.

J'aimerais avoir une opinion de monsieur Grand-Maison qui a soulevé cette difficulté de dissociation entre caractère associaniste et économique, étant donné que nous sommes à la veille d'un sommet économique sur la coopération.

Jacques Grand-Maison
paneliste

Je ne veux pas réinsister. Moi, je ne suis pas capable de séparer ces choses-là et puis je vous donne raison de ce côté-là.

Je me dis: le défi de l'efficacité chez les Québécois, c'est un de nos défis.

Il y a des dynamismes culturels qui sont là. L'identification de ce qu'on a réussi, je me dis, on est en train de définir un nouvel art de vivre dans les générations montantes. Il va falloir développer aussi et ne pas se sentir culpabilisé d'avoir le goût de réussir.

Mais moi, je m'interroge sur notre fonctionnement. Je vous avoue franchement: qu'est-ce qui fait qu'on se disqualifie comme ça?

Est-ce que c'est une mentalité de colonisé?

Je dis rapidement ceci: dans l'évolution — je parle un petit peu comme pédagogue social, parce que je trouve que c'est une des dimensions les plus faibles — nous n'avons pas développé une pédagogie de nos institutions nouvelles, de nos technologies.

Qu'est-ce qui arrive quand un groupe aboutit à quelque chose?

Yves disait avec raison, tout à l'heure, que c'est souvent quand ça repose sur un consensus dynamique d'un groupe.

Je regarde alentour des tables ce qui se passe, comme pratique sociale: aussi longtemps que l'individu qui est alentour de la table est là pour défendre son bifteck ou l'institution qu'il représente, on n'aboutit à rien. C'est le jour où on prend une distance sur les rituels administratifs, syndicaux, professionnels, sur certaines identifications — je dis qu'elles sont nécessaires, mais un peu trop bêtes où on fait l'apologie de son coin et où on se situe ensemble alentour d'un certain chantier, d'une certaine compétence commune, d'une certaine tâche. Qu'est-ce qu'on peut faire ensemble?

Il y a une révolution qui est en train de se faire actuellement. Je regarde un paquet d'expériences intéressantes dans un tas de domaines, c'est ça qui est arrivé. Et puis, le leadership est venu d'une administration, d'un groupe d'usagers, d'un militant syndical et puis on s'est dit: «qu'est-ce qu'on peut faire d'intéressant ensemble?»

Je dis: c'est ça une pratique sociale. Il va falloir qu'on s'interroge sur notre façon de fonctionner.

Jean-Léon Rondeau

Je viens de Victoriaville, je fais partie de la même coopérative que ma consœur. C'est la Coopérative des travailleuses et travailleurs de théâtre des Bois-Francs, populairement connu sous le nom du *Le Théâtre parmi nous*.

Juste un petit témoignage pour dire que nous, premièrement, on est une coopérative à fin sociale. C'est normal, l'artistique est classé *à fin sociale*.

Par contre, c'est du culturel aussi en même temps. Et puis, il faut une rentabilité.

Ce que je veux dire: c'est qu'on veut travailler avec ça. Nous, ça fait six ans qu'on existe. À l'intérieur de notre dernière année, c'est-à-dire, présentement, on a augmenté nos recettes, nos propres recettes, par simplement nos spectacles, de 70%. On fait vivre maintenant 17 personnes.

Et ça, il faut regarder le théâtre, il faut regarder les autres troupes de théâtre.

Ça veut dire que n'importe qui admet, que même économiquement, on ne peut pas se

comparer, parce qu'on est dans un domaine, ou bien encore il faut encore considérer le domaine qui est différent — mais on est en expansion.

On arrive, par exemple, à la Société de développement coopératif, on ne peut pas nous aider, parce qu'on est à fin sociale. Alors, déjà là, théoriquement, on trouve, nous, qu'il y a une opposition.

Je ne veux pas «être répondu» comme ça, parce qu'on termine, mais juste comme poser des questions et dire qu'on a une base qui est solide et qu'on a des compétences théâtrales reconnues du Conseil des Arts du Canada, du ministère des Affaires culturelles du Québec qu'on a fait un plan quinquennal — même en culture, on peut faire un plan quinquennal. On fait de la tournée nationale, de Sept-Îles en Abitibi, on va même en Ontario et puis au Nouveau-Brunswick.

On avait une équipe de spectacles. À l'intérieur d'un an, on a mis une deuxième équipe de spectacles. On a réussi à faire ça, personne ne nous croyait.

Là maintenant, on fait des propositions. Dans notre plan quinquennal, il nous reste quatre années. Nos preuves sont faites.

Maintenant, on dit: «Aidez-nous». Et on veut demander au mouvement coopératif qu'il nous aide.

Mais là, théoriquement, on arrive devant certaines barrières. Je ne veux pas non plus être borné; notre caisse populaire, à Victoriaville nous aide énormément et même l'Union régionale à Trois-Rivières est prête à nous aider comme n'importe qui.

Mais il y a bien d'autres choses, d'autres organismes comme le CCQ ou la SDC et puis là, c'est ça: on se retrouve présentement, là, avec un problème pratique. On pense qu'on a fait nos preuves et puis on trouve que, théoriquement, que ça ne s'y prête pas tellement.

Jean-Marie Moreau

Je suis impliqué dans l'administration municipale.

Ma question s'adresse surtout à monsieur Gérald Fortin.

Je suis impliqué en administration municipale et à la Coopérative fédérée de Québec, à la coopérative locale et à la caisse populaire locale aussi.

Et monsieur Fortin, dans son exposé, a mentionné une chose que je trouve très intéressante, c'est une espèce de conseil de la coopération au niveau local.

Est-ce que je me trompe quand je mentionne que c'est au niveau local que vous avez parlé?

Gérald Fortin
paneliste

D'accord

Jean-Marie Moreau

Mais, excusez-moi, monsieur le président, de questionner monsieur Fortin.

Mais, est-ce que, dans votre optique, ça supposait un genre de coopération ou d'intercoopération en milieu urbain?

Ceci dit, j'ai toujours œuvré dans le monde rural et je suis en administration au niveau des municipalités.

Et la question que je me pose: compte tenu des distances et aussi des régions par rapport au local, dans le monde rural, est-ce que, dans votre esprit et dans le sens pratique, il y a des possibilités, là, qu'il y ait une intercoopération?

Parce que, dans tout ce domaine et même en milieu rural, si c'est pratiquement toujours les mêmes personnes qui sont impliquées dans les différents mouvements, on s'aperçoit qu'il y a un cloisonnement pratiquement infranchissable.

Remarquez bien que ce serait souhaitable qu'il y ait une intercoopération dans tous ces domaines, dans tous ces paliers.

Mais je me demande par quel organisme et de quelle façon on pourrait concilier des contraintes?

Parce que, quand on parle de coopération dans le sens où vous l'avez entendu, c'est au niveau politique, c'est au niveau même syndical et Dieu sait que, dans le monde agricole, vous avez des frictions et des problèmes de raisonnement qui sont pas mal disparates entre la coopération et le syndicalisme et, dans d'autres domaines aussi, comme monsieur Pigeon l'a mentionné tout à l'heure quand il parlait de la coopération dans le domaine de la production et dans le domaine de la consommation.

Il y a des intérêts qui sont excessivement difficiles à concilier et c'est dans ce sens, monsieur Fortin, que j'aimerais que vous donniez un éclaircissement.

Gérald Fortin
paneliste

Je pense que la seule façon dont on peut avoir l'intercoopération, que ce soit au niveau urbain ou rural, c'est d'avoir quelque chose à faire ensemble. C'est de se donner un objectif concret à réaliser ensemble.

Ça peut être la construction d'une maison coopérative. Ça peut être un autre projet qui tient à cœur aux gens de la paroisse ou de la municipalité.

Mais c'est que, en autant que ces gens-là vont avoir quelque chose à faire ensemble et puis quelque chose que tout le monde désire, ils vont se mettre à travailler ensemble.

Je pense que ce n'est pas seulement une idée qu'on garroche de même, si on ne donne rien à faire, ils vont continuer à ne pas se regarder.

Chapitre 5 — Un outil de développement économique

Un outil de développement économique

Harold Bhérer
Faculté des Sciences de l'administration, université Laval

Les freins de l'idéologie et de la législation

L'objectif principal du sommet sur la coopération est de favoriser l'utilisation de la formule coopérative comme outil de développement économique.

Cette question comporte toutefois des aspects stratégiques et idéologiques passablement enchevêtrés. Elle porte à bien des équivoques et ce n'est pas la première fois qu'on la pose. On semble décidé, cette fois, à l'aborder de façon systématique, en présence de tous les partenaires, et dans l'intention d'arriver à un échéancier de réalisation.

Mais s'agit-il vraiment d'étendre la formule coopérative dans toute l'économie québécoise? Ou s'agit-il plus simplement de mobiliser les ressources accumulées par le développement coopératif, en vue du développement économique du Québec?

Ce sont là, immédiatement, deux orientations stratégiques différentes, appuyées sur des valeurs propres. Elles n'épuisent toutefois pas le tableau des attentes face au mouvement coopératif. Certains se contenteraient aisément de continuer la poussée du mouvement dans les secteurs qui lui sont déjà familiers; d'autres rêvent de justice sociale, d'entreprises communautaires, et entrevoient le jour où la Société d'investissement Desjardins et la Société de développement coopératif s'entendront pour investir massivement dans cette direction, on en connaît qui viennent de découvrir la consommation comme outil de négociation et envisagent un regroupement des consommateurs québécois dans de puissantes structures coopératives, permettant une véritable pression de la demande sur l'offre; d'autres encore voudraient voir les caisses populaires dégager du capital de risque pour les PME; il en est enfin qui rêvent de reconquête économique et souhaitent des «opérations Vachon» dans tous les secteurs de l'économie.

Ce qui est remarquable, c'est que beaucoup de protagonistes posent leur orientation comme la seule valable, et comme irréconciliable avec les autres. Bref, trop souvent, l'unanimisme typique des idéologies de participation contamine tout le débat.

Heureusement, en marge de ce courant, un certain nombre d'observateurs de la scène coopérative ont contribué à dégager une approche plus contingente à la formulation de la stratégie coopérative. En tenant compte des forces et des faiblesses de la formule coopérative elle-même, il est possible de détecter quels sont les secteurs économiques propres à un rôle accru des coopératives. On peut également identifier les difficultés que la tradition et la législation posent encore en certains secteurs, et qu'il serait possible de solutionner par des réformes prudentes, tout en maintenant l'intégrité du mouvement. Et il est possible de prévoir d'autres domaines de l'économie où de nouvelles formes de gestion collective devront être élaborées pour permettre un développement de la coopération.

L'approche stratégique à la gestion de l'entreprise, fut-ce à la gestion d'entreprise coopérative, n'a évidemment rien à voir avec les grandes synthèses idéologiques. Cette approche pense moins en termes de mission et de messianisme qu'en termes de possible et de réalisable concrètement. Elle permet de définir la politique générale d'une entreprise à partir du rapport entre les caractéristiques de cette entreprise et des contraintes de l'environnement.

Les dirigeants et adeptes du mouvement coopératif doivent identifier avec soin les atouts et les handicaps de la formule

coopérative et en réaliser les implications stratégiques dans les différents secteurs économiques. Autrement, on risque de sacrifier à des idéologies du développement économique ou de la justice sociale les gains importants déjà réalisés par la formule coopérative, en l'implantant à force de bras dans des secteurs où les règles du jeu la défavorisent.

La brièveté de nos interventions ne me permet ici ni l'exhaustivité, ni les précautions oratoires d'usage dans les milieux académiques. On me permettra donc de généraliser le résultat de diverses recherches tant au Québec qu'à l'étranger. Ces acquis de la recherche montrent que les coopératives en général sont nées dans des secteurs marginaux, négligés au départ par l'entreprise privée.

À partir de cette assiette, elles ont pu envahir d'autres secteurs économiques dont les caractéristiques sont les suivantes: homogénéité des produits et services répondant à un besoin fondamental et continu (à l'exclusion du secteur de la mode, par exemple), technologie de transformation simple et stable (la coopérative d'électronique a peu de chances de survie), main-d'œuvre et matières premières stables, abondantes, investissement requis très faible et risque financier faible.

On constate que les mots de *stabilité* et *simplicité* reviennent souvent. Ils devraient inciter à une prudence élémentaire ceux qui voudraient introduire la formule coopérative dans des secteurs sujets à rebondissements spectaculaires. De même, il faut se garder des initiatives coopératives dans des domaines exigeant un fort investissement en capital. Ces acquis de l'analyse stratégique sont importants: il faut être bien léger pour les balayer du revers, avec des affirmations comme: «Desjardins ont des milliards, ils n'ont qu'à l'utiliser».

S'il faut risquer ces milliards, mieux vaut le faire dans des formules corporatives moins réfractaires au risque et plus souples que la coopérative. En d'autres termes, si Desjardins peut acheter Vachon, il lui est pratiquement impossible d'organiser ce complexe en coopérative. Cela n'exclut certes pas la *participation chez Vachon, mais cette* participation devra passer par d'autres formules que la coopérative.

La formule coopérative est née à un moment de l'histoire où un homme pondéré pouvait encore croire que tout profit provenait de l'exploitation des travailleurs, des fournisseurs ou des consommateurs, et servait uniquement à l'enrichissement d'une minorité. Nous n'en sommes plus là. Tous les systèmes économiques actuels utilisent le profit comme indice intégré de rendement des entreprises, après souvent de longs et laborieux essais dans d'autres directions.

Mais la formule coopérative demeure quant à elle, largement anti-profit. Cela est même inscrit dans la loi, qui interdit explicitement le profit. La plus-value y est impossible et les membres d'une coopérative d'habitation sont des locataires chez eux. En s'interdisant les profits, le monde coopératif s'interdit le risque qui en est la récompense et le moyen dans notre système socio-économique. Et il se limite à l'auto-financement et aux emprunts comme modes de financement de l'entreprise. Presque toutes les coopératives fonctionnent à la marge limite d'endettement.

Il faudrait donc, nous dit-on souvent, changer cette caractéristique pour ouvrir à la coopération d'autres secteurs de la vie économique, comme les manufactures par exemple. Mais pourquoi le faire? Voici une formule originale, la coopérative, qui a permis un pas en avant dans la libération économique et l'humanisation de l'économie. Elle continue, de par ses caractéristiques inhérentes, à posséder des avantages stratégiques marqués dans certains secteurs. Pourquoi vouloir à tout prix changer ses traditions et sa mission?

On peut certes aménager la loi des coopératives, constituer la réserve générale en capital social permanent non remboursable, comme l'a suggéré Claude Béland, par exemple, ou faire d'autres aménagements pour augmenter le dynamisme des coopératives et leurs poids dans notre économie.

Mais il importe de préserver l'intégrité de la formule coopérative, de ne pas la sacrifier à la légère. «On ne change pas une combinaison gagnante» comme disait Scotty Bowman.

Pour le reste, il faudra se résoudre à développer la coopération sans les coopératives. La démocratisation de la vie économique, la transformation de l'entreprise ne passe pas nécessairement par la coopérativisation — je m'excuse du néologisme — de tout le Québec. Avec certains aménagements, la société de personnes ou société de travailleurs associés et la société anonyme à gestion participative suggérée par le rapport Sudreau en France constituent des formules d'incorporation plus souples et mieux adaptées aux secteurs de transformation, notamment aux secteurs modernes à technologie instable et à financement externe important.

Au Québec, étant donné les limites de la législation actuelle, les formules de démocratisation de l'entreprise déjà mises en œuvre passent par d'autres voies. On a mis au point par exemple, certaines modalités d'incorporation permettant à la fois le développement de la coopération et le financement externe de l'entreprise.

Ici, les travailleurs, habituellement, s'incorporent en compagnie à but lucratif, laquelle compagnie détient un pourcentage des actions ordinaires votantes de la compagnie de base.

Le collectif des travailleurs ainsi créé a accès au financement externe directement pour lui-même, pour accroître sa participation dans l'entreprise de base par exemple, afin de renouveler la technologie, ou indirectement à travers l'entreprise de base; il a aussi, là, accès au capital externe.

Son seul souci étant de préserver son *dominium* sur le devenir de l'entreprise, de base, il peut admettre d'autres actionnaires majoritaires ou minoritaires, comme n'importe quel investisseur.

Ces formules sont encore lourdes et imparfaites; elles sont trop récentes pour qu'on puisse en tirer des conclusions définitives; mais elles montrent que la formule coopérative n'épuise pas le concept de coopération et que d'autres formules apparentées à ce concept pourraient permettre une meilleure intégration des efforts collectifs des citoyens au développement économique du Québec.

Elles illustrent une fois de plus le vieil axiome de l'accélération du devenir social par rapport aux changements dans la norme de droit; elles rendent impérative une réforme du droit corporatif québécois dans le sens de nouvelles possibilités d'incorporation pour les citoyens.

Le prochain sommet sur la coopération n'épuisera donc pas son sujet s'il n'étudie sérieusement l'opportunité d'ouvrir, mettons, un quatrième chapitre à la loi des compagnies, ou si l'on préfère, un deuxième chapitre à la loi des associations coopératives. Le Conseil de la coopération a déjà souligné assez souvent cette nécessité dans le passé.

Comme on le voit, le défi de l'apport du mouvement coopératif au développement économique du Québec comporte plus que le développement des coopératives. Il implique surtout le développement du concept fondamental de coopération dans le respect des particularités, des forces et des faiblesses et des traditions de chaque formule réaliste d'organisation économique et légale de l'effort collectif des citoyens.

Paul T. Perrault
Faculté des Sciences de l'agriculture et de l'alimentation,
université Laval

Le développement coopératif, un essai d'interprétation
(Coopératives et structures de marché)

Lorsqu'on me demanda le titre de mon sujet, il y a quelque temps, j'ai lancé à la hâte le titre que vous venez d'entendre. J'aimerais modifier celui-ci et proposer: *Le développement coopératif, un essai d'interprétation.*

Il va sans dire que structure de marché est l'élément explicatif que je favorise.

Après tous les textes et les interventions que j'ai entendus, je sens le besoin d'une mise au point:

Premièrement. Ma démarche est théorique à ce point-ci, malheureusement. Je suis venu ici avec des hypothèses de recherches assez générales, j'en conviens, et j'aimerais en repartir avec des orientations beaucoup plus précises.

Deuxièmement, je reconnais volontiers que ma démarche, à ce stade-ci, n'est pas aussi près des préoccupations de la base du mouvement qu'il ne serait souhaitable et je serais heureux de me rapprocher de cette base, surtout si je peux y adjoindre un voyage de chasse.

Enfin, j'aimerais, par mes considérations économiques, me porter un peu à la défense des praticiens de la coopération qui doivent se colletailler à la réalité économique. Il ne faudrait pas perdre de vue que si la coopération est porteuse d'utopies, elle est largement déterminée par ce qu'elle peut réaliser économiquement, elle-même, à moins d'accepter une mise en tutelle gouvernementale plus ou moins déguisée.

Ma démarche est donc d'examiner la pénétration coopérative dans les différents secteurs d'activités, d'en proposer une explication et d'en tirer quelques conclusions.

J'insiste, encore une fois, sur le caractère un peu spéculatif de mes propos.

Si on suit le professeur Desroches dans sa cartographie minutieuse du phénomène coopératif à travers le monde, on ne peut être que frappé par sa très grande diversité tant au plan géographique que sectoriel.

Le phénomène coopératif québécois présente lui aussi des niveaux de développement bien différents selon les secteurs d'activités. Nos coopératives d'épargne et de crédit font l'envie des coopérateurs du monde entier. Nos coopératives agricoles ont occupé inégalement le secteur de la transformation des produits de la ferme, tandis qu'elles fournissent plus de quarante pour cent (40%) de leurs besoins en intrants. À côté de ces géants coopératifs, la coopérative de consommation a fait jusqu'à récemment figure de parent pauvre et les autres secteurs sont largement en devenir.

Pourquoi donc, cette pénétration très inégale des secteurs économiques?

À mon sens, l'explication de cette variation dans les manifestations d'un même phénomène, pour autant que l'on puisse s'entendre sur les caractères propres au phénomène coopératif, doit s'appuyer dans une mesure importante sur:

a) l'environnement socio-économique d'une expérience coopérative, et deuxièmement,
b) la dynamique interne de l'entreprise coopérative.

La dynamique interne de l'entreprise coopérative est la résultante de l'application plus ou moins rigoureuse des principes d'actions qui forment ce qu'il convient d'appeler la doctrine coopérative. Cette

doctrine, qui est largement tributaire de l'expérience de Rochdale, donc coopération de consommation en Angleterre, continue de s'écrire à mesure que la coopération cherche à s'étendre à de nouveaux secteurs ou à de nouveaux pays.

Ceci étant, le mouvement coopératif québécois prend à son compte un certain nombre de principes jugés de première importance.

Il y a d'abord la démocratie

Si l'expression de la démocratie coopérative s'arrêtait au choix du conseil d'administration, l'examen de ses conséquences se réduirait à l'étude des jeux d'influence au sein du membership pour accéder aux postes de commande.

Si, par contre, la démocratie est synonyme de participation des membres et d'implication de ceux-ci dans la gestion de la coopérative, alors les conséquences sont encore plus riches. Par ailleurs, la difficulté d'impliquer une population donnée, même pour son propre intérêt est bien connue de tous les praticiens de l'animation populaire.

La démocratie ainsi perçue a toutefois un coût qui n'est certes pas négligeable.

Il y a aussi le volontariat

À quelques variantes près, la coopération en Occident est caractérisée par la règle de «la porte ouverte». Dans la mesure où la coopérative a un effet positif dans le milieu où elle s'insère, elle force la concurrence à offrir de meilleurs prix soit à la production ou à la consommation.

Dans un tel contexte, le principe de la porte ouverte encourage à profiter des services ou de ses retombées sans avoir à en porter le poids; c'est le phénomène du *free rider* qui est bien connu en finances publiques.

Cette règle de fonctionnement empêche donc la coopérative de bénéficier, d'une part, pleinement des retombées de son action et l'alourdit, par ailleurs, d'un membership souvent inerte.

Il y a aussi la notion de service aux usagers

La coopérative est avant tout une association d'usagers qui se procurent en commun un ou des biens et services. Sa qualité étant le service aux usagers, on conçoit mal une coopérative qui n'investirait pas dans l'information du membre en tant qu'usager. De même, il n'est pas rare de voir une coopérative refuser de commercialiser un produit qui, bien que très rentable, est jugé néfaste par une majorité de membres.

On peut penser, ici, par exemple, à la réticence du mouvement Desjardins face à l'adoption d'une carte de crédit, alors que Desjardins a gagné ses lettres de noblesse, justement, à lutter contre le crédit.

C'est donc dire que la notion de service aux usagers peut se traduire en coût supplémentaire de fonctionnement ou, ce qui revient au même, en perte de revenus.

Et enfin le *self help*

Ce principe n'apparaît pas explicitement dans la doctrine coopérative ni dans la charte des équitables pionniers de Rochdale. À mon avis, il était tellement implicite que ces derniers n'ont même pas jugé nécessaire de l'écrire.

De tous les analystes de la coopération, monsieur Davidovic que je salue à côté de moi, messieurs Desroches et Lambert sont ceux qui ont le plus insisté sur cet aspect.

Si on n'a pas jugé bon de l'ériger en principe jusqu'ici, le développement coopératif des 20 ou 30 dernières années devrait nous faire réfléchir à ce sujet-là. À ma connaissance, on n'a pas encore réussi à faire démarrer un seul mouvement coopératif vigoureux qui ne se soit appuyé au départ sur un *self help* également rigoureux.

Monsieur Grand-Maison, ce matin, a bien décrit la dignité qu'on pouvait tirer du phénomène de cet aspect de *self help*.

Évidemment, en ne comptant que sur ses propres moyens, le développement est plus

lent, surtout compte tenu des remarques précédentes sur l'adhésion volontaire. Si on veut accélérer ce développement on cherchera à venir en aide aux coopératives existantes et naissantes en diluant du même coup, l'élément *self help* qui a caractérisé toutes les réussites passées.

Un peu paradoxalement, il semble qu'on n'arrive pas à aider la coopération sans porter atteinte à son épanouissement.

En résumé, on peut dire que les coopératives n'arrivent pas à réaliser tous les bénéfices potentiels qu'ils génèrent et rencontrent des coûts additionnels en raison de leurs principes d'action.

Ayant passé en revue les principes de l'action coopérative, voyons maintenant comment on peut expliquer les variations du phénomène coopératif.

Comme les caractéristiques proprement sociales du milieu relèvent davantage de la sociologie, de l'anthropologie ou de la psychologie, je limiterai mon propos à affirmer que ce milieu a une influence déterminante sur l'essor d'un mouvement coopératif donné et qu'une idéologie sans rapport avec le milieu social serait incapable d'insuffler un développement coopératif autonome.

Au plan économique, pour une firme donnée, qu'elle soit coopérative ou autre, l'environnement est avant tout l'ensemble des prix des produits et des facteurs de production avec l'état de développement technologique qui détermine la fonction de production.

La théorie élémentaire nous enseigne que les firmes utiliseront leurs ressources le mieux possible afin de maximiser leur gain net, le profit, pour d'autres entreprises. En corollaire, si les firmes veulent maximiser leur profit, elles utiliseront le moins de ressources possible pour une production donnée et de ce fait minimiseront les coûts de production.

En théorie économique classique il a toujours été supposé que la firme cherche à produire le maximum de produits pour une quantité donnée de ressources, ce qui revient à dire qu'elle est techniquement efficace.

Le fait est que la firme peut sciemment ne pas maximiser son profit ou encore qu'elle en est incapable en raison d'un fonctionnement interne défectueux.

D'après les mesures effectuées par H. Leibenstein, ces inefficacités techniques peuvent atteindre 30 à 40% de la valeur de la production selon les industries. Il s'agit donc d'un phénomène d'une ampleur insoupçonnée.

La théorie classique a été incapable d'expliquer ce phénomène jusqu'ici parce qu'elle n'explique pas le comportement de la firme, elle le postule, la firme maximise le profit, et conséquemment suppose une efficacité technique maximum.

Comme les conditions de la concurrence sont telles que toute déviation du coût maximum entraîne, à plus ou moins long terme, la banqueroute, il est normal que les firmes aient cherché à s'en protéger. C'est donc dans des marchés protégés qu'on trouvera les plus grands écarts de l'efficacité technique maximum.

Leibestein propose le modèle suivant pour expliquer la persistance de firmes plus ou moins efficaces; ses postulats sont les suivants:

L'individu est l'unité de base de décision dans la firme, ce qui est un départ important d'avec la théorie classique où c'est la firme qui maximise ses profits;

Il existe une certaine discrétion dans l'effort à fournir, face à des contrats de travail incomplets quant à la description de l'activité, son rythme et sa qualité. Tous les praticiens savent encore qu'il est extrêmement difficile de spécifier complètement un contrat de travail. Il y a toujours moyen de s'en défiler de quelque façon que ce soit.

Il existe de plus des zones dites d'inertie, dans le comportement des individus, auxquelles correspond un niveau de satisfaction. À l'intérieur de ces zones, il n'y a pas de tendance au changement même si cela conduit à une satisfaction plus grande.

Enfin, le comportement des individus repose sur un équilibre interne et externe qui ne conduit pas toujours à la maximisation.

Ceci étant dit, examinons maintenant les implications du modèle.

Puisque l'individu a une certaine marge de manœuvre dans la firme, il peut prendre des décisions qui ne sont pas dans le meilleur intérêt de celle-ci. Conséquemment, au lieu de la relation fixe input/output implicite à la théorie classique, on obtient toute une gamme d'outputs donnés. Exemple: pour autant de main-d'œuvre et autant de capital, normalement, en théorie classique, il n'y a qu'un seul output possible. Maintenant, si la relation d'efficacité n'est pas totale, bien, on peut avoir toute une gamme d'assemblage d'inputs qui vont donner le même output, certains moins efficaces que d'autres.

Comme les prix de facteurs de production, main-d'œuvre et capital, sont déterminés sur le marché, on observe une variété de coûts de production pour un même output, et les coûts unitaires ne sont plus minimisés. Si les ressources étaient mieux utilisées, il en résulterait une production plus grande; c'est donc une perte sèche au niveau du bien-être.

De plus, une firme introduira une innovation si celle-ci réduit ses coûts, ceux-ci étant indépendants du prix du produit. Dans une industrie protégée, le prix du produit ne réflète que partiellement le coût de production. Plus le niveau de production est élevé, moins il y a d'incitations à réduire les inefficacités et par conséquent à introduire des innovations.

Enfin, en théorie classique, la firme maximise les profits qu'il s'agisse d'une entreprise à propriétaire unique ou d'une corporation à actionariat diffus.

Il est bien certain que dans la mesure où l'individu est l'unité de décision de base, son comportement se rapprochera de celui d'un propriétaire avec la croissance de son titre de propriété. La maximisation du profit apparaît comme un cas limite probablement répandu à la fin du 18e siècle; la firme à propriétaire unique.

Dans la coopérative où l'appropriation est égalitaire, avec des règles de fonctionnement propres, il n'y a pas de raison de croire a priori qu'on produira au coût minimum.

Et d'un point de vue théorique, comment les industries protégées abritaient des firmes moins efficaces, du point de vue strictement économique, arrêtons-nous sur l'environnement économique de la coopération.

Et j'affirme avec prudence les éléments suivants:

Dans le secteur bancaire.

L'industrie bancaire est régie — on l'a dit hier soir — par une loi des banques, laquelle entre autres a protégé le secteur bancaire contre la concurrence étrangère. Les écarts des taux d'intérêt entre les prêts et dépôts au Canada sont supérieurs à ceux mesurés aux USA, ce qui démontre une concurrence moins vive ici.

Dans le secteur agricole.

On peut affirmer sans trop de risques que le secteur du lait de transformation est le plus contrôlé du domaine agricole. Or, c'est précisément dans ce secteur que la pénétration coopérative est la plus avancée.

Enfin, dans le secteur de la consommation.

La coopération a toujours éprouvé beaucoup de difficultés dans ce secteur, à l'exception du milieu rural. Or, ce secteur a été pendant longtemps le prototype de la concurrence.

En résumé, on peut risquer la généralisation suivante à savoir que le développement coopératif s'est effectué à la faveur de marchés contrôlés.

Si cette généralisation s'avère fondée, on peut tirer les conclusions suivantes.

Premièrement, sur la vocation sociale de la coopération.

En un sens, il n'est pas étonnant que la coopérative se développe dans les secteurs où les marges de manoeuvre sont plus grandes, c'est surtout là qu'elles sont nécessaires. Galbraith attribuait à la coopérative le rôle de pouvoir compensatoire qui aurait justement ramené à l'ordre ces

secteurs où la concurrence n'est pas assez vive.

Il y a donc une nécessité quasi-doctrinale pour la coopération de s'établir dans les secteurs protégés de l'économie. En même temps, la coopération trouve dans ces secteurs, la marge de manœuvre qui lui est nécessaire pour le fonctionnement de ses propres mécanismes internes.

Que peut-on conclure sur le développement coopératif dans les marchés concurrentiels? Depuis quelque temps, on assiste à un relâchement de la loi des banques ou enfin on tend à un relâchement de la loi des banques qui favorise une plus grande concurrence dans le secteur bancaire.

On assiste présentement, là, avec les taux d'intérêt quotidiens, à des manifestations de concurrence assez vives.

En contribuant à l'établissement d'un marché plus concurrentiel dans cette industrie, le mouvement coopératif a rempli sa première vocation, ce qui a profité à l'ensemble de la population québécoise.

Pour survivre dans un environnement plus compétitif, doit-on maintenant s'attendre à une mise en veilleuse de certains principes coopératifs jugés les plus encombrants.

J'aimerais en terminant, examiner quelques perspectives.

Bien qu'on ne dispose pas d'enquêtes sociologiques fouillées sur les motivations des membres dans les coopératives, quelques indices laissent croire que la coopération est davantage un instrument de nationalisme économique qu'un moyen de libération sociale.

Les enquêtes-maison, sans prétention d'ailleurs, révèlent que le rôle social de la coopérative est méconnu des membres; bon nombre de membres de caisses populaires ne savent même pas qu'ils appartiennent à une coopérative. Plus nombreux encore sont ceux qui ne connaissent pas ce qu'est une coopérative.

Par contre, je crois qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que les Québécois savent que les caisses leur appartiennent.

La présente campagne de publicité des caisses populaires — je suis un peu malheureux d'avoir à revenir sur ça avec les autres — met en relief les services financiers au service de la communauté; la coopérativité — si on me pardonne le néologisme — lorsqu'elle est mentionnée, n'est certes pas mise en relief.

Il n'est pas étonnant dans ce contexte que les principes coopératifs apparaissent à d'aucuns dans l'administration comme un frein à l'action essentiellement nationaliste du mouvement.

Si on veut que les principes coopératifs cessent d'être un mal nécessaire en raison du coût, il faut que la coopérative soit plus qu'une entreprise de chez nous et qu'elle présente ses caractéristiques propres. Il reste évidemment à démontrer comment l'application de ces principes coopératifs peut réduire les coûts de fonctionnement et accroître la compétitivité de l'institution. Il appartient aux spécialistes de l'organisation de déterminer les coûts qui pourraient être réduits simplement par une sensibilisation plus grande des membres aux réalités de l'entreprise.

S'il n'est pas possible de rentabiliser l'idéologie coopérative, il y a fort à craindre qu'avec le développement de la concurrence, les coopératives seront forcées de jeter du lest idéologique et qu'elles s'assimileront progressivement aux structures de marchés qu'elles voulaient combattre.

Elles auront alors contribué non pas à éliminer le profit comme le veut la doctrine, mais à le réduire à des proportions plus justes. Est-ce la limite de la coopération?

Roland Parenteau
École des hautes études commerciales

Quelques considérations sur le développement coopératif
(Stratégie de développement et secteurs-cibles)

Monsieur le président, après avoir pris connaissance du programme révisé du colloque, j'ai eu l'impression d'être la cinquième roue du carosse, c'est-à-dire d'avoir à répéter un tas de choses qui avaient déjà été dites par mes prédécesseurs.

Je vais prendre la liberté de délaisser un petit peu le texte que j'ai préparé et de vous donner quelques considérations sur le développement coopératif et surtout sur la nécessité d'établir une stratégie du développement coopératif.

Je pars d'abord de l'hypothèse que tout le monde, ici, dans la salle et même beaucoup de gens à l'extérieur souhaitent un plus grand développement du mouvement coopératif, et je vois beaucoup d'avantages à ça.

Je pense que ça correspond à deux besoins de la société qui sont extra-économiques.

Un besoin de participation d'abord. On sait qu'il y a plusieurs formules de participation dans l'économie. Il y a la formule politique que l'on connaît très bien, mais je ne suis pas sûr que ça puisse épuiser entièrement les aspirations de la population du point de vue de la participation au destin collectif.

Il y a aussi la participation de type syndical, mais là aussi, c'est limité quand même à un certain nombre d'individus.

L'avantage de la coopération, c'est que, étant des institutions économiques — et je pense qu'il ne faut pas avoir honte de dire que c'est avant tout des institutions économiques — elles s'adressent à la totalité des individus, et chaque individu peut avoir un rôle à jouer.

Alors, je pense, ça, c'est une justification suffisante pour qu'on puisse avoir une stratégie de développement coopératif impliquant la totalité des individus d'une société.

Il y a un autre argument aussi qui m'apparaît très important, et je pense que ça correspond aussi à des aspirations de la population qui se sont fait jour de plus en plus depuis quelques années, c'est ce désir d'avoir une certaine maîtrise du développement économique.

On sait quelle est l'importance des capitaux étrangers, l'importance des décisions qui sont prises à l'extérieur. Et on sait que le monde capitaliste, lui, ne connaît pas de frontières.

Par contre, on sait très bien que le mouvement coopératif, tel qu'il existe dans le Québec, on ne pourra jamais lui reprocher d'être à la solde de l'étranger ou on ne pourra jamais soupçonner qu'un jour il puisse passer sous la domination étrangère.

Alors, je pense que ce sont deux raisons suffisantes qui nous permettraient de souhaiter un développement beaucoup plus grand de la coopération.

Il se trouve cependant que ce développement se heurte à un certain nombre de problèmes. On a mentionné tout à l'heure, ou ce matin, que la coopération, s'était avant tout développée comme un mouvement d'opposition, d'opposition aux abus de l'entreprise capitaliste, et la coopération s'est développée de façon très rapide dans des périodes de difficultés économiques.

Or, un des problèmes que nous rencontrons à l'heure actuelle, c'est que, quoiqu'on dise et quoiqu'en disent les journaux, on peut dire que nous vivons dans

une situation économique qui se compare assez bien, dans le temps et dans l'espace, à celle d'autres pays ou à celles d'autres époques et il y a certainement des difficultés économiques qu'il ne faut pas minimiser. Mais, de toute façon, la population a atteint une situation d'abondance économique qui a fait qu'elle éprouve moins le sentiment, moins le désir, de prendre en mains ses choses, ses propres affaires économiques.

Alors donc, c'est un obstacle, qu'il ne faut pas sous-estimer et ça peut constituer un élément intéressant dans l'établissement d'une stratégie de développement, stratégie qui, au lieu de s'appuyer sur toutes les entreprises ou toutes les initiatives qui vont mal, peut-être s'appuyer plutôt, d'une façon plus positive, sur des secteurs d'avenir ou des secteurs en développement.

Donc, c'est ce premier obstacle.

Il y en a un autre qui peut venir, au fond, de ce qu'on pourrait appeler la compétition d'entreprises capitalistes. Cette compétition ne se présente pas, comme vous le savez, de façon très agressive. On ne peut pas dire qu'il y a des conflits majeurs entre le monde capitaliste et le monde coopératif.

Cependant, on peut dire que l'entreprise capitaliste a quand même laissé sa marque dans la société. Elle a diffusé des valeurs dans la société, qui ont pénétré de façon très approfondie la plupart des gens et ça constitue un obstacle au développement coopératif, c'est-à-dire il y a une opposition vraiment idéologique, une opposition fondamentale entre l'idéal coopératif et l'idéal capitaliste.

L'essence même, comme vous le savez, de la stratégie de l'entreprise capitaliste va la porter à faire sans cesse la cour à ses clients, en majorant ses prix au besoin de toute une série de faux frais, en ajoutant de la publicité, en ajoutant un emballage agréable, en faisant de la promotion, en s'occupant de l'environnement, etc.

Ce sont des éléments qui finissent par constituer, aux yeux des consommateurs, des éléments essentiels des produits, et des éléments désirés.

Théoriquement, on peut dire que la coopérative pourrait, en supprimant tous ces attributs non indispensables, vendre à un prix plus faible, c'est-à-dire réaliser effectivement un des objectifs pour lesquels elle a été créée. Mais elle se heurte souvent, à ce moment-là, à la résistance des consommateurs qui, eux, justement, se sont habitués à ce genre de choses et désirent les perpétuer.

Ainsi, donc, l'obligation de soutenir la concurrence avec l'entreprise capitaliste va très souvent obliger la coopérative à laisser de côté ce qui pourrait constituer son avantage spécifique.

Un autre obstacle au succès des coopératives tient au caractère révolutionnaire, comme je le disais il y a un instant, non seulement des structures, mais des valeurs sociales qu'elle véhicule. Les coopératives se heurtent ainsi de plein front à un environnement culturel qui est inspiré de l'idéologie libérale-capitaliste: la philosophie du chacun pour soi, la poursuite systématique de l'intérêt personnel.

Enfin, l'économie capitaliste, surtout sous sa forme moderne d'entreprise gigantesque a placé des individus dans une situation de dépendance économique, d'aliénation diront les idéologues, dont ils ne songent même pas à sortir. De ce point de vue-là, on peut dire que la techno-structure possède les choses bien en main; elle déverse dans la société une telle abondance de biens que le consommateur ne se pose même pas de question. Et même sur le plan des revendications salariales qui sont à la base même de son niveau de vie, le citoyen ordinaire, très souvent, va s'en remettre à l'establisment syndical qui n'exige rien de lui que de payer ses cotisations et de voter «du bon bord» de temps à autre.

Et enfin, on peut dire que l'absence de situation critique ou de situation d'urgence est un autre obstacle aussi au développement des coopératives.

C'est donc dire, en résumé, qu'il est nécessaire d'établir une certaine stratégie du développement coopératif. Et cette stratégie,

comme toute stratégie, implique la participation d'un certain nombre de centres de décision. Parmi ces centres de décision importants, il y en a deux sur lesquels je voudrais insister, c'est: d'une part, les pouvoirs publics, le gouvernement; et, d'autre part, l'organisation coopérative dans son ensemble, c'est-à-dire ce qu'on pourrait appeler, sans lui donner de sens péjoratif, l'establisment coopératif, c'est-à-dire, en somme, les directions, les fédérations, telles qu'elles existent à l'heure actuelle.

Et, de ce point de vue-là, je pense qu'il y a une participation assez importante de ces centres de décision.

Ce matin, on a fait allusion aux participations, à la suite d'une question, monsieur Martin a répondu en disant qu'il ne fallait pas trop compter sur le gouvernement pour stimuler le développement coopératif.

Je pense qu'il a raison, en ce sens qu'il n'est pas possible d'imposer du haut, en fait, un développement coopératif. Donc, il faut que l'initiative vienne du bas.

Ce qu'on peut attendre du gouvernement par contre, c'est une attitude sympathique, une attitude plus qu'un manque d'opposition. Il faudrait compter sur une attitude plus sympathique du gouvernement et je pense qu'on peut — je n'ai pas le temps de le faire ici — mais je pense qu'on peut établir assez facilement une thèse démontrant que l'attitude du gouvernement a été, la plupart du temps, indifférente, sinon franchement hostile au développement du mouvement coopératif.

Alors, ce dont on peut s'attendre du gouvernement, c'est d'avoir une attitude beaucoup plus positive et même une attitude qu'on pourrait appeler d'un anglicisme, et vous me le pardonnerez: *proportionnelle*, c'est-à-dire une attitude qui permet de développer le mouvement sans être lui-même, encore une fois, à l'origine des initiatives.

Donc, ça devrait constituer, à mon avis, une priorité gouvernementale.

Et quand vous examinez l'ensemble des programmes gouvernementaux dans différents ministères, dans différentes sociétés de la Couronne, que vous en faites l'inventaire et que vous essayez d'en évaluer l'impact, on n'a pas du tout l'impression que le développement coopératif constitue cette priorité gouvernementale. Elle n'existe qu'au niveau des discours d'un certain nombre de chefs politiques, mais elle n'existe pas comme réalité concrète de tous les jours, au niveau de l'administration publique, c'est-à-dire au niveau des fonctionnaires, au niveau des organes d'exécution.

Il faut donc une adaptation de la bureaucratie pour les besoins et, je dirais, au mode de fonctionnement des entreprises coopératives.

On pourrait mentionner l'attitude de certains ministères quand des coopérateurs s'adressent à eux pour obtenir de l'aide, pour se prévaloir d'un programme qui existe déjà. Il y a une attitude qui est très souvent hostile, parce qu'on ne présente pas les dossiers de la même façon. On a des modes de fonctionnement qui sont très différents.

Alors, si la coopération, c'est quelque chose de différent de l'entreprise capitaliste, bien, il faut peut-être s'attendre à modifier le dialogue, la nature du dialogue qui s'établira entre les bureaucrates d'une part et entre les représentants du mouvement coopératif, d'autre part.

À plus long terme, on peut dire qu'il y a un autre élément extrêmement important qui est l'éducation. C'est assez curieux que, maintenant, on parle très peu d'éducation coopérative. On faisait allusion au père Lévesque cet avant-midi. Je pense que ç'a été un élément important de la stratégie coopérative de l'époque — si on peut parler de stratégie — ç'a été d'insister beaucoup sur l'éducation.

Or, si vous faites l'inventaire des différents programmes qui existent à l'heure actuelle dans le système d'enseignement public, vous allez voir que la place de la coopération est extrêmement faible. C'est considéré comme une spécialité, si vous voulez, dans certains domaines.

Quelqu'un qui tient absolument à étudier la coopération va arriver à le faire. Il va y avoir des programmes qui vont s'adresser à lui. Mais la coopération comme formule économique qui est susceptible de se développer et qui est susceptible de s'adatper aux besoins des gens, ça n'existe pas, sauf erreur, dans le système d'éducation, à l'heure actuelle.

Alors donc, il faut une approche plus globale au développement coopératif, d'autre part, c'est-à-dire avoir une stratégie qui sera établie. Il existe des instruments comme la société de développement coopératif. On a créé cet instrument. On a créé l'instrument avant même qu'on ait une politique à l'égard de la coopération.

Ça, ce sont des responsabilités qui émargent au gouvernement.

Il y a aussi des responsabilités qui émargent à la direction du mouvement coopératif, c'est-à-dire aux fédérations, aux mouvements des caisses populaires Desjardins, à la Coopérative fédérée, etc., aux organismes qui sont déjà bien implantés, qui ont déjà une expérience du domaine. Je pense qu'il faut insister, ici, sur *l'intercoopération*.

Et c'est souvent un sujet d'étonnement de la part des gens qui ne font pas partie du mouvement coopératif qui sont, disons, de l'étranger ou qui viennent des autres provinces, de se rendre compte à quel point il y a peu de relations entre les différents secteurs du mouvement coopératif.

Alors, encore une fois, je n'insiste pas là-dessus, parce que je sais que, ça, c'est une préoccupation que beaucoup de gens ont en tête. Mais il faudra que, un jour, on fasse passer cette aspiration à l'intercoopération au niveau des gestes, au niveau de la coopération.

Les quelques considérations que je viens de vous donner visent à une stratégie du développement coopératif, mais à une stratégie qui se situe à un niveau très élevé. Si on descend de plusieurs marches, de plusieurs degrés et qu'on se place au niveau de l'établissement coopératif ou de l'entreprise coopérative, il y a aussi un certain nombre d'exigences qui feraient partie de cette stratégie.

Comme on l'a mentionné tout à l'heure, on ne peut pas s'imaginer que la coopération va s'étendre à tous les secteurs d'activités économiques. Il y a des secteurs qui se prêtent moins que d'autres. Donc, une bonne stratégie de développement va essayer de développer la coopération dans les secteurs qui s'y prêtent le mieux.

Et de ce point de vue-là, je ne vous mentionnerai pas quels sont les secteurs spécifiques où on doive développer la coopération, mais on peut mentionner un certain nombre de principes qui devraient être retenus quand il s'agira d'établir cette stratégie.

D'abord, il faut s'adresser à des secteurs où il y a une stabilité et une répétitivité des besoins à satisfaire. Si vous me permettez cet exemple, parce qu'il y a déjà eu des coopératives de frais funéraires. On peut dire que ce domaine n'est pas un domaine qui se prête facilement à la coopération, parce que c'est un type de besoin qu'on n'éprouve que de temps en temps, très rarement dans la vie.

Donc, c'est antinomique par rapport au développement coopératif qui suppose une relation de tous les jours, une relation très fréquente.

C'est pour ça, probablement, que les caisses populaires ont très bien réussi, que les coopératives agricoles ont très bien réussi, parce que les relations doivent être fréquentes. Elles ne doivent pas être épisodiques. On imaginerait difficilement une coopérative de consommation qui ne vendrait que des voitures automobiles, par exemple, parce que ça aussi, on n'achète pas des voitures automobiles à toutes les semaines.

Alors donc, ce sont des exemples qui sont peut-être un petit peu absurdes mais qui montrent qu'il y a des secteurs qui se prêtent davantage à la coopération que d'autres.

Deuxièmement, il faut que ce soit un secteur où l'intensité en capitaux soit modeste. On imaginerait difficilement la fabrication d'avions commerciaux sur une base coopérative, à moins que ce soit une coopérative de production des travailleurs. Mais là, même, ça supposerait des problèmes insurmontables, probablement, pour organiser ce genre d'entreprise sous une forme coopérative.

Ça suppose, troisièmement, une technologie assez stable. On sait qu'il y a des domaines où la technologie change très rapidement et, à ce moment-là, ces secteurs-là se prêtent difficilement à l'entreprise coopérative. Si celles-ci doivent respecter ces principes, c'est-à-dire retourner sans cesse à la base pour prendre les décisions importantes.

Une entreprise capitaliste peut se permettre de se lancer dans la technologie d'avant-garde parce qu'on sait que les décisions sont prises par un très petit groupe d'individus et on ne consulte jamais, à toutes fins pratiques, les actionnaires, c'est-à-dire, les véritables propriétaires de l'entreprise.

Quatrièmement, il faut, chez les coopérateurs, une disposition à maintenir dans l'entreprise les trop-perçus, c'est-à-dire à maintenir les excédents qui viendront à la suite des opérations, pour permettre à cette entreprise-là de se développer.

Alors, ça, je pense que c'est un principe qui est maintenant assez bien acquis.

Il faut aussi, dans une coopérative — et ça, c'est un dilemme de tous les jours, je n'insiste pas, parce que tous ceux qui sont dans les coopératives se heurtent à cette difficulté-là — il faut concilier deux objectifs qui sont divergents, qui sont même contradictoires: le contrôle démocratique de l'association des membres, d'une part, et l'unité d'action qui est nécessaire à la gestion, d'autre part.

Et ça, évidemment, c'est un dilemme qui n'est pas facile à résoudre, et c'est justement dans la mesure où on arrive à le résoudre qu'on a une coopérative qui peut se développer de façon satisfaisante, tout en respectant les principes coopératifs.

Il faut, sixièmement, la nécessité de leadership politique des dirigeants. Le *leadership politique*, c'est ce sens de la responsabilité sociale, au fond, qui fait que la coopérative, tout en fonctionnant pour le bénéfice de ses membres, est quand même une institution très intégrée au développement de la société et qui fait partie inhérente de ce développement de la société.

Septièmement, on peut dire que la coopération va être plus à l'aise dans des secteurs où il n'est pas indispensable d'avoir des entreprises gigantesques. C'est-à-dire que la coopération s'accommoderait difficilement d'entreprises qui ont un chiffre d'affaires de 12$ milliards ou 15$ milliards de dollars par année, comme c'est le cas de la General Motors.

On me dira: le mouvement Desjardins a des milliards d'actif; sauf que ce n'est pas un mouvement centralisé. Les décisions sont prises quand même à différents niveaux et même au niveau local, il y a une part importante des décisions qui sont prises à ce niveau-là.

Alors donc, c'est un certain nombre de facteurs ou de principes qui devraient inspirer une stratégie du développement coopératif. Et cette stratégie, cependant, doit être établie, comme je vous le disais tout à l'heure, à différents niveaux. On ne doit pas sous-estimer, évidemment, l'initiative qui viendrait de la base, mais il faudra que cette stratégie soit établie à un niveau plus élevé, au niveau des organismes décisionnels, à la fois du côté du mouvement coopératif et aussi du niveau gouvernemental.

Georges Davidovic

Une approche industrielle et économique

Mesdames et messieurs, comme vous le savez tous, la caractéristique fondamentale de l'économie coopérative est la tendance vers l'union des forces, et non pas la lutte sur tous les fronts, comme dans le cas de l'économie capitaliste.

L'union des forces, c'est ce qu'on a appelé dans la terminologie coopérative le principe d'aide mutuelle. Les individus qui sont économiquement faibles et ne sont pas à même de résoudre leurs problèmes seuls, dans leur isolement, prennent le chemin de la coopération et de l'aide mutuelle.

Mais l'aide mutuelle ne s'arrête pas à l'union des forces des individus. Elle ne se limite pas à la coopérative de base, à l'organisation coopérative au niveau de village ou d'une localité ou d'un emplacement donné. Dans la structure coopérative, la tendance vers l'union va toujours plus loin. Elle se réflète toujours à nouveau, avec une lueur toujours plus claire. C'est le propre de l'aide mutuelle, de la coopération.

Une fois commencée, elle ne s'arrête pas, elle se renouvelle toujours sans cesse; elle tourne toujours en grandissant comme une balle de neige. Ainsi, à part les unités coopératives de base, se fondent des unions coopératives, des fédérations, des ligues, des conseils, etc., à l'échelle locale, régionale, nationale et internationale.

Cette tendance s'est si bien exprimée que l'Alliance coopérative internationale qui, au début, en 1895, avait pour membres des organisations de base, des coopératives locales, des individus, a aujourd'hui dans son membership sept organisations internationales, à part les quelque 160 organisations de caractère national, ou région de 65 pays avec plus de 400 millions de membres individuels.

Il faut dire que la plupart des organisations coopératives affiliées à l'Alliance coopérative internationale sont de caractère moral et représentatif. D'autres, par contre, ont une activité économique. Parmi les organisations internationales de caractère économique, on peut citer: le Nordisk Andels For Gund, Copenhaguen, la Banque coopérative internationale, avec siège à Bâle en Suisse, l'International Cooperative Petroleum Association, New York, la Societad Interamericana de Desarollo de Financiamento Cooperativa, Buenos Aires.

Au Québec, nous avons à part les organisations coopératives de caractère local et régional, une seule organisation provinciale, le Conseil de la coopération du Québec. Il est en même temps la seule organisation de caractère intercoopératif, acceptant comme membres toutes les organisations coopératives de second ou de troisième degré, sans distinction et discrimination aucune. Toutes les autres organisations coopératives au Québec comme dans le reste du pays, ainsi que dans le monde, sont plutôt de caractère spécialisé: organisations coopératives de crédit, de consommation, organisations coopératives agricoles, etc.

Si nous considérons les organisations coopératives à travers le pays et le monde, nous verrons que, en règle générale, seulement les organisations de caractère moral, représentatif et éducatif ont pour membres différentes formes de coopératives, c'est-à-dire qui pratiquent l'intercoopération. La raison en est que toutes les formes de coopératives sont basées sur les mêmes principes, quel qu'en soient le but et le caractère extérieur.

Ainsi au Canada, nous avons la Cooperative Union of Canada et le Conseil canadien de la coopération auxquels sont affiliées toutes les

formes coopératives de l'Atlantique au Pacifique.

Il en est de même des organisations coopératives de caractère représentatif et moral des États-Unis, de la Cooperative League of the United States, de la Cooperative Union du Royaume-Uni, de la National Cooperative Union of India, etc.

Au sein de toutes ces organisations se mêlent, coopèrent et s'aident mutuellement toutes les formes de coopératives.

Il faut souligner que dans le cas des organisations coopératives centrales qui ont une activité économique, la tendance est plutôt vers la spécialisation et la discrimination. Ces organisations se fondent plutôt pour les coopératives d'une seule catégorie : coopératives de crédit, coopératives de consommation, coopératives agricoles, de vente et d'approvisionnement, etc.

D'une façon générale, au Québec comme ailleurs, les organisations du deuxième et du troisième degré ne font pas de l'intercoopération économique. Ceci malgré que les différentes formes de coopératives n'ont pas seulement les mêmes principes en commun, mais poursuivent le même but économique, l'amélioration des conditions économiques des couches déshéritées de la société. Mais les organisations coopératives perdent souvent de vue le but final auquel elles tendent toutes, mais voient plutôt le chemin qui y conduit.

D'autre part, toutes les formes coopératives ont en commun les ressources financières. Elles ont toutes besoin d'argent qui coule à travers les artères de toutes les formes coopératives, comme le sang qui coule à travers l'organisme des êtres vivants.

Il serait donc logique que toutes les formes coopératives aient des institutions financières en commun, qu'elles fondent des banques coopératives qui seraient les centres pour l'intercoopération économique, qui régleraient la circulation des ressources financières à travers tout l'organisme coopératif. Mais elles ne fondent pas de telles institutions communes. Dans certains pays, les coopératives de consommation ont formé des banques coopératives avec le concours des syndicats qui souvent disposent de ressources énormes.

C'est notamment le cas de la Grande-Bretagne et de la Suisse. Dans d'autres pays, des banques coopératives ont été fondées par l'État, pour la coopération agricole. C'est notamment le cas des États-Unis.

Mais il y a des pays où des banques coopératives de caractère général, c'est-à-dire servant toutes les formes coopératives et ainsi organisant l'intercoopération économique dans leur sein, ont été fondées grâce à l'initiative et au concours de l'État.

La première banque coopérative financée par l'État, fut fondée en Allemagne. Déjà en 1895, l'État prussien fonda la Deutsche Genossenschaft-Kasse, connue maintenant sous le nom de *Banque coopérative allemande*, avec siège social à Frankfort.

Bismarck et son régime réactionnaire ont fondé cette banque comme la centrale financière de toutes les formes coopératives. Ils étaient opposés à l'action coopérative de Liberae Schoolze-Delitzsch, le premier fondateur des coopératives communautaires de crédit, en Allemagne et dans le monde qui insistait sur le *self-help* et s'opposait à toute aide de l'État ou des particuliers.

Par contre, Bismarck aidait l'action coopérative de Ferdinand Lassalle, du fondateur de l'anti-socialisme allemand, dont le socialisme comme celui de Louis Blanc en France se basait sur le développement coopératif. Bismarck aidait l'action de Lassalle, parce que Lassalle voulait un développement coopératif avec l'aide de l'État.

Quelles que soient les raisons de sa fondation, la Banque coopérative allemande a joué un rôle prééminent dans le développement coopératif en Allemagne, malgré les difficultés qu'elle a rencontrées, surtout après la deuxième guerre mondiale. Ce qui était particulièrement important, grâce à ses crédits et à son aide, un développement

égal a pris place dans tous les secteurs de l'économie coopérative allemande, tandis que dans la plupart des autres pays, notamment en Angleterre, une seule forme de coopératives ou deux, se sont développées.

En Finlande, la Banque coopérative connue sous le nom d'OKO Bank, fut fondée grâce à l'initiative privée en 1902, lorsque la Finlande était encore sous la domination russe. Elle existe encore aujourd'hui et a grandement contribué à un développement égal des différents secteurs de l'économie coopérative finlandaise.

Lorsque, après la première guerre mondiale, la Finlande a acquis son indépendance nationale, l'État finlandais devient l'un des principaux actionnaires de la Banque coopérative OKO et celle-ci devint le principal instrument de l'État dans la promotion de l'économie coopérative et la Finlande est aujourd'hui probablement le pays coopérativement le plus développé au monde.

La banque coopérative italienne connue sous le nom d'Instituto di Credito per la Cooperazione, fut fondée en 1914 par l'éminent coopérateur italien Luigi Luzzatti, un économiste, un professeur et un Juif qui écrivait sur les saints de l'église chrétienne, mais qui était avant tout un coopérateur.

Luzzatti devint le premier ministre de l'Italie en 1910 et en 1914, il fonda la Banque coopérative italienne. Sous l'influence et avec le crédit de cette banque, les différentes formes coopératives se sont rapidement développées.

Particulièrement remarquable était le développement des coopératives ouvrières de travail. Ces coopératives ont démontré, comme un écrivain coopératif italien, Manfredi, a dit «qu'il coûte moins à l'État de créer du travail aux ouvriers par les coopératives de travail, que d'étouffer la révolte des ouvriers, provoquée par la faim».

Sous le régime fasciste de Mussolini, la Banque coopérative, comme les autres centrales coopératives, a dû disparaître. Elle fut fusionnée avec les Banco di Lavoro pour ne pouvoir réapparaître jamais depuis.

La Banque japonaise des sociétés coopératives fut fondée en 1923, avec un capital de yen 30.700.000 — c'étaient des yen de jadis, pas les yen d'aujourd'hui —. C'était une grande somme. Au début, la banque était pour toutes les formes coopératives et elles se sont toutes bien développées. Et même aujourd'hui, le Japon est coopérativement l'un des pays les plus développés du monde. Sous l'influence du gouvernement pro-fasciste, la banque perdit tout son capital.

La question qui se pose pour nous est celle-ci : pouvons-nous profiter de ces expériences?

Certes, le Québec a fait des progrès remarquables dans le domaine de la coopération pendant sa splendide isolation. Il l'a fait d'une façon admirable et enviable après la deuxième guerre mondiale. Et l'on peut dire que le Québec est aussi l'un des pays coopérativement les plus développés dans le monde. Mais ce développement est plutôt inégal.

Il a pris place surtout dans les secteurs de la coopération de crédit et dans celui de la coopération agricole. Dans certains secteurs, notamment dans celui de la coopération de consommation, de la coopération de travail, de la coopération industrielle, de la coopération d'habitation, de la coopération forestière, le développement laisse plutôt à désirer.

Il paraît donc qu'au Québec aussi, l'établissement d'une banque coopérative avec le concours de l'État serait grandement désirable. Une telle banque avec ses crédits à un taux d'intérêt minime pourrait contribuer au développement coopératif là où le développement est le plus nécessaire. Une telle banque pourrait mobiliser les surplus financiers des coopératives ou de leurs centrales là où ils existent et les mettre à la disposition des organisations qui en ont le plus besoin. De cette façon, la banque pourrait servir d'instrument pratique pour l'intercoopération dans le domaine financier et économique, servir en quelque sorte comme une forme de *clearing-house* coopératif.

D'autre part, la banque pourrait, par des crédits à «intérêt minime», contribuer au développement de nouvelles coopératives telles dans l'industrie forestière et dans l'industrie en général.

Il y a quelques années, j'ai écrit une brochure sous le titre: *La conquête coopérative de l'industrie*. La brochure fut publiée conjointement par une organisation coopérative et une organisation syndicale en 5000 exemplaires qui ont tous pu être distribués en quelques jours parmi les ouvriers tellement ils y étaient intéressés.

J'ai reçu des lettres des ouvriers des entreprises importantes qui disaient qu'ils voulaient appliquer mon système. Même un industriel anglophone m'a téléphoné pour me demander s'il pourrait appliquer le système. Certains leaders coopératifs québécois, notamment monsieur Soupras, ont montré beaucoup d'intérêt pour le système, mais avec le temps tout s'est tu.

La banque coopérative de Québec que j'ai en vue, pourrait promouvoir, entre autres, un genre de coopératives dont le but serait de mobiliser les ressources des ouvriers pour faire l'achat des actions des entreprises où ils travaillent. Cet achat, donc, serait coopérativement et non pas individuellement.

Dans mon système, les ouvriers augmenteront leurs revenus sans augmentation de salaire, ni diminution de la capacité de concurrence des entreprises.

Avec le temps, les actions passeront toutes entre les mains des coopératives. Ceci parce que les individus sont mortels, tandis que la coopérative, elle est immortelle, comme le disait Philippe Buchez, l'un des disciples de Saint-Simon et le premier fondateur des coopératives ouvrières de production à Paris.

Roch Bastien
Département d'économique, université de Sherbrooke

Développement coopératif et développement économique du Québec: contraintes et potentialité

Au moment où l'on s'apprête à réunir dans quelques semaines un sommet sur la coopération pour discuter du rôle de l'entreprise coopérative dans le développement économique du Québec, il me semble impérieux de bien distinguer développement coopératif et développement économique.

Usuellement, on définit le développement ou la croissance économique en termes d'augmentation du revenu réel per capita, de création d'emplois, de réduction du taux de chômage. Et quand on examine les actions à entreprendre pour mousser le développement, on attache une attention toute particulière aux activités dites motrices, innovatrices, non tributaires de la marche générale de l'économie. En d'autres termes, on fait une distinction entre le développement induit et le développement autonome, favorisant le second.

Le développement coopératif quant à lui, disons pour le moment, c'est la création de nouvelles coopératives ou la croissance des coopératives existantes. Or il se peut fort bien que ce développement se fasse en déplaçant les entreprises capitalistes concurrentes, ou en rétrécissant l'univers de ces dernières, ou encore en profitant simplement de la croissance générale de l'économie. Les faits passés et présents semblent justement confirmer le réalisme d'une telle hypothèse.

En effet, la coopération est née au milieu du siècle dernier en réaction contre les faiblesses énormes qu'a rapidement affichées le capitalisme naissant, c'est-à-dire conditions misérables des travailleurs et inégalités criantes dans la répartition des revenus.

Les premiers coopérateurs ont alors proposé de remplacer, graduellement et pacifiquement, les entreprises capitalistes par un autre type d'organisation, les coopératives. Selon eux, celles-ci allaient instaurer essentiellement une forme de démocratie économique: c'est-à-dire une attribution populaire de la propriété des entreprises et du pouvoir économique qui en découle, et une répartition plus équitable des revenus. À cette fin, on a retenu la formule d'octroyer la propriété des coopératives, selon le type, à l'un ou l'autre groupe de leurs utilisateurs: c'est-à-dire consommateurs dans les coopératives de consommation, agriculteurs dans les coopératives agricoles, travailleurs dans les coopératives ouvrières de production, épargnants et emprunteurs dans les caisses d'épargne et de crédit, etc.

Pour instaurer une démocratie économique, on aurait pu penser à d'autres formules; c'est ce que les socialistes ont fait. La méthode appliquée par les coopérateurs comporte des conséquences, en particulier sur le plan du développement économique; c'est ce que je voudrais faire ressortir ici.

De ce qui précède, je dégagerai donc d'abord deux observations.

Premièrement, le projet initial des coopératives fut de prendre la place d'entreprises existantes, non d'envahir des secteurs nouveaux. En conformité avec cet objectif, et cette affirmation est vraie au Québec comme ailleurs, les coopératives se sont donc développées dans des secteurs existants: épargne et crédit, transformation des produits agricoles, pêcheries, consommation, etc.

Deuxièmement, de par leur structure, les coopératives sont liées à la satisfaction des besoins de leurs usagers. Il en résulte des

attitudes fort différentes de celles commandées par la poursuite du profit. En effet, la motivation du profit pousse certes à la recherche de positions de force, monopolistiques sur certains marchés; mais elle incite aussi les entrepreneurs capitalistes à être constamment à l'affût de nouvelles idées, de nouveaux produits, de nouveaux marchés.

En bonne partie pour ces raisons, on retrouve essentiellement les coopératives en deux points de l'économie: au niveau tertiaire, dans des entreprises reliées aux consommateurs, c'est-à-dire habitation, alimentation, épargne et crédit, assurances etc., ou comme extension d'activités primaires, essentiellement agriculture et pêcheries.

Dans le premier cas, il s'agit d'activités fortement tributaires de la bonne santé générale de l'économie et de sa croissance. Dans le second cas, les coopératives peuvent et doivent faire preuve d'initiative pour trouver de nouveaux débouchés aux produits de leurs membres afin d'accroître les revenus de ces derniers, mais leur marge de manœuvre demeure relativement restreinte.

Si on se tourne maintenant vers l'avenir et qu'on examine pendant quelques instants les perspectives de développement des coopératives québécoises, on fait le même genre de constatation: c'est à l'intérieur de secteurs existants que les coopératives vont essentiellement se développer au cours de la prochaine décennie. Quelles sont donc brièvement ces perspectives?

À cause d'une concurrence fortement accrue, les caisses d'épargne et de crédit pourront difficilement augmenter leur part sur les marchés de l'épargne et du crédit aux individus. Elles pourraient cependant effectuer des percées importantes sur les marchés de l'épargne et du crédit aux entreprises. Pour les autres institutions financières coopératives, assurances et fiducie, on ne prévoit pas de développement spectaculaire; elles pourraient tout de même élargir quelque peu leur part du marché.

Le développement des coopératives agricoles sera évidemment étroitement lié à la croissance du secteur agricole lui-même. Déjà prédominantes dans certaines activités, principalement dans la transformation des produits laitiers, leur part devrait tout au plus s'y maintenir. Leur croissance dans d'autres secteurs, particulièrement dans celui du lait nature, reste problématique et dépendante du cadre juridique et des arrangements institutionnels qui définiront leurs relations avec le syndicalisme agricole.

Les coopératives de pêcheurs sont plus tributaires des politiques concernant une gestion rationnelle de la ressource et des autres politiques gouvernementales que de tout autre facteur. Il y a lieu de croire qu'elles connaîtront une croissance modérée.

Les coopératives de consommation sont parties prenantes d'une industrie où la concurrence est très vive. Des facteurs environnants toutefois, telles les préoccupations croissantes pour la protection du consommateur, devraient les favoriser. Si elles-mêmes et leurs partenaires, les caisses d'épargne et de crédit, manifestent beaucoup de souffle et d'endurance, elles pourraient connaître un développement important.

Les coopératives d'habitation, grâce à des programmes de subventions gouvernementales, ont connu un certain décollage selon une forme très particulière, c'est-à-dire les coopératives d'habitation locative pour les gens à faible revenu. Mais avec le resserrement des subventions gouvernementales, il est peu probable que ces coopératives connaissent de nouveaux développements importants. Et, l'apparition significative d'autres formes de coopératives d'habitation reste très conjecturale. Et déjà on est à parler de coopératives marginales! Que dire des autres?

Les coopératives forestières font l'objet de politiques gouvernementales favorables pour la gestion et l'exploitation des forêts publiques; il reste cependant à réaliser un certain nombre d'expériences concluantes. Le cas échéant, elles pourraient enregistrer des progrès notables au niveau de l'exploitation forestière.

Les coopératives de frais funéraires font une nouvelle démonstration du rôle irremplaçable des coopératives dans des industries fortement monopolisées; il faudrait à tout prix qu'elles étendent encore davantage leur action, mais auront-elles les reins suffisamment forts?

Les garages coopératifs connaissent un démarrage difficile et leur avenir reste très problématique.

Les coopératives ouvrières de production, à part quelques exceptions venant confirmer la règle, sont encore à la recherche de la formule qui leur assurerait un certain succès; peut-on espérer plus pour les prochaines années que la réalisation de quelques expériences pilotes heureuses?

Et on pourrait continuer à allonger ainsi la liste et supputer de la même façon les perspectives de développement d'autres coopératives marginales.

Ce portrait pourra sembler à certains bien pessimiste; à d'autres, tout à fait réaliste. Ce scénario a été construit sur l'hypothèse de l'absence d'événements nouveaux importants. Évidemment, on pourrait en imaginer un autre impliquant à la fois une action concertée de l'ensemble du mouvement coopératif québécois, agissant de façon quasi monolithique en vue du développement coopératif, et un appui très substantiel et non équivoque de l'État.

Dans de telles circonstances, les coopératives de consommation, les coopératives d'habitation et les coopératives forestières, par exemple, pourraient enregistrer une croissance impressionnante. Le mouvement coopératif dans son ensemble, pourrait, au cours de la prochaine décennie, accroître sa contribution à la production nationale québécoise de 3 ou 4% où elle se situe présentement, à 6 ou 7%; ce qui serait un accomplissement extraordinaire.

Même alors, et c'est l'objet principal de mon propos, c'est essentiellement dans des voies connues que s'effectuerait cette contribution: l'apport des coopératives en termes de développement autonome restera assez marginal.

Faut-il le déplorer? Faut-il en conséquence se désintéresser du développement coopératif? Pas du tout!

Que les coopératives n'aient joué et ne jouent peut-être dans un proche avenir qu'un rôle limité en tant que moteur de la croissance, surtout à cause de leur faiblesse à l'intérieur du secteur secondaire, n'implique pas, loin de là, qu'elles n'aient pas une fonction essentielle à remplir.

La prise en main d'une portion plus large de l'économie par les Québécois, une meilleure répartition des revenus, une démocratisation de la propriété et du pouvoir économique ne sont-ils pas des objectifs extrêmement souhaitables? Et pourtant tout naturels pour les coopératives. C'est donc d'abord en termes qualitatifs qu'il faut évaluer la contribution du mouvement coopératif au développement économique.

Enfin, même si les coopératives se sont surtout jusqu'ici donné un rôle modérateur vis-à-vis des excès du capitalisme, rôle qui reste toujours de grande actualité, même si c'est en fonction principalement de ce rôle qu'elles traceront leur proche avenir, il ne faudrait pas en conclure qu'elles soient congénitalement impuissantes à sortir des sentiers battus et à explorer des voies inédites.

D'ailleurs, le secteur coopératif le plus important du Québec, celui des caisses d'épargne et de crédit, a déjà manifesté une volonté très nette de s'impliquer directement dans des activités de développement économique autonome.

Les coopératives agricoles et les coopératives de pêcheurs, comme on l'a vu, œuvrent principalement dans le secteur secondaire de l'économie, considéré comme le plus moteur. Il n'est pas dit non plus que d'autres coopératives, ainsi les coopératives de consommation et les coopératives forestières, ne lorgnent dans l'avenir, peut-être avec des partenaires, du côté de l'industrie secondaire.

Certaines de ces expériences toutefois poseront avec une grande acuité le problème, toujours présent dans le monde coopératif, du contrôle réel des coopérateurs sur leurs organisations.

Bref, le message que je voulais livrer est le suivant: si, idéologiquement, on souhaite l'avènement d'une plus grande démocratie économique, les coopératives constituent une formule extrêmement intéressante et il faut travailler avec beaucoup d'énergie à leur développement. Si, toutefois, on cherche plutôt à corriger des problèmes conjoncturels et structurels de l'économie québécoise, taux de chômage élevé, faiblesse du secteur secondaire, les coopératives ne sont alors qu'un acteur parmi d'autres, et pas nécessairement celui qui a le premier rôle, du moins à court terme.

En somme, il me semble important qu'on évite de demander aux coopératives de jouer des rôles qui ne découlent pas immédiatement de leur nature, ou qui demanderaient qu'elles se soient déjà taillé une place plus importante dans l'économie, ou tout au moins dans leurs secteurs respectifs, afin d'éviter des désillusions et des désaffections très coûteuses.

Interventions de la salle

Jean-Bernard Gagné

Je ferai d'abord un premier commentaire sur ce que monsieur Davidovic a donné tout à l'heure à l'effet qu'il devrait y avoir une banque coopérative au Québec, et j'estime que c'est fondamental.

Peut-être que les gens des caisses d'épargne et de crédit estiment que c'est très valable 10$ milliards, mais ceci n'est rien au côté d'une banque qui n'aurait peut-être que la moitié de cet actif-là, et qui pourrait faire beaucoup plus.

Ma question pourrait être répondue par monsieur Parenteau ou quelqu'un d'autre.

Dans les coopératives d'habitation, relativement à l'intercoopération, on fait affaires avec d'autres organismes — évidemment les prêteurs — et avec le gouvernement et il y a le CCQ.

Notre fédération régionale qui existe depuis moins d'un mois ne pourra pas adhérer au CCQ puisqu'elle n'est pas régionale, et non pas nationale. Ça, c'est l'intercoopération au Québec!

Deuxièmement. On ne peut pas obtenir de financement des caisses d'épargne et de crédit parce qu'on n'a pas de garanties financières. On a un mois d'existence.

Et troisièmement, on ne peut pas obtenir de financement dans le cadre des programmes du gouvernement du Québec, «Logipop» ou des groupes de ressources techniques puisqu'il y a deux autres groupes à Sherbrooke et puis que ça dépasse 50 000$ nos besoins et puis on n'a rien à voir dans ça. On nous envoie 4800$ pour partir notre fédération régionale.

Qu'est-ce que vous en pensez de l'intercoopération et du rôle du gouvernement dans le développement de l'habitation coopérative?

Roland Parenteau
paneliste

Bien, je ne suis pas ici pour représenter le gouvernement, d'une part.

Il paraît qu'il y a beaucoup de fonctionnaires dans la salle, ils pourront peut-être répondre à ça.

Je pense que vous avez tout à fait raison de soulever le problème. Quand je parlais de «sympathie gouvernementale», je pense qu'il faut faire plus que des discours pour dire: *On est en faveur de la coopération.* Il faut évidemment mettre en place des instruments qui permettent de développer des coopératives nouvelles.

J'ai entendu dire, il y a quelques années, qu'on a créé une société de développement coopératif pour faire ça. Je ne sais pas exactement comment est-ce que ç'a fonctionné depuis. Il y a probablement des gens ici de cette société-là qui pourront répondre à la question. Mais ç'a été fait précisément pour ça. Cette société-là n'était pas destinée à favoriser un développement d'établissement qui était déjà bien rodé et qui fonctionnait et qui pouvait avoir des fonds n'importe où.

Alors, ça, je pense que vous avez raison de poser ce problème-là d'intercoopération au niveau supérieur.

Maintenant, vous me donnez l'occasion de vous donner une conception personnelle de l'intercoopération.

Il y a toujours une chose qui m'a étonné, moi, quand je fais affaires avec ma caisse populaire, je suis obligé de trouver des heures qui me conviennent et puis qui conviennent à la caisse aussi. Quand je fais affaires avec une coopération d'alimentation, je fais mon magasinage à d'autres jours, etc.

Je me suis toujours demandé si ce n'était pas conforme à l'esprit coopératif que l'on retrouve au même endroit tous les services dont on a besoin.

On a parlé ce matin des centres d'achat qui étaient devenus une institution sociale. Je me demande justement pourquoi on ne pourrait pas trouver au même endroit tous les services qui nous sont nécessaires. Est-ce que ça serait si difficile que le samedi, par exemple, qui est la journée typique du marché pour la plupart des gens, on puisse aller à sa caisse populaire, on puisse faire son magasinage hebdomadaire, acheter ses habits, éventuellement acheter une automobile, acheter de l'assurance, etc.?

Je pense que, quand je parle d'intercoopération, ça se fait au niveau, vraiment, des réalisations de ce genre-là. Et là à ce moment-là, évidemment, étant donné que les mêmes individus se retrouveraient dans différentes institutions, on pourrait peut-être plus facilement au niveau d'une fédération, d'une coopérative d'habitation, associer, au fond, des gens du même type, à des opérations analogues, si vous voulez, ou complémentaires, et qui font tous partie du domaine de la consommation.

Je pense que le développement coopératif doit partir essentiellement de la consommation. Et quelqu'un qui se cherche un bon logement, on a beau appeler ça une coopérative d'habitation, au fond c'est de la consommation. C'est consommer des loyers.

Pourquoi faut-il qu'il y ait des frontières aussi difficiles à franchir entre les différents secteurs coopératifs?

On prend pour acquis qu'il faut utiliser le modèle capitaliste qui, lui, a trouvé avantage à spécialiser les opérations en secteurs. Pourquoi est-ce qu'on ne dit pas : on prend le consommateur dans sa totalité.

Et pourquoi est-ce qu'on ne pourrait pas trouver, au même endroit, toutes ces choses-là?

C'est peut-être un rêve que j'exprime là, mais j'espère, un bon jour, qu'on arrivera à le réaliser.

Thomas-Louis Tremblay

Monsieur le président, ma question s'adresse à monsieur Parenteau.

Sans minimiser l'effort considérable qui est fait par les magasins Coop ou les magasins Cooprix, est-ce que ça serait utopique de penser que, dans un secteur comme le Québec où on est organisé au point de vue consommation comme nulle part ailleurs dans le monde au point de vue de desservir le consommateur, est-ce que ça serait utopique de penser, par exemple, à une deuxième formule dans laquelle on viserait, avec nos caisses populaires, nos caisses d'établissement, les banques où on a une certaine influence, de graduellement, d'ici dix ans, de prendre un certain contrôle de ces corporations-là privées, où on se retrouverait après dix ans, peut-être, avec des entreprises capitalistes entre les mains, mais qu'on pourrait peut-être, si ça fait mieux l'affaire des consommateurs, les transformer à ce moment-là, parce qu'on ne s'improvise pas gestionnaire et puis administrateur.

Ce n'est pas facile, à l'heure actuelle, dans la consommation, et je baisse mon chapeau devant les magasins Coop. Dans les villes de Montréal, c'est excessivement difficile. Je baisse mon chapeau devant ces gestionnaires-là.

Alors, je ne sais pas si vous saisissez le sens de ma question?

Mais est-ce que ça serait une voie explorable, d'après vous?

Roland Parenteau
paneliste

Vous voulez partir du niveau de la consommation et remonter au niveau de la production?

Thomas-Louis Tremblay

Je veux dire: graduellement.

Je pense que, d'ici 10 ou 15 ans, il y a deux ou trois grandes chaînes d'alimentation au Québec qui desservent le public, et puis même si le capital est éternel, qui vont graduellement changer de main.

J'aurais pu ajouter la Caisse de dépôt, aussi. On ne la trouve pas dans nos coopératives, on est trop petit encore pour s'en servir de la Caisse de dépôt.

Roland Parenteau
paneliste

Alors là, vous posez tout le problème des formes de développement coopératif.

Moi, je distingue quatre formes de développement coopératif.

On peut faire du développement en partant d'en haut, en disant, comme monsieur Pigeon le disait ce matin, par exemple: on se saisit, on prend le contrôle d'une entreprise capitaliste. Ça, c'est une façon de procéder.

De la même façon, quand le mouvement Desjardins prend le contrôle de Vachon, ça, c'est une forme de développement. Et là, à ce moment-là, on étend le domaine qui est sous la domination, si vous voulez, du milieu coopératif.

Mais évidemment, ça pose un problème — évidemment, il n'y a peut-être pas d'inconvénients à fare ça dans certaines mesures, mais il faut toujours s'assurer que les coopérateurs eux-mêmes soient dans le coup, c'est-à-dire qu'ils bénéficient, au fond, de ce genre d'opération. Ça pose des difficultés.

Une deuxième forme de développement, c'est de partir d'une coopérative existante et d'ajouter des services. Moi, je me suis toujours demandé pourquoi, par exemple, si j'ai à signer un contrat d'huile de chauffage, je ne pourrais pas faire ça au comptoir de la caisse populaire, à un moment donné.

Alors ça, c'est une deuxième forme de développement, c'est d'ajouter des services. Et je pense que le fait d'ajouter des services va stimuler l'esprit coopératif.

Les sociétaires de caisses populaires s'ennuient dans les assemblées générales parce qu'il n'y a rien de nouveau. La caisse populaire est bien installée. On fait un rapport financier de l'année. Ça va bien. Tout le monde se tape sur l'épaule, dit: «Ça va très bien». Mais il n'y a absolument aucune incitation à assister aux assemblées.

Si les caisses populaires — je parle des caisses, on pourrait parler des autres coopératives — faisaient du développement, c'est-à-dire ajoutaient des services nouveaux, là ça pourrait intéresser peut-être les coopérateurs.

Il y a une troisième forme de développement qui est la création de coopératives nouvelles avec des membres nouveaux, mais dans un secteur qui est déjà organisé, par exemple: créer une coopérative d'habitation.

Et enfin, il y a un quatrième type qui est le développement, là, à partir d'individus qui se réunissent et qui décident: on va se lancer dans un secteur nouveau. On parlait de coopérative de théâtre ce matin. Ça, c'est un secteur qui n'est pas encore organisé mais il y a eu des initiatives, peut-être qu'il y en aura d'autres.

Alors, ces différentes formes-là, quand je parlais de stratégie de développement, il faut essayer d'analyser quels sont les moyens, d'étendre le plus possible la coopération.

Et là, il faut se méfier d'un danger qui est propre à notre société qui est le danger de la croissance. On pourrait, par exemple, dire: le développement plus rapide qui va se faire, les chiffres qu'on va annoncer qui vont être les plus gros, c'est en acquérant les plus grandes entreprises.

On peut peut-être prendre le contrôle du Canadien Pacifique et puis dire : ça, ça fait partie désormais du mouvement coopératif.

Est-ce que l'idée coopérative va être améliorée parce qu'on aura pris, un jour, le contrôle du Canadien Pacifique? Ce n'est pas sûr.

Il faut donc essayer d'accorder en même temps le développement qui suppose une croissance économique, c'est-à-dire un élargissement du secteur avec quand même le développement aussi de l'esprit coopératif qui se fait, lui, au niveau des membres. Il y a un équilibre à établir entre les deux.

Il y a peut-être des formules intermédiaires. La deuxième formule selon laquelle on part d'une coopérative déjà installée, qui fonctionne bien, qui est bien gérée, qui a rodé tous ses moyens et d'étendre ses services, il me semble que ça m'apparaît une façon de procéder assez rationnelle, et qui se concilie avec le système capitaliste dans lequel on vit et qui est quand même la force dominante sur le plan économique à l'heure actuelle.

Gérard Marotte

Monsieur Bastien, au cours de votre exposé — je ne sais pas si je vous ai bien saisi — vous semblez être passablement pessimiste au niveau du développement futur de certains secteurs coopératifs, et surtout j'ai remarqué, par exemple, vous avez parlé des caisses d'épargne et de crédit où il semblerait que vous avez laissé entendre que, avec les années, il est possible que ce secteur-là serait en difficulté en ce sens qu'il aurait beaucoup de problèmes pour se développer et croître.

Maintenant, à partir de ça, est-ce que ça veut dire que nous avons atteint un point de saturation, et que si nous gardons les méthodes actuelles, si nous ne sommes pas à la recherche de nouvelles formules pour intéresser et motiver les membres actuels, est-ce que ça veut dire que, éventuellement, le rôle que les caisses d'épargne et de crédit jouent et ont joué dans le passé au Québec, pourrait être, en somme, je ne sais pas, moi, remplacé, être appelé à jouer un rôle moins important que celui qu'ils jouent actuellement, et peut-être se faire devancer par le système bancaire.

Roch Bastien
paneliste

Bon. J'ai peut-être été pessimiste dans le sens où, selon moi, c'est que dans la dimension épargne et crédit aux individus, ça va être plus difficile d'accroître la part du marché, mais ce qui ne veut pas dire qu'on ne puisse maintenir sa part du marché, donc croître autant que les autres institutions financières.

Or, si les caisses d'épargne et de crédit détiennent, disons, 30, 35 ou 40% d'épargne et du crédit aux individus, on peut croire que cette part-là va être assez difficile à augmenter, parce que la concurrence va être beaucoup plus vive.

Par ailleurs, les caisses d'épargne et de crédit vont, à mon sens, avoir beaucoup plus de possibilité de prendre de l'expansion du côté de l'État et du crédit commercial, ce qu'elles font déjà d'ailleurs, depuis quelques années, je pense, sur une échelle de plus en plus importante. C'est effectivement un secteur qui était beaucoup plus la chasse gardée des banques, parce que l'épargne et le crédit aux individus, avant 1960, c'était la chasse gardée des caisses populaires, mais après 1960, c'est devenu un secteur qui a été ouvert aussi aux banques.

Mais le crédit commercial et industriel, c'était plutôt réservé aux banques. Maintenant, les caisses d'épargne et de crédit s'y insèrent et peuvent devenir un interlocuteur important. Donc, elles pourraient connaître une croissance et, cette fois-là, dans se secteur-là prendre une part plus importante.

Ce qui ne veut pas dire, par ailleurs, non plus, que le rôle qu'elles vont continuer à jouer, qu'elles ont joué et qu'elles continuent à jouer n'est pas important. Je pense que le simple fait de la présence des caisses populaires dans le secteur des institutions financières est extrêmement important. Je pense qu'il empêche que les autres

institutions financières se mettent, tout à coup, à avoir des comportements assez monopolistiques et charger des taux d'intérêt beaucoup plus élevés.

On sait que, au Canada, on a un système bancaire qui est très décentré. On a, en fait, cinq grandes banques et cinq autres moins importantes — on parle du *Big Five* dans le domaine des banques — et quand vous n'avez que cinq grandes entreprises qui se partagent un marché, vous avez des chances qu'il y ait collusion entre elles.

Or, je pense que les caisses d'épargne et de crédit, de par leur présence, continuent à jouer un rôle extrêmement important et essentiel. Mais de là à ce que ce rôle soit accru dans le sens où elles accroissent leur part, c'est peut-être un peu plus douteux dans le domaine de l'épargne et du crédit aux individus, ce qui ne veut pas dire que le rôle ne soit pas important.

Henri-Paul Rheault

C'est que je n'aime pas le mot «contrôle». C'est une chose qu'on entend assez souvent et puis je pense que c'est une lacune au niveau de la coopération, par des faits que j'ai déjà vécus et qui se vivent d'ailleurs dans des situations.

Quand tu impliques contrôle, c'est que la chaîne, au lieu d'être une unité qu'on voit, il y a un maillon en-dessous et puis il y en a un qui s'en vient au-dessus et puis qui écrase les autres et puis qui les fait crever. Lui, il a son nom qui domine, ça va très bien, mais les autres sont tous morts en-dessous.

En coopération, je pense que c'est la même chose.

Je me dis, c'est pourquoi les compétences, comme on dit, ou les personnes qui sont à diplômes ou à titres, qui ont des grands titres, à ce moment-là, il y a une chose qui manque: c'est d'aller voir où le produit se fait. On reste assis dans un bureau et on se tortille les méninges peut-être pendant un mois, deux mois, trois mois, pour fabriquer un document, tandis que, peut-être, dans une semaine, vous pourriez avoir le résultat.

Maintenant, quelle forme est-ce qu'on pourrait donner à une coopérative pour qu'elle puisse fonctionner sans qu'elle soit contrôlée?

Roland Parenteau
paneliste

C'est une question de 64 mille dollars ça!

Ça dépend dans quel sens. Le mot «contrôle» a deux sens. Il a un sens anglais et un sens français.

Évidemment, il a un sens où le contrôle c'est simplement un geste administratif qui fait qu'on essaie, une fois qu'on a pris une décision, de vérifier si cette décision-là a été réalisée.

Alors ça, il n'y a pas de sens péjoratif à ça.

Il y a un autre sens de contrôle, évidemment, qui est un sens de domination.

Alors moi, je pense que, effectivement, comme vous dites, il faut que les opérations se fassent à la base.

Le développement doit partir du consommateur, parce que ça, c'est la base la plus large possible. C'est la base la plus large possible, parce que tout le monde est consommateur. On doit partir de là, et là ajouter des services au fur et à mesure qu'on peut le faire efficacement, évidemment. On sait que ça pose des problèmes de gestion. Mais les compétences sont assez faciles à regrouper.

Et moi, c'est dans ce sens-là que je vois le développement coopératif: à partir de la base, pas à partir d'un sommet, parce que le combat des chefs, là, en haut, quand on parle d'intercoopération, je ne suis pas sûr que les problèmes vont se régler à ce niveau-là.

Comment se fait-il qu'on manque d'imagination à ce point-là?

Je pense que c'est une question d'imagination.

Et je pense, encore une fois, que c'est parce qu'on est trop influencés par l'organisation capitaliste. C'est le consommateur, au fond, qui doit être au centre, et le consommateur, ses besoins sont multiples, sont divers, et c'est ça qu'on doit satisfaire.

Harold Bhérer
paneliste

Oui, j'aimerais ajouter quelque chose sur la notion de contrôle, justement.

C'est une pratique de gestion, et beaucoup de pratiques de gestion et des principes de gestion nous viennent, évidemment, des États-Unis. Alors, on les traduit, des fois, en français par des faux amis.

Le mot anglo-saxon *control* n'a pas nécessairement et exactement la contrepartie de sa signification en français.

Ça ressemble plutôt à ce qu'on entend dans un univers où autant Scotty Bowman que Claude Ruel vont être d'accord quand on dit qu'on veut que le *Canadien* contrôle la rondelle ou le jeu, ou ne demande pas que les joueurs s'asseoient sur le bord de la bande et puis qu'ils regardent Philadelphie jouer avec. On demande simplement que chaque joueur occupe sa place et puis qu'il sache ce qu'il a à faire, qu'on prenne la gouverne de la partie.

C'est cette vision-là du contrôle dont on doit faire preuve, non seulement l'entreprise capitaliste, mais évidemment, à bien plus forte raison, l'entreprise coopérative.

Raymond Brulotte

Je ne fais pas partie d'un complot organisé, mais ma remarque s'adresse encore à monsieur Parenteau.

Monsieur Parenteau a souligné certaines contraintes au développement coopératif et il a vraiment réussi à synthétiser et à émettre clairement des contraintes qui sont vraiment réelles.

J'en retiens une, cependant, à laquelle j'aimerais apporter une nuance — et je suis sûr que monsieur Parenteau l'aurait apportée lui-même — mais je retiens la contrainte des secteurs qui, nécessitant beaucoup de capitaux constituent des contraintes au développement des coopératives.

La nuance que je veux apporter c'est qu'on ne devrait pas considérer cet aspect de la mobilisation de capitaux importants comme une norme ou comme une condition de non-pénétration des coopératives. Ça m'apparaît plutôt comme un défi et ça va être probablement l'un des défis les plus importants à relever dans les 10 ou 20 prochaines années par le mouvement coopératif.

Et cette question de la nécessité de mobiliser des capitaux importants, on la retrouve surtout dans les secteurs secondaires, mais, de plus en plus, avec l'évolution des systèmes de distribution, on la retrouve également dans le secteur tertiaire lorsqu'on pense que l'établissement d'un Cooprix nécessite des investissements de près d'un million. Je pense qu'on ne se trouve plus, à ce moment-là, dans un secteur où l'on peut établir une entreprise avec peu de capitaux.

Alors, ce que je voulais dire, c'était tout simplement que cette question-là m'apparaît comme étant le principal défi du mouvement coopératif.

Je pense, cependant, que des efforts ont commencé à se faire sentir et que les institutions coopératives semblent avoir compris la nécessité de certaines actions communes, et je prends pour exemple mon Cooprix à Ste-Foy qui est né d'une collaboration entre les caisses populaires du milieu, la fédération et les consommateurs.

Alors, c'est par un mécanisme de concertation, je crois, qu'on pourra vraiment dépasser cette barrière de la mobilisation des capitaux.

Ma question — c'était surtout une remarque à l'endroit du commentaire de monsieur Parenteau.

Henri-Paul Laroche

Est-ce que le coopératisme existe sans se heurter dans un même secteur avec le syndicalisme?

Je pose ma question à qui voudra bien me répondre.

Roland Parenteau
paneliste

Je pense que vous signalez là un problème extrêmement crucial. On a dit tout à l'heure qu'il y avait un certain nombre de problèmes à régler. Selon moi, ça va en être un. Et je pense que c'est très difficile d'éviter ce conflit entre le coopératisme et le syndicalisme.

Il faut dire que, évidemment, on a tellement parlé d'objectif social de la coopérative, qu'on a souvent pris pour acquis qu'il n'y avait pas de conflit possible à l'intérieur de l'entreprise coopérative. Or, il peut y avoir un conflit.

On peut penser à une coopérative de pêcheurs, par exemple, ou une coopérative de sucre d'érable, c'est-à-dire où il y a des producteurs d'érable qui sont intéressés, qui sont les propriétaires, en somme, de l'entreprise coopérative.

Mais si les travailleurs dans la même entreprise sont des salariés qui veulent, eux autres, avoir des salaires les plus élevés possible, ils vont avoir un comportement qui va être assez voisin, je pense, des travailleurs qui vont travailler dans l'entreprise capitaliste. Ils vont essayer, eux autres aussi, d'avoir leur part la plus grande possible de leur gâteau.

Et ça, c'est un conflit, je pense, qui est inévitable. Il va y avoir un système de négociation, de confrontation entre les propriétaires de l'entreprise coopérative et les travailleurs qui est assez semblable à celui qu'on retrouve dans l'entreprise capitaliste.

C'est un problème qui n'a pas existé beaucoup jusqu'à maintenant, mais je pense qu'il va exister de plus en plus maintenant, plus l'entreprise va devenir considérable et organisée, je ne pense pas qu'on puisse s'attendre que la centrale syndicale, elle, va dire: «Bien, étant donné que c'est une coopérative, on va être beaucoup plus conciliant, que s'il s'agit d'une entreprise capitaliste».

Henri-Paul Laroche

Ce n'est pas tout à fait le sens de ma question.

Si on se reporte au lait industriel, il se livre une bataille anti-syndicaliste des coopératives. C'est à ce sujet-là que j'aurais voulu une réponse.

Roch Bastien
paneliste

Bien j'allais dire... je pense que, sans connaître à fond le problème dont vous parlez, même si j'en ai entendu parler assez fréquemment, j'ai le sentiment que ce n'est pas un problème qui soit sans solution. Et j'ai nettement l'impression qu'il y a des solutions à ce problème-là.

D'ailleurs, dans les journaux, on me disait qu'il y avait déjà des solutions qui avaient été trouvées au problème que vous soulevez.

Je ne sais pas si ce sont des solutions qui sont en profondeur, puisque ce n'est pas la première fois qu'on nous annonce des solutions en ce qui concerne ce problème-là.

L'observation que je ferais serait peut-être un petit peu plus générale. J'ai nettement l'impression que le conflit très précis auquel vous référez est probablement mauvais. Mais ça ne veut pas dire, par ailleurs, que toute opposition ou toute discussion ou toute tension entre, un moment donné, des syndicats et des coopératives soient mauvaises, pour la raison suivante: qu'il peut arriver, dans certains cas, que des coopératives se laissent aller et puis que le syndicat ou le syndicalisme puisse les réveiller, et vice versa.

Mais là, je ne peux pas dire que, dans le cas particulier dont vous parlez, je pense

qu'on est peut-être rendu trop loin, si vous voulez, et que là, ça devient mauvais.

Paul T. Perrault
paneliste

Je n'apporterai certainement pas une réponse complète à ça. Probablement monsieur Pigeon va pouvoir en dire plus sur ça.

Mais moi, ce que j'aimerais à ajouter simplement, je pense qu'il en est un peu de la nature du produit.

Sans rentrer dans le détail, je pense que au point de vue lait industriel, lait de consommation, c'est un peu dans la nature du produit qu'il y ait un affrontement. On est face à un produit qui, selon l'utilisation, a des prix différents et puis il y a toute une gamme d'intérêts très différents qui se greffe autour de là.

Alors, je ne pense pas que ça soit spécifiquement de la coopération et du syndicalisme où est le conflit. Le conflit est sur le produit et puis le produit où ces deux secteurs-là se sont spécialisés chacun de leur part.

Jean-Claude Mailhot

J'aurais une question à monsieur Perrault.

Monsieur Perrault, dans son texte a émis, disons, l'hypothèse que la coopération ou les coopératives s'étaient développées surtout dans des secteurs contrôlés plus ou moins concurrentiels.

Alors, je lui demande alors, si, dans ces secteurs-là, les coopératives auraient amélioré, disons, le fonctionnement des marchés?

Ou s'il aurait profité des possibilités d'être inefficace sur ces marchés pour survivre?

Paul T. Perrault
paneliste

Bien, je pense que, dans une large mesure, la concurrence que les caisses ont à supporter dans le moment, elles se l'ont un peut attirée, parce qu'on était devant, justement le club des *Big Five*. Quand ils sont rentrés là-dedans, effectivement, c'est un marché qu'ils se partageaient.

Comme ils étaient nombreux, ils ont pu facilement, par jeu d'influences —, ce n'est pas une accusation, là —, mais il est très facile d'y avoir collusion et puis d'agir au niveau de la définition des lois des banques, etc.

De sorte qu'ils pouvaient facilement limiter, restreindre la concurrence et jouir de marges bénéficiaires plus élevées.

Maintenant, la coopération a un mécanisme de fonctionnement qui est plus cher à cause des valeurs sociales qu'elle véhicule. Elle a un coût de fonctionnement qui est plus élevé de sorte que, quand elle est entrée dans ces secteurs-là, elle a activé la concurrence. Elle en a profité. Son mécanisme de fonctionnement étant peut-être un peu plus lourd, elle en a profité.

Mais, maintenant, on approche de la minute de vérité, peut-être. C'est que si la concurrence s'accentue, bien, il y a un peu de gras qui va disparaître et puis ce gras-là, où est-ce qu'on va le prendre?

Est-ce qu'on va le prendre, justement, du côté des mécanismes, très importants dans le mouvement coopératif Desjardins, très très importants d'éducation, d'efforts de participation.

Et il y a une période de l'année, entre autres, quand vous essayez d'avoir des présidents et puis des membres des unions régionales — je pense que c'est à peu près autour de ce temps-ci de l'année — ils sont très difficiles à rejoindre, parce que, justement, il y a une course à la base.

Bien, la Banque de Montréal ne fait pas ça, elle, et puis elle n'a pas ce coût-là.

Alors, où est-ce que c'est qu'ils vont couper quand les marges vont se restreindre?

Et c'est de ce côté-là, que j'ai un certain nombre d'inquiétudes et puis je dépasse un peu la réponse.

Est-ce que, justement, ce qu'on a véhiculé en termes de valeurs sociales, en coopération, est-ce que ça ne peut pas être transformé en un actif?

Là, je n'ai vraiment pas la réponse.

Je me demande si, justement, ce contact à la base très intime qu'ont les caisses ou qu'elles devraient avoir ou qu'elles cherchent à avoir, est-ce que ça ne peut pas être transformé en un actif, ça, qui pourrait être une façon de réduire les coûts?

Je ne sais vraiment pas comment. C'est une question, plutôt, que je pose.

Mais si on n'arrive pas à le faire, j'ai l'impression que la caisse va être obligée de venir de plus en plus comme une banque. Mais ça va être une banque à nous autres, par exemple.

Merci.

Odette Lavoie

Ma question s'adresse soit à monsieur Parenteau ou à monsieur Bastien, là, je ne suis pas certaine.

Monsieur Bastien, dans votre analyse des différentes coopératives, vous arrivez avec les coopératives de travail et de production en disant qu'on est aux expériences pilotes et tout ça.

Vous n'avez pas parlé comment ça peut se développer ou si vous voyez que, dans un mouvement coopératif, ça peut se développer favorablement.

Monsieur Parenteau, quand vous parlez de la base ou qu'on fait souvent référence à des schèmes capitalistes, souvent même quand on va dans les centres d'achats ou tout ça, là, dans notre organisation de services, même pour une coopérative.

Vous parlez beaucoup des consommateurs et toujours des coopérants en consommateurs, c'est-à-dire qui viennent chercher des services dans des coopératives.

Je voudrais savoir comment vous l'intégrez dans le développement coopératif et comment vous intégrez les travailleuses et les travailleurs dans le développement coopératif.

Roch Bastien
paneliste

En ce qui concerne les perspectives de développement de coopératives ouvrières de production, personnellement, pour moi, ça ne m'étonne pas que cette forme de coopératives-là se développe un jour.

Ce que je disais tantôt: c'est que pour la prochaine décennie, c'est peut-être douteux que ça connaisse un développement important.

Mais il serait fort intéressant qu'il y ait des expériences qui se fassent, et dans lesquelles expériences, d'abord, on ferait dans des secteurs non pas moribonds, mais dans des secteurs qui ont des chances sur le plan économique de se développer et là qu'on expérimente vraiment, parce qu'il y a des problèmes sérieux qui se posent et là, j'en soulèverais deux.

Pour moi, d'abord, le problème de capital — peut-être pas dans une coopérative de théâtre, et puis peut-être même là — ça se présente.

Mais si on voulait, par exemple, que la Société nationale de l'amiante devienne une coopérative, il y aurait des problèmes de capitaux importants.

Mais, de toute façon, aujourd'hui, je pense qu'on n'a pas le choix, quel que soit le secteur dans lequel on s'en aille, il faut absolument des capitaux importants.

Et il est douteux que les travailleurs eux-mêmes, seuls, d'une part, puissent fournir tous ces capitaux-là;

Et deuxièmement, qu'ils soient disposés à assumer le plein risque; parce que

l'entrepreneur capitaliste, lui, il diversifie ses placements.

Mais est-ce qu'on va demander aux travailleurs d'une coopérative ouvrière de production de mettre tous leurs œufs dans le même panier?

Alors, je pense qu'il y a là un problème important à résoudre.

Et le deuxième problème, moi, que je dirais, rapidement, c'est celui des relations de travail au sein d'une coopérative ouvrière de production.

Dans le modèle capitaliste, il y a le patron, et puis après ça on a une convention collective et puis on règle les problèmes par négociation.

Mais dans une coopérative ouvrière de production, il va aussi falloir qu'il y ait, à un moment donné, durant le jour, quelqu'un qui dise: «Ça fonctionne comme ça», et puis que les autres acceptent que ça fonctionne comme ça et qu'il y ait des mécanismes qui soient développés pour régler les problèmes de relations ouvrières au sein de ces coopératives-là.

Mais ça, pour moi, ça ne veut pas dire que ça ne peut se développer. Je pense que ça peut très bien se développer.

D'ailleurs, il y a des exemples, comme l'exemple qu'on mentionne toujours, c'est celui de la coopérative de Mondragon où vous avez une quinzaine de mille travailleurs qui sont regroupés en plusieurs coopératives et qui sont dans l'électro nager, donc un secteur qui demande certainement des capitaux et des connaissances, etc.

Alors, pour moi, c'est une chose qui est fort possible, mais je pense que, au cours des dix prochaines années, on va expérimenter et il faudrait qu'on expérimente de façon sérieuse.

En ce qui concerne la place des travailleurs dans les coopératives c'est un problème qui est vieux comme la coopération, parce qu'il se posait dès le début de la coopération, dans les premières coopératives de consommation, en Angleterre, on a soulevé le problème. On le soulève encore aujourd'hui.

Je sais que les coopératives agricoles, par exemple, souvent, trouvent les relations avec les syndicats difficiles.

Mais est-ce que, par ailleurs, ça devrait venir des membres de ces coopératives-là?

C'est une question qu'on pourrait se poser.

Roland Parenteau
paneliste

Je veux simplement ajouter ceci: si j'ai laissé entendre que je privilégiais, disons, le développement coopératif à partir du consommateur, c'est que je pense que c'est suivre le principe de la moindre résistance.

Comme le mentionnait monsieur Bastien, il y a un instant, il existe aussi des coopératives de production qui sont basées sur les travailleurs.

Je pense que ç'a posé, dans tous les pays où on a essayé de le faire, des difficultés considérables.

J'ajouterais ceci: c'est que les travailleurs, à l'heure actuelle, on peut dire qu'ils sont raisonnablement bien protégés par l'organisation syndicale. On pourrait évidemment imaginer qu'un jour on remplace l'organisation syndicale par des coopératives de production qui rendraient, à un moment donné, inutile — disons, je charrie peut-être un peu là, en disant ça — mais inutile l'organisation syndicale. Ça serait une formule de remplacement beaucoup plus qu'autre chose.

Ça m'apparaît quand même difficile à imaginer dans les années à venir.

Par contre, le grand laissé pour compte dans notre économie, c'est le consommateur, parce qu'on peut imaginer même que l'organisation syndicale, comme l'organisation patronale, à un moment donné, réussissent à s'entendre, mais sur le dos des consommateurs.

D'ailleurs, tout le phénomène d'inflation qu'on connait est largement dû à ça.

Donc, ça veut dire qu'il faut renforcer cet élément de notre société qui m'apparaît très faible et, encore une fois, ça m'apparaît typiquement coopératif en ce sens que tout le monde est consommateur, donc, tout le monde, à un titre ou à un autre, peut participer à une organisation de l'économie qui s'appuie sur le groupement des individus qui s'appelle les «consommateurs» et ça, ça veut dire dans la vie de tous les jours, des gestes très nombreux que vous posez chaque semaine.

Et je pense donc que c'est une façon de développer l'économie qui m'apparaît répondre à cet objectif stratégique de développement de la coopération.

Harold Bhérer
paneliste

Sur la question des coopératives ouvrières de production.

La notion de coopérative est basée sur celle de propriétaire-usager. Dans le cas des coopératives de production, l'usage, c'est le travail.

Mais en réalité qui a besoin de travailler?

L'homme a besoin de faire quelque chose, de travailler. Mais la plupart des travaux accessibles dans la société moderne, ce sont des travaux qui ne sont pas très intéressants: visser des boulons, faire ronronner une scie mécanique pendant une journée de temps, ce n'est pas spécifiquement ça qui correspond au besoin de travailler et de s'exprimer, de s'épanouir, tel que nous le révèlent les études sur la motivation des travailleurs.

Conséquemment, beaucoup de coopératives de production sont, en fait, une façon de faire quelque chose pour gagner sa croûte et non pas une façon de s'exprimer et puis de répondre à son besoin d'humain, de travailler.

Si je reprends mon exemple de la scie mécanique: si on ouvrait certaines formules d'incorporation qui permettaient à la coopérative de production en forêt de capitaliser au maximum et de remplacer certaines scies mécaniques par des outillages mécanisés, de façon à libérer le travail humain et puis à lui laisser faire des choses qui sont plus proches de la gestion et puis du gouvernement de l'entreprise, plutôt que simplement des travaux de main-d'œuvre très difficiles et même primitifs; évidemment, à ce moment-là, on se rapprocherait bien davantage du concept de propriétaire-usager.

C'est pourquoi d'ailleurs, dans les milieux — par exemple, les bureaux d'ingénieurs-conseils — la formule coopérative s'applique assez bien.

Dans la formule du théâtre, ça se peut aussi que ça fonctionne assez bien.

Mais je pensais justement à vous quand je faisais mon intervention: combien d'hommes et de femmes de théâtre québécois sont nés de formules coopératives, ont été protégés par des grands comédiens au moment où ils se sont essayés pour la première fois dans ce métier?

Aujourd'hui, ces gens-là ont de l'argent. Ils ne peuvent pratiquement pas mettre ces capitaux à votre disposition.

Si vous étiez incorporés sous une autre forme qui s'appellerait: société de personnes — c'est ça que je suggérais — ils pourraient investir dans votre compagnie. Vous pourriez garder quand même le contrôle, 51 ou même le 80% des parts et puis vous auriez enfin accès au financement externe qui fait la fortune des entreprises capitalistes.

Mais vous auriez le gouvernement d'une entreprise dans un esprit coopératif.

C'est ce que j'ai demandé et je pense que c'est important qu'on retienne ça. Ce sont les gens du secteur institué de la coopération qui vont surtout avoir la parole au sommet.

Et si vous ne voulez pas vous faire charrier toute votre vie à vous dire: *aidez donc les entreprises communautaires*, alors que vous les comprenez souvent très mal et que vous

n'êtes pas habitués, en tant que cadres, à fonctionner dans cette dynamique-là, alors que vous savez beaucoup mieux gérer des grandes entreprises, parce que c'est ça qui est maintenant devenu le secteur coopératif institué; alors que les entreprises communautaires, elles, sont de petites et moyennes entreprises avec une problématique de gestion toute différente, je pense qu'il est important que l'on examine au prochain sommet sur la coopération, l'opportunité d'ouvrir de nouvelles possibilités d'incorporation aux groupes populaires à travers le Québec.

Jean-Yves Parent

J'aimerais parler de développement de coopératives et aussi de l'intercoopération.

Tout à l'heure, monsieur Bastien disait que les coopératives sont appelées à se développer, à développer de nouveaux services et à prendre de l'ampleur.

Monsieur Parenteau disait qu'il existait des outils pour favoriser ce développement-là. Il y avait, entre autres, évidemment, le gouvernement qui avait une certaine sympathie ou pouvait dégager une certaine sympathie.

Il y a évidemment, aussi, la SDC qui est là pour donner un coup de main aux coopératives.

Mais au niveau du développement de l'aspect social des coopératives, je crois qu'il n'existe pas d'éléments ou de table de concertation où les coopératives pourraient se regrouper, discuter entre elles et puis développer justement de nouveaux services, sans nécessairement qu'il y ait de dédoublement, évidemment.

Donc, ces coopératives-là pourraient se développer via une concertation. Et puis, aussi, peut-être que l'intercoopération pourrait se faire à ce moment-là.

Sûrement qu'au sein du CCQ, actuellement, à cause des fédérations qui y siègent, sûrement qu'il y a certainement une certaine forme d'intercoopération qui existe.

Mais au niveau des coopératives qui ne sont pas représentées directement au sein du CCQ, ne pensez-vous pas que s'il y avait justement un *conseil local de la coopération*, que ça ne pourrait pas favoriser justement une intercoopération et puis le développement des coopératives?

Ça, disons, c'est ma question principale.

Roch Bastien
paneliste

J'aurais un commentaire.

C'est surtout dans la première partie de la question où on parlait de l'aspect social des coopératives, où on ne s'en préoccupait pas suffisamment et où il faudrait peut-être avoir un conseil régional de la coopération, etc.

Moi, le commentaire que je ferais là-dessus, c'est qu'il faut être assez prudent pour ne pas trop en demander aux coopératives.

Je pense que la première obligation des coopératives, c'est de rendre à leurs membres usagers des services d'aussi bonne qualité que les concurrents et, si possible, à moindre coût, et ce, de le faire démocratiquement et moi je pense qu'on a l'essentiel.

Maintenant, si en plus, il en reste encore un petit peu et puis qu'on puisse faire peut-être d'autre chose et se donner un organisme régional, moi j'en suis. Mais je dis: il faut être prudent. Il faut d'abord que les coopératives assurent leur premier objectif qui est de faire de la démocratie économique, c'est-à-dire de procurer aux membres usagers des biens et des services, et de le faire démocratiquement et qu'il en résulte aussi une meilleure répartition des revenus et du pouvoir économique.

Pierre Blouin

J'aurais un commentaire et une question.

Le commentaire ça serait pour compléter peut-être une réponse que monsieur Bhérer

donnait tantôt à propos des syndicats versus les coopératives.

Je me rappelle que, l'été dernier, j'étais dans une assemblée générale d'un regroupement de coopératives de la région de Marseille, et on avait comme thème ce sujet-là.

Ce qui est ressorti — si je résume — c'est le problème surtout de la communication. Et le président des Lameneurs de Marseille concluait — peut-être que ça peut paraître d'une façon simpliste, mais aussi d'une façon de synthèse — il disait: «La meilleure façon de se marier, c'est d'avoir des enfants».

Et je passerais maintenant à ma question que j'adresserais... à monsieur Bastien.

À quoi attribuez-vous le fait que, par exemple, une hypothèse présentée comme celle de monsieur Davidovic au sujet d'une banque coopérative ne fasse pas de chemin au Québec?

Et en sous-question, c'est:

Est-ce que c'est nécessaire, une banque coopérative pour être capable d'assurer un développement par rapport à d'autres pays où on en a développé, par rapport au phénomène du fait qu'on a des caisses au niveau provincial, mais pas de banque.

Est-ce que c'est une nécessité?

Roch Bastien
paneliste

Vous avez souligné qu'on avait des caisses populaires au Québec qui sont une forme de banque coopérative, selon moi et qui, je pense, peuvent très bien et contribuent d'ailleurs, selon moi, au développement coopératif, que ce soit du côté des coopératives agricoles, du côté de la consommation et d'autres formes de coopératives.

Et on a aussi pour l'appuyer dans ce sens, la SDC. Alors, je pense qu'on a déjà, jusqu'à un certain point, notre banque coopérative sur ce plan-là.

Chapitre 6 — Un projet de société

Un projet de société

Gabriel Gagnon
Département de sociologie, université de Montréal

Esquisse d'une prospective

Bon. Comme on est rendu au cinquième panel et puis je pense que le temps commence à être court, j'ai décidé, même si j'avais écrit aussi un beau texte que vous pourrez lire, de mettre mon texte de côté et puis de plutôt essayer de réagir sous forme de questions en me disant : c'est un peu notre participation au sommet qui s'en vient. Alors, comme on ne sera pas là, sinon comme observateur, je vais essayer de poser des questions, d'une part, au mouvement coopératif et, d'autre part, au gouvernement, pour essayer de voir dans quel sens, à partir de certaines observations sociologiques, on pourrait penser que le mini-sommet pourrait orienter le développement des coopératives et la politique gouvernementale.

On a beaucoup critiqué le mouvement coopératif et souvent les gens du mouvement coopératif prennent cette critique-là comme une critique personnelle ou une critique qui serait liée au fait que les membres sont désintéressés ou que les techniciens veulent diriger les entreprises d'en haut, sans faire participer les membres.

Je pense que je ne peux pas porter un jugement de cet ordre-là si le mouvement coopératif a changé. C'est qu'il s'est technocratisé.

S'il est technocratisé, c'est un peu involontairement parce qu'il a été obligé de suivre, ni plus ni moins, les grandes tendances de la société québécoise qui, elle aussi, s'est technocratisée à mesure que l'État prenait de plus en plus de place dans la société et dans l'économie, et à mesure aussi que l'ensemble des sociétés occidentales se technocratisaient.

Alors, ce n'est pas, disons, un mal qui vient de la volonté des personnes, mais qui est lié très fortement à l'évolution des sociétés.

Une autre raison pourquoi il s'est technocratisé, c'est que je pense que, étant donné le contexte dans lequel il se développait, il a été obligé de grossir. Et lorsqu'on devient gros, et qu'on a des structures nationales, il y a beaucoup de décisions importantes qui se prennent assez loin de la base. Enfin, c'est assez évident dans le mouvement des caisses populaires, il y a un certain nombre de décisions qui se prennent à la base et il y en a beaucoup qui se prennent au sommet.

Par ailleurs, s'il s'est technocratisé au Québec, il y a une autre des raisons importantes, c'est parce qu'il est très débalancé, le mouvement, il est très débalancé en ce sens qu'il est très fort dans un certain nombre de secteurs qui, à mon avis, sont peut-être plus éloignés des besoins des classes populaires ou des classes ouvrières urbaines, en particulier, donc, le secteur agricole, assurances et puis épargne et crédit.

Alors qu'il est très mal développé dans des domaines qui seraient plus près, disons, des classes ouvrières et des groupes populaires : habitation, production et consommation.

Donc, c'est un autre facteur qui a contribué à l'éloigner peut-être un peu des gens.

Et je pense que le message qu'il faut peut-être donner au mouvement coopératif — puisque c'est lui qui aura le gros du pavé lors du prochain sommet — c'est d'essayer d'écouter et de se mettre à l'écoute beaucoup plus qu'il ne l'a fait jusqu'à maintenant, de ce que les gens ont à dire dans les nouvelles coopératives, dans les groupes populaires; parce que j'ai l'impression, moi, qu'il se passe ici, j'appellerais ça peut-être une nouvelle révolution coopérative dont on ne se rend

peut-être pas assez compte, dans le mouvement traditionnel.

C'est qu'il y a beaucoup de gens qui, spontanément — ce sont des jeunes, ce sont des femmes, ce sont des groupes populaires, ce sont des travailleurs — choisissent la formule coopérative de nouveau, comme ça s'est fait dans le temps des pionniers de Rochdale, comme ça s'est fait aussi avant la guerre, qui choisissent de nouveau cette formule-là comme quelque chose de global, comme un facteur global de transformation de la société.

Et ma grande crainte, c'est que, pour des raisons de rivalité, pour des raisons parfois de définition juridique, que le mouvement coopératif traditionnel s'éloigne de ces mouvements-là et les oblige à se développer un peu à côté de lui, en dehors de lui et peut-être parfois contre lui. Alors que, au fond, puisque ce sont des gens qui ont réussi, qui ont établi des institutions très fortes, très importantes dans la société québécoise, ça serait un peu à eux de reprendre le contact avec ces nouveaux groupes-là, de les aider de leurs conseils, de les aider aussi de leurs capitaux, et aussi d'aller chercher chez eux peut-être ce renouveau d'idéologie, ou ce renouveau d'esprit coopératif que ces gens-là pourraient leur apporter.

Je pense qu'il y a intérêt à ce que ces deux groupes-là travaillent ensemble et non pas sur des voies séparées comme un certain nombre de gens semblent le suggérer et peut-être comme certaines gens auraient tendance à le suggérer au sommet coopératif.

Je pense donc que, souvent, on entend dire dans la bouche de leaders coopératifs: «*small is beautiful*»; mais beaucoup de ces gens-là, dans leur for intérieur pensent plutôt: «*big is necessary*» et ça serait un peu dangereux.

Donc, à mon avis, ce n'est pas seulement pour des raisons d'ordre idéologique que vous devez faire ça, les gens du mouvement coopératif, mais c'est aussi autant pour des raisons d'ordre de rentabilité. Vous parlez beaucoup de rentabilité.

Et le mouvement coopératif, il est peut-être gros vu du point de vue québécois, vu de notre point de vue. Mais, dans le contexte nord-américain, il n'est pas si gros que ça.

Et s'il allait s'éloigner de sa base, des unités de base qui ont fait sa force, peut-être que, à moyen terme ou à long terme, sa force dans l'économie québécoise ne demeurerait pas toujours aussi importante qu'elle l'est; ou si elle le demeurait, peut-être que beaucoup d'entreprises coopératives ne deviendraient que des entreprises comme d'autres et qui, à ce moment-là, n'auraient pas beaucoup plus à apporter que l'économie capitaliste.

Donc, je pense que, au mini-sommet, il y aura une rencontre avec l'État. Il ne faudrait pas que cette rencontre avec l'État soit susceptible de renforcer les tendances technocratiques du mouvement coopératif et aussi, disons, d'aider celles de l'État — je n'ai pas besoin de le dire, eux ils n'ont pas besoin d'être tellement aidés, ils sont déjà assez technocratiques — et il ne faudrait donc pas que cette rencontre-là serve à ça, mais serve plutôt, à mon avis, à amorcer une collaboration nouvelle qui a été amorcée par toute une série d'entreprises, mais amorcer une collaboration nouvelle qui donnerait un nouveau départ.

Et je pense qu'un des points-tests — et je vais reprendre ce que disait Léopold Marquis, c'est un sénateur du mouvement coopératif, c'est un homme important — lorsque je parle de coopérative de production, ça veut aussi bien dire organisation communautaire.

Donc, je pense qu'un des facteurs où on jugera des résultats du mini-sommet, ça sera l'importance ou l'intérêt qu'on accordera aux coopératives de production, d'habitation et de consommation.

J'insisterai plus sur les coopératives de production, parce que je pense que, même si on dit que le travail c'est quelque chose d'aliénant pour la plupart d'entre nous, la grande majorité de nos activités quotidiennes se passe dans des milieux de travail.

Et je pense que la coopérative, même si elle n'abolira pas complètement le travail,

pourrait contribuer fortement à en changer la structure et en changer aussi une bonne partie de la définition des tâches qui sont dedans, et de l'améliorer dans le sens de la qualité de vie.

Donc, je pense que le mouvement coopératif devrait pousser énormément dans le sens des coopératives de production. Et je ne vois pas là de problème fondamental.

Je pense que, actuellement, l'État québécois est très intéressé à développer les petites et moyennes entreprises; qu'il y a beaucoup de gens dans le milieu qui sont intéressés à créer des coopératives de production. Il s'agit donc de mettre les efforts ensemble pour se lancer dans ce domaine-là.

Il y a encore, au Québec, au moins 50 pour 100 des gens qui travaillent dans l'industrie manufacturière, qui sont dans des entreprises de moins de 200 personnes.

Dans des entreprises de ce secteur-là, je pense qu'il est relativement facile d'organiser des coopératives de production, à condition que ces coopératives reçoivent une aide technique, une aide financière.

Et je pense que ceci pourrait se faire assez facilement, mais je ne suis pas convaincu que, pour le moment, il y a vraiment un intérêt fondamental de ce côté-là.

Pourquoi j'insiste tant sur les coopératives de production?

C'est que je pense que, ce matin, les sociologues ont parlé des solidarités nouvelles à créer, ou des solidarités dont on devrait se servir pour refonder le mouvement coopératif.

C'est sûr que lorsque les coopératives se sont développées en milieu rural, ils n'avaient pas besoin d'inventer des nouvelles formes de solidarité, les gens se connaissaient tous. Lorsqu'ils participaient à une coopérative, ils traitaient de tous leurs problèmes en même temps.

Mais lorsque le mouvement coopératif est arrivé en ville, il s'est sectorialisé, et maintenant, il faut inventer de nouvelles formules qui vont aller le plus près des gens possible.

La première forme de solidarité, bien, c'est celle du travail sur lequel on pourrait créer des coopératives de production.

Et là, la question qui était posée au mouvement coopératif, hier, était très importante: pourquoi, lorsque vous achetez des entreprises, pourquoi dans vos propres entreprises coopératives, ne faites-vous pas une plus grande place aux travailleurs?

Ça ne serait peut-être pas nécessaire de créer carrément, avec vos entreprises, des coopératives de production. Il y a aussi d'autre chose qui s'appelle la cogestion, qui s'appelle les régies coopératives, qui donneraient une place plus importante aux travailleurs, ce qui n'est pas fait du tout.

Par ailleurs, la deuxième forme de solidarité c'est l'idée de créer des coopératives multifonctionnelles.

Il y a un exemple dont on n'a pas parlé du tout ici qui, moi, m'a beaucoup frappé, parce que je pense que c'est un des meilleurs exemples au Québec qui exprime ce désir de créer de nouvelles solidarités, c'est la coopérative multifonctionnelle de développement du JAL, dans le Témiscouata, que la plupart d'entre vous connaissent sûrement, qui a réuni un certain nombre de villages pour créer toute une série d'entreprises coopératives dans le domaine de la production et s'intéresser au développement intégré des ressources.

Je pense que ce modèle-là, pour le milieu rural, est un modèle particulièrement intéressant et un modèle porteur d'avenir.

En milieu urbain, évidemment, c'est plus difficile, mais là il faut retenir l'idée de Gérald Fortin, de créer des espèces de lieu dans les quartiers où les gens pourraient avoir toute une série de services coopératifs. Mais je pense que ça ne suffit pas.

Il faudrait trouver aussi des choses — ça pourrait être les conseils de quartiers ou des espèces d'organismes d'intercoopération,

mais aussi d'interdéveloppement — où les gens se réuniraient ensemble pour prendre un certain nombre de décisions.

Cette idée de conseil de quartiers a déjà été suggérée à Montréal. Le gouvernement en a déjà parlé dans certains de ses projets de loi. Et je pense qu'il y aurait beaucoup à faire dans ce sens-là.

Et en créant des nouvelles formes de solidarité comme ça, en milieu rural et en milieu urbain, on pourrait avancer beaucoup, je pense, dans la définition d'un nouvel esprit coopératif qui pourrait permettre de revivifier le mouvement traditionnel en lui permettant de se lier à toute une série de nouvelles idées qui viennent des groupes populaires.

Et dans ce sens-là, je pense que le gouvernement a un grand rôle à jouer — et ça, ce sont mes questions au gouvernement.

Le gouvernement actuel a beaucoup parlé de décentralisation. Jusqu'à maintenant, je trouve qu'il a été très timide dans ses tentatives de décentralisation. On a eu la loi sur l'aménagement qui vient d'être passée, mais ça ne va pas très loin, ça risque d'être une décentralisation au niveau des élites locales et au niveau de certaines mini-régions.

Je pense qu'il faudrait aller beaucoup plus loin dans le sens de la décentralisation en milieu rural et en milieu urbain pour créer de nouveaux organismes multi-fonctionnels aussi, qui pourraient être des interlocuteurs de conseils multifonctionnels de corporations.

Je pense que le rêve des coopérateurs québécois, qui était aussi le rêve de beaucoup de coopérateurs du monde entier, de créer cette société coopérative ou cette troisième voie entre le capitalisme et le socialisme autoritaire.

Le Québec, dans le projet de société qu'il est en train de développer, s'il continue, je pense qu'il pourrait justement développer une société de ce genre-là. Il y a d'autres gens qui appellent cette société-là, disons, autogestionnaire. Gérald Fortin en parlait ce matin. Moi aussi j'ai tendance à l'appeler: autogestionnaire.

Ce mot-là, quoiqu'on en pense, ce n'est pas un rêve d'intellectuel, parce que je l'ai entendu autant chez les travailleurs de Tricofil que chez les gens du JAL dans le Témiscouata. C'est un mot qui commence à être porté par un certain nombre de groupes populaires. Pour moi, c'est une autre façon de dire: coopération.

C'est une autre façon aussi de dire qu'il faut qu'on devienne maîtres chez nous, mais que maîtres chez nous, ça ne veut pas simplement dire de passer ses propres lois, mais ça veut dire aussi d'être maîtres dans son usine, dans son école, dans son village, et dans son quartier.

Claude Pichette
recteur
université du Québec à Montréal

Un développement économique enraciné

Alors, en tenant ces sommets économiques, le gouvernement du Québec a voulu se mettre à l'écoute du milieu, d'une part, et en même temps il a voulu faire connaître au milieu ses attentes et ses orientations quant au développement économique.

Or, dans la documentation que nous avons reçue, il nous dit que :

L'objectif principal du sommet sur la coopération est de favoriser l'utilisation de la formule coopérative comme outil important de développement économique.

Je me suis demandé pourquoi la coopération mérite-t-elle qu'on favorise son implantation et son développement?

Disons d'abord que, quant à moi, cette faveur ne doit pas être une faveur exclusive, c'est-à-dire que je ne pense pas que le gouvernement doive favoriser uniquement un type d'organisation économique comme les coopératives.

D'ailleurs, le gouvernement du Québec a déjà montré son intention de susciter et de favoriser tous les dynamismes économiques capables d'améliorer le niveau de vie des Québécois et de donner au Québec une infrastructure économique forte, mais la coopérative, puisque c'est là notre propos, mérite une attention particulière ne serait-ce que — raison secondaire peut-être — en raison de la négligence dont les différents gouvernements québécois ont fait preuve à son égard pendant de nombreuses décennies; ignorance pour ne pas dire hostilité même dans certains cas et à certaines époques.

Mais je voudrais donner des raisons plus fondamentales, pour respecter le titre de cette table, comme le projet de société qu'est celui du développement économique enraciné que porte la coopérative.

La coopération porte en elle-même les raisons qui motivent un appui gouvernemental. En effet, la nature même de la coopérative a pour corollaire un type de développement socio-économique qu'on peut qualifier de développement enraciné. Par enracinement du développement, on veut signifier que le développement économique par la coopération surgit du milieu même dans lequel il s'exerce et qu'il contribue à sa démultiplication et à son amplification dans le même milieu.

Cet enracinement tient à la nature même de la coopérative. En effet — et là pour certains ça sera sans doute des lieux communs — on définit la coopérative comme un type d'organisation économique dont les caractéristiques essentielles qui la distinguent des autres organisations économiques capitalistes ou d'État sont la participation directe à la propriété, au pouvoir et aux résultats de ceux qu'on appelle les usagers.

On peut évidemment faire la critique de la façon dont se réalise ce mode de fonctionnement de la coopérative. Mais on a juste à regarder quand même de quelle façon nous vivons la démocratie politique. Nous avons juste à regarder comment se vit le pouvoir dans l'entreprise capitaliste, et qu'on pense à ce qui se passe aujourd'hui autour de la Noranda. La démocratie, par exemple, on peut la critiquer dans les coopératives, mais c'est quelque chose qui se vit quand même difficilement partout.

Mais, néanmoins, la coopérative porte en elle-même ses modes particuliers de fonctionnement que sont la participation directe à la propriété, au pouvoir et au résultat de ceux qu'on appelle les usagers. Ainsi, lorsqu'un groupe de consommateurs ou de producteurs de biens ou de services s'associent en coopérative pour se donner un

service d'approvisionnement ou d'écoulement de biens ou de services, ils enracinent également dans le milieu un pouvoir de décision et ils se donnent les moyens de partager entre eux les bénéfices et avantages découlant de leur activité économique.

Plus que toute autre forme d'organisation économique, la coopérative permet cet enracinement. Les autres types d'organisations économiques que sont l'entreprise capitaliste et l'entreprise d'État sont facteurs de développement économique, mais ils ne sont pas au même point facteurs d'enracinement. En effet, la création d'une entreprise capitaliste ou d'une entreprise d'État, dans une région, fait des gens de cette région des employés de l'entreprise et parfois des consommateurs mais pas les propriétaires de celle-ci. Tout au plus, la mise sur pied d'une entreprise capitaliste dans une région, par des gens de cette région, limite-t-elle à ces personnes-là le titre de propriétaire et le pouvoir de décision. Quant à l'entreprise d'État, bien qu'on puisse toujours dire que chaque citoyen en est le propriétaire avec tous ses concitoyens, il n'y a ni titre de propriété ni participation directe au pouvoir de décision. Ce n'est que de façon éloignée et indirecte qu'on peut se dire propriétaire de l'entreprise d'État. Et enfin, les profits de l'entreprise iront aux actionnaires seulement ou à l'État.

Cet enracinement dans le milieu même qui a suscité la coopérative possède des avantages éminents au plan socio-économique, avantages qu'on pourrait résumer de la façon suivante: j'en énumère six:

meilleure dispersion du développement sur l'ensemble du territoire;

promotion des dynamismes régionaux;

meilleur partage des retombées du développement économique;

plus grande attention aux besoins du milieu;

promotion des dynamismes individuels et diffusion d'une pédagogie du développement économique.

Les quatre premiers avantages que je regrouperais sous le titre de: *Dispersion du développement sur le territoire et redistribution de la richesse commune.*

La création et le développement des coopératives sur l'ensemble du territoire québécois font surgir autant de centres de développement. Cette dispersion favorise les dynamismes régionaux et interrégionaux, un meilleur équilibre interrégional du développement et un meilleur partage de la richesse entre les régions. Surtout, l'enracinement dans le milieu suscite une plus grande attention aux besoins du milieu. Bien des régions du Québec seraient beaucoup moins dynamiques et par conséquent plus pauvres si elles avaient attendu de l'extérieur un développement économique qui ne serait peut-être jamais venu; et ça je n'ai pas besoin de donner des exemples aux gens du mouvement coopératif. Elles ont pu même satisfaire des besoins qui ne l'auraient pas été autrement.

Également, le partage de la richesse commune n'aurait pas atteint la même diffusion dans l'ensemble de la population du Québec. N'eut été de la coopération, des groupes ou classes de Québécois auraient vu leur part de la richesse commune demeurer bien inférieure à ce qu'elle est devenue. Sans la coopération, on aurait sans doute assisté à une concentration plus grande de la richesse québécoise entre groupes ou classes et dans certaines régions du Québec.

Les deux derniers avantages: promotion des dynamismes individuels et développement d'une pédagogie du développement économique. La coopération a favorisé le développement des dynamismes individuels en donnant l'occasion à de nombreuses personnes de participer au développement économique de leur milieu.

La coopérative a, en effet, permis la naissance d'activités économiques qui n'auraient pas eu lieu autrement, permettant ainsi à des individus de mettre leur compétence au service de la communauté. C'est là, de toute évidence, un facteur de promotion individuelle et collective. En plus, la coopérative a formé à la gestion, dans toutes les régions du Québec, une multitude de

personnes. Cette pédagogie du développement se caractérise par l'importance donnée à la formation à l'économie au sens large, au développement socio-économique du milieu, au fonctionnement démocratique et à la solidarité.

Les conséquences de cette pédagogie c'est que cette pédagogie issue, bien entendu, de la nature même de la coopérative ne peut manquer de susciter dans l'ensemble de la population québécoise une conception du développement économique que ne véhicule ni la philosophie capitaliste ni la philosophie socialiste.

Et ce sera ma conclusion: cela permet de dire que la coopération a suscité au Québec une pédagogie du développement économique qui fait appel aux dynamismes individuels et à la solidarité, pédagogie capable plus que toute autre sans doute, de rejoindre tous les milieux, et tous les groupes ou toutes les classes pour les engager dans le développement socio-économique, ce qui est un projet de société préférable à bien d'autres.

André Roy
Faculté d'Administration, université de Sherbrooke

Le rôle de l'intercoopération régionale

Dans son message du Nouvel An, le président du CCQ, monsieur Roland Pigeon, mentionnait :

De plus en plus, le mouvement coopératif est conscient qu'il ne prendra véritablement toute la place qui lui revient que s'il est uni...

Un peu plus loin :

Si 1980 doit être une année marquante, qu'elle le soit comme l'année de l'intercoopération.

Le point d'aboutissement naturel à l'intercoopération, c'est le coopératisme, c'est-à-dire un ordre socio-économique incorporant un système de valeurs et une structure propres à la doctrine coopérative.

Il y a quatre dimensions qui sont véhiculées par l'intercoopération régionale.

Premièrement, la région comme cadre de relance et de restructuration économique. Les régions ont intérêt à remplacer un développement économique inadapté et parachuté de l'extérieur et pour ce, elles doivent faire appel aux forces vives du milieu. La formule coopérative est un des moyens qui peut susciter de nouvelles motivations économiques collectives.

Par l'intercoopération, la communauté régionale pourrait accéder à un développement plus autochtone considérant une main-mise progressive sur des capitaux, sur des marchés, sur des richesses naturelles locales.

Nul n'est besoin de faire ici la preuve que si on veut impliquer les gens de la base, il faut décentraliser. La région est une étape vers cette décentralisation qui permettra d'amorcer un mouvement d'implication pour le développement économique, suivant les particularités d'un milieu donné.

Deuxièmement, l'éclosion d'une conscience économique communautaire.

Il faut aider les communautés locales à retrouver leur capacité d'action dans la résolution de problèmes communs.

L'intercoopération est un excellent moyen d'y arriver. Elle institue la solidarité en réseau et permet à la communauté d'accéder à la diversité de la vie économique régionale.

Troisièmement, le développement planifié et déspécialisé des secteurs.

L'intercoopération régionale est encore ici un moyen d'impliquer les acteurs de la coopération vers le développement ordonné du mouvement coopératif en se basant sur les besoins du milieu.

À partir des ressources et des besoins du milieu, pourront s'élaborer une interconnexion entre les coopératives existantes et une stratégie de pénétration de nouveaux secteurs qui aideront à canaliser le crédit, la consommation et la production.

Quatrièmement, l'édification d'une nouvelle société.

Il y a toujours un dilemme qui consiste à concilier les formes de production modernes avec les finalités humaines essentielles.

L'intercoopération offre une solution en valorisant le progrès tout en essayant de sauvegarder la primauté du social sur l'économique. L'intercoopération comme la coopération, c'est la participation à la propriété, au pouvoir et aux résultats. Ce sont les individus et non le capital qui font la force du coopératisme.

Voilà pour les principales idées fortes de l'intercoopération régionale.

Étudions maintenant ce que pourrait être le conseil régional de la coopération ou le CRC.

Le CRC est un organisme regroupant des représentants des institutions du mouvement coopératif d'un territoire donné.

Sa philosophie s'inspire des quatre principes suivants:

premièrement, constituer un organisme à caractère consultatif respectant la liberté des coopératives;

deuxièmement, faire preuve de souplesse en évitant de faire double emploi avec ce qui existe à d'autres paliers — ce qui ne veut pas dire qu'il ne faudrait pas décentraliser certaines choses au niveau régional;

troisièmement, encourager le maintien de bonnes relations avec les instances coopératives suprarégionales: les fédérations, le Conseil de la coopération du Québec, la Société de développement coopératif, etc.;

quatrièmement, représenter tous les secteurs coopératifs et rallier la participation active de toutes les coopératives.

Le CRC pourrait poursuivre quatre objectifs:

comme premier objectif, concevoir une stratégie globale de développement coopératif;

deuxièmement, propager la doctrine et les pratiques coopératives à l'intérieur de la région;

troisièmement, assurer la coordination de l'ensemble des activités coopératives sur son territoire;

et finalement représenter le mouvement coopératif à l'intérieur et à l'extérieur de la région.

La planification de l'intercoopération, maintenant.

Il y a quelque temps, Gilles Arès écrivait:

Si l'on veut un véritable réseau d'entreprises coopératives, si l'on désire s'orienter vers l'édification d'un secteur économique coopératif fort, il est essentiel que soient mis sur pied des mécanismes de planification de l'intercoopération et du développement, et ce, tant au niveau régional qu'au niveau provincial.

Parmi les erreurs à éviter au niveau de la planification, mentionnons:

Tout d'abord, l'insuffisance de l'effort investi; ensuite, la volonté de tout planifier au lieu de sélectionner des cibles-clés, la notion incorrecte voulant que la planification puisse être déléguée à quiconque; l'inflexibilité des plans; le manque de consultation à la base; l'absence d'une méthode d'approche.

Terminons avec une suggestion de cheminement en six étapes pour une planification de l'intercoopération régionale:

Première étape: établissement et maintien de relations harmonieuses entre les secteurs coopératifs.

Il faut avant tout créer un climat de solidarité. Par exemple des dîners-causeries, des colloques ou encore des sessions spéciales permettront de rapprocher les individus. Ainsi, durant une session, les participants sont amenés à mieux comprendre les objectifs de l'intercoopération et à élaborer des champs de collaboration. St-Exupéry disait: «Si vous voulez unir des hommes, donnez-leur une tour à construire ensemble».

Deuxième étape: diagnostic sectoriel et global.

Il s'agit de trouver ici des réponses aux: Où en est-on? Où va-t-on? Quelles sont les forces et faiblesses de chaque secteur? Où en sommes-nous par rapport au marché régional? Par rapport au degré d'intercoopération?

Pour réaliser cette étape, on peut mettre sur pied un groupe de recherche ou élaborer une session de diagnostic.

Troisième étape: planification sectorielle et globale.

C'est-à-dire trouver la réponse à «Où veut-on aller?»

Les efforts doivent ici être concentrés sur les cibles fondamentales. Il ne faut pas

s'éparpiller. Il faut préciser le rythme de croissance envisagé par secteur.

Quatrième étape: programme d'intercoopération.

Après avoir défini les objectifs à atteindre, nous passons à la programmation des moyens d'action collectifs, c'est-à-dire répondre à: «Quoi faire?» «Comment le faire?»

Deux activités sont poursuivies durant cette étape. Premièrement, il faut établir les axes d'intercoopération multilatérale, c'est-à-dire les liens de complémentarité ou de réciprocité. Ensuite, on précisera les formes d'entraide mutuelle en termes d'information, de ressources humaines ou physiques. Dans la même opération sont prévus les coûts impliqués ainsi que les prêts financiers accordés, s'il y a lieu.

Cinquième étape: Présentation des plans à l'assemblée générale des membres.

Il est important que l'ensemble des coopératives régionales connaissent et endossent le plan maître de développement coopératif. La stratégie de croissance fera l'objet de discussions et d'ajustements s'il y a lieu; ainsi, chaque coopérative pourra s'identifier aux efforts collectifs. Plus l'adhésion des participants sera grande, plus le développement coopératif tendra à être harmonieux et équilibré.

En d'autres mots, il faut répondre ici aux questions: «Êtes-vous d'accord?» «Qui fait quoi?» «Quand?»

Sixième étape et dernière: contrôle et suivi par le conseil d'administration.

Périodiquement, le conseil d'administration du CRC évalue les résultats et les compare au calendrier de prévision. À la lumière de nouvelles informations, des ajustements peuvent être apportés au niveau des objectifs ou des moyens d'action déployés.

En conclusion, si on veut à la fois respecter l'esprit de la formule coopérative et voir au développement économique du Québec, il faut promouvoir le regroupement des coopératives au niveau des régions. La prise en main du développement régional a avantage à se faire par les gens du milieu. En ce sens, une table régionale permettra de stimuler l'entrepreneurship coopératif. Il est évident qu'au départ, les membres d'une coopérative ne sont pas toujours prêts à investir temps, ressources humaines et ressources financières à la poursuite d'objectifs vagues ou qui ne cadrent pas avec leurs besoins.

Ils ne sont pas non plus prêts à endurer des parasites qui veulent vivre de la coopération.

Mais la vague actuelle pour le système coopératif laisse présager que les coopérateurs sont tout près de faire le pas vers l'intercoopération si on peut démontrer que c'est un excellent moyen de mieux répondre à leurs besoins au niveau régional. Il suffit d'élaborer des outils qui pourraient leur faciliter les chances de succès.

Interventions de la salle

Gérard Marotte

Monsieur le président, ma question s'adresserait à Gabriel Gagnon.

Depuis que je suis arrivé ici, nous avons traité de nombreux sujets. Par contre, j'ai constaté qu'il y avait quand même un mouvement important du Québec qui a été complètement absent, à ce que je sache, des discussions qui se sont tenues. C'est tout le mouvement syndical québécois, si ce n'est que, de temps en temps, pour manifester certaines craintes vis-à-vis la syndicalisation des employés dans le mouvement coopératif.

Alors, ma question serait de savoir comment expliquer de la part du mouvement coopératif, ce manque d'échange, de collaboration, de dialogue avec tout le mouvement syndical québécois?

Et, comme deuxième question, j'aimerais connaître l'opinion des panelistes là-dessus, à savoir:

Est-ce que, s'il y avait cet échange, cette collaboration, ce dialogue avec le mouvement syndical québécois, ça pourrait être un agent valable d'éducation coopérative auprès des membres, de leurs membres, des syndiqués québécois.

Gabriel Gagnon

A propos du mouvement syndical, je pense qu'il y a un paneliste qui l'a déjà fait remarquer, c'est que, le mouvement coopératif québécois est plutôt né dans le giron de l'Église et du milieu rural, alors que le milieu syndical se développait plutôt en milieu urbain et souvent en relation avec les travailleurs internationaux, avec les travailleurs de l'extérieur du Québec.

Et par ailleurs, comme le mouvement coopératif québécois n'a pas tellement insisté sur les coopératives de production, ç'a peut-être fait que les deux mouvements ne s'intéressaient peut-être pas à ce qui était central dans la vie ouvrière.

Il y a aussi évidemment — et ça, je ne vous le répéterai pas — les nombreux conflits entre syndicats et coopératives qui ont jalonné l'histoire récente du Québec et qui n'ont pas fait non plus pour rapprocher les deux mouvements.

Mais lorsque je parle d'autogestion et de société coopérative, je pense qu'on est maintenant dans une période où ce rapprochement-là pourrait se faire.

Ce que le mouvement syndical fait dans les grandes entreprises multinationales ou dans le secteur public et parapublic pour défendre les travailleurs, je pense que ce rôle-là pourrait être joué très adéquatement par des coopératives de production.

Dans le secteur des petites et moyennes entreprises où les travailleurs sont très peu organisés, je pense que c'est là que le mouvement coopératif pourrait le plus rendre service aux travailleurs et montrer qu'il est intéressé aussi bien aux classes populaires qu'aux classes moyennes.

Parce que j'ai bien l'impression que de plus en plus, le mouvement coopératif devient un mouvement de classe moyenne au Québec, et les classes moyennes sont importantes bien sûr, mais elles ont beaucoup d'instruments pour se défendre. Le syndicalisme en est un; alors que les classes

les plus défavorisées, les groupes les plus populaires, eux ou elles n'ont pas d'instruments pour se défendre et je pense que le mouvement coopératif pourrait jouer un rôle supplétif par rapport au mouvement syndical et qui pourrait coordonner ses efforts avec lui.

Claude Pichette
paneliste

Moi, ça ne m'étonne pas les difficultés qu'il y a entre le mouvement syndical et le mouvement coopératif.

C'est que la coopérative a été mise sur pied par des personnes pour se donner un service. Or, elles cherchent des avantages, ces personnes, en s'associant en coopération.

Mais leurs employés dans la coopérative cherchent également des avantages. Donc ce sont deux groupes qui sont en compétition pour des avantages.

Par conséquent, il faut bien voir cette réalité et je pense que c'est difficile à imaginer que ça pourrait se faire facilement ce partage de la richesse entre deux groupes sans compétition, c'est-à-dire qu'on arrive à s'entendre comme dans le meilleur des mondes dans la coopérative.

Ce n'est pas parce qu'on est des coopératives, que ça serait plus facile de négocier des conventions collectives avec des syndicats, que pour une autre entreprise.

Je pense que c'est fondamentalement difficile et ça le sera toujours. Il y aura toujours ces problèmes entre le syndicat et la coopérative.

Michel St-Cyr

Ma question, je l'adresse à monsieur André Roy.

Son sujet s'intitule: *Le rôle de l'intercoopération régionale*. Je me suis demandé si c'était volontairement qu'il avait décidé d'aborder cette question-là ou si elle lui avait été imposée, parce que je me demandais pourquoi il n'avait pas abordé la question du rôle de l'intercoopération au niveau provincial. Et ça m'amenait à penser que, peut-être, il la prenait pour acquise.

André Roy
paneliste

Monsieur St-Cyr, c'est que nos recherches, depuis quelques années à l'université nous démontrent que c'est un point important. Et d'ailleurs, c'est simplement tiré d'un volume qu'on a écrit en '78, Marcel Laflamme et moi-même. C'est simplement ça dont je vous fais livraison aujourd'hui.

Léopold Marquis

Ma question va s'adresser à monsieur Gagnon.

J'aimerais faire juste un court préambule pour mieux lui permettre de saisir.

Par une simple confession, je dois dire que j'ai été habitué, moi et probablement quelques-uns de mes collègues au Conseil de la coopération ou à la SDC, à travailler dans l'organisation de mise sur pied de coopérative.

Maintenant, dans votre intervention, vous faites allusion surtout — et c'est là que j'ai trouvé la chose intéressante parce que déjà nous l'avons senti, tout en s'occupant de nos travaux, dans le milieu coopératif, depuis quelques années —, à une deuxième vague qui arrive et qui comporte des aspirations, des attentes probablement différentes des nôtres, à savoir qu'on se rend compte que ce n'est pas nécessairement l'organisation de biens et services sur lesquels il y a accent, mais bien un besoin d'organisation strictement communautaire, organisation populaire ou simplement organisation en groupe.

Ça m'apparaît important de savoir si vous faites une distinction réelle entre ce qu'il y a de coopératif d'une part, et ce que l'on pourrait dire, d'autre part: organisation communautaire, populaire, tout simplement.

Gabriel Gagnon
paneliste

Ce que je pense, moi, c'est qu'il faut peut-être faire la même distinction que faisait monsieur Bhérer tantôt: c'est qu'il y a des entreprises coopératives tel que définies par la loi québécoise et puis ensuite, il y a des entreprises de type coopératif ou d'esprit coopératif.

Si on part de cette distinction-là, je pense que ça permet de mieux comprendre les problèmes et les difficultés.

Je vais vous parler du JAL parce que vous le connaissez, je pense, et puis moi aussi.

Voilà une entreprise que j'appelle coopérative dans le deuxième sens: des gens qui se mettent ensemble pour leurs intérêts économiques d'abord, pour empêcher leur paroisse de fermer, pour créer des entreprises dans leur village, et puis aussi pour faire leur éducation et puis aussi pour travailler ensemble à organiser des choses, toute une série de choses aussi bien dans le domaine social que dans le domaine économique. Ils appellent ça une coopérative de développement.

Lorsqu'ils veulent se faire financer ou se faire reconnaître, ils s'aperçoivent que c'est plein d'obstacles. Le mouvement coopératif leur pose des obstacles parce qu'ils ne sont pas habitués à une coopérative de développement. Le gouvernement leur en pose aussi. Et finalement, ils se retrouvent toujours en dehors des normes lorsqu'il s'agit d'avoir une aide, ils sont obligés de se battre beaucoup pour faire reconnaître ça alors que voilà un modèle très important au point de vue de la coopération du second type.

Je voudrais ajouter aussi que, par rapport à votre préambule, que souvent chez les générations plus jeunes que la nôtre, les gens font à la fois une critique du mouvement coopératif et aussi de la société de consommation.

Les coopératives qu'on a bâties et celles qu'on a actuellement sont très liées à la société de consommation parce que, pour survivre, il faut parler d'argent, il faut prêter de l'argent et puis il faut en ramasser et puis il faut vendre des affaires, dans le cas des coopératives agricoles; alors que les autres coopératives, celles qui sont lancées par les groupes populaires et les plus jeunes sont plutôt des coopératives qui cherchent à intégrer les gens dans la société, mais peut-être en dehors de l'esprit de compétition et en dehors de la société de consommation.

C'est peut-être là le décalage parfois entre deux types de gens: c'est que les valeurs ou les motivations sont différentes.

Dans un cas, on croit que ce que voulaient faire les coopérateurs au début lorsqu'ils voulaient lutter contre le capitalisme, on s'imagine que c'est encore là. Et je pense qu'on a raison de se l'imaginer, parce que la société capitaliste, à mon avis, elle est de plus en plus derrière. Elle ne sera pas remplacée par la société soviétique, mais elle va être remplacée par une sorte de société qui va tenir compte de toute une série de dimensions qui sont apportées par les groupes nouveaux.

Et, à mon avis, le mouvement coopératif devra jouer un rôle très important, ne devrait pas s'opposer à ça, mais devrait être quelqu'un qui écoute ça et puis qui aide à ce type de société à se développer, parce que ce type de société-là va être aussi propice au développement du mouvement coopératif traditionnel, à mon avis, qu'il va l'être à celui des coopératives nouvelles.

Parce que le mouvement coopératif traditionnel, certaines gens disent qu'il aurait atteint un sommet. En tout cas, la concurrence va se faire de plus en plus forte. Ce n'est pas terminé, ça, l'évolution.

Et je pense que vous auriez intérêt à vous faire aider de tous les gens qui sont des enthousiastes ou des mystiques, comme certains le disent, ou des gens qui croient à ça beaucoup, à la base, au mouvement coopératif et parfois que vous avez tendance à peu écouter ou à rejeter, sous prétexte qu'ils vous adressent des critiques que vous trouvez parfois injustes.

Jean Gagné

C'est à monsieur Gagnon.

Vous parlez d'autogestion. Notre coopérative dans son projet, en '75, à sa fondation, avançait un projet d'autogestion qu'elle a maintenu envers et contre tous.

En '78, on a inscrit ça dans nos règlements de régie interne, sans le dire à trop grand monde, parce que des règlements de régie interne, tu adoptes ça et tu mets ça dans les bureaux, puis après ça tu l'appliques localement, et puis ce n'est pas nécessaire d'envoyer ça, tu n'as même pas besoin d'envoyer ça au gouvernement. C'est aussi bien de même, d'ailleurs! On aurait eu des *feedbacks* à cette époque-là.

Et le développement de cette autogestion nous amène, à court terme, actuellement, à mettre sur pied une coopérative ouvrière de production dans la réparation. En immeubles, dans l'habitation, évidemment, il faut construire ou réparer des maisons. Ça nous prend donc des métiers de la construction ou de réparation, tout simplement, pour ne pas être régis par les offices et régies de toutes sortes.

On met donc sur pied une coopérative ouvrière dans ce secteur-là.

Et ceci m'amène à poser une question: est-ce qu'il ne serait pas possible de développer des coopératives ouvrières à partir des coops de consommation plutôt que de développer des coops de consommation à partir des coopératives de production?

Et je vous cite les exemples de la Suisse ou de la France où la coopérative de banque a mis sur pied une coopérative de travailleurs de banque, ce qui fait que les coopérateurs-consommateurs de service bancaire négocient avec les travailleurs réunis en coopérative ouvrière de travailleurs de banque, des conditions de travail et puis des conditions de service.

Est-ce que ça ne serait pas possible de penser à autre chose, plutôt que de toujours voir des syndicats en lutte comme on le voit en *collective bargaining*, en Amérique du Nord.

Est-ce qu'il n'est pas possible de penser à autre chose que ça, et d'innover un peu?

Je comprends que c'est dur. Moi, je n'ai pas connu Desjardins, je suis venu au monde trop tard. Mais il me semble qu'il ne reconnaîtrait pas son mouvement aujourd'hui, pas plus que Barbeau reconnaîtrait les coops de consommation alimentaire.

Gabriel Gagnon
paneliste

Je pense que vous êtes dans le bon filon. Beaucoup de gens disent que la coopérative sera multifonctionnelle ou bien qu'elle ne le sera pas du tout.

Vous autres, vous essayez à partir une coopérative de logements de créer une coopérative ouvrière de production. Logiquement, ça serait peut-être plutôt l'inverse en ce sens que si les gens peuvent résoudre leurs besoins de travail, ensuite ils pourraient créer des coopératives de consommation et des coopératives qui se grefferaient là-dessus, mais il n'y a pas de loi là-dedans.

Ce qui est important, c'est que tout ça, pour la personne qui est à la base, pas pour les dirigeants nécessairement, mais pour la personne qui est à la base, ces besoins-là sont les mêmes.

Si tu travailles, tu as besoin de logement, tu as besoin de consommation, tu as besoin d'épargnes et puis tu as besoin de toutes sortes de services.

Et puis, si tu crois à l'esprit coopératif, bien, il y a toutes les raisons du monde que tu essaies de créer des entreprises qui vont régler ça. Plus elles seront près de toi, plus elles seront près de ton quartier, plus elles seront près de ton village, mieux ça sera pour toi.

Donc, plus ça sera intercoopératif, mieux ça sera.

Vous avez un bon billet, c'est-à-dire, la réparation de maisons, évidemment, ça va de soi. Mais si vous vous mettiez à essayer de créer une coopérative de production dans des secteurs un peu différents, vous auriez peut-être un peu de difficulté.

Je veux juste ajouter une autre petite remarque. C'est que, bien sûr que le syndicalisme et puis la coopérative, on veut les opposer, mais ça ne s'oppose pas.

N'essayez pas de créer une coopération avec la General Motors, comme le disait monsieur Parenteau, on n'est pas capable, c'est trop gros pour le moment, là.

Commençons par des petites affaires. Les grosses entreprises, bien, on peut les faire acheter par le mouvement Desjardins, mais on lui demandera après de les remettre un petit peu quand même à ses travailleurs. On pourra faire ça. On pourra faire au moins de la cogestion dans ce cas-là. Et puis dans les grosses entreprises, on pourra peut-être demander à l'État québécois d'instaurer la cogestion si le syndicalisme le veut.

Mais ce n'est pas là qu'il faut faire des coopératives. Il faut commencer dans les secteurs où c'est petit, où c'est plus proche des gens. Et si ça marche bien là-dedans, pas seulement des expériences pilotes, on pourra faire des choses plus grosses.

Mais je pense que vous êtes en plein dans le bon sens de l'intercoopération vous autres, en voulant greffer sur un type de coopérative d'autres affaires pour que ça marche ensemble, au lieu de se battre.

Jean Gagné

Juste pour préciser. Je ne sais pas combien il y a d'employés dans les coopératives au Québec : 15 000, 20 000?

Ça ferait une maudite belle coopérative de production!

Jean-Yves Parent

Alors, monsieur Roy, vous parliez de la mise sur pied de conseils régionaux de la coopération.

D'après vous, qui serait en mesure de favoriser cette mise sur pied-là ou d'intervenir directement?

Ne pensez-vous pas que ça pourrait être un rôle ou un nouveau rôle du CCQ?

André Roy
paneliste

En fait, je vois ça comme un rôle du CCQ. Évidemment, ça peut amener des ramifications différentes à la CCQ, au lieu d'avoir une représentativité par les fédérations, on pourrait avoir en partie une représentativité par les régions.

Et définitivement, il est très difficile pour une coopérative dans une région de prendre l'initiative de ça.

André-Paul Laroche

Depuis le Bill 16, existe-t-il encore au Québec une ou des lois qui vont sauvegarder les prérogatives de nos coopératives et leurs droits?

Mario Dumais

Alors, si j'interviens, c'est parce que la loi 116 est une loi qui traite de la mise en marché des produits agricoles, et on revient au débat qui a été souvent amené sur le plancher, du rapport qui existe, dans le monde agricole, entre les syndicats agricoles et les coopératives agricoles.

Je pense qu'il est peut-être bon, étant donné que ç'a été ramené si souvent, pour ceux qui ne le sauraient pas, de souligner qu'il y a une entente qui a été conclue entre le mouvement syndical agricole et les coopératives agricoles, en l'occurrence la

Coopérative fédérée et certaines de ses principales affiliées, au mois de décembre.

Maintenant, qu'est-ce que la loi 116 venait faire?

Et qu'est-ce qui se passe là?

Comment ça qu'il y a eu conflit?

Bien, essentiellement, c'est que les syndicats de producteurs agricoles veulent négocier collectivement la mise en marché de tous les produits agricoles et de toutes les unités de produits agricoles.

Les coopératives, quant à elles, disent: «Nous sommes là pour éviter qu'il y ait entre nous et nos membres, des intermédiaires».

Par conséquent, les plans conjoints et les syndicats agricoles contreviennent à ce principe-là.

Or, moi, je pense que, tout comme avec les syndicats ouvriers, il y a des tensions qui sont inévitables et puis face auxquelles il ne faut pas paniquer et puis qui, finalement, peuvent être génératrices de remises en question de part et d'autre.

Je pense que, de la même manière, dans le monde agricole, il ne s'agit pas de paniquer et de monter en épingle un conflit qui est réel.

Un conflit qui est réel, parce qu'il y a: où commence le rôle d'une institution et où finit le rôle de l'autre?

Ce n'est pas facile à définir, mais je pense que ça avance dans cette direction-là, et qu'il est bien certain que les coopératives agricoles continuent d'avoir leur rôle, mais que le syndicalisme agricole aussi en a un, et que la loi 116 ne vient pas éliminer ça.

Fernando Lavoie

Disons, un commentaire qui s'adresse à monsieur Roy.

Tout simplement que l'idée de l'intercoopération régionale reste quand même, pour moi, quelque chose de peut-être idéal qui devrait se réaliser dans la prochaine décennie.

Mais dans la décennie qu'on vient de vivre, ç'a été vécu dans certaines régions, dont au Saguenay/Lac-Saint-Jean, et c'est mort justement dans les derniers jours de '79. S'il reste quelques cendres, il en restre très peu.

Le pourquoi de ça?

C'est que vous avez des grosses coopératives et puis vous avez les petites.

Les grosses c'est bien sûr qu'elles ont du personnel. Les petites coopératives sont dans des milieux marginaux qui, souvent, ce sont des coopératives de production pour sauver le village, sauver les travailleurs.

C'est que, à ce moment-là, nous avons un rôle social à jouer. Alors, celui qui est comptable ou celui qui est gérant, bien souvent, il est quasiment bedeau, marguillier, commissaire, maire, etc., etc.

À ce moment-là, il vient encore un autre organisme et puis on nous dit: «Bien, voici encore le gérant, c'est un technocrate», — on en a parlé depuis deux jours.

Alors, moi, je me dis: c'est peut-être l'idéal.

Et pour les petites, on aurait peut-être besoin d'aller se ressourcer justement, d'aller voir et d'aller quand même leur dire, aux grosses coopératives, nos besoins.

Mais lorsque tu es pris dans le pain quotidien et que tu penses que le soir ou le jeudi, il faut que tu fasses la paye pour tes gars, bien, tu n'as pas le temps d'y aller.

Et puis, bien souvent, l'intercoopération ça coûte cher. Le gars qui est obligé de voyager, ça lui prend un repas. On sait qu'aujourd'hui, ça coûte cher. Alors, ils nous disent: «Alors, reste donc chez vous un peu, puis occupe-toi de nous autres».

C'est le commentaire que je voulais apporter. C'est pour ça que je dis que c'est peut-être idéal, mais on l'a vécu au Saguenay/Lac-Saint-Jean et puis ce n'est pas fort.

André Roy
paneliste

Je suis d'accord qu'il y a eu des problèmes. Grand-Maison mentionnait ce matin que l'intercoopération, il faut y penser, mais ne pas aller trop vite et puis à long terme.

Je pense quand même que c'est un objectif qu'on peut se placer.

Maintenant, il y a déjà des choses, je pense, qu'il ne faut peut-être pas répéter dans le cas du Lac-Saint-Jean.

Je ne crois pas qu'on est allé, au départ, avec une planification assez systématique.

Il ne faut pas aussi que ce lieu de rendez-vous soit une place pour que les petites coopératives viennent pleurnicher sur les épaules des grosses. Il m'apparaît important, au niveau de ces rencontres, d'essayer de voir ce qui peut nous aider l'un et l'autre. Et souvent, les petites coop peuvent apporter des choses aux grosses coopératives.

Il m'apparaît aussi important qu'il ne faut pas toujours faire appel aux mêmes personnes pour participer. Il y a des membres dans une coopérative, ils sont nombreux. Il y a peut-être moyen de former ou d'amener d'autres personnes qui ne sont pas du conseil d'administration à participer à ces choses-là et à faire état au niveau des différents conseils d'administration, ce qui permettrait d'impliquer plus de gens dans les coopératives.

Et, finalement, au niveau de cet organisme, il faudrait peut-être penser à une aide financière pour le déplacement qui pourrait être partiellement organisé par les gens des coop du milieu qui y vont au prorata, mais aussi peut-être par une aide gouvernementale via le CCQ ou d'autres choses qui permettrait d'avoir des fonds pour organiser le niveau régional.

Alain Dubois

Monsieur Grand-Maison, ce matin, mentionnait une chose qui a d'ailleurs été retenue par plusieurs observateurs, ici, aujourd'hui, où il disait: «Les coopératives sont mal préparées face au syndicalisme».

Ce n'est peut-être pas tout à fait bien paraphrasé, mais en général, c'est ce qu'il voulait nous rendre.

Et d'ailleurs, plusieurs personnes ont posé des questions, ont fait des observations face à ça. Et j'aimerais faire une supplémentaire.

On peut voir les relations syndicats et coopératives actuellement sous trois volets et un des volets que j'aimerais discuter n'a pas été amené aujourd'hui.

On a parlé, d'abord, du premier volet qui était au niveau de l'Union des producteurs agricoles face à des coopérateurs agricoles. Il y a déjà, d'ailleurs, une tentative de rapprochement qui semble être des plus positives.

Le deuxième niveau de relation syndicats-coopératives, on l'entrevoit au niveau des coopératives en tant qu'entreprises et leurs employés. On a vu, tout à l'heure, une expérience des plus louangeables d'ailleurs, au niveau d'employés qui se sont réunis à l'intérieur d'une coopérative ouvrière, dans la région de Sherbrooke.

Et je crois que c'est le genre d'expérience qui pourrait être drôlement poursuivie dans les autres secteurs d'entreprises coopératives au Québec.

Il y a un troisième volet, cependant, qui a été, comme je vous le disais, peut-être plus ou moins escamoté: c'est au niveau des coopératives de travailleurs en tant que telles.

Et là, je m'adresse plus particulièrement aux coopératives de travailleurs forestiers.

Les coop forestières, actuellement, en 1980, ça sera certainement, grâce au sommet sur la coopération, un tournant dans leur développement, et développement qui sera d'autant accru de par le dynamisme qu'elles-mêmes voudront bien déployer.

Ces coopératives de travailleurs forestiers veulent donc se développer dans différents secteurs: aménagement, exploitation forestière, voire même la transformation de notre matière ligneuse au Québec.

Il existe cependant un problème et c'est là qu'on arrive au troisième niveau de relations syndicats et coopératives de travailleurs — et la question va s'adresser plus particulièrement à monsieur Gagnon et en même temps à monsieur Pichette qui a parlé de développement tout à l'heure.

Les coopératives veulent se développer, donc, accroître leur volume d'opération, mais ceci veut dire aussi aux dépens de compagnies à l'intérieur desquelles on peut entrevoir aussi des problèmes avec les syndicats, ça veut dire aussi les possibilités, éventuellement, de regrouper les travailleurs sous une même bannière qui est la coopération. C'est ce qu'on espère.

Et la question est la suivante:

Voyez-vous des possibilités de rapprochement entre ces syndicats de travailleurs et les coopératives forestières qui sont actuellement existantes?

Gabriel Gagnon
paneliste

Bien, je vais essayer de parler d'un exemple concret.

Supposons que des travailleurs forestiers forment une coopérative et puis décident d'acheter une usine ou un moulin où il y a déjà un syndicat. Si, en faisant ça, ils deviennent les patrons de cette usine-là et puis ils continuent à faire comme l'ancien patron qui était une compagnie multinationale ou un entrepreneur capitaliste, il est évident qu'ils vont avoir des problèmes avec le syndicat, parce que le syndicat va continuer à raisonner de la même façon et puis, ils vont peut-être essayer d'être plus durs — souvent c'est ce qui arrive — avec ces coopératives-là qu'avec les anciens patrons.

Mais si, par ailleurs, en achetant une usine de transformation ou un moulin à papier ils associent les travailleurs à la gestion de cette entreprise-là —, un peu dans le modèle dont parlait monsieur Morin hier, il appelait ça une «régie coopérative» —.

Supposons qu'il y aurait une association des gens qui achètent le produit, des gens qui l'apportent et puis des gens qui travaillent dessus, bien là, il y aurait probablement possibilité de s'entendre avec les syndicats.

Cependant, je dois vous dire que, actuellement, au Québec, la cogestion, dans le mouvement syndical ce n'est pas un thème qui est très développé ou dont on parle beaucoup.

Ici, le mouvement syndical ne s'intéresse pas à ça du tout. La FTQ, peut-être un peu, parce qu'elle a été prise avec des cas comme la Tembec et Tricofil, mais la CSN et la CEQ sont plutôt lancées vers une stratégie de confrontation. Ça se comprend, parce que la majorité de leurs membres sont des gens du secteur public et parapublic.

Mais, disons, la réflexion du mouvement syndical pour ce type d'entreprise-là, n'est pas tellement importante. On m'a même rapporté un exemple, dernièrement, d'un colloque: c'était Harvey Transport qui est une entreprise autogérée ou, disons, possédée par les travailleurs et le directeur de cette entreprise-là nous disait: «À un moment donné, on avait un syndicat CSN et puis c'est géré par les travailleurs». À un moment donné, le syndicat a dit: «Écoutez, ça ne marche pas cette affaire-là, on ne réussit pas à s'entendre, vendez donc ça à l'entreprise privée et puis là, les relations vont être claires et puis on va pouvoir savoir comment faire».

Alors, vous voyez un peu le genre de problème.

Claude Pichette
paneliste

Oui, je pense qu'il faut voir très clairement que le syndicat et les membres sont en concurrence pour se partager les bénéfices de la coopérative.

Les membres se sont associés en coopérative pour se donner un service à

meilleur prix, par exemple, dans une coopérative de consommation, ou pour couper les intermédiaires, par exemple, dans une coopérative d'écoulement.

Par conséquent, ils veulent tirer un bénéfice économique. C'est pour ça que les gens s'associent en coopérative.

Or, quand les employés de la coopérative s'associent en syndicat, c'est pour retirer un meilleur revenu, un meilleur salaire. Par conséquent, c'est pour participer, c'est-à-dire pour amener un partage différent du gâteau.

Même si on parle de cogestion, même si on fait participer les employés à la gestion de l'entreprise, même si on est des bons patrons, si je puis dire, dans la coopérative, il reste que la lutte ou la concurrence pour le partage des bénéfices et avantages d'une coopérative, ça va toujours exister.

Et je pense qu'on peut avoir une philosophie progressiste face aux syndicats quand on est membre d'une coopérative, quand on est coopérateur, mais ça ne fait pas disparaître quand même le problème du partage des bénéfices.

Jean-Claude Tile

Je suis Français et de passage ici au Québec, dans le cadre d'un échange franco-québécois en matière d'éducation.

Mais je suis là et je représente un groupement intercoopératif régional de Provence. Alors, c'est un point qui a été abordé par monsieur Roy et qui m'intéresse beaucoup.

Et avant de lui poser une question, je voudrais quand même apporter un petit témoignage, parce qu'il y a ici, à Québec, un groupement intercoopératif régional qui fonctionne très bien dans l'Outaouais et nous avons signé avec ce groupe intercoopératif une convention de réciprocité intercoopérative. Et j'ai pu observer, pour être passé deux fois dans l'Outaouais, que ce groupe — c'est le CCO — a un travail vraiment très actif.

Ils ont créé, l'année dernière, 15 coopératives, c'est-à-dire qu'ils ont créé une centaine d'emplois. Et ils ont organisé plusieurs dizaines de stages de formation et vraiment ils font un travail très efficace.

Alors, ma question qui s'adresse à monsieur Roy est la suivante:

Est-ce que vous ne pensez pas que si les organismes coopératifs de province décentralisaient une partie de leurs moyens, ça ne serait pas un moyen de renforcer l'action intercoopérative régionale?

Si le CCQ qui compte 30 employés n'en comptait plus que 29 et en déléguait un dans l'Outaouais, est-ce que ça ne serait pas un moyen, par exemple, de renforcer l'intercoopération régionale?

André Roy
paneliste

J'abonde dans votre sens. Quand je parle de décentralisation, c'est à mon idée, ce dont je parle.

Peut-être aussi sur le conseil d'administration d'une caisse populaire, je m'aperçois qu'il y a beaucoup de choses qui me dépassent, qui se règlent à la Fédération et qui pourraient peut-être se discuter au niveau de l'application régionale.

Mais je pense que, autant du côté des fédérations que du côté de la CCQ, il y aurait peut-être des choses à décentraliser si on commence à penser que c'est un bon système pour développer le coopératisme au Québec.

Gérald Fortin

Je voudrais revenir à nos forestiers.

Je pense qu'une des dimensions des questions qui ont été posées en termes de syndicalisme et de coopératives, c'est que les travailleurs forestiers actuels, non en coopératives, sont syndiqués.

S'ils se forment des coopératives forestières, il y a des travailleurs syndiqués

qui vont perdre leur *job* et c'est ça qu'est le problème, je pense.

Et il faudrait bien voir que si le syndicalisme dans le secteur forestier n'appuie pas les coopératives, et fortement, il va y avoir des flammèches.

Bruno Breault

C'est dans notre région, ça.

La Fédération des magasins Coop, en parlant de décentralisation, il y a quelques années, avait décidé de rencontrer les gens des régions pour essayer de converser ou d'avoir, de deux régions données, leur estimation vis-à-vis certaines politiques de la Fédération.

Et ma question est celle-ci:

Comment pouvez-vous ou comment peut-on s'y prendre pour intéresser les gens à y participer?

Parce que sur 27 coopératives, nous autres, dans notre région, trois se sont présentées aux réunions et, à ce moment-là, ce sont les gestionnaires, un gars comme moi et puis les gestionnaires de la Fédération des magasins Coop qui ont décidé des politiques.

Et puis après avoir entendu pendant une journée et demie ou presque deux jours, taxer les gestionnaires de nos coopératives de prendre les décisions et de s'orienter, quelquefois, sans peut-être aller jusqu'à informer toute l'administration de nos coopératives, parce que, quand on les convoque, assez souvent, ils ne sont pas là.

Comment voulez-vous qu'on puisse décentraliser si les membres ne sont pas là?

André Roy
paneliste

Moi, j'ai remarqué dans certaines assemblées générales, des gens qui aimeraient bien participer au conseil d'administration ou participer à différents organismes et puis qui ne sont pas élus, parce que, souvent, dans nos coopératives, on est élu par habitude.

C'est peut-être à ce moment-là une possibilité de considérer ces gens-là et puis essayer de les impliquer dans l'intercoopération pour ne pas, justement, mettre un fardeau trop lourd sur les épaules des membres du conseil d'administration ou des membres de la gestion de la coopérative.

Et à mon avis, on a un effort à faire de ce côté-là pour essayer d'impliquer davantage les gens qui sont dans nos coopératives et puis qui ont besoin d'un coup de pouce pour s'impliquer peut-être davantage et puis devenir des entrepreneurs coopératifs dans d'autres domaines.

Parce que si on veut lancer un conseil d'intercoopération, c'est dans le but de développer d'autres coopératives.

Il y a des gens qui seraient peut-être prêts pour siéger sur le conseil d'administration; ça leur donnerait peut-être une chance en siégeant là.

Jean Gagné

Seulement un petit commentaire, parce qu'on revient souvent avec l'opposition: syndicats-coopératives dans la production.

On dit: «Les travailleurs forestiers qui, actuellement, bûchent le bois, ils vont perdre leur ouvrage». Ils sont syndiqués, ils travaillent pour la CIP ou un autre, lorsque la coopérative forestière va obtenir le droit de coupe.

Bien, ils n'ont rien qu'à devenir membres de la coop forestière. Je veux dire, ils ne perdent pas leur *job*. Ils changent d'employeurs. Ils deviennent leur employeur.

Je ne pense pas que ce soit une perte. Okay, une centrale syndicale va perdre des cotisations, mais ça, ils n'ont rien qu'à syndiquer les coopératives de production. C'est autre chose.

Nous autres, la coopérative de production, on l'a fait à partir de nos ouvriers, ceux qui travaillent avec nous autres, les réguliers. On leur a assuré, d'ailleurs, que, tant que la

coopérative de production ne serait pas constituée, ils resteraient employés chez nous et que, lorsqu'ils passeraient à la coopérative de production, ils obtiendraient un droit de réengagement chez nous si jamais ça ne marchait pas avec leur coop de production, parce que ça, on ne le sait pas, il s'en est jamais fait dans ce secteur-là.

On va aller voir. Mais on leur garantit quand même une place.

Moi, je rêve de la journée où dans les caisses populaires, au lieu d'avoir un syndicat, il y aura une coopérative de production de la caissière avec les commis, tout ce monde-là.

Remarquez que ce n'est peut-être pas les hauts dirigeants du mouvement de la Confédération Desjardins qui vont avoir l'idée, mais peut-être que, à un moment donné, si on leur aidait...

Maurice Richard

Disons que ça m'a rassuré un petit peu l'intervention de monsieur Gagnon sur l'avenir ou les perspectives des coopératives ouvrières de production dans le grand projet de sociétés nouvelles des coopératives versus un peu le désappointement que j'avais de l'optique de monsieur Bastien pour qui les coopératives ouvrières de production seraient probablement tranquilles.

Tout ça pour apporter des observations qu'il y a peut-être, en ce qui nous concerne, un potentiel épouvantable à récupérer, du monde coopératif dans toutes les énergies non structurées, marginales, comme on les appelle: chômeurs ou autrement qui, à l'intérieur du monde coopératif, puis qui sont solidaires, justement, de ce qui a été bâti, du gros qui est nécessaire, bien qu'on pourrait allier le petit qui est beau et puis tout le monde pourrait, bon, disons, s'en porter mieux dans le Québec.

Gabriel Gagnon

Je peux peut-être faire un commentaire.

Par rapport au panel précédent, lorsque monsieur Bhérer dit qu'il faut trouver des façons nouvelles dans la loi pour permettre aux organisations communautaires qui ne sont pas strictement coopératives d'exister, je suis pleinement d'accord avec lui.

Moi, qu'une affaire s'appelle coopérative au sens légal ou pas, ce n'est pas tellement ça qui m'importe.

C'est qu'il faut donner la chance à toutes les formes d'organisation communautaire d'avoir place au soleil par la loi, d'avoir place à des formes d'aide.

Alors, ce que je n'aimerais pas, ça serait que le mouvement coopératif, à un moment donné au sommet arrive et puis dise: Écoutez, tout ce qui n'est pas coopératif au sens légal de la loi, on ne veut pas avoir affaires à ça.

La SDC: on ne financera que les coopératives au sens strict. Tout ce qui est organisation communautaire, tout ce qui est social, tout ce qui est en dehors de ça, on ne veut rien savoir de ça. On donne ça aux autres entreprises du gouvernement, débrouillez-vous.

Je ne voudrais pas qu'il fasse ça et puis j'ai peur qu'il propose ça ou qu'il y en ait qui proposent ça.

Alors, ça, c'est une affaire.

Donc, je suis optimiste par nature, mais je ne suis pas sûr qu'il n'y a pas encore un certain nombre de difficultés qui sont devant les coopératives de production et les organisations communautaires pour avoir place au soleil.

Chapitre 7 — La clôture du colloque

La clôture du colloque

Jean-Marie Bouchard

sous-ministre
ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Je voudrais, avant la présentation de monsieur le ministre Joron, vous rappeler très rapidement les objectifs qui étaient poursuivis dans la convocation de ces deux sessions.

Le temps prévu pour la tenue du sommet au début de février prochain a déjà été précédé dans les différents secteurs coopératifs d'une réflexion très approfondie qui a pris forme par la rédaction et la présentation de documents et de rapports qui ont été analysés par les différents ministères concernés et qui constitueront d'ailleurs la base de discussions lors du sommet.

Mais il nous est apparu que ces efforts de réflexion se devaient d'être continués sur une base collective, en y associant, d'une part, le monde universitaire et, d'autre part, les différents fonctionnaires et le public concerné.

Je dois vous dire, monsieur le ministre que, à cet égard, cette session d'étude qui dure depuis hier a pleinement atteint ses objectifs, d'une part, au niveau des participants et, d'autre part, au niveau de la qualité des textes qui ont été présentés.

Au niveau des participants, nous avons eu tout près de 300 personnes qui se sont inscrites. Mais ce qui est intéressant de noter, monsieur le ministre, c'est la répartition de cette inscription: vous en avez 109 du monde coopératif, 62 universitaires, 75 fonctionnaires, 22 journalistes, et je rajoute une centaine d'autres qui ne sont pas inscrits mais qur sont des étudiants et ainsi de suite.

Réalisation, également, monsieur le ministre, au niveau de la présentation de textes et au niveau également de la participation.

Mais ce que je voudrais vous souligner, c'est que cette rencontre a permis quelque chose d'absolument magnifique, c'est-à-dire un échange franc, parfois dur, toujours sous le couvert de l'amitié, mais très riche et très fructueux où, probablement, le monde universitaire a pu prendre conscience qu'il y avait parfois différence entre leur perception, et où également le monde coopératif et surtout les fonctionnaires ont peut-être appris à réajuster certaines de leurs conceptions.

Alors, mesdames, messieurs, sans plus tarder, je demande à monsieur le ministre Joron de vous adresser la parole.

Guy Joron

ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières

Mesdames, messieurs,

Nous sommes aujourd'hui à une des dernières étapes — en fait, à la dernière —, de réflexion collective avant le sommet sur la coopération.

Tous dans cette salle, je crois bien, sommes attachés à la formule coopérative et identifiés, pour la plupart, à la philosophie et aux principes qui l'animent.

L'ensemble des consultations préparatoires au sommet nous a démontré d'ailleurs jusqu'à quel point les dirigeants du monde coopératif québécois étaient fiers de la personnalité coopérative de leurs entreprises, et surtout jusqu'à quel point ils souhaitaient voir celles-ci mieux promues et mieux comprises de la part de la population en général.

Cette sensibilisation au phénomène coopératif peut s'effectuer de deux façons:

par l'expérimentation de la formule coopérative;

et par l'éducation coopérative proprement dite.

Le fait que deux Québécois sur trois soient membres d'au moins une coopérative

démontre que la première voie a largement été utilisée. Quant à l'éducation coopérative proprement dite, les dirigeants des entreprises coopératives ont constaté, à maintes reprises, que les traits distinctifs propres à l'entreprise coopérative méritaient d'être mieux connus de la population et même de leurs membres.

Au cours des travaux préparatoires au sommet, les dirigeants du monde coopératif nous ont rappelé à quel point ils souhaitaient que plus d'efforts de sensibilisation soient entrepris en vue de susciter l'adhésion et l'engagement du citoyen dans l'entreprise coopérative.

Nous avons bien noté l'unanimité du mouvement coopératif à réclamer une action mieux soutenue et mieux adaptée en ce domaine. Cette recherche d'une action plus significative en matière d'éducation coopérative ne signifie pas pour autant qu'il se fait peu de choses ou rien en ce domaine, bien au contraire.

Il nous apparaît que le mouvement coopératif, à même ses propres ressources et à même son propre dynamisme, a déjà enclenché un ensemble d'activités contribuant à mieux faire connaître et comprendre la coopération tant à ses membres qu'à la population dans son ensemble.

Il m'apparaît donc opportun de vous brosser un rapide tableau des efforts qui sont déployés présentement par les institutions coopératives en matière d'éducation coopérative.

Dans un second temps, je tenterai d'analyser les raisons pour lesquelles il subsiste des écarts importants entre cette volonté et la réalité de l'éducation coopérative.

Enfin, je ferai part des attentes précises des milieux qui nous ont été exprimées en cette matière.

L'éducation coopérative a beaucoup évolué, sans doute, ces dernières années. Dans le secteur financier, les caisses d'épargne et de crédit effectuent d'importants investissements dans la formation technique et professionnelle des quelque 20 000 travailleurs qu'elles emploient, et l'éducation coopérative est généralement intégrée au programme de formation professionnelle. Ainsi, la Fédération de Québec des caisses populaires Desjardins et ses dix unions régionales investissent annuellement plusieurs millions de dollars au seul chapitre de la formation. La Fédération publie également diverses revues, documents, destinés aux employés, aux membres, au public en général, et réalise un ensemble d'activités ayant pour mérite de mettre en valeur la place et le rôle de l'entreprise coopérative.

Les unions régionales et les caisses locales organisent également de nombreuses activités spécifiques d'éducation économique et coopérative.

Cette approche de l'éducation coopérative est également caractéristique de l'ensemble des autres fédérations de caisses d'épargne et de crédit. Au sein de la Fédération de Montréal des caisses Desjardins, des caisses d'établissement, des caisses d'économie, des caisses d'entraide économique, on retrouve cette même recherche d'une action éducative plus manifeste à l'égard de la coopération.

De façon générale, l'expérience des caisses d'épargne et de crédit démontre l'étendue du concept d'éducation coopérative qui est intégré à des programmes de formation professionnelle, à des programmes de communication ou à des programmes d'éducation populaire.

Dans le secteur de l'assurance, la situation est sensiblement la même que dans les caisses d'épargne et de crédit. Un examen des investissements réalisés par ce secteur nous indique que les sociétés d'assurance membres de la famille coopérative ont consacré, l'année dernière, plus d'un million de dollars au chapitre spécifique de la formation.

Certaines mutuelles, en raison de structures relativement décentralisées, ont mis sur pied un ensemble d'activités et de formations insistant particulièrement sur leur appartenance au mouvement coopératif, de même que sur les caractéristiques de l'entreprise coopérative.

Du côté des coopératives agricoles, l'essentiel de l'action entreprise en matière d'éducation relève des coopératives locales

ou régionales qui reçoivent, à cet effet, un soutien technique de leur fédération, la Coopérative fédérée de Québec.

Les activités prennent la forme d'assemblées d'information, de circulaires, dépliants et, dans certains cas, de journées d'étude portant sur la réalité coopérative agricole.

Il en est de même des Pêcheurs unis du Québec qui agit, tant au chapitre de la formation professionnelle des pêcheurs qu'à celui de la formation coopérative proprement dite. Cet effort déborde même le strict cadre des membres et s'étend souvent au niveau des familles des pêcheurs membres.

Quant à la Fédération des magasins Coop qui regroupent plus de 200 coopératives de consommation au Québec, elle s'est dotée d'une infrastructure d'animation et d'information coopératives ayant pour rôle de soutenir les coopératives affiliées dans leur recherche de formation d'un personnel plus compétent et d'un membership plus engagé.

Je m'en voudrais de terminer ce survol des coopératives structurées sans parler des activités des coopératives à fin sociale, telle l'Association coopérative féminine ou la Fédération des associations coopératives d'économie familiale qui, avec des budgets modestes et à même un bénévolat constant, réalisent un travail d'animation axé prioritairement sur la protection et la défense des droits des consommateurs.

L'éducation coopérative apparaît aussi très importante aux dirigeants et aux militants des quelque 900 coopératives québécoises non structurées ou non fédérées. En effet, le membership restreint et l'importance du bénévolat au niveau de la gestion impliquent un engagement et une conscience coopérative de la part de ses coopérants.

Ainsi, les coopératives d'habitation, les coopératives étudiantes et celles des secteurs funéraires, de la production, de la consommation, de la forêt, des garages pour ne nommer que celles-là, ont toutes demandé que des efforts soutenus soient déployés à tous les niveaux en vue de la promotion de la formule coopérative.

On ne saurait non plus parler d'éducation coopérative au Québec sans mentionner le rôle que joue en cette matière le Conseil de la coopération du Québec. En plus de sensibiliser ses membres à cette nécessité, le CCQ a lui-même réalisé divers projets éducatifs destinés aux coopératives et au public, susceptibles de contribuer à mieux faire connaître la nature et la place de l'entreprise coopérative au Québec.

En collaboration avec la Direction générale de l'éducation aux adultes du ministère de l'Éducation, le CCQ créait, il y a deux ans, le Comité québécois d'éducation coopérative, sorte de table ronde consultative qui réunit les cadres et les professionnels de la formation des divers secteurs coopératifs, ainsi que des représentants des milieux universitaire et gouvernemental. Cette table ronde a permis l'établissement d'un dialogue nouveau entre partenaires préoccupés par l'éducation coopérative, et a conduit à l'identification et à la réalisation de projets inédits en ce domaine.

La présence d'universitaires au sein du Comité québécois d'éducation coopérative témoigne de l'intérêt du monde universitaire à participer activement aux réflexions, aux recherches et même aux projets d'éducaction coopérative. Cet intérêt n'est pas tout nouveau puisque, déjà en 1967, était créée la première chaire en coopération à l'université de Sherbrooke. Cette initiative promue par le mouvement coopératif et initiée par les universitaires allait susciter un éveil du milieu universitaire à l'égard de la coopération.

Enfin, le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, par sa Direction des associations coopératives, est étroitement associé à l'éducation coopérative. Cette direction dispose de conseillers à qui non seulement on a donné une formation spéciale pour leur permettre d'assumer toutes les composantes essentielles à leur travail, mais à qui on demande aussi une attitude réceptive, pro-coopérative, qui dépasse le pur aspect technique. Ces conseillers rencontrent les fondateurs de coopératives pour leur transmettre les connaissances de base nécessaires à la poursuite de leurs projets. Ces rencontres portent sur la philosophie et la législation coopératives, les principes et

règles d'action des coopératives. Ces rencontres sont en outre complétées par une documentation conçue et produite par notre ministère et destinée aux fondateurs de coopératives.

De plus, nos conseillers privilégient l'implantation de systèmes de comptabilité comme moyen pour donner aux administrateurs et gestionnaires les connaissances propres à la gestion coopérative. Ces conseillers peuvent agir également comme personnes ressources lors des congrès d'orientation.

Somme toute, le mouvement coopératif, le milieu universitaire et le gouvernement reconnaissent tous l'importance d'une action concertée en matière d'éducation coopérative. Et les dernières années nous ont donné l'occasion de voir les divers intervenants se mettre à l'œuvre pour faire du principe coopératif une réalité bien implantée au Québec.

Néanmoins, l'éducation coopérative n'a pas pris toute la place que nous souhaitons lui voir occuper.

J'aimerais donc maintenant signaler quelques facteurs, d'ailleurs interdépendants, qui expliquent l'écart entre l'expression d'une volonté en matière d'éducation coopérative et la réalité quotidienne. Ces facteurs — et la liste n'est pas exhaustive — sont les suivants:

le haut degré de concurrence qui existe dans les secteurs où évoluent certaines coopératives;

les ressources financières limitées de certaines autres;

le fait que la conception et l'élaboration d'outils éducatifs dépassent souvent le cadre des préoccupations inhérentes à une fédération;

parfois aussi l'absence de leadership empêche la coordination des efforts de chacun;

enfin, la méconnaissance des ressources disponibles tant au sein des divers ministères qu'à l'intérieur du mouvement lui-même ne permet pas toujours leur utilisation optimale.

De façon générale, le mouvement coopératif reconnaît sa responsabilité première et directe dans la définition de ce que sera l'éducation coopérative au Québec et dans les formes qu'elle prendra au sein des réseaux coopératifs scolaires et auprès du public.

Les préoccupations du mouvement coopératif en matière d'éducation dépassent largement le seul cadre des entreprises coopératives elles-mêmes. Le mouvement souhaite voir s'accroître la place de l'éducation coopérative dans l'ensemble de la société, et tout particulièrement au sein de la fonction publique et des institutions scolaires.

Voyons rapidement quelles sont les attentes du mouvement coopératif à l'égard de la fonction publique et des institutions scolaires.

Certains dirigeants d'entreprises coopératives se disent insatisfaits de l'accueil que leur manifestent parfois les représentants de la fonction publique québécoise. On reproche parfois à ces derniers de méconnaître la réalité coopérative ou d'en sous-estimer le potentiel.

Quant aux programmes gouvernementaux, on les dit parfois peu adaptés à la nature de l'entreprise coopérative.

Les entreprises coopératives attendent pourtant beaucoup de l'État. Elles tiennent à leur spécificité — c'est évident — elles désirent être considérées avec sérieux par les gestionnaires des programmes gouvernementaux et veulent avoir accès à ces programmes sans modifier leurs traits caractéristiques propres.

L'État, quant à lui, veut créer des conditions favorables au développement de l'entreprise coopérative québécoise. En cela l'État et le mouvement coopératif poursuivent certainement des objectifs communs.

Il apparaît donc souhaitable, sinon même indispensable, de voir les deux parties en arriver à développer une relation plus dynamique.

Je suis heureux, à cet égard, de vous faire part d'une initiative de la Direction des associations coopératives de mon ministère qui travaille présentement, en association avec le CCQ et le milieu universitaire, à mettre sur pied un programme d'éducation coopérative qui sera dispensé par l'ENAP. Ce programme s'adressera aux gestionnaires des ministères sectoriels appelés à travailler avec les coopératives et pourra vraisemblablement débuter en septembre 1980. Je crois qu'il s'agit là d'un pas important dans la bonne direction.

À l'instar de nombreux groupes québécois, le mouvement coopératif demande à l'État d'assurer l'intégration d'un cours d'économique obligatoire au sein du réseau d'enseignement, et on insiste évidemment pour que la réalité coopérative occupe une place de choix à l'intérieur de ces programmes, notamment les programmes d'éducation des adultes.

En outre, le mouvement souhaite le développement de la formation de coopératives étudiantes qui constituent, somme toute, pour les étudiants, une véritable école d'initiation au coopératisme.

Enfin, le mouvement coopératif souhaite que l'État fasse davantage en ce qui a trait à l'intégration des nouvelles coopératives. Des efforts sérieux ont déjà été entrepris à cet égard par le CCQ et par la Direction des associations coopératives de mon ministère, en vue d'améliorer les programmes éducatifs destinés à cette clientèle des nouveaux coopérants.

Je ne voudrais pas oublier non plus de mentionner la contribution des universitaires à la recherche, contribution très significative pour le mouvement coopératif.

De plus, j'entends proposer, à la première occasion, au Conseil des ministres, la mise sur pied d'un programme d'aide à la gestion destiné aux petites et moyennes entreprises coopératives. Ce programme aura pour but de parfaire la formation des administrateurs et des gestionnaires au plan de l'administration, de la comptabilité et du financement de l'entreprise coopérative. L'initiative devra venir des entreprises coopératives qui le désirent et qui voudront s'adjoindre l'aide des services spécialisés.

Ce programme comprendra une incitation financière accordée par la Société de développement coopératif, sous la forme d'un partage des coûts impliqués.

Il m'apparaît évident, en conclusion, que l'établissement de conditions favorables à l'épanouissement de l'éducation coopérative au Québec nécessitera la concertation et la mise en commun de ressources d'une foule d'intervenants, provenant autant des milieux universitaire, scolaire et gouvernemental, que du milieu coopératif lui-même.

Voilà donc les attentes en matière d'éducation dont le mouvement nous a fait part au cours des consultations préalables au sommet. Étant donné que la question de l'éducation coopérative intéresse de façon particulière les participants à ce colloque, je me suis permis d'anticiper quelque peu sur les propositions gouvernementales qui seront discutées au sommet. Mais il va sans dire que l'entreprise coopérative doit se prévaloir de tous les services de formation de gestionnaires et d'administrateurs offerts à la petite et moyenne entreprise.

Le ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières entend d'ailleurs tout mettre en œuvre pour faciliter et, dans certains cas, rendre accessibles aux coopératives ces services et ces programmes.

Le sommet qui se tiendra dans quelques semaines sera l'occasion d'une concertation, peut-être la plus intense que l'on ait connue à date, concertation de tous les partenaires intéressés au développement de la formule coopérative, formule qui, par ses caractéristiques, d'abord, ses ressources, son dynamisme constitue — et en terminant, je vous le redis encore une fois, et c'est une des choses à laquelle mon gouvernement croit le plus — formule qui constitue, nous en sommes convaincus, un instrument déterminant du développement économique du Québec.

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

Annexe

Les documents des conférences socio-économiques du Québec

En vente aux bureaux de l'Éditeur officiel du Québec

1. *1- Le travail, Point de vue sur notre réalité*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

2. *2- L'économie. Point de vue sur notre réalité (une synthèse)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 1,25 $

3. *3- L'économie, Document de référence: bilan et perspectives (étude analytique)*, Le Sommet économique du Québec, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

4. *Rapport, Le Sommet économique du Québec*, Pointe-au-Pic, mai 1977. 2,00 $

5. *Le textile primaire, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Drummondvile, septembre 1977. 1,25 $

6. *Le vêtement et la bonneterie, Pour des politiques de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Montréal, septembre 1977. 1,25 $

7. *La chaussure, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

8. *Le meuble, Pour des politiques et des mesures de stabilisation de l'industrie*, Les conférences socio-économiques, Victoriaville, septembre 1977. 1,25 $

9. *L'agro-alimentaire, Pour une stratégie de développement*, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 2,00 $

10. *L'agro-alimentaire, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, avril 1978. 3,50 $

11. *Les pêches maritimes, Pour une stratégie quinquennale*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. 2,00 $

12. *Les pêches maritimes, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Gaspé, avril 1978. (épuisé)

13. *Réforme fiscale, 1- Fondements et principes, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

14. *Réforme fiscale, 2- Le projet, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

15. *Démocratie, 1- Mécanismes électoraux, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

16. *Démocratie, 2-Mécanismes de décision, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,00 $

17. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 1- Vue d'ensemble, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

18. *Décentralisation, Perspective communautaire nouvelle, 2- Expériences étrangères, la revalorisation du pouvoir municipal*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. (épuisé)

19. *La revalorisation du pouvoir municipal, Rapport*, La Conférence Québec-municipalités, Québec, juin 1978. 1,75 $

20. *Le tourisme, Perspectives de relance*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. (épuisé)

21. *Le tourisme, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Sherbrooke, octobre 1978. 3,75 $

22. *Les industries culturelles, Hypothèses de développement*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 1,50 $

23. *Les industries culturelles, Rapport*, Les conférences socio-économiques, Québec, décembre 1978. 3,25 $

24. *L'état de la situation socio-économique*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1979. 2,00 $

25. *Le bilan des conférences socio-économiques, mai 1977 à décembre 1978*, La Conférence au sommet de Montebello, mars 1970. 2,00 $

26. *Rapport, La Conférence au sommet de Montebello*, mars 1979. 2,75 $

27. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, octobre 1979. 2,00 $

28. *Agro-alimentaire, La viande bovine, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

29. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, novembre 1979. 2,00 $

30. *Agro-alimentaire, L'industrie céréalière, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, décembre 1979. 3,00 $

31. *L'entreprise coopérative dans le développement économique, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

32. *Agro-alimentaire, La viande bovine, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 3,00 $

33. *Agro-alimentaire, Les fruits et légumes et L'horticulture ornementale*, État de la situation, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

34. *Agro-alimentaire, L'industrie laitière, État de la situation*, Les conférences socio-économiques du Québec, janvier 1980. 2,00 $

35. *Agro-alimentaire, La volaille et autres petits animaux d'élevage, Rapport*, Les conférences socio-économiques du Québec, mars 1980. 3,00 $

Notes

Notes

Notes

Notes

Notes

JUN - 4 1997

Achevé d'imprimer en 2000 exemplaires
à Québec, le 11 avril 1980

Composition typographique et montage :
Composition Orléans inc.

Impression :
Photo-Litho inc.

Secrétariat permanent des conférences
socio-économiques du Québec